Recueil des actes administratifs

n° 478

Tome 3/3

REUNION DE 2016
CONSEIL REGIONAL : 30 juin et 1er juillet 2016

REUNION DE 2016

-

SESSION

-

CONSEIL REGIONAL 30 juin et 1er juillet 2016

SOMMAIRE

TOME 1

Pages

Direction de l'économie

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique
● 16_DIRECO_01 — 6

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional
● 16_DIRECO_DGS_02 — 27

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)
● 16_DIRECO_04 — 42

Nouvelles Conditions de Nomination et de Fonctionnement du Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique
● 16_DIRECO_DDRENU_CCRRDT_01 — 49

Direction de l'immobilier et de la logistique

Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne
● 16_DIL_DIL_01 — 61

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/01/2016 au 30/04/2016
● 16_DIL_SEMLOG_01 — 74

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Désignation de représentants dans des organismes extérieurs
● 16_DAJCP_SA_11 — 78

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice
● 16_DAJCP_01 — 83

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics
● 16_DAJCP_SCPPA_01 — 87

Direction des finances et de l'évaluation

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne
● 16_DFE_SEGEP_01 — 97

Rapport financier des sociétés d'économie mixtes (CEVA, SEMAEB, SABEMEN) et du CRT relatifs à l'année 2015
● 16_DFE_SEGEP_02 — 115

Rapport d'activité et de développement durable
● 16_DFE_SEGEP_03 — 132

TOME 2

Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_06_CG2015 — 539

Adoption du compte administratif de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_07_CA2015 635

TOME 3

Affectation du résultat de l'exercice 2015
● 16_DFE_SBUD_08 1125

Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016
● 16_BUDG_02_DM1_2016 1128

Direction des ressources humaines

Création de postes- Emplois permanents et non permanents
● 16_DRH_DRH_05 1289

Direction des transports terrestres et des mobilités

communication relative à la nouvelle offre tgv et ter pour la mise en service de Bretagne à grande vitesse en 2017
● 16_DITMO_SATEV_01 1292

Direction du climat , de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets :
vers une stratégie de gestion de la ressource
● 16_DCEEB_SERES_01 1299

Direction générale des services

Une feuille de route régionale en faveur du développement
des énergies marines renouvelables (EMR)
● 16_DGS__03 1305

Voeu

Voeu pour une régulation de la PAC
● 16_07_01_VOEU_PAC 1340

Procès-verbal de réunion de bureau du CESER 1342
● 18 avril 2016
● 6 juin 2016

Avis du CESER 1356
● 20 juin 2016

Arrêtés 1588

● 16_4244-Arrêté portant liste d 'aptitude au grade d'Attaché territorial par la voie de la promotion interne au choix
● 2016/01_BREST- Arrêté modificatif
● Arrêté SPANAB_4_2016_ERB CROZON
● Arrêté SPANAB_5_2016_ERB GLOMEL

Affectation du résultat de l'exercice 2015

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DFE_SBUD_08

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vue la délibération n°16_DFE_SBUD_07 du Conseil régional en date des 30 juin et 1er juillet 2016 relative à l'adoption du compte administratif 2015

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre et le groupe Front National s'abstient)

- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 77 109 415,36 € en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 922, compte 1068).

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2016

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_BUDG_02

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Pierre BRETEAU, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame GAUTIER-LE BAIL,Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER (départ à 14 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Rolland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (départ à 15 heures), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS (départ à 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (départ à 15 heures 15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 14 heures 20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Gérard LAHELLEC à partir de 15 heures 15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Anne PATAULT), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Marc COATANEA), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 14 heures), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Anne TROALEN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN à partir de 15 heures), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Karim GHACHEM à partir de 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Evelyne JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 15 heures 15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Hervé UTARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à

Madame Mona BRAS), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Dominique RAMARD), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Gaël LE SAOUT à partir de 15 heures 15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 14 heures 20), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vue la délibération 16_BUDG_01 du Conseil régional en date des 24 et 25 mars 2016 relative à l'adoption du budget primitif 2016 ;

Vue l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances ;

Vu l'amendement du Président adopté à l'unanimité ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Les groupes Droite, Centre et Régionalistes et Front National votent contre)

- **d'ARRETER** le montant des autorisations de programme caduques antérieures à l'exercice 2016 à 735 118 063 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

- **d'ARRETER** le montant des autorisations d'engagement caduques antérieures à l'exercice 2016 à 490 362 170 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

- **d'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre, y compris mouvements d'ordre et provision pour gestion de dette et de trésorerie, est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable pour les crédits de paiement, et telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte le budget 2016 équilibré en dépenses et recettes à 2 167 226 524,72 € en mouvements budgétaires.

Le premier vice-président
du Conseil régional

REÇU LE
- 6 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Loïg Chesnais-Girard

REGION BRETAGNE

ANNEXE

Décision modificative n°1 pour 2016
Vote des AP et AE par chapitre

Chapitre	AP
900	
901	
902	
903	
904	
905	
906	
907	
908	
909	13 000 000 €
950	
Total	**13 000 000 €**

Chapitre	AE
930	840 000 €
931	
932	4 930 000 €
933	
934	
935	
936	
937	
938	600 000 €
939	6 000 000 €
944	13 290 €
Total	**12 383 290 €**

Décision modificative n°1
au budget 2016

Session de juin-juillet 2016

Sommaire

		Pages
Introduction générale		**1 à 8**
A - Ressources disponibles		**9 à 11**
B - Dépenses		**13 à 39**
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**15 à 23**
Répartition des crédits		**16**
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		
203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	**17 à 18**
204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	**19 à 20**
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		
207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	**21 à 22**
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		
209	Développer le système portuaire	**23 à 24**
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**25 à 28**
Répartition des crédits		**26**
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		
302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	**27 à 28**
Fonds de gestion des crédits européens		**29 à 31**
Répartition des crédits		**30**
8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	**31**

Autres dépenses **33 à 39**

9011 Développement des conditions de travail et des compétences **34 à 35**

9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées **36 à 37**

9023 Mouvements financiers divers **38 à 39**

Introduction générale

Cette décision modificative vise principalement à prendre en compte le Prêt Participatif de Développement à destination des très petites entreprises (TPE) en partenariat avec Bpifrance, le plan d'accompagnement de la filière bovine (lait et viande) en Bretagne, ainsi que l'ajustement des dépenses liées au fonctionnement du nouveau dispositif de soutien aux familles pour les manuels scolaires et certaines écritures liées à des mouvements financiers.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes à la hausse principalement pour la CVAE et d'inscrire quelques participations extérieures en cofinancement de politiques régionales (culture, coopération). La conjonction d'une dynamique de la CVAE plus importante que prévue en prospective (+2,4% par rapport à 2015) et d'un niveau de réalisation moindre qu'anticipé en 2015 permet l'inscription de dépenses supplémentaires lors de cette décision modificative sans que celle-ci soit de nature à modifier les grands équilibre financiers de la collectivité et la trajectoire financière exigeante que nous nous sommes fixée.

L'impact du projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016 s'élève à 0,65 % des crédits de paiement de l'exercice.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de cette décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Tableaux annexés

√ Décomposition des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2015

√ Ajustement des prévisions de recettes de 2016

√ Modification des crédits par programme de 2016

√ Équilibre général du projet de DM1 pour 2016

Décision modificative n°1 au budget de 2016

Résultats et restes à réaliser de l'exercice 2015

Montants arrondis en euros

en euros

	DEPENSES		RECETTES		DISPONIBLE A REPORTER
Restes à réaliser de l'exercice 2015	Crédits de paiement d'investissement	323 642 908 €			
	provision pour gestion de dette et de trésorerie	*323 642 908 €*	*provision pour gestion de dette et de trésorerie*	*323 642 908 €*	
	Total des reports	**323 642 908 €**	Total des reports	**323 642 908 €**	**0 €**
Résultats de clôture 2015	Déficit d'investissement	**34 676 266 €**	Excédent de fonctionnement	**77 109 415 €**	**42 433 149 €**
	TOTAL	**358 319 174 €**	**TOTAL**	**400 752 323 €**	**42 433 149 €**

En euros

	Budget primitif 2016	*Ajustements DM1*	*BP+DM1 2016*
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	**310 619 000**	**541 000**	**311 160 000**
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	203 768 000	503 000	204 271 000
part forfaitaire	*188 082 000*	*503 000*	*188 585 000*
part péréquation	*15 686 000*		*15 686 000*
Enseignement (DRES)	20 958 000		20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 880 000		21 880 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	8 830 000	38 000	8 868 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	27 575 000		27 575 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000		27 608 000
Réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	**122 921 000**		**122 921 000**
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	22 456 000		22 456 000
TICPE formation professionnelle	10 953 000		10 953 000
TICPE primes apprentissage	11 015 000		11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis	4 700 000		4 700 000
Taxe d'Apprentissage	67 200 000		67 200 000
part fixe	*62 000 000*		*62 000 000*
part péréquation	*5 200 000*		*5 200 000*
TICPE taxe d'apprentissage	6 597 000		6 597 000
Fiscalité sans pouvoir de taux	**349 080 000**	**5 248 000**	**354 328 000**
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	154 630 000	5 222 000	159 852 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	1 732 000	-3 000	1 729 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	29 018 000	29 000	29 047 000
TICPE - Tarifs transférés	163 700 000		163 700 000
Loi LRL 2004	*154 664 765*		*154 664 765*
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	*287 887*		*287 887*
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	*8 747 348*		*8 747 348*
Fiscalité avec pouvoir de taux	**184 740 000**		**184 740 000**
TICPE - Modulation régionale	36 020 000		36 020 000
TICPE - Majoration Grenelle	35 720 000		35 720 000
Cartes grises	113 000 000		113 000 000
Permis de conduire			
Autres ressources	**77 265 000**	**1 397 851**	**78 662 851**
Fonds de compensation de la TVA	11 500 000		11 500 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 200 000		8 200 000
Remboursement d'avances et produits financiers	8 064 000		8 064 000
Fonds social européen (FSE)	5 800 000		5 800 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	2 248 000		2 248 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	7 566 000		7 566 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	1 600 000		1 600 000
Recettes domaniales et concessives	1 243 900		1 243 900
Participations aux pôles de compétitivité	1 100 000		1 100 000
Projet UEB Campus Numérique	670 000		670 000
Participation Etat – Plan pour l'emploi	24 114 000		24 114 000
Autres ressources	5 159 100	1 397 851	6 556 951
Total hors emprunt	**1 044 625 000**	**7 186 851**	**1 051 811 851**
Emprunt	**258 300 000**	**-41 000 000**	**217 300 000**
Total hors subvention globale	**1 302 925 000**	**-33 813 149**	**1 269 111 851**
Fonds de gestion des crédits européens	**17 675 000**		**17 675 000**
Subvention globale FEDER 2007-2013	7 200 000		7 200 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	10 000 000		10 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	475 000		475 000
TOTAL	**1 320 600 000**	**-33 813 149**	**1 286 786 851**

Décision modificative n°1 au budget 2016

Crédits par programme

Montants en euros

		Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
		BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territ		**490 000**		**7 560 000**		**60 511 400**		**7 618 500**		**68 129 900**	
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés			4 135 000		42 054 900		3 779 000		45 833 900	
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	220 000		1 781 000		50 000		1 583 500		1 633 500	
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	270 000		1 644 000		18 406 500		2 256 000		20 662 500	
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**66 229 000**	**13 000 000**	**61 467 600**	**6 600 000**	**80 783 000**	**2 000 000**	**55 136 500**	**600 000**	**135 919 500**	**2 600 000**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		***5 500 000***		***28 300 000***		***3 100 000***		***25 400 000***		***28 500 000***	
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	5 000 000		13 300 000		2 800 000		12 100 000		14 900 000	
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	500 000		15 000 000		300 000		13 300 000		13 600 000	
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		***24 550 000***	***12 000 000***	***16 331 600***		***25 450 000***	***2 000 000***	***16 657 500***		***42 107 500***	***2 000 000***
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	4 850 000	2 000 000	1 570 000		4 950 000	2 000 000	1 645 000		6 595 000	2 000 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entre	19 550 000	10 000 000	3 135 000		19 850 000		2 855 000		22 705 000	
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	150 000		4 369 000		150 000		4 886 500		5 036 500	
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			7 257 600		500 000		7 271 000		7 771 000	
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		***17 400 000***	***1 000 000***	***12 600 000***	***6 000 000***	***9 600 000***		***9 100 000***		***18 700 000***	
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	17 400 000	1 000 000	12 600 000	6 000 000	9 600 000		9 100 000		18 700 000	
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la r		***18 779 000***		***4 236 000***	***600 000***	***42 633 000***		***3 979 000***	***600 000***	***46 612 000***	***600 000***
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement ma	4 587 000		2 639 000		2 853 000		2 582 000		5 435 000	
P.0209	Développer le système portuaire	14 192 000		1 597 000	600 000	39 780 000		1 397 000	600 000	41 177 000	600 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et		**121 792 000**		**388 803 300**	**5 000 000**	**136 659 300**		**383 212 500**	**5 000 000**	**519 871 800**	**5 000 000**
Assurer la relation formation emploi				***6 794 300***				***6 428 000***		***6 428 000***	
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orienta			6 794 300				6 428 000		6 428 000	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		***150 000***		***7 055 000***	***5 000 000***	***100 000***		***7 800 000***	***5 000 000***	***7 900 000***	***5 000 000***
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	150 000		7 055 000	5 000 000	100 000		7 800 000	5 000 000	7 900 000	5 000 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		***77 400 000***		***8 210 000***		***88 700 000***		***8 400 000***		***97 100 000***	
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	30 000 000				43 500 000				43 500 000	
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	19 900 000		200 000		19 900 000		200 000		20 100 000	
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	27 500 000		8 010 000		25 300 000		8 200 000		33 500 000	
Améliorer les équipements des lycées		***17 250 000***		***500 000***		***16 950 000***		***500 000***		***17 450 000***	
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 400 000				8 100 000				8 100 000	
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		20 000		4 100 000		20 000		4 120 000	
P.0308	Développer le numérique éducatif	4 750 000		480 000		4 750 000		480 000		5 230 000	
Améliorer le fonctionnement des lycées				***60 620 000***				***60 620 000***		***60 620 000***	
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics			29 900 000				29 900 000		29 900 000	
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés			30 720 000				30 720 000		30 720 000	
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		***18 643 000***		***13 318 000***		***13 943 500***		***12 905 000***		***26 848 500***	
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 643 000		13 318 000		13 943 500		12 905 000		26 848 500	
Favoriser l'apprentissage		***7 500 000***		***78 666 000***		***8 000 000***		***81 343 500***		***89 343 500***	
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	7 500 000		48 300 000		8 000 000		48 300 000		56 300 000	
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			30 366 000				33 043 500		33 043 500	
Assurer les formations sanitaires et sociales		***51 000***		***52 320 000***		***8 167 800***		***51 861 000***		***60 028 800***	
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	51 000		52 320 000		8 167 800		51 861 000		60 028 800	

Décision modificative n°1 au budget 2016

Crédits par programme

Montants en euros

		Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
		BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016	BP 2016	DM1 2016
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnemen				***154 524 000***				***146 559 000***		***146 559 000***	
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			13 755 000				11 452 000		11 452 000	
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoria			90 769 000				88 507 000		88 507 000	
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi dura			50 000 000				46 600 000		46 600 000	
Développer les langues de Bretagne		***798 000***		***6 796 000***		***798 000***		***6 796 000***		***7 594 000***	
P.0318	Développer les langues de Bretagne	798 000		6 796 000		798 000		6 796 000		7 594 000	
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**121 131 000**		**1 910 000**		**132 868 500**		**104 380 000**		**237 248 500**	
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	64 060 000		560 000		46 240 000		102 806 000		149 046 000	
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	57 071 000		120 000		86 298 000		280 000		86 578 000	
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale			1 230 000		330 500		1 294 000		1 624 500	
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**12 600 000**		**11 518 000**		**12 250 000**		**10 448 000**		**22 698 000**	
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	7 900 000		5 400 000		5 200 000		4 370 000		9 570 000	
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000		3 063 000		900 000		3 063 000		3 963 000	
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des resso	3 800 000		3 055 000		6 150 000		3 015 000		9 165 000	
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**24 370 000**		**40 783 000**		**26 419 500**		**41 094 500**		**67 514 000**	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 235 000		16 150 000		1 235 000		16 150 000		17 385 000	
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographiqu	3 780 000		4 400 000		3 780 000		4 650 000		8 430 000	
P.0603	Développer le sport en région	2 100 000		4 200 000		3 900 000		4 200 000		8 100 000	
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000		1 180 000		4 300 000		1 180 000		5 480 000	
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 060 000		7 785 000		3 950 000		7 995 000		11 945 000	
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000		810 000		8 625 000		810 000		9 435 000	
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	270 000		1 758 000		629 500		1 609 500		2 239 000	
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			4 500 000				4 500 000		4 500 000	
Fonds de gestion des crédits européens				**800 000**		**11 300 000**	**250 000**	**6 850 000**		**18 150 000**	**250 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					6 500 000		3 500 000		10 000 000	
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020										
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020										
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			800 000				950 000		950 000	
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013					4 800 000	250 000	2 400 000		7 200 000	250 000
Autres dépenses		**5 248 000**		**18 780 700**	**783 290**	**54 808 800**		**196 259 500**	**770 000**	**251 068 300**	**770 000**
P.9000	Patrimoine et logistique	1 700 000		6 000 000		2 000 000		8 804 000		10 804 000	
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 000 000		2 585 000		1 780 000		2 400 000		4 180 000	
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000		980 000		300 000		980 000		1 280 000	
P.9010	Equipement des groupes d'élus	83 000				13 800				13 800	
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	165 000		6 790 700	783 290	165 000		6 716 000	783 290	6 881 000	783 290
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées							155 734 500	-13 290	155 734 500	-13 290
P.9020	Ressources et expertises			1 425 000				1 125 000		1 125 000	
P.9020	Évaluation			*430 000*				*130 000*		*130 000*	
P.9020	Finances			*150 000*				*150 000*		*150 000*	
P.9020	Cotisations			*360 000*				*360 000*		*360 000*	
P.9020	Contentieux - Assemblées			*265 000*				*265 000*		*265 000*	
P.9020	Documentation			*220 000*				*220 000*		*220 000*	
P.9021	Service de la dette					50 400 000		19 000 000		69 400 000	
P.9023	Mouvements financiers divers	1 000 000		1 000 000		150 000		1 500 000		1 650 000	
	Total	**351 860 000**	**13 000 000**	**531 622 600**	**12 383 290**	**515 600 500**	**2 250 000**	**804 999 500**	**6 370 000**	**1 320 600 000**	**8 620 000**

Décision modificative n°1 au budget de 2016

Équilibre général

Montants arrondis en euros

Dépenses

Autorisations de programme et d'engagement sur dépenses d'intervention			
	BP	***DM1***	***Total***
AP antérieures caduques		735 118 063	735 118 063
AP 2016	351 860 000	13 000 000	364 860 000
AE antérieures caduques		490 362 170	490 362 170
AE 2016	531 622 600	12 383 290	544 005 890

Crédits de paiement 2016			
	BP	***DM1***	***Total***
Section d'investissement	515 600 500	2 250 000	517 850 500
dont dépenses d'intervention	*449 491 700*	*2 000 000*	*451 491 700*
Section de fonctionnement	804 999 500	6 370 000	811 369 500
dont dépenses d'intervention	*601 890 000*	*5 600 000*	*607 490 000*
TOTAL DEPENSES	**1 320 600 000**	**8 620 000**	**1 329 220 000**
RESULTATS REPORTES		**358 319 174**	**358 319 174**
crédits de paiement		*323 642 908*	*323 642 908*
dont résultat d'investissement		*34 676 266*	*34 676 266*
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		160 000 000	160 000 000
TOTAL GENERAL	**1 320 600 000**	**526 939 174**	**1 847 539 174**

Recettes

	BP	***DM1***	***Total***
Crédits globalisés de l'État hors appre	310 619 000	541 000	311 160 000
Réforme du financement de la format	122 921 000		122 921 000
Fiscalité sans pouvoir de taux	349 080 000	5 248 000	354 328 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	184 740 000		184 740 000
Autres ressources	77 265 000	1 397 851	78 662 851
Emprunt	258 300 000	-41 000 000	217 300 000
Fonds de gestion des crédits européen	17 675 000		17 675 000
TOTAL RECETTES	**1 320 600 000**	**-33 813 149**	**1 286 786 851**
RESULTATS REPORTES		**400 752 323**	**400 752 323**
- dont Recettes reportées		*323 642 908*	*323 642 908*
- dont excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)		*77 109 415*	*77 109 415*
- dont résultat de fonctionnement reporté			
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		160 000 000	160 000 000
TOTAL GENERAL	**1 320 600 000**	**526 939 174**	**1 847 539 174**

A - Ressources disponibles

Ressources disponibles

Les ressources disponibles pour financer le projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016 sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2015, d'autre part, des ajustements des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2016.

Dans ce cadre, l'autorisation d'emprunt votée au budget est revue à la baisse. La révision à la hausse des recettes et l'affectation du résultat permettent à la fois de financer des dépenses supplémentaires et d'ajuster l'autofinancement prévisionnel de la collectivité.

I. La reprise des résultats de l'exercice 2015

L'établissement du compte administratif de l'exercice 2015 permet d'établir le montant du solde de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement du budget régional, ainsi que le montant des restes à réaliser de l'exercice, correspondant aux dépenses d'investissement engagées comptablement en 2015, en dépense et en recette, trouvant leur réalisation au cours des exercices ultérieurs.

I.1. L'excédent disponible sur la gestion 2015

Il est ainsi constaté pour l'année 2015 un excédent de fonctionnement de 77,109 millions d'euros et un déficit d'investissement de 34,676 millions d'euros.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2015 s'élève ainsi à **42,433 millions d'euros** ; il était de 22,120 M€ en 2014.

I.2. Les restes à réaliser de l'exercice 2015

Par ailleurs les restes à réaliser, équilibrés en dépense et en recette, s'élèvent à 323,643 millions d'euros ; ils correspondent à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 71 applicable aux régions, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement ainsi qu'au solde des restes à réaliser en investissement.

Dans ce cadre, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 en totalité aux excédents de fonctionnement capitalisés, de manière à couvrir le financement de la section d'investissement y compris les propositions contenues dans le projet de décision modificative n°1.

II. L'ajustement des prévisions inscrites au budget primitif

Ces ajustements résultent d'informations nouvelles relatives aux recettes d'intervention (+1,4 millions d'euros) ainsi que des notifications de l'Etat concernant les montants définitifs de fiscalité et de dotation attribués à la Région pour l'année 2016 (+5,789 millions d'euros). Ils intègrent par ailleurs une diminution de l'autorisation d'emprunt (- 41 M€). Au total ces ajustements s'élèvent à **– 33,8 M€**.

II.1. Crédits globalisés de l'Etat : + 541 000 €

La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée à la Région Bretagne pour 2016 a été notifiée pour un montant de 188,584 millions d'euros, soit 503 000€ de plus que le montant prévu au budget primitif ; la baisse effective de celle-ci est donc de - 20,3 millions d'euros (-20,8 en 2015), soit -9,7 % par rapport à 2015.

La dotation pour perte de compensation fiscale est ajustée à hauteur de + 38 000€.

II.2. Fiscalité sans pouvoir de taux : + 5,248 M€

Suite aux notifications du montant définitif de fiscalité par les services de l'État, le montant définitif de CVAE reversé à la Région Bretagne pour 2016, incluant la part péréquation, s'établit à 161,581 millions d'euros, soit 5,219 millions supplémentaires par rapport aux premières notifications adressées en novembre 2015. Hors péréquation, l'évolution en Bretagne du produit de CVAE par rapport à 2015 est de +2,4%.

29 000 euros sont également inscrits en recette complémentaire au titre de l'IFER.

II.3. Autres ressources : +1,398 M€

Par ailleurs les autres recettes ajustées, pour un montant global de + 1 397 850 millions d'euros, concernent :

- un financement de l'Agence Française pour le Développement (AFD) à hauteur de 540 000€ au titre du financement de projets de développement en partenariat avec la Région Centre du Burkina Faso;
- l'inscription d'un complément de 65 000 € par rapport au budget, dans le cadre de la convention de délégation de compétence confiée par la DRAC à la Région depuis le 1er janvier 2016 dans les secteurs du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel, correspondant à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Région;
- 770 000€ correspondant aux participations des agents sur les chèques vacances ;
- des reversements et trop perçus divers versés à la Région depuis le début de l'année, pour 22 851€.

II.4. L'emprunt

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé minorer l'autorisation d'emprunt de 41 M €.

*

**

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui peuvent se résumer comme suit :

Résultats à reporter de 2015	**42 433 149 €**
Ajustements des prévisions du budget 2016	**-33 813 149 €**

Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 8,620 M €.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

B - Dépenses

II.
Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total	AP		Total
	938	939		908	909	
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises					2 000 000	2 000 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises					10 000 000	10 000 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 000 000	6 000 000		1 000 000	1 000 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer						
P.0209 Développer le système portuaire	600 000		600 000			
Total	600 000	6 000 000	6 600 000		13 000 000	13 000 000

Crédits de paiement – fonctionnement et investissement

	CPF		Total	CPI		Total
	938	939		908	909	
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises					2 000 000	2 000 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer						
P.0209 Développer le système portuaire	600 000		600 000			
Total	600 000		600 000		2 000 000	2 000 000

Programme 203 > Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

> Rappel des objectifs

La création d'entreprises, le soutien à leur développement, et la transmission d'entreprises sont des priorités du Conseil régional avec pour objectif la création d'emplois durables. Privilégiant les dispositifs et outils à fort effet levier, vertueux pour les finances publiques, attachant une importance majeure à ce que l'accompagnement des porteurs de projets soit réalisé de façon équitable en tous lieux du territoire breton, elle veillera tout particulièrement à l'articulation et aux synergies avec l'échelon des EPCI, récemment renforcé dans son rôle en faveur de l'économie par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

	DM1 2016
AP	2 000 000 €
AE	- €
Total	2 000 000 €
CPI	2 000 000 €
CPF	- €
Total	2 000 000 €

L'année 2016 sera marquée notamment par :

- l'adaptation et le développement des outils dans le but d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises ;
- le renforcement des dotations des fonds et outils qui font la preuve de leur efficience;
- la préparation du transfert de l'Etat à la Région de la compétence d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi vers la création de leur entreprise ;
- la nécessité d'accompagner les chefs d'entreprises bretons vers la transmission de leur entreprise.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

I.1 Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire

I.2 Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs/repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

II. Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière

II.1 Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres

II.2 Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur

II.3 Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

> Modifications proposées

> Actions

II. Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière

La loi NOTRe a renforcé le rôle de chef de file des régions en matière de développement économique mais elle a aussi comme effet direct d'induire l'arrêt des interventions des Départements en faveur des entreprises sous forme d'aides directes.

Légitimement la question s'est donc posée pour la Région de cerner si ce retrait déstabilisait ou non la chaîne de l'accompagnement public sur chacun des publics soutenus (TPE/PME/ETI…) ou des moments de la vie de l'entreprise (création, innovation, international…).

Un travail en ce sens a été initié. Il n'est pas encore achevé. Néanmoins un constat est rapidement apparu, une partie importante des soutiens départementaux était focalisée sur les TPE du commerce et de l'artisanat, faisant de ce segment celui où la part de l'intervention régionale était globalement la plus faible en pourcentage du soutien public global.

Or, cette typologie d'entreprises contribue largement à l'équilibre territorial de la Bretagne et est de plus une source importante d'emplois. Au vu des enjeux évoqués ci-dessus il a été décidé de mobiliser des moyens dédiés pour ne pas pénaliser la dynamique portée par les acteurs majeurs que sont pour l'économie bretonne les TPE.

Un plan spécifique en leur faveur qui fait l'objet d'un bordereau dédié à la présente session doit permettre de soutenir les TPE pour les enjeux importants que sont pour elles : leur création, leur développement, leur capacité à innover et leur transmission...

Des réponses adaptées à leur besoin ont été construites. La première est la mise en place d'un Prêt Participatif de Développement partenarial avec Bpifrance adapté aux spécificités des TPE en termes de montant, de projets à financer et de modalités de fonctionnement. Ce dispositif, particulièrement vertueux par l'effet-levier qu'il génère et sa réactivité, nécessite une dotation complémentaire de 2 millions d'€ pour pouvoir soutenir plusieurs dizaines de projets par an.

> Propositions budgétaires

Le besoin d'autorisation de programme complémentaire est de 2 000 000 €.

Le besoin de crédit de paiement d'investissement complémentaire est de 2 000 000 €.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 203 « Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises » :

> d'abonder de 2 000 000 € l'autorisation de programme de 4 850 000 € ouverte au budget ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 2 000 000 € au budget.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 204 > Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

> Rappel des objectifs

	DM1 2016
AP	10 000 000 €
AE	- €
Total	**10 000 000 €**
CPI	- €
CPF	- €
Total	**- €**

La compétitivité des entreprises passe notamment par leur capacité à identifier les marchés porteurs et à y répondre, et souvent corrélativement par les renforcements de la compétitivité de leur outil industriel.

Cette démarche se traduit classiquement par une optimisation de l'organisation industrielle et des investissements productifs conséquents.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I Soutenir les entreprises dans leur développement international

- I.1 Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
- I.2 Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
- I.3 Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international

II Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité

- II.1 Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
- II.2 Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

III Accompagner la dynamique des territoires

- II.1 Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
- II.2 Accompagner les mutations économiques

> Modifications proposées

II. Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité

II.2. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

Le budget prévisionnel 2016 a été construit sur la base d'un soutien renforcé aux entreprises, mais hors mobilisation exceptionnelle au bénéfice de projets atypiques par leur ampleur. Deux entreprises majeures du territoire ont récemment annoncé des plans de modernisation de leurs équipements.

Vue l'importance stratégique du groupe d'Aucy qui est un acteur majeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire breton, il est apparu fondamental de mobiliser les outils régionaux au service de sa nouvelle dynamique.

Avec ses 9 000 producteurs, 5 000 salariés et 22 sites de production, il est un maillon structurant de plusieurs filières stratégiques alimentaires de la Bretagne .

La Région a donc acté dans le cadre d'un plan de financement global, associant les banques, un soutien notamment sous forme d'avance remboursable.

L'attribution d'un nouveau véhicule à l'usine PSA La Janais a été annoncée par Carlos Tavarès, Président de PSA, le 20 juin, ainsi qu'un investissement de 100 M€ pour moderniser l'usine. La Région Bretagne souhaite également mobiliser ses outils pour participer à la modernisation du site industriel : les modalités de participation de la Région seront précisées lors d'une prochaine commission permanente.

Afin que ces accompagnements exceptionnels dont l'ampleur ne pouvait être estimée au moment de l'adoption du budget primitif ne se fassent pas aux dépens de la capacité à soutenir d'autres projets, il vous est proposé l'inscription d'une enveloppe supplémentaire en investissement d'un montant de dix millions d'euros.

> Propositions budgétaires

II. Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité

II.2. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

Le besoin d'autorisation de programme complémentaire est de 10 000 000 €.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 204 « Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité » :

> d'abonder de 10 000 000 € l'autorisation de programme de 19 550 000 € ouverte au budget.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 207 > Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

> Rappel des objectifs

L'instabilité des marchés agricoles n'a cessé de croître ces dernières années. L'agriculture est désormais complètement intégrée dans la mondialisation. La crise concerne bon nombre de filières (porcs, bovins viande et lait). Pour autant, la Région est convaincue que l'agriculture reste un secteur d'activité prioritaire pour son avenir économique et engage des actions structurelles pour accompagner le renouvellement des générations, la modernisation des outils de production, le développement de la valeur ajoutée dans l'ensemble des maillons de la filière. La Région va aussi poursuivre sa mobilisation pour une agriculture écologiquement performante, autonome et économe en énergie. Les fonds européens sont mobilisés à cet effet.

	DM1 2016
AP	1 000 000 €
AE	6 000 000 €
Total	**7 000 000 €**
CPI	- €
CPF	- €
Total	**- €**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Renouveler les générations dans l'agriculture

- I.1 Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations
- I.2 Sécuriser et consolider les projets d'installation
- I.3 Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets

II. Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers

- II.1 Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
- II.2 Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles
- II.3 Soutenir la compétitivité de la filière bois

III. Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles

- III.1 Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique
- III.2 Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification

IV. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

- IV.1 Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion
- IV.2 Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles
- IV.3 Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural

V. Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

- V.1 Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole
- V.2 Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
- V.3 Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

> Modifications proposées

> Actions

Dans le cadre de la présente session, un rapport vous est soumis en vue de l'adoption d'un « *plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande) »,* axé autour de trois chantiers :

- Renforcer la compétitivité des filières de production bovin lait et viande ;
- Différencier l'offre produit, créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières de production ;
- Saisir les opportunités à l'exportation.

> Propositions budgétaires

Je vous propose de voter les moyens supplémentaires, nécessaires à la mise en œuvre du plan pour l'année 2016, en complément des moyens propres déjà mobilisés, y compris sur d'autres programmes budgétaires (notamment la formation) ainsi que par nos partenaires, comme suit :

- abonder de 1 M€ l'autorisation de programme sur le programme 207.
- abonder de 6 M€ l'autorisation d'engagement du programme 207.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 207 « Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire » :

> d'abonder de 6 000 000 € l'autorisation d'engagement de 12 600 000 € ouverte au budget.

> d'abonder de 1 000 000 € l'autorisation de programme de 17 400 000 € ouverte au budget.

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Programme 209 > Développer le système portuaire

> Rappel des objectifs

Le développement maritime de la Bretagne constitue un enjeu essentiel pour l'attractivité de son territoire et la performance de son économie. C'est une priorité régionale traduite notamment par une politique portuaire ambitieuse.

	DM1 2016
AP	- €
AE	600 000 €
Total	**600 000 €**
CPI	- €
CPF	600 000 €
Total	**600 000 €**

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les espaces portuaires accueillent aussi des entreprises et de nombreux emplois industriels. La stratégie mise en œuvre par la Région pour le développement de ses ports concerne les différentes filières d'activités portuaires : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe qui rend possible le transfert des ports départementaux, l'un des enjeux majeurs de l'année 2016 est la construction d'une nouvelle gouvernance. Dans ce cadre, la Région s'était portée candidate en mars dernier au transfert des ports départementaux. Un rapport dédié vous est présenté à cette même session, proposant un nouveau panorama des compétences portuaires.

Le programme 209 s'articule autour des objectifs suivants :

I. Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

- I.1 Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- I.2 Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- I.3 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- I.4 Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

- II.1 Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- II.2 Améliorer la performance logistiques des ports
- II.3 Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

III. Préparer le transfert des ports départementaux

> Modifications proposées

> Propositions budgétaires

II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

II.1. Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession

Le navire Captain Tsarev, immobilisé dans le port de Brest depuis de nombreuses années, a fait l'objet d'une procédure de mise en vente conduisant à retenir l'offre des Recycleurs Bretons compte tenu des avantages qu'elle présente : rapidité de cette solution, limitation des risques juridiques liés aux créances, limitation des risques liés au remorquage, retombées économiques pour l'économie locale et démantèlement dans le respect des conditions sociales et environnementales.

Compte tenu de ces éléments, non connus au moment au budget primitif, il vous est proposé d'abonder le budget de 600 000 €.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 209 « Développer le système portuaire » :

> d'abonder de 600 000 € l'autorisation d'engagement de 1 597 000 € ouverte au budget ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 600 000 € au budget.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

III.
Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

		AE 932	Total
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne			
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	5 000 000	5 000 000
Total		5 000 000	5 000 000

Crédits de paiement - fonctionnement et investissement

		CPF 932	Total
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne			
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	5 000 000	5 000 000
Total		5 000 000	5 000 000

Programme 302 > Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

> Rappel des objectifs

	DM1 2016
AP	- €
AE	5 000 000 €
Total	5 000 000 €
CPI	- €
CPF	5 000 000 €
Total	5 000 000 €

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- I.1 Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- I.2 Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- I.3 Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

II. Développer la mobilité internationale des apprenants

- II.1 Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- II.2 Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- II.3 Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
- II.4 Informer les jeunes bretons

III. Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

- III.1 Soutenir les projets éducatifs associatifs
- III.2 Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

> Modifications proposées

> Actions

III. Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles

Dans le cadre de la réorientation de la politique régionale relative aux soutiens des familles pour les manuels scolaires et le premier équipement professionnel annoncée lors du budget primitif 2016, il a été souhaité renforcer le soutien aux familles en stabilisant ou développant des modes collectifs de gestion de prêt des manuels scolaires comme des premiers équipements, ceci afin d'aboutir à un système permettant une réelle équité de traitement pour l'ensemble des lycéen.ne.s breton.ne.s avec la gratuité de ces manuels et équipements.

Des échanges et concertations menés depuis l'adoption du principe de cette évolution du dispositif, ont permis de définir des modalités d'intervention, adoptées lors de la commission permanente du 6 juin dernier, favorables au développement de la gestion collective des collections de manuels scolaires et/ou des équipements professionnels dès la rentrée prochaine.

> Propositions budgétaires

Ainsi, en complément des crédits déjà mis en œuvre, il vous est proposé de décider de moyens complémentaires, à hauteur de 5M€ d'autorisation d'engagement et de crédit de paiement de fonctionnement, permettant d'attribuer la subvention régionale aux lycées ou, le cas échéant, aux associations et coopératives scolaires.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 302 « Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées » :

> d'abonder de 5 000 000 € l'autorisation d'engagement de 7 055 000 € ouverte au budget ;

> de les affecter au versement des subventions à attribuer dans le cadre de la gestion globale de l'aide à l'acquisition de manuels scolaires et du premier équipement professionnel pour la rentrée 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 5 000 000 € au budget.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.



Le Président

Jean-Yves Le Drian

VII. Fonds de gestion des crédits européens

La répartition des crédits

Crédits de paiement - fonctionnement et investissement

		CPI 900	Total
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	250 000	250 000
Total		250 000	250 000

Programme 8000 > Subvention globale FEDER 2007/2013

> Rappel des objectifs

Le programme 8000 de la Mission XI sert de support à la réalisation financière des opérations cofinancées par le FEDER sur la subvention globale 2007/2013, au bénéfice des structures bretonnes. Pour cette période de programmation, sur un montant total de 301,64M€ de FEDER pour le territoire breton, la Région Bretagne a reçu délégation de gestion de 111,1M€ FEDER fléchés sur des actions relevant des axes 2 (85,5M€) et 3 (23,3M€), ainsi que 2,3M€ pour l'assistance technique. Pour la gestion de ces fonds, la Région est « organisme intermédiaire »au sens de l'article 59 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds Européen de développement régional.

	DM1 2016
AP	- €
AE	- €
Total	- €
CPI	250 000 €
CPF	- €
Total	250 000 €

Les critères d'éligibilité des projets et des objectifs associés sont ceux du programme européen 2007/2013, la Région, en qualité d'organisme intermédiaire, devant assurer une gestion performante des fonds.

Aussi, le programme s'articule autour des quatre axes suivants :

I. **Assurer une programmation optimale du FEDER**
II. **Assurer une gestion de qualité**
III. **Limiter le déséquilibre de trésorerie**
IV. **Vérifier l'impact du programme au travers des actions**

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

> Modifications proposées

> Propositions budgétaires

L'année 2016 marque l'entrée du Programme Opérationnel 2007/2013 dans sa phase finale de clôture. La période de programmation achevée, en conformité avec les exigences communautaires, fin 2015, le premier semestre de l'année 2016 est consacré aux derniers travaux de vérification et de paiement.

Les crédits votés lors du Budget Primitif 2016 avaient été prévus pour couvrir les besoins de paiement des derniers dossiers au vu d'un calendrier prospectif de dépôt des demandes de paiement par les bénéficiaires. Compte tenu d'un glissement du dépôt de ces demandes de 2015 sur 2016, un besoin de crédits complémentaires est exprimé.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 8000« subvention globale FEDER 2007/2013» :

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 250 000 € au budget.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

VIII.
Autres dépenses

Programme 9011 > Développement des conditions de travail et des compétences

> Rappel des objectifs

	DM1 2016
AP	- €
AE	783 290 €
Total	783 290 €
CPI	- €
CPF	783 290 €
Total	783 290 €

Le programme s'articule autour des axes suivants :

I. **Assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines**

II. **Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières**

III. **Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité**

IV. **Optimiser les conditions et l'environnement de travail**

V. **Assurer le bon fonctionnement des assemblées**

> Modifications proposées

> Propositions budgétaires

II. Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières

II.2. Gestion de l'activité des agents

Suite à des décalages de facturation de l'exercice 2015 vers l'exercice en cours, il est proposé d'abonder de 70 000 € les crédits relatifs au remboursement des rémunérations d'agents mis à disposition de la Région, relevant du chapitre 930, et de diminuer d'autant la ligne dédiée au remboursement des frais de déplacements des agents, relevant du chapitre 932.

Cet ajustement des crédits inscrits sur 2016 sera neutre budgétairement.

IV. Optimiser les conditions et l'environnement de travail

IV.1 Définition et mise en œuvre des dispositifs d'actions sociale

La politique d'action sociale de la Région Bretagne offre la possibilité aux agents qui le souhaitent de bénéficier de chèques-vacances, après la mise en place d'une épargne mensuelle individuelle.

Les nouvelles modalités de commande et de règlement à l'Association nationale pour les Chèques- Vacances (ANCV) conduisent à l'inscription au budget du programme 9011 de 770 000 €.

Cette dépense sera neutre budgétairement, le montant indiqué étant compensé par un titre de recettes correspondant à la part due par les agents, et récupérée tous les mois sur leurs salaires via le dispositif d'épargne.

V. Assurer le bon fonctionnement des assemblées

V.3 Contribuer à l'activité des groupes politiques

Suite au vote de l'Assemblée régionale sur les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des groupes d'élus, il convient d'augmenter de 13 290 € les crédits inscrits sur le programme 9011 au chapitre 944, et ainsi, d'ajuster ces montants aux enveloppes annuelles fixées à ce titre.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9011 «Développement des conditions de travail et des compétences » :

> d'abonder de 840 000 € l'autorisation d'engagement de 6 245 000 € ouverte au budget sur le chapitre 930;

> de réduire de 70 000 € l'autorisation d'engagement de 260 000 € ouverte au budget sur le chapitre 932,

> d'abonder de 13 290 € l'autorisation d'engagement de 196 700 € ouverte au budget sur le chapitre 944 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 840 000 € au budget sur le chapitre 930 ;

> de réduire les crédits de paiement de fonctionnement de 70 000 € inscrits au budget sur le chapitre 932 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 13 290 € au budget sur le chapitre 944.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9012 > Rémunérations du personnel et indemnités des membres des assemblées

> Rappel des objectifs

	DM1 2016
AP	- €
AE	- €
Total	- €
CPI	- €
CPF	-13 290 €
Total	-13 290 €

Ce programme regroupe les dépenses salariales des 4000 agents régionaux, les indemnités des élus du conseil régional et des conseillers du CESER.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

- I.1 Rémunération des agents des services
- I.2 Rémunération des agents des lycées
- I.3 Rémunération des agents des ports et des voies navigables
- I.4 Rémunération des agents de l'inventaire

II. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

- II.1 Rémunération des collaborateurs de groupe
- II.2 Versement des indemnités aux membres des assemblées

> Modifications proposées

> Propositions budgétaires

I. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

I.1. Rémunération des agents des services

Les ajustements proposés sur l'action II. 1 « Rémunération des collaborateurs de groupe » conduisent à un ajustement entre chapitres budgétaires du programme 9012, et par conséquent à abonder de 48 710 € les rémunérations des agents des services.

Par ailleurs, la mise en place des ajustements d'organisation présentés au Comité technique du 18 mars dernier ainsi que la poursuite de la prise de compétence en matière de fonds européens conduisent à la création de 6 supports budgétaires pour des postes permanents. Pour les ajustements d'organisation, ces supports concernent les compétences en matière de formation et d'emploi (2 supports), les missions de contrôle de gestion (1 support) et d'audit (1 support). Pour la poursuite de la prise de compétence en matière de fonds européens, deux supports sont prévus.

Enfin, à l'heure où les futurs transferts de compétences issus de la loi NOTRe s'organisent, il est proposé :

- de créer 10 supports budgétaires, afin de mener des travaux d'études et de renforcer provisoirement des directions en moyens humains, pour permettre, en fonction des besoins, de recourir à des agents contractuels.

- en adéquation avec le rapport relatif à la nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique, soumis à la présente session du conseil régional, et plus particulièrement de son échéancier de mise en œuvre, de créer dès à présent, 4 supports sur des postes permanents, concernant la politique économique.

Ces créations n'ont pas d'impact budgétaire immédiat.

D'une part, ces recrutements n'interviendront qu'au cours du second semestre, en fonction des accroissements d'activité qui seront alors constatés dans les services. D'autre part, les mobilités de personnels conduisent à libérer des postes, qui à défaut d'être pourvus de façon concomitante aux départs des agents, permettent de compenser certains recrutements temporaires.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

II. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

II.1. Rémunération des collaborateurs de groupe

Dans le but d'ajuster les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 en fonction des enveloppes votées par l'Assemblée régionale le 8 janvier dernier et destinées à couvrir les frais de fonctionnement des groupes d'élus, il convient d'ajuster les crédits relatifs aux rémunérations des collaborateurs de groupe de 62 000 €.

Cet ajustement technique ne modifie pas l'équilibre de l'enveloppe globale 2016 qui leur a été allouée.

Une augmentation de 13 290 € est prévue, par ailleurs, sur le programme 9011 au chapitre 944, pour ces mêmes raisons.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9012 «Rémunérations du personnel et indemnités des membres des assemblées» :

> de réduire de 62 000 € les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au budget sur le chapitre 944 ;

> d'augmenter de 48 710 € les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au budget sur le chapitre 930.

Le Président,

Jean-Yves Le Drian

Mouvements financiers divers

> Rappel des objectifs

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens.

Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget, qui résultent en particulier de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71.

Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

> Modifications proposées

> Propositions budgétaires

I. Provision pour gestion de dette et de trésorerie

Une provision pour gestion de dette est prévue chaque année pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie.

Equilibrée en recettes et en dépenses, cette autorisation budgétaire permet :

- d'une part, de rembourser temporairement des emprunts long terme afin de réduire le volume de disponibilités sur le compte de la Région au Trésor ;
- d'autre part, d'effectuer des réaménagements d'emprunts par remboursement anticipé et refinancement à de meilleures conditions.

Le volume de cette provision est adapté chaque année à l'occasion de la première décision modificative pour prendre en compte le profil de la trésorerie régionale et l'encours total de crédits de long terme renouvelables. Il intègre également le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ainsi, le crédit disponible fin 2015, soit 323,643 millions d'euros doit être repris pour permettre d'imputer comme chaque année, le montant maximum des remboursements temporaires effectués sur les lignes de crédit «revolving» au cours de l'exercice 2016, qui s'élèvent au 1er janvier 2016 à 178,627 millions d'euros et à 177,3 M€ au 20 mai 2016 compte tenu des amortissements survenus depuis le début de l'exercice.

Par ailleurs sur l'exercice 2017 et après amortissement du capital des contrats existants, le montant maximal des remboursements temporaires pourrait s'élever à 173,5 M€.

D'autre part, le remboursement des tirages mobilisés sur l'enveloppe CDC mais non consolidés, est à prévoir pour un montant de 110 M€.

Au total, les mouvements infra annuels pouvant être réalisés sur ces contrats jusqu'à la première décision modificative 2017 représentent donc un montant global de 460,8 millions d'euros.

En tenant compte d'autres éventuelles opérations de réaménagement d'emprunts, le montant nécessaire peut être estimé à 480 M€.

Il est donc nécessaire, compte tenu du report de crédit disponible fin 2015 (323,643 M€), d'abonder la provision pour gestion de dette à hauteur de 160 millions d'euros pour faire face d'ici à la DM1 2017, à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et de procéder, le cas échéant, à des opérations de réaménagement de dette.

II. Compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater.

Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) est faite lors de chaque décision modificative.

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisation de programme à 735 118 063 €. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 490 362 170 €.

Cette information incorpore les annulations de dossiers antérieurs à l'exercice opérées qui sont la conséquence :

- de la mise en œuvre, par l'exécutif, des règles adoptées par le Conseil régional (règle de caducité des subventions et participations d'équipement) ;
- des décisions prises par la Commission permanente ;

Elle n'intègre pas les AP et AE ouvertes lors des exercices antérieurs et dont la date de caducité n'est pas encore atteinte.

Le détail par politique et par programme se situe dans les annexes fonctionnelles du cadre budgétaire et comptable.

Reçu le
05 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

> Projet de délibération

Je vous propose :

> s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2015, d'inscrire un crédit de 160 millions d'euros, en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;

> de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'AP et d'AE restant à mandater.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

REÇU LE
- 6 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Budget Supplémentaire pour l'exercice 2016

Cadre Budgétaire et Comptable

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :**Région de Bretagne (1)**

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23350001600040

POSTE COMPTABLE : Payeur Régional

M. 71

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)
voté par fonction

1176

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2016

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 9
D1 - Présentation des AP votées 11
D2 - Présentation des AE votées 13

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 15
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 16
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
C1 - Equilibre financier - Investissement 21
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 22
D1 - Balance générale - Dépenses 23
D2 - Balance générale - Recettes 25

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 27
A.900 - Services généraux 29
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 30
A.902 - Enseignement 31
A.903 - Culture, sports et loisirs 32
A.904 - Santé et action sociale 33
A.905 - Aménagement des territoires 34
A.906 - Gestion des fonds européens 35
A.907 - Environnement 36
A.908 - Transports 37
A.909 - Action économique 39
A.921 - Taxes non affectées 40
A.922 - Dotations et participations 41
A.923 - Dettes et autres opérations financières 42
A.925 - Opérations patrimoniales 43
A.926 - Transferts entre les sections 44
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 47
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 48
B.930 - Services généraux 51
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 52
B.932 - Enseignement 53
B.933 - Culture, sports et loisirs 54
B.934 - Santé et action sociale 55
B.935 - Aménagement des territoires 56
B.936 - Gestion des fonds européens 57
B.937 - Environnement 58
B.938 - Transports 59
B.939 - Action économique 61
B.940 - Impositions directes 62
B.941 - Autres impôts et taxes 63
B.942 - Dotations et participations 64
B.943 - Opérations financières 65
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 67
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 68
B.946 - Transferts entre les sections 69
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 70
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 71

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux 72
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage 73
A/902 - Enseignement 74

A/903 - Culture, sports et loisirs 75
A/904 - Santé et action sociale 76
A/905 - Aménagement des territoires 77
A/906 - Gestion des fonds européens 78
A/907 - Environnement 79
A/908 - Transports 80
A/909 - Action économique 82
A/930 - Services généraux 83
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 86
A/932 - Enseignement 87
A/933 - Culture, sports et loisirs 89
A/934 - Santé et action sociale 90
A/935 - Aménagement des territoires 91
A/936 - Gestion des fonds européens 92
A/937 - Environnement 93
A/938 - Transports 94
A/939 - Action économique 98

B - Eléments du bilan

B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 99
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 100

E - Décisions en matière de taux

E1 - Décisions en matière de taux 102

PRESENTATION DU BUDGET SELON LA NOMMENCLATURE STRATEGIQUE : AP/AE - CP

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	3 237 097	Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (3)	52 640
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	29

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Potentiel fiscal /habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	0.00	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	240,34	
2	Produit des impositions directes / population	56,73	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	302,54	
4	Dépenses d'équipement brut / population	137,44	
5	Encours de dette / population (2)	258,07	
6	DGF / population	62,65	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	19,44%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	84,59%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,43%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	85,30%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.
(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

1179

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de la section.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

1180

VI – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	1 684 808 371,94	1 811 365 081,35	-84 123 560,26	A1	42 433 149,15
Investissement	739 653 385,40	789 100 679,45	(1) -84 123 560,26	A2	-34 676 266,21
Fonctionnement	945 154 986,54	1 022 264 401,90	(2) 0,00	A3	77 109 415,36

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	323 642 907,66	III + IV	323 642 907,66	B1	0,00
Investissement	I	323 642 907,66	III	323 642 907,66	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

1181

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	42 433 149,15
Investissement	**A2 + B2**	-34 676 266,21
Fonctionnement	**A3 + B3**	77 109 415,36

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**323 642 907,66**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	323 642 907,66
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

1182

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

1183

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 323 642 907,66
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	323 642 907,66
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

1184

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I Bis
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

	Libellé de l'AP	Chapitres	AP votées lors de la présente délibération	AP votées depuis le début de l'exercice
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	900		270 000,00
P.9000	Patrimoine et logistique	900		1 700 000,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	900		2 000 000,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	900		300 000,00
P.9010	Equipement des groupes d'élus	900		83 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	900		165 000,00
	Sous-total du chapitre	**900**	**0,00**	**4 518 000,00**
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	901		7 500 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	901		51 000,00
	Sous-total du chapitre	**901**	**0,00**	**7 551 000,00**
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	902		150 000,00
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	902		30 000 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902		19 900 000,00
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	902		27 500 000,00
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	902		8 400 000,00
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902		4 100 000,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	902		4 750 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902		5 943 000,00
	Sous-total du chapitre	**902**	**0,00**	**100 743 000,00**
P.0318	Développer les langues de Bretagne	903		798 000,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	903		1 235 000,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	903		3 780 000,00
P.0603	Développer le sport en région	903		2 100 000,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	903		4 300 000,00
	Sous-total du chapitre	**903**	**0,00**	**12 213 000,00**
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	905		220 000,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	905		270 000,00
	Sous-total du chapitre	**905**	**0,00**	**490 000,00**

I – INFORMATIONS GENERALES	I Bis
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

	Libellé de l'AP	Chapitres	AP votées lors de la présente délibération	AP votées depuis le début de l'exercice
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	907		7 900 000,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	907		900 000,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	907		3 800 000,00
	Sous-total du chapitre	**907**	**0,00**	**12 600 000,00**
P.0209	Développer le système portuaire	908		14 192 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	908		64 060 000,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	908		57 071 000,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	908		8 625 000,00
	Sous-total du chapitre	**908**	**0,00**	**143 948 000,00**
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	909		5 000 000,00
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	909		500 000,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	909	2 000 000,00	6 850 000,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	909	10 000 000,00	29 550 000,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	909		150 000,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	909	1 000 000,00	18 400 000,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	909		4 587 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	909		12 700 000,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	909		4 060 000,00
	Sous-total du chapitre	**909**	**13 000 000,00**	**81 797 000,00**
	TOTAL		**13 000 000,00**	**363 860 000,00**
AP de dépenses imprévues		950		1 000 000,00
	TOTAL GENERAL		**13 000 000,00**	**364 860 000,00**

	Libellé de l'AP	Chapitres	AE votées lors de la présente délibération	AE votées depuis le début de l'exercice
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	930		1 758 000,00
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	930		4 500 000,00
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	930		800 000,00
P.9000	Patrimoine et logistique	930		6 000 000,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	930		2 585 000,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	930		980 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	930	840 000,00	7 086 500,00
P.9020	Ressources et expertises	930		1 425 000,00
	Sous-total du chapitre	**930**	**840 000,00**	**25 134 500,00**
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	931		6 794 300,00
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	931		650 000,00
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	931		48 300 000,00
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	931		30 366 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	931		52 320 000,00
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	931		12 230 000,00
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	931		57 324 000,00
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	931		41 900 000,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	931		1 353 500,00
	Sous-total du chapitre	**931**	**0,00**	**251 237 800,00**
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	932	5 000 000,00	11 405 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les lycées privés	932		200 000,00
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	932		8 010 000,00
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	932		20 000,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	932		480 000,00
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics	932		29 900 000,00
P.0310	Participer au fonctionnement des lycées privés	932		30 720 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932		1 478 000,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	932		180 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	932	-70 000,00	190 000,00
	Sous-total du chapitre	**932**	**4 930 000,00**	**82 583 000,00**
P.0318	Développer les langues de Bretagne	933		5 262 500,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	933		16 150 000,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	933		4 400 000,00
P.0603	Développer le sport en région	933		4 200 000,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	933		1 180 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	933		33 000,00
	Sous-total du chapitre	**933**	**0,00**	**31 225 500,00**

I – INFORMATIONS GENERALES	I Bis
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

	Libellé de l'AP	Chapitres	AE votées lors de la présente délibération	AE votées depuis le début de l'exercice
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	934		706 000,00
	Sous-total du chapitre	**934**	**0,00**	**706 000,00**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	935		4 135 000,00
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	935		1 075 000,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	935		1 644 000,00
	Sous-total du chapitre	**935**	**0,00**	**6 854 000,00**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	937		5 400 000,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	937		3 063 000,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	937		3 055 000,00
	Sous-total du chapitre	**937**	**0,00**	**11 518 000,00**
P.0209	Développer le système portuaire	938	600 000,00	2 197 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	938		560 000,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	938		120 000,00
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	938		1 230 000,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	938		810 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	938		54 500,00
	Sous-total du chapitre	**938**	**600 000,00**	**4 971 500,00**
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	939		13 300 000,00
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	939		15 000 000,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	939		1 570 000,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	939		3 135 000,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	939		4 369 000,00
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filière stratégiques	939		7 257 600,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	939	6 000 000,00	18 600 000,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	939		2 639 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	939		11 840 000,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	939		7 785 000,00
	Sous-total du chapitre	**939**	**6 000 000,00**	**85 495 600,00**
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	944	13 290,00	209 990,00
	Sous-total du chapitre	**944**	**13 290,00**	**209 990,00**
TOTAL			**12 383 290,00**	**499 935 890,00**
AE de dépenses imprévues		952		1 000 000,00
TOTAL GENERAL			**12 383 290,00**	**500 935 890,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	162 250 000,00	196 926 266,21
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	323 642 907,66	323 642 907,66
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 34 676 266,21	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	520 569 173,87	520 569 173,87

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	6 646 850,85	6 646 850,85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 646 850,85	6 646 850,85
	TOTAL DU BUDGET (4)	527 216 024,72	527 216 024,72

1190

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	162 250 000,00	0,00	162 250 000,00	196 649 415,36	276 850,85	196 926 266,21
Crédits de fonctionnement votés	6 370 000,00	276 850,85	6 646 850,85	6 646 850,85	0,00	6 646 850,85
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	168 620 000,00	276 850,85	168 896 850,85	203 296 266,21	276 850,85	203 573 117,06

1191

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS — B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	**351 860 000,00**			**13 000 000,00**	**13 000 000,00**		**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**1 000 000,00**			**0,00**			**0,00**
AE VOTEES	**531 622 600,00**			**12 383 290,00**	**12 383 290,00**	**13 290,00**	**840 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**1 000 000,00**			**0,00**			**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**0,00**	**196 926 266,21**	**520 569 173,87**	**518 319 173,87**	**250 000,00**
90 Opérations ventilées	465 200 500,00	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00		250 000,00
- en AP/CP (2)	464 050 500,00	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00		250 000,00
- hors AP/CP (2)	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	134 435 000,00	323 642 907,66	0,00	160 000 000,00	483 642 907,66	483 642 907,66	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	34 676 266,21	34 676 266,21	34 676 266,21	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**0,00**	**196 926 266,21**	**520 569 173,87**	**520 029 173,87**	**540 000,00**
90 Opérations ventilées	44 460 000,00	0,00	0,00	540 000,00	540 000,00		540 000,00
- Recettes affectées	44 460 000,00	0,00	0,00	540 000,00	540 000,00		540 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	535 281 200,00	323 642 907,66	0,00	119 000 000,00	442 642 907,66	442 642 907,66	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	*19 894 300,00*		*0,00*	*276 850,85*	*276 850,85*	*276 850,85*	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	77 109 415,36	77 109 415,36	77 109 415,36	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 040 375 000,00**	**0,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**6 646 850,85**	**228 140,85**	**888 710,00**
93 Services ventilés	783 483 291,21	0,00	0,00	6 418 710,00	6 418 710,00		888 710,00
- en AE/CP	628 559 791,21	0,00	0,00	6 370 000,00	6 370 000,00		840 000,00
- hors AE/CP	154 923 500,00	0,00	0,00	48 710,00	48 710,00		48 710,00
94 Services communs non ventilés	236 997 408,79	0,00	0,00	-48 710,00	-48 710,00	-48 710,00	
953 Virement à la section d'investissement	*19 894 300,00*		*0,00*	*276 850,85*	*276 850,85*	*276 850,85*	

1192

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 040 375 000,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**6 646 850,85**	**5 789 000,00**	**770 000,00**
93 Services ventilés	94 358 000,00	0,00	857 850,85	0,00	857 850,85		770 000,00
94 Services communs non ventilés	946 017 000,00	0,00	5 789 000,00	0,00	5 789 000,00	5 789 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1193

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite) — B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 000 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	**0,00**	**4 930 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**6 000 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

1194

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**4 930 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**
93 Services ventilés	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
- en AE/CP	0,00	4 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**22 850,85**	**0,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	22 850,85	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

1195

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**2 250 000,00**	**540 000,00**
900 Services généraux	250 000,00	540 000,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
902 Enseignement	0,00	0,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	0,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Action économique	2 000 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées	**483 642 907,66**	**442 642 907,66**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	483 642 907,66	442 642 907,66
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **485 892 907,66**	II **443 182 907,66**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections	*0,00*	*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*276 850,85*
TOTAL	III **0,00**	IV **276 850,85**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**276 850,85**

001 Solde exécution section investissement	V	34 676 266,21	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	77 109 415,36

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**520 569 173,87**	II + IV + VI + VII	**520 569 173,87**

1196

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**6 418 710,00**	**857 850,85**
930 Services généraux	888 710,00	770 000,00
931 Formation pro. et apprentissage	0,00	22 850,85
932 Enseignement	4 930 000,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	0,00	65 000,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	600 000,00	0,00
939 Action économique	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**-48 710,00**	**5 789 000,00**
940 Impositions directes	0,00	5 248 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	541 000,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	-48 710,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL	I **6 370 000,00**	II **6 646 850,85**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	*0,00*	*0,00*
947 Transferts dans section fonctionnement	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*276 850,85*	
TOTAL	III **276 850,85**	IV **0,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**276 850,85**

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**6 646 850,85**	II + IV + VI	**6 646 850,85**

1197

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'investissement – Total		**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**196 926 266,21**	**0,00**	**1 120 204 673,87**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**515 600 500,00**	**323 642 907,66**	**162 250 000,00**	**0,00**	**1 001 493 407,66**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 400 000,00	323 642 907,66	160 000 000,00	0,00	535 042 907,66
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 571 891,19	0,00	0,00	0,00	8 571 891,19
204	Subventions d'équipement versées	313 811 773,10	0,00	250 000,00	0,00	314 061 773,10
21	Immobilisations corporelles	13 652 998,89	0,00	0,00	0,00	13 652 998,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 867 554,38	0,00	0,00	0,00	108 867 554,38
26	Participations et créances rattachées	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	18 796 282,44	0,00	2 000 000,00	0,00	20 796 282,44
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***84 035 000,00***		***0,00***	***0,00***	***84 035 000,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*50 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*50 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*34 035 000,00*		*0,00*	*0,00*	*34 035 000,00*
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	34 676 266,21

1198

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 040 375 000,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**1 047 021 850,85**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**804 999 500,00**	**0,00**	**6 370 000,00**	**0,00**	**811 369 500,00**
011	Charges à caractère général	123 238 247,94	0,00	330 000,00	0,00	123 568 247,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 360 841,41	0,00	888 710,00	0,00	152 249 551,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	509 767 720,21	0,00	5 200 000,00	0,00	514 967 720,21
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 009 008,79	0,00	-48 710,00	0,00	960 298,79
66	Charges financières	18 338 110,00	0,00	0,00	0,00	18 338 110,00
67	Charges exceptionnelles	785 571,65	0,00	0,00	0,00	785 571,65
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***235 375 500,00***		***276 850,85***	***0,00***	***235 652 350,85***
946	*Transferts entre les sections*	*215 481 200,00*		*0,00*	*0,00*	*215 481 200,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*19 894 300,00*		*276 850,85*	*0,00*	*20 171 150,85*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

1199

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'investissement – Total		**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**196 926 266,21**	**0,00**	**1 120 204 673,87**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**314 260 000,00**	**323 642 907,66**	**119 540 000,00**	**0,00**	**757 442 907,66**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
13	Subventions d'investissement	36 148 000,00	0,00	540 000,00	0,00	36 688 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	259 950 000,00	323 642 907,66	119 000 000,00	0,00	702 592 907,66
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 662 000,00	0,00	0,00	0,00	6 662 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***285 375 500,00***		***276 850,85***	***0,00***	***285 652 350,85***
925	*Opérations patrimoniales*	*50 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*50 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*215 481 200,00*		*0,00*	*0,00*	*215 481 200,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*19 894 300,00*		*276 850,85*	*0,00*	*20 171 150,85*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		77 109 415,36	0,00	77 109 415,36
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

1200

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes de fonctionnement – Total		**1 040 375 000,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**1 047 021 850,85**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 006 340 000,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**1 012 986 850,85**
70	Produits services, domaine, ventes div	1 840 900,00	0,00	0,00	0,00	1 840 900,00
731	Impôts locaux	212 988 000,00	0,00	5 248 000,00	0,00	218 236 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	471 361 000,00	0,00	0,00	0,00	471 361 000,00
74	Dotations, subventions et participations	318 053 100,00	0,00	606 000,00	0,00	318 659 100,00
75	Autres produits de gestion courante	254 000,00	0,00	22 850,85	0,00	276 850,85
76	Produits financiers	1 402 000,00	0,00	0,00	0,00	1 402 000,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
013	Atténuations de charges	391 000,00	0,00	770 000,00	0,00	1 161 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***34 035 000,00***		***0,00***	***0,00***	***34 035 000,00***
946	*Transferts entre les sections*	*34 035 000,00*		*0,00*	*0,00*	*34 035 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

1201

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**465 200 500,00**	**0,0**	**13 000 000,00**	**2 250 000,00**	**0,00**	**2 250 000,00**	**0,00**	**467 450 500,00**
900	Services généraux	9 688 300,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	9 938 300,00
901	Formation pro. et apprentissage	16 167 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 167 800,00
902	Enseignement	110 793 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 793 500,00
903	Culture, sports et loisirs	14 013 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 013 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	60 511 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 511 400,00
906	Gestion des fonds européens	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500 000,00
907	Environnement	12 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 250 000,00
908	Transports	181 273 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 273 500,00
909	Action économique	54 003 000,00	0,0	13 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	56 003 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**134 435 000,00**	**323 642 907,66**		**160 000 000,00**	**0,00**		**160 000 000,00**	**618 077 907,66**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	50 400 000,00	323 642 907,66		160 000 000,00	0,00		160 000 000,00	534 042 907,66
925	*Opérations patrimoniales*	*50 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*50 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*34 035 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*34 035 000,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**13 000 000,00**	**162 250 000,00**		**2 250 000,00**	**160 000 000,00**	**1 085 528 407,66**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**34 676 266,21**
TOTAL	**1 120 204 673,87**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

1202

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**44 460 000,00**	**0,00**	**540 000,00**	**0,00**	**45 000 000,00**
900	Services généraux	4 800 000,00	0,00	540 000,00	0,00	5 340 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	23 876 000,00	0,00	0,00	0,00	23 876 000,00
903	Culture, sports et loisirs	822 000,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	77 000,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
906	Gestion des fonds européens	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	6 500 000,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
909	Action économique	8 235 000,00	0,00	0,00	0,00	8 235 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**535 281 200,00**	**323 642 907,66**	**119 000 000,00**	**0,00**	**977 924 107,66**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	258 300 000,00	323 642 907,66	119 000 000,00	0,00	700 942 907,66
925	*Opérations patrimoniales*	*50 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*50 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*215 481 200,00*		*0,00*	*0,00*	*215 481 200,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**19 894 300,00**	**0,00**	**276 850,85**	**0,00**	**20 171 150,85**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*19 894 300,00*		*276 850,85*	*0,00*	*20 171 150,85*
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**599 635 500,00**	**323 642 907,66**	**119 816 850,85**	**0,00**	**1 043 095 258,51**

1203

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**0,00**
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	**77 109 415,36**
TOTAL	**1 120 204 673,87**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**4 258 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**354 500,00**	**4 800 000,00**	**275 000,00**	**0,00**	**9 688 300,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 800 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**540 000,00**	**0,00**	**540 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	0,00	540 000,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1204

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 901
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**8 000 000,00**	**8 167 800,00**	**16 167 800,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1205

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**4 750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**76 943 203,53**	**24 056 796,47**	**0,00**	**5 043 500,00**	**0,00**	**0,00**	**110 793 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**20 958 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 248 000,00**	**0,00**	**0,00**	**670 000,00**	**0,00**	**0,00**	**23 876 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1206

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**5 813 000,00**	**4 300 000,00**	**3 900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**14 013 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1207

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1208

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 404 900,00**	**12 700 000,00**	**0,00**	**18 406 500,00**	**0,00**	**0,00**	**60 511 400,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 000,00**	**0,00**	**0,00**	**77 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1209

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 906

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 500 000,00**	**0,00**	**6 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 500 000,00**	**0,00**	**6 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00

1210

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 200 000,00**	**3 350 000,00**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 250 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1211

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**46 240 000,00**	**76 907 000,00**	**0,00**	**4 591 000,00**	**0,00**	**4 800 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1212

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite)

	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 110 500,00**	**8 625 000,00**	**181 273 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1213

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 909
Détail par articles

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 13 000 000,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**25 515 000,00**	**12 085 000,00**	**12 453 000,00**	**0,00**	**3 950 000,00**	**54 003 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 250 000,00**	**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**815 000,00**	**8 235 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1214

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1215

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**11 500 000,00**	**0,00**	**77 109 415,36**	**0,00**	**88 609 415,36**
10222	FCTVA	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	77 109 415,36	0,00	77 109 415,36

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

1216

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES — A 923

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**50 400 000,00**	**323 642 907,66**	**160 000 000,00**	**0,00**	**534 042 907,66**
1641	Emprunts en euros	44 376 233,05	0,00	0,00	0,00	44 376 233,05
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	5 891 300,72	30 000 000,00	0,00	0,00	35 891 300,72
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	293 642 907,66	160 000 000,00	0,00	453 642 907,66
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	132 466,23	0,00	0,00	0,00	132 466,23
	RECETTES	**258 300 000,00**	**323 642 907,66**	**119 000 000,00**	**0,00**	**700 942 907,66**
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	80 000 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000 000,00
1641	Emprunts en euros	178 300 000,00	0,00	-41 000 000,00	0,00	137 300 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	323 642 907,66	160 000 000,00	0,00	483 642 907,66

1217

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES — A 925

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***50 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
1313	*Subv. transf. Départements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
1316	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
21572	*Matériel technique scolaire*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*48 990 000,00*	*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*510 000,00*	*0,00*	*0,00*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***50 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
1323	*Subv. non transf. Départements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
1326	*Subv. non transf. Autres E.P.L.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*50 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

1218

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES — A 926

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**34 035 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**34 035 000,00**	**0,00**	**0,00**
13911	*Sub. transf cpte résult. Etat, établist*	722 000,00	0,00	0,00
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	615 000,00	0,00	0,00
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	193 000,00	0,00	0,00
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	83 000,00	0,00	0,00
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	11 040 000,00	0,00	0,00
139173	*Sub. transf cpte résult. FEOGA*	1 119 000,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement*	1 973 000,00	0,00	0,00
13932	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	18 290 000,00	0,00	0,00
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	**215 481 200,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**215 481 200,00**	**0,00**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	1 486 000,00	0,00	0,00
28033	*Frais d'insertion*	5 000,00	0,00	0,00
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	66 000,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	7 943 000,00	0,00	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	820 000,00	0,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	11 000,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	15 000,00	0,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	623 000,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	6 183 000,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	693 000,00	0,00	0,00
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	943 000,00	0,00	0,00
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	37 108 000,00	0,00	0,00
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	156 000,00	0,00	0,00
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	172 000,00	0,00	0,00
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	6 178 000,00	0,00	0,00
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	396 000,00	0,00	0,00
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	11 450 000,00	0,00	0,00

1219

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	10 413 000,00	0,00	0,00
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	2 937 000,00	0,00	0,00
28041721	*Subv. RFF : Bien mobilier, matériel*	1 390 000,00	0,00	0,00
28041722	*Subv. RFF : Bâtiments, installations*	6 721 000,00	0,00	0,00
28041723	*Subv. RFF : Projet infrastructure*	19 041 000,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	10 844 000,00	0,00	0,00
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	19 042 000,00	0,00	0,00
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	22 325 000,00	0,00	0,00
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	10 399 000,00	0,00	0,00
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	6 571 000,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	3 881 000,00	0,00	0,00
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	1 099 000,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	2 000,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	69 000,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	296 000,00	0,00	0,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	623 000,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	1 732 000,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	9 400,00	0,00	0,00
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	84 500,00	0,00	0,00
28151	*Réseaux de voirie*	3 200,00	0,00	0,00
28153	*Réseaux divers*	8 100,00	0,00	0,00
281571	*Matériel ferroviaire*	17 000,00	0,00	0,00
281572	*Matériel technique scolaire*	1 016 000,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	1 327 000,00	0,00	0,00
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	12 333 000,00	0,00	0,00
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	2 476 000,00	0,00	0,00
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	228 000,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	592 000,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	3 431 000,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	619 000,00	0,00	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	1 214 000,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	211 000,00	0,00	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	74 000,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	205 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
21828	*Autres matériels de transport*	0,00	0,00	0,00
2185	*Matériel de téléphonie*	0,00	0,00	0,00

1220

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

1221

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A.950 A 951 A 954

DEPENSES

950 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	**Vote de l'assemblée sur les AP**
1 000 000,00	0,00

RECETTES

951 *Virements de la section de fonctionnement*	
Budget de l'exercice (1)	**Vote de l'assemblée**
19 894 300,00	*276 850,85*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

1222

RECETTES

954 Produits des cessions d'immobilisations		
Budget de l'exercice (1) **I**	**Propositions nouvelles du président**	**Vote de l'assemblée (3)** **III**
0,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**783 483 291,21**	**0,00**	**12 370 000,00**	**6 418 710,00**	**0,00**	**6 370 000,00**	**48 710,00**	**789 902 001,21**
930	Services généraux	83 176 291,21	0,00	840 000,00	888 710,00	0,00	840 000,00	48 710,00	84 065 001,21
931	Formation pro. et apprentissage	288 328 887,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 328 887,50
932	Enseignement	167 674 000,00	0,00	4 930 000,00	4 930 000,00	0,00	4 930 000,00	0,00	172 604 000,00
933	Culture, sports et loisirs	32 561 612,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 561 612,50
934	Santé et action sociale	664 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 500,00
935	Aménagement des territoires	6 954 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 954 000,00
936	Gestion des fonds européens	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
937	Environnement	10 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 448 000,00
938	Transports	117 006 500,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	117 606 500,00
939	Action économique	73 169 500,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 169 500,00
94	**Services communs non ventilés**	**236 997 408,79**	**0,00**		**-48 710,00**	**0,00**		**-62 000,00**	**236 948 698,79**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	20 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	20 000 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 016 208,79	0,00	13 290,00	-48 710,00	0,00	13 290,00	-62 000,00	967 498,79
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00			0,00	0,00		0,00	500 000,00
946	*Transferts entre les sections*	*215 481 200,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*215 481 200,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**19 894 300,00**		**0,00**	**276 850,85**	**0,00**		**276 850,85**	**20 171 150,85**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*19 894 300,00*			*276 850,85*	*0,00*		*276 850,85*	*20 171 150,85*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 040 375 000,00**	**0,00**	**12 383 290,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**6 383 290,00**	**263 560,85**	**1 047 021 850,85**

1223

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL IV = I + II + III
								002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00

TOTAL	**1 047 021 850,85**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

1224

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**94 358 000,00**	**0,00**	**857 850,85**	**0,00**	**95 215 850,85**
930	Services généraux	9 577 500,00	0,00	770 000,00	0,00	10 347 500,00
931	Formation pro. et apprentissage	33 280 000,00	0,00	22 850,85	0,00	33 302 850,85
932	Enseignement	8 290 000,00	0,00	0,00	0,00	8 290 000,00
933	Culture, sports et loisirs	461 600,00	0,00	65 000,00	0,00	526 600,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	37 860 900,00	0,00	0,00	0,00	37 860 900,00
939	Action économique	1 388 000,00	0,00	0,00	0,00	1 388 000,00
94	**Services communs non ventilés**	**946 017 000,00**	**0,00**	**5 789 000,00**	**0,00**	**951 806 000,00**
940	Impositions directes	212 988 000,00	0,00	5 248 000,00	0,00	218 236 000,00
941	Autres impôts et taxes	435 641 000,00	0,00	0,00	0,00	435 641 000,00
942	Dotations et participations	262 053 000,00	0,00	541 000,00	0,00	262 594 000,00
943	Opérations financières	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections*	*34 035 000,00*		*0,00*	*0,00*	*34 035 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 040 375 000,00**	**0,00**	**6 646 850,85**	**0,00**	**1 047 021 850,85**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	**0,00**

TOTAL	**1 047 021 850,85**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

1225

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 840 000,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**50 926 249,66**	**19 998 387,48**	**5 308 713,39**	**2 930 940,68**	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**1 321 606,99**	**2 893,01**	**2 400 000,00**	**285 000,00**	**0,00**	**83 176 291,21**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**118 710,00**	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**888 710,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP		770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
Hors AE-CP	48 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 710,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**291 000,00**	**1 084 500,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**9 577 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**770 000,00**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1226

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**7 078 000,00**	**148 046 387,50**	**81 343 500,00**	**51 861 000,00**	**288 328 887,50**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**33 280 000,00**	**0,00**	**0,00**	**33 280 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**22 850,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 850,85**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1227

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 4 930 000,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**5 500 080,05**	**0,00**	**0,00**	**128 455 183,58**	**32 248 736,37**	**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**167 674 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**5 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 930 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	5 000 000,00	0,00	0,00	-70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 290 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 290 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1228

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**25 929 689,50**	**2 431 923,00**	**4 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**32 561 612,50**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**461 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**461 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1229

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**664 500,00**	**0,00**	**0,00**	**664 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1230

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 561 143,33**	**100 000,00**	**0,00**	**2 292 856,67**	**0,00**	**0,00**	**6 954 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1231

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 936

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**3 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**3 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1232

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 370 000,00**	**2 615 000,00**	**3 063 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 448 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1233

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 600 000,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**102 806 000,00**	**280 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**36 462 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1234

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite)

	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 050 500,00**	**0,00**	**0,00**	**5 060 000,00**	**810 000,00**	**117 006 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**600 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Hors AE-CP	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 136 900,00**	**222 000,00**	**37 860 900,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1235

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 6 000 000,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**16 657 500,00**	**36 835 000,00**	**11 682 000,00**	**0,00**	**7 995 000,00**	**73 169 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**102 000,00**	**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 000,00**	**1 388 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1236

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73914	Prél.fonds péréquat° cotis/VA entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**212 988 000,00**	**0,00**	**5 248 000,00**	**0,00**	**218 236 000,00**
73112	Cotisation sur la VAE	154 630 000,00	0,00	5 222 000,00	0,00	159 852 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	29 018 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 047 000,00
73121	FNGIR	27 608 000,00	0,00	0,00	0,00	27 608 000,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	1 732 000,00	0,00	-3 000,00	0,00	1 729 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1237

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 941
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**435 641 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**435 641 000,00**
732	TICPE	199 720 000,00	0,00	0,00	0,00	199 720 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	113 000 000,00	0,00	0,00	0,00	113 000 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73821	Taxe d'apprentissage	67 200 000,00	0,00	0,00	0,00	67 200 000,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 597 000,00	0,00	0,00	0,00	6 597 000,00
73841	Frais de gestion	22 456 000,00	0,00	0,00	0,00	22 456 000,00
73842	TICPE FPA	10 953 000,00	0,00	0,00	0,00	10 953 000,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	15 715 000,00	0,00	0,00	0,00	15 715 000,00

1238

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 942
Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**262 053 000,00**	**0,00**	**541 000,00**	**0,00**	**262 594 000,00**
7411	D.G.F. - Dotation forfaitaire	188 082 000,00	0,00	503 000,00	0,00	188 585 000,00
7412	D.G.F. - Dotation de péréquation	15 686 000,00	0,00	0,00	0,00	15 686 000,00
7453	Dotations - Primes employeurs apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	21 880 000,00	0,00	0,00	0,00	21 880 000,00
74832	D.C.R.T.P.	27 575 000,00	0,00	0,00	0,00	27 575 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	505 000,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	8 325 000,00	0,00	38 000,00	0,00	8 363 000,00

1239

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 943

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**20 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000 000,00**
6226	Honoraires	38 450,00	0,00	0,00	0,00	38 450,00
627	Services bancaires et assimilés	625 440,00	0,00	0,00	0,00	625 440,00
6541	Créances admises en non-valeur	78 800,00	0,00	0,00	0,00	78 800,00
6542	Créances éteintes	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 194 853,32	0,00	0,00	0,00	10 194 853,32
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	133 333,33	0,00	0,00	0,00	133 333,33
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	8 008 923,35	0,00	0,00	0,00	8 008 923,35
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	RECETTES (6)	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1240

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	1 344 642,51
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 344 642,51
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

1241

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**1 016 208,79**	**0,00**	**-48 710,00**	**0,00**	**967 498,79**
611	Contrats de prestations de services	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
65861	Frais de personnel	894 000,00	0,00	-62 000,00	0,00	832 000,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	115 008,79	0,00	13 290,00	0,00	128 298,79
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65869	Remboursements frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1242

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
7866	Rep. Prov. dépréc. éléments financiers	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

1243

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 946
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**215 481 200,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**215 481 200,00**	**0,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	215 481 200,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
675	*Valeur comptable immobilisations cédées*	0,00	0,00	0,00
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5)	**34 035 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**34 035 000,00**	**0,00**	**0,00**
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	34 035 000,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	0,00	0,00	0,00

1244

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

1245

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 952 B 953

DEPENSES

952 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	**Vote de l'assemblée sur les AE**
1 000 000,00	0,00

DEPENSES

953 *Virement à la section d'investissement*	
Budget de l'exercice (1)	**Vote de l'assemblée**
19 894 300,00	*276 850,85*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

1246

ANNEXES

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**540 000,00**	**0,00**	**540 000,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	0,00	540 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1248

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/901

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1249

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236	Avances aux EPLE sur immos régionales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. d'équipent non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1250

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1251

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

1252

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1253

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/906

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv. d'équipent non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

1254

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1255

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1256

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1257

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/909

Détail par articles

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1258

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — A/930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**118 710,00**	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**888 710,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1259

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	48 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 710,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1260

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**770 000,00**
641	Rémunérations du personnel	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1261

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — A/931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**22 850,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 850,85**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	22 850,85	0,00	0,00	0,00	22 850,85

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1262

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV

A/932

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**5 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 930 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	-70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-70 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1263

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
657	Subventions de fonctionnement versées	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1264

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

IV

A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1265

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

IV

A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1266

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — A/935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1267

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — A/936

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1268

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1269

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1270

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1271

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**600 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00	0,00	335 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1272

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1273

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/939

Détail par articles

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1274

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES — B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 85 435 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**51 400 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	44 376 233,05	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	5 891 300,72	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 132 466,23	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**34 035 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*34 035 000,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**85 435 000,00**	**323 642 907,66**	**34 676 266,21**	**443 754 173,87**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES — B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 253 537 500,00**	**276 850,85**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**18 162 000,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	11 500 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		**235 375 500,00**	**276 850,85**	**0,00**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 486 000,00*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*66 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*7 943 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*820 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*11 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*623 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*6 183 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*693 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*943 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*37 108 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	*156 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*172 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*6 178 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	*396 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	*11 450 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	*10 413 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	*2 937 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041721	*Subv. RFF : Bien mobilier, matériel*	*1 390 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041722	*Subv. RFF : Bâtiments, installations*	*6 721 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041723	*Subv. RFF : Projet infrastructure*	*19 041 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*10 844 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*19 042 000,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*22 325 000,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*10 399 000,00*	*0,00*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*6 571 000,00*	*0,00*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*3 881 000,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*1 099 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*69 000,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*296 000,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*623 000,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 732 000,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*9 400,00*	*0,00*	*0,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*84 500,00*	*0,00*	*0,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28151	*Réseaux de voirie*	*3 200,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Réseaux divers*	*8 100,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*17 000,00*	*0,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*1 016 000,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*1 327 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*12 333 000,00*	*0,00*	*0,00*
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	*2 476 000,00*	*0,00*	*0,00*
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	*228 000,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*592 000,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*3 431 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*619 000,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*1 214 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*211 000,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*74 000,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*205 000,00*	*0,00*	*0,00*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*19 894 300,00*	*276 850,85*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**253 814 350,85**	**323 642 907,66**	**0,00**	**77 109 415,36**	**654 566 673,87**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**443 754 173,87**
Ressources propres disponibles	VIII	**654 566 673,87**
Solde	IX = VIII – IV (4)	**210 812 500,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases /(N - 1)	Taux appliqués par décision du conseil régional	Variation de taux/N - 1	Produit voté par le conseil régional	Variation du produit /N - 1
Taxe intérieure sur les produits pétroliers - Modulation			GO : 1,15 €/hl - SP : 1,77 €/hl	0%	36 020 000	0,58%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers - Majoration Grenelle			GO : 1,35 €/hl - SP : 0,73 €/hl	0%	35 720 000	0,44%
Taxe sur les permis de conduire			0,00 €	0%	0	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules			51,00 €/CV	11%	113 000 000	6%
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)						
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1) (2)						
Taxe relative à l'octroi de mer (1)						
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)						
Droit de francisation et de navigation corse (2)						
Droit de passeport en Corse (2)						
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (2)						
[…] (3)						
TOTAL					**184 740 000**	

(1) Taxe perçue par les régions d'outre-mer.

(2) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région à un pouvoir de modulation ou de fixation du taux

Présentation du budget selon la nomenclature stratégique

Autorisations de programme et d'engagement

Décision modificative n°1 au budget de 2016

> *Autorisations de programme et d'engagement*

en euros

		Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		
		Antérieures*	AP 2016	Antérieures*	AE 2016	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**7 384 138**	**490 000**	**3 893 385**	**7 560 000**	**8 050 000**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	7 344 512		2 396 272	4 135 000	4 135 000
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		220 000	408 967	1 781 000	2 001 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	39 626	270 000	1 088 146	1 644 000	1 914 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**78 104 765**	**79 229 000**	**55 726 935**	**68 067 600**	**147 296 600**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		***1 920 367***	***5 500 000***	***30 809 264***	***28 300 000***	***2 001 000***
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	1 890 270	5 000 000	5 512 665	13 300 000	18 300 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	30 097	500 000	25 296 600	15 000 000	15 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		***34 582 936***	***36 550 000***	***7 681 888***	***16 331 600***	***52 881 600***
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	11 656 170	6 850 000	577 580	1 570 000	8 420 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	21 375 590	29 550 000	2 270 758	3 135 000	32 685 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		150 000	3 982 930	4 369 000	4 519 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	1 551 175		850 620	7 257 600	7 257 600
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		***23 617 913***	***18 400 000***	***13 489 086***	***18 600 000***	***37 000 000***
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	23 617 913	18 400 000	13 489 086	18 600 000	37 000 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		***17 983 549***	***18 779 000***	***3 746 696***	***4 836 000***	***23 615 000***
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	614 903	4 587 000	1 591 666	2 639 000	7 226 000
P.0209	Développer le système portuaire	17 368 646	14 192 000	2 155 031	2 197 000	16 389 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**234 920 147**	**121 792 000**	**176 882 198**	**393 803 300**	**515 595 300**
Assurer la relation formation emploi				***1 055 617***	***6 794 300***	***6 794 300***
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation			1 055 617	6 794 300	6 794 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		***16 207***	***150 000***	***1 677 784***	***12 055 000***	***12 205 000***
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	16 207	150 000	1 677 784	12 055 000	12 205 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		***176 011 864***	***77 400 000***	***4 145 562***	***8 210 000***	***85 610 000***
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	117 047 116	30 000 000	11 247		30 000 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	22 612 636	19 900 000		200 000	20 100 000
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	36 352 112	27 500 000	4 134 315	8 010 000	35 510 000

*Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

en euros

		Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		
		Antérieures*	AP 2016	Antérieures*	AE 2016	Total
Améliorer les équipements des lycées		***14 436 639***	***17 250 000***	***87 407***	***500 000***	***17 750 000***
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	10 149 859	8 400 000	9 604		8 400 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	3 987 382	4 100 000		20 000	4 120 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	299 399	4 750 000	77 803	480 000	5 230 000
Améliorer le fonctionnement des lycées				***216 409***	***60 620 000***	***60 620 000***
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics			143 677	29 900 000	29 900 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés			72 732	30 720 000	30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		***18 752 297***	***18 643 000***	***11 535 127***	***13 318 000***	***31 961 000***
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 752 297	18 643 000	11 535 127	13 318 000	31 961 000
Favoriser l'apprentissage		***9 677 664***	***7 500 000***	***46 705 491***	***78 666 000***	***86 166 000***
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	9 677 664	7 500 000	5 333 437	48 300 000	55 800 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			41 372 054	30 366 000	30 366 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		***15 695 046***	***51 000***	***1 381 851***	***52 320 000***	***52 371 000***
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	15 695 046	51 000	1 381 851	52 320 000	52 371 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux				***109 580 722***	***154 524 000***	***154 524 000***
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			9 697 569	13 755 000	13 755 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales			95 686 517	90 769 000	90 769 000
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable			4 196 636	50 000 000	50 000 000
Développer les langues de Bretagne		***330 430***	***798 000***	***496 227***	***6 796 000***	***7 594 000***
P.0318	Développer les langues de Bretagne	330 430	798 000	496 227	6 796 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**363 732 297**	**121 131 000**	**228 776 362**	**1 910 000**	**123 041 000**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	94 752 131	64 060 000	227 994 205	560 000	64 620 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	243 488 696	57 071 000	406 657	120 000	57 191 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	25 491 471		375 500	1 230 000	1 230 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**17 483 494**	**12 600 000**	**8 034 607**	**11 518 000**	**24 118 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	8 485 784	7 900 000	4 265 643	5 400 000	13 300 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	1 098 102	900 000	1 432 007	3 063 000	3 963 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	7 899 608	3 800 000	2 336 958	3 055 000	6 855 000

*Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

Décision modificative n°1 au budget de 2016

> Autorisations de programme et d'engagement

en euros

		Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		
		Antérieures*	AP 2016	Antérieures*	AE 2016	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**26 632 891**	**24 370 000**	**4 813 043**	**40 783 000**	**65 153 000**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 001 808	1 235 000	197 068	16 150 000	17 385 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	2 289 963	3 780 000	997 508	4 400 000	8 180 000
P.0603	Développer le sport en région	5 015 525	2 100 000	36 642	4 200 000	6 300 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	6 255 547	4 300 000	492 106	1 180 000	5 480 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	5 489 072	4 060 000	457 243	7 785 000	11 845 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	5 758 400	8 625 000	321 228	810 000	9 435 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	822 575	270 000	905 692	1 758 000	2 028 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			1 405 556	4 500 000	4 500 000
Fonds de gestion des crédits européens		**3 614 404**		**1 660 333**	**800 000**	**800 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020					
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			516 432	800 000	800 000
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	3 614 404		1 143 901		
Autres dépenses		**3 245 927**	**5 248 000**	**9 870 198**	**19 563 990**	**24 811 990**
P.9000	Patrimoine et logistique	2 262 518	1 700 000	7 583 490	6 000 000	7 700 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	736 233	2 000 000	401 860	2 585 000	4 585 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	168 894	300 000	49 080	980 000	1 280 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus	21 314	83 000			83 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	56 968	165 000	1 835 767	7 573 990	7 738 990
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					
P.9020	Ressources et expertises				1 425 000	1 425 000
P.9020	Évaluation				430 000	*430 000*
P.9020	Finances				150 000	*150 000*
P.9020	Cotisations				360 000	*360 000*
P.9020	Contentieux - Assemblées				265 000	*265 000*
P.9020	Documentation				220 000	*220 000*
P.9021	Service de la dette					
P.9023	Mouvements financiers divers		1 000 000		1 000 000	2 000 000
	Total	**735 118 063**	**364 860 000**	**489 657 061**	**544 005 890**	**908 865 890**

*Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

Crédits de paiement
investissement et fonctionnement

Décision modificative n°1 au budget de 2016

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**60 511 400**	**7 618 500**	**68 129 900**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	42 054 900	3 779 000	45 833 900
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	50 000	1 583 500	1 633 500
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	18 406 500	2 256 000	20 662 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**82 783 000**	**55 736 500**	**138 519 500**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		***3 100 000***	***25 400 000***	***28 500 000***
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	2 800 000	12 100 000	14 900 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	300 000	13 300 000	13 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		***27 450 000***	***16 657 500***	***44 107 500***
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	6 950 000	1 645 000	8 595 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	19 850 000	2 855 000	22 705 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	150 000	4 886 500	5 036 500
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	500 000	7 271 000	7 771 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		***9 600 000***	***9 100 000***	***18 700 000***
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	9 600 000	9 100 000	18 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		***42 633 000***	***4 579 000***	***47 212 000***
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	2 853 000	2 582 000	5 435 000
P.0209	Développer le système portuaire	39 780 000	1 997 000	41 777 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**136 659 300**	**388 212 500**	**524 871 800**
Assurer la relation formation emploi			***6 428 000***	***6 428 000***
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		6 428 000	6 428 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		***100 000***	***12 800 000***	***12 900 000***
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	12 800 000	12 900 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		***88 700 000***	***8 400 000***	***97 100 000***
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	43 500 000		43 500 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	19 900 000	200 000	20 100 000
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	25 300 000	8 200 000	33 500 000

Décision modificative n°1 au budget de 2016

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
Améliorer les équipements des lycées		***16 950 000***	***500 000***	***17 450 000***
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 100 000		8 100 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	20 000	4 120 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	4 750 000	480 000	5 230 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			***60 620 000***	***60 620 000***
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000	29 900 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000	30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		***13 943 500***	***12 905 000***	***26 848 500***
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	13 943 500	12 905 000	26 848 500
Favoriser l'apprentissage		***8 000 000***	***81 343 500***	***89 343 500***
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	8 000 000	48 300 000	56 300 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		33 043 500	33 043 500
Assurer les formations sanitaires et sociales		***8 167 800***	***51 861 000***	***60 028 800***
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	8 167 800	51 861 000	60 028 800
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			***146 559 000***	***146 559 000***
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		11 452 000	11 452 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		88 507 000	88 507 000
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		46 600 000	46 600 000
Développer les langues de Bretagne		***798 000***	***6 796 000***	***7 594 000***
P.0318	Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**132 868 500**	**104 380 000**	**237 248 500**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	46 240 000	102 806 000	149 046 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	86 298 000	280 000	86 578 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	330 500	1 294 000	1 624 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**12 250 000**	**10 448 000**	**22 698 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 200 000	4 370 000	9 570 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	3 063 000	3 963 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 150 000	3 015 000	9 165 000

Décision modificative n°1 au budget de 2016

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**26 419 500**	**41 094 500**	**67 514 000**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 235 000	16 150 000	17 385 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 650 000	8 430 000
P.0603	Développer le sport en région	3 900 000	4 200 000	8 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 180 000	5 480 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	3 950 000	7 995 000	11 945 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000	810 000	9 435 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	629 500	1 609 500	2 239 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 500 000	4 500 000
Fonds de gestion des crédits européens		**11 550 000**	**6 850 000**	**18 400 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	6 500 000	3 500 000	10 000 000
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020			
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020			
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		950 000	950 000
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	5 050 000	2 400 000	7 450 000
Autres dépenses		**54 808 800**	**197 029 500**	**251 838 300**
P.9000	Patrimoine et logistique	2 000 000	8 804 000	10 804 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	1 780 000	2 400 000	4 180 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	980 000	1 280 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus	13 800		13 800
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	165 000	7 499 290	7 664 290
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		155 721 210	155 721 210
P.9020	Ressources et expertises		1 125 000	1 125 000
P.9020	Évaluation		130 000	*130 000*
P.9020	Finances		150 000	*150 000*
P.9020	Cotisations		360 000	*360 000*
P.9020	Contentieux - Assemblées		265 000	*265 000*
P.9020	Documentation		220 000	*220 000*
P.9021	Service de la dette	50 400 000	19 000 000	69 400 000
P.9023	Mouvements financiers divers	150 000	1 500 000	1 650 000
	Total	**517 850 500**	**811 369 500**	**1 329 220 000**

IV-ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents : 65
Nombre de suffrages exprimés : 82

VOTES :
Pour : 53
Contre: 29
Abstentions : 0

Date de convocation : 7/06/2016

REÇU LE
- 6 JUIL. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Présenté par Le Président du Conseil régional, à RENNES, les 30/06 et 01/07/2016.

Délibéré par le Conseil Régional, réunie en session à RENNES, les 30/06 et 01/07/201

Le Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Jean-Yves Le Drian

Certifié exécutoire par le Président du Conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A RENNES, le

1288

Création de postes Emplois permanents et non permanents

Envoyé en préfecture le 07/07/2016
Reçu en préfecture le 07/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DRH_DRH_05-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DRH_DRH_05

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

PERSONNEL

Créations de postes - emplois permanents et non permanents

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Pierre BRETEAU, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame GAUTIER-LE BAIL,Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER (départ à 14 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Rolland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (départ à 15 heures), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS (départ à 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (départ à 15 heures 15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 14 heures 20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Gérard LAHELLEC à partir de 15 heures 15), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Anne PATAULT), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Marc COATANEA), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 14 heures), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Anne TROALEN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN à partir de 15 heures), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Karim GHACHEM à partir de 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Evelyne JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 15 heures 15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir

Envoyé en préfecture le 07/07/2016
Reçu en préfecture le 07/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DRH_DRH_05-DE

donné à Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Hervé UTARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Dominique RAMARD), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Gaël LE SAOUT à partir de 15 heures 15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 14 heures 20), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Décision Modificative

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Finances ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

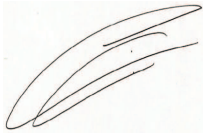
(Les groupes Droite, Centre et Régionalistes et Front National votent contre)

-DE CREER dix emplois permanents dont :

- 9 emplois de catégorie A
- 1 emploi de catégorie B

-DE CREER dix emplois non permanents supplémentaires afin de permettre le recours à des personnels contractuels pour renforcer les effectifs en fonction de besoins occasionnels.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard

Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DITMO_SATEV_01

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

COMMUNICATION RELATIVE À LA NOUVELLE OFFRE TGV ET TER POUR LA MISE EN SERVICE DE BRETAGNE À GRANDE VITESSE EN 2017

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD , Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET , Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN , Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES,, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER , Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT , Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard lahellec de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à monsieur Stéphane ROUDAUT) , Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures),Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Et après en avoir délibéré ;

- A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

Direction des Transports et des Mobilités

Session du Conseil régional

Juin 2016

Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017

La mise en service prochaine de Bretagne à Grande Vitesse est la concrétisation d'un projet engagé depuis plus de 25 ans. Dès l'ouverture de la ligne LGV Atlantique, qui relie Paris à Le Mans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour poursuivre le combat de l'accessibilité de leur territoire à travers un objectif fédérateur : rapprocher la pointe bretonne des 3 heures de Paris.

Car la localisation périphérique et péninsulaire de la Bretagne ne doit pas mener à une situation d'enclavement. **L'enjeu de ce rapprochement est vital pour l'économie et l'attractivité de tous les territoires de Bretagne, et déterminant pour la liberté de se déplacer de tous les bretonnes et les bretons.**

Pour autant, la question de la mobilité en Bretagne ne se restreint pas à son accessibilité. Aussi, ce combat pour un rapprochement de Paris et des grands axes d'échanges nationaux et européens **engage aussi à mener une action volontariste de développement et modernisation des transports régionaux.** Il s'agit à la fois d'assurer la diffusion de la grande vitesse au cœur de tous les territoires, de favoriser un développement équilibré de toute la région, et de répondre aux besoins de mobilité croissants de tous.

C'est là tout le sens de l'action régionale en matière de transport, et l'orientation donnée à Bretagne à Grande Vitesse : il ne s'agit pas d'une nouvelle infrastructure qui s'arrête à la porte de la Bretagne, mais d'une ambition beaucoup plus forte pour que **chaque territoire bénéficie de la grande vitesse et d'une offre régionale encore plus performante.** A l'heure où grande vitesse et transports du quotidien sont trop souvent pointés comme concurrents, c'est une spécificité régionale qu'il convient de souligner.

La réalisation des infrastructures, aussi importantes soient-elles, n'est pas une fin en soi. Après 25 ans d'efforts partagés, il reste une étape majeure à franchir, celle de dessiner les offres de service TGV et TER qui seront proposées en 2017. Les enjeux sont déterminants pour que chacun, pour que chaque territoire, tire avantage à la mise en service de la LGV. Les collectivités bretonnes apportent leur concours financier massif non pour financer une infrastructure mais pour financer un service créateur de valeur. Les conditions de l'acceptabilité par tous ont été réunies dans un protocole commun signé le 24 avril 2015 entre la SNCF et le Conseil régional.

1. Rapprocher toute la Bretagne de Paris et de l'Europe

L'objectif est non seulement que chaque point du territoire breton profite de la nouvelle ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes, mais aussi que **ces effets soient bonifiés à l'ouest de Rennes**. Autrement dit, les territoires bretons ne profitent pas seulement du gain de temps entre Paris et Rennes, mais d'une offre nouvelle, entièrement repensée, pour que le meilleur de la modernité ferroviaire soit accessible à tous. Plusieurs principes ont guidé la construction de l'offre TGV et TER pour la Bretagne en 2017.

1.1 Des gains de temps pour toute la Bretagne

Toutes les gares à l'ouest de Rennes gagnent **entre 45 et 50 minutes en moyenne** sur le trajet vers Paris, alors que la nouvelle LGV fait gagner 37 minutes entre Rennes et Paris. Cela a été rendu possible par la modernisation des lignes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper qui permettent aux TGV de gagner quelques minutes supplémentaires en Bretagne, mais aussi et surtout par un choix déterminant dans la construction des horaires : **les TGV poursuivant vers la pointe bretonne ne s'arrêtent pas entre Paris et Rennes**, pour maximiser les gains de temps liés à la nouvelle infrastructure.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-283500016-20160630-DITMG_SATEV_01-DE

1.2 Des TGV directs pour tous les territoires, y compris les villes moyennes

Toutes les gares actuellement desservies par TGV, y compris dans toutes les villes moyennes, continuer[illegible] avec le même nombre de TGV chaque jour de la semaine. **C'est une grande satisfaction pour la Bretagne, très attachée à la connexion de tous les territoires intermédiaires à la grande vitesse.** Pour cela, deux allers/retours TGV quotidiens supplémentaires circuleront sur les lignes Paris-Brest et Paris-Quimper (soit au total 8 TGV quotidiens supplémentaires pour la pointe bretonne), permettant ainsi de proposer à la fois des TGV plus rapides, et des TGV qui s'arrêtent dans tous les territoires. Cela a été rendu possible grâce à une contribution régionale de 10 millions d'euros annuelle.

1.3 La diffusion de la grande vitesse au cœur des territoires

Parce que le TGV ne va pas partout, la connexion de chaque point du territoire régional à la grande vitesse s'organise grâce à :

Une complémentarité TGV-TER exemplaire

Les TGV et les TER circuleront en complémentarité, avec des correspondances améliorées pour diffuser les effets de la grande vitesse à tous les territoires, et des horaires complémentaires pour optimiser la desserte intra Bretagne. L'offre TGV et TER sera augmentée globalement de 20 %, pour une meilleure desserte de toute la Bretagne. Pour les voyageurs bretons, cela signifie plus de trains, et donc plus de choix pour se déplacer en Bretagne ou hors de la région.

Des cars express pour une desserte améliorée du Centre Bretagne

Une nouvelle offre de car sera mise en service pour Loudéac et Pontivy, avec 3 allers/retours express quotidiens en correspondance avec le TGV à Rennes, pour connecter le centre Bretagne à la grande vitesse dans les meilleures conditions de confort.

Des connexions améliorées avec tous les modes de transports

Les échanges entre le train et les autres modes de transports (bus, car, métro, vélo,...) seront facilités grâce à des gares TGV modernisées, agrandies, assurant une meilleure connexion entre les modes, et mieux insérées dans leur environnement urbain. Ces nouveaux « pôles d'échanges multimodaux » participent à la diffusion de la grande vitesse au cœur de tous les territoires en permettant aux voyageurs de ne pas perdre en gare le temps gagné dans le train, et en facilitant l'usage des solutions alternatives au véhicule personnel pour la réalisation des premiers ou des derniers kilomètres.

2. Améliorer les transports du quotidien

L'originalité de Bretagne Grande Vitesse se fonde sur l'attention portée à tous les territoires et la complémentarité exemplaire entre TGV et TER. Au delà de la cohérence des horaires, le TER et les cars régionaux prennent toute leur place dans le projet grâce à une qualité de service toujours améliorée.

2.1 Une offre TER densifiée et améliorée

Le projet de desserte TER vise une offre d'environ 8 millions de kilomètres parcourus (soit près de 200 fois le tour de la Terre), en un an, par les TER sur le réseau breton, soit au moins 10 % de plus qu'en 2015. Avec l'augmentation de l'offre TGV, la Bretagne bénéficie au total d'une **offre augmentée de 20 %**.

L'offre sera aussi qualitativement améliorée grâce en particulier à :

• la création de nouvelles liaisons directes entre certaines villes bretonnes, pour consolider le réseau des villes moyennes et leur rattachement aux grands pôles urbains ;

• une meilleure répartition des fréquences sur les pointes du matin et du soir pour combler les creux d'offre et répondre aux besoins des abonnés domicile / travail ou domicile / étude ;

• des correspondances TER / TER optimisées, qui rendent possible des trajets en correspondances qui n'étaient pas faisables aujourd'hui.

2.2 Des trains modernes, plus spacieux, et totalement accessibles

Après déjà 2 commandes importantes en 2004 et 2007 pour moderniser son parc de matériel roulant, le Conseil régional a commandé 21 trains très capacitaires, les Régio 2N, pour un montant de 250 M €. Six de ces trains sont actuellement en circulation, les suivants seront livrés régulièrement jusqu'en 2018. A terme cela représentera une capacité de + 27% de places assises, et permet de proposer un niveau de confort qui se rapproche du TGV.

2.3 Des gares TER rénovées

Aujourd'hui, ce sont plus de 40 gares qui ont été modernisées dans le cadre du programme de modernisation engagé par le Conseil régional, totalement lorsque les collectivités se sont impliquées au côté de la Région et de la SNCF, ou partiellement lorsque les collectivités n'étaient pas prêtes à mener les aménagements extérieurs. Et même

lorsqu'il n'y a eu aucune opération d'ampleur sur la gare ou la halte (rénovation du bâtiment, des quais...), les sites ont été équipés avec la nouvelle gamme de mobilier propre au TER Bretagne (composée d'abris voyageurs, de candélabres, de bancs,...).

Reçu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

2.4 Une intermodalité renforcée

Tout comme l'offre TGV, la desserte régionale s'envisage en complémentarité forte avec l'ensemble des modes de transports publics bretons. Au-delà des projets de pôles d'échanges multimodaux déjà évoqués, cela se concrétise par :

- des tarifs intermodaux, avec en particulier des abonnements qui permettent de cumuler des réductions.

- KorriGo, la carte bretonne des déplacements, aujourd'hui utilisée par 7 grands réseaux de transport en Bretagne, qui permet de stocker sur un seul support tous les titres de transports des réseaux équipés de ce système (métro, tram et bus urbains, cars départementaux, TER).

- BreizhGo, le site web des transports publics en Bretagne, qui regroupe toute l'information de 25 réseaux de transports publics.

Je vous propose :

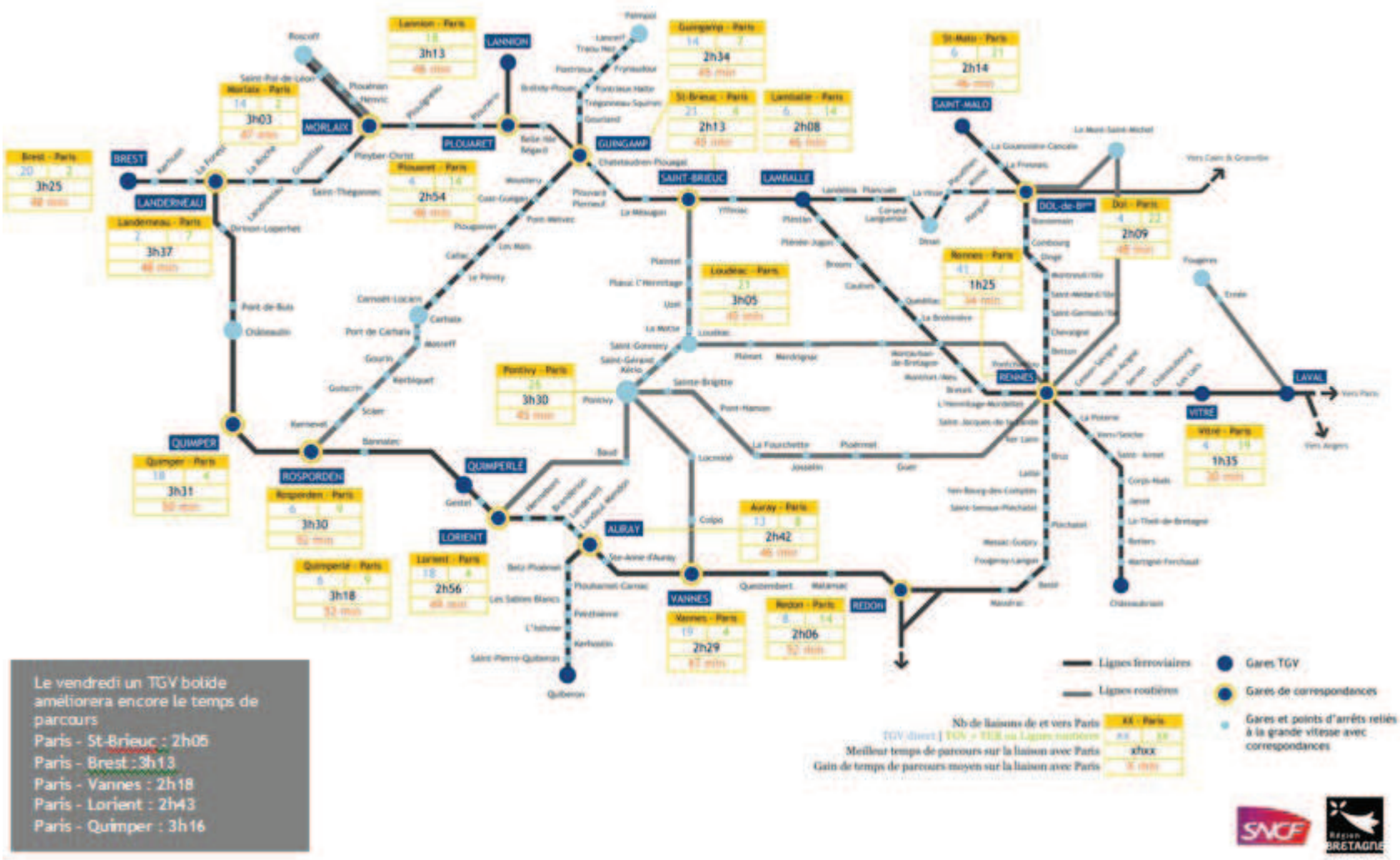
- de prendre acte de la communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Projet de desserte 2017

Offre d'un jour de semaine (mardi au jeudi)



Le vendredi un TGV bolide améliorera encore le temps de parcours

Paris - St-Brieuc : 2h05

Paris - Brest : 3h13

Paris - Vannes : 2h18

Paris - Lorient : 2h43

Paris - Quimper : 3h16

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

Le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCEEB_SERES_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DCEEB_SERES_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, premier vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCEEB_SERES_01-DE

REGION BRETAGNE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 8 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

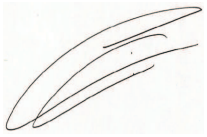
Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission développement durable ;

Et après en avoir délibéré ;

A PRIS ACTE

de la communication relative au plan régional de prévention et de gestion des déchets en Bretagne, jointe en annexe.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCEEB_SERES_01-DE

Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité

Session du Conseil régional

Juin 2016

Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource

La loi NOTRe d'août 2015 a confié aux régions la compétence de planification en matière de déchets, avec la mission de bâtir, d'ici à 2017, un plan régional de prévention et de gestion qui couvrira toutes les catégories de déchets. En Bretagne, ce plan prendra à terme le relais des 8 plans portés par les Départementaux pour les déchets ménagers non dangereux et les déchets du bâtiment et des travaux publics, et du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux déjà porté par la Région, et approuvé en avril dernier. C'est donc une démarche de simplification qui s'engage, et c'est aussi une réelle opportunité d'inscrire cette démarche dans le cadre plus global d'une véritable politique d'économie circulaire et d'économie des ressources à l'échelle de la Bretagne.

La situation bretonne en matière de déchets

Pour la Bretagne, ce transfert de compétence arrive dans un contexte favorable et maîtrisé, grâce au travail déjà conduit par le Conseil régional et les Conseils départementaux, en lien avec l'ADEME et les partenaires concernés. La deuxième édition des « chiffres-clés » des déchets, produite par le GIP Bretagne Environnement, parue en avril dernier, permet de disposer d'un panorama complet de la situation bretonne, mettant notamment en avant les points suivants :

- En matière de production d'ordures ménagères, la Bretagne est très bien située : alors que la population bretonne ne cesse d'augmenter, la quantité produite à la source diminue de 3 % par an depuis 2007. En 2014, 220 kg/habitant étaient collectés, contre 269 kg/habitant au niveau national.
- Les flux traités en déchèteries augmentent et se situent à 371 kg/habitant, contre 204 kg/habitant pour la moyenne française, traduisant ainsi des pratiques et des gestes de tri intégrés par les bretons.
- Parmi ces flux, les déchets verts représentent 172 kg/habitant au niveau régional en 2014, soit une augmentation de + 16 % par rapport à 2009. Les déchets verts et l'augmentation continue des tonnages constituent une spécificité de la Bretagne et des régions voisines.
- Le gisement de déchets non dangereux et non inertes du commerce et des industries est estimé à 1,5 M de tonnes, triés à 74 %.
- 90 % des ordures ménagères, contre 67 % au national, sont envoyées vers des filières de valorisation, majoritairement situées hors de Bretagne.
- La spécificité littorale et touristique de la Bretagne apparaît également et des écarts importants existent entre zones touristiques et zones rurales quelle que soit la catégorie de déchets.
- Le coût moyen de gestion des déchets ménagers en Bretagne est de 77 € HT/habitant, en deçà du coût moyen estimé au niveau national à 89 €/habitant avec des écarts significatifs qui posent la question de la solidarité entre collectivités.
- Le besoin de poursuivre et de conforter la connaissance reste malgré tout un enjeu.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCEEB_SERES_01-DE

Le cadre réglementaire des déchets et de l'exercice de planification

En matière de déchets, différents objectifs sont proposés au niveau européen, national ou plus localement au niveau des plans de prévention et de gestion des déchets. Tout récemment, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé et imposé des objectifs ambitieux, d'ici à 2020, avec notamment :

- une réduction de 10 % de la production des déchets ménagers et assimilés sur la période 2010-2020 ;
- un taux de recyclage « matière » des déchets non dangereux de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 ;
- une réduction des tonnages de déchets enfouis de 30 % à l'horizon 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

La loi NOTRe fixe le cadre général des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Un décret d'application est attendu pour l'été 2016 afin de fixer plus précisément la méthodologie, le contenu et la procédure encadrant l'élaboration et le suivi des plans régionaux des déchets. Il convient à ce titre de préciser que ces plans constituent l'un des axes du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Les ambitions bretonnes en matière de prévention et de gestion des déchets

S'il est trop tôt pour les traduire précisément en objectifs quantifiés, les ambitions du Conseil régional en matière de planification de prévention et de gestion des déchets devront en particulier être organisées autour des stratégies suivantes :

- S'appuyer sur les territoires et les actions déjà menées sur le terrain ;
- Réduire les quantités produites et tendre vers le zéro déchet ;
- Mettre en place des leviers pour mieux gérer les déchets, en particulier en matière de prévention ;
- Transformer les déchets en ressources à travers de nouvelles activités économiques créatrices d'emploi ;
- Optimiser les flux de déchets et faciliter la valorisation de proximité, en Bretagne, des matières triées ;
- Relever les nouveaux défis organisationnels, notamment liés aux refontes territoriales en cours ;
- Mieux appréhender les déchets des activités économiques pour en optimiser la gestion ;
- Disposer d'équipements de traitement performants et mutualiser les équipements sur le territoire ;
- Limiter les enfouissements et optimiser davantage encore le recyclage.

La dimension régionale donnée à cet exercice de planification par la loi NOTRe est une véritable opportunité à saisir pour donner à la gestion des déchets une approche nouvelle autour de la gestion de ressources réelles et de développement de filières à valeur ajoutée s'intégrant dans le tissu économique breton.

La méthode proposée en Bretagne

Pour bâtir le plan régional de prévention et de gestion des déchets, la Région travaillera dans un esprit de partenariat et de concertation étroite avec tous les acteurs, ce qui a déjà été engagé avec la réunion le 20 avril dernier de l'ensemble des syndicats de collecte et de traitement des déchets de Bretagne.

L'un des principes proposé par la Région est de capitaliser sur les contenus des plans récemment approuvés. Elle mènera ce travail de façon privilégiée avec l'ADEME qui prévoit d'accompagner les Régions dans l'élaboration de ces nouveaux plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, dans le cadre de « CODREC », contrats d'objectifs Déchets Économie Circulaire. Le Conseil régional de Bretagne souhaite contractualiser avec l'ADEME sur ce type de partenariat.

Il s'agira également de définir les objectifs et les outils du Plan régional, en articulation et en lien étroit avec tous les partenaires concernés. A ce titre, des rencontres ont été engagées depuis quelques semaines avec l'ensemble des

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DCEEB_SERES_01-DE

syndicats de collecte et traitement, les Conseils départementaux qui assuraient jusqu'ici cet exercice de planification pour les déchets non dangereux et du BTP, les organismes consulaires, les associations environnementales et de consommateurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les éco-organismes et les opérateurs privés. Un tour de Bretagne des installations de traitement des ordures ménagères a été également entrepris pour identifier, parmi les 24 unités de traitement des ordures ménagères réparties sur le territoire breton, les perspectives d'évolution et de mutualisation et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques rencontrées.

La participation de l'ensemble des acteurs à l'élaboration du futur plan sera formalisée au sein de la Commission Consultative d'élaboration et de suivi qu'il conviendra de mettre en place conformément aux modalités du décret attendu.

Je vous propose également de constituer un groupe de suivi, composé d'élus régionaux.

En effet, au delà de son caractère réglementaire, ce plan doit être un véritable instrument d'accompagnement des politiques territoriales pour une meilleure valorisation des ressources locales, y compris la biomasse, dans le cadre du schéma régional qui doit par ailleurs être élaboré. De plus, il s'inscrit parfaitement en termes de calendrier et de contenu dans les mesures proposées par la Commission européenne en faveur d'une économie circulaire, désignées sous le terme de « Paquet économie circulaire » qui dépasse largement la gestion des déchets et introduit des croisements avec les politiques agricoles, industrielles, climatiques, ce qui donne à cet exercice une forte dimension stratégique à l'échelle régionale.

J'engage donc l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, qui prévoit notamment des phases de concertation et d'approbation par l'assemblée.

Je vous propose de prendre acte de la présente communication.

Le Président

Jean-Yves Le Drian

Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables (EMR)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DGS_03

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables (EMR)

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, premier vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN**,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

REGION BRETAGNE

Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission développement durable ;

Et après en avoir délibéré ;

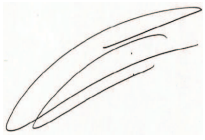
DECIDE

(le groupe Front National s'abstient)

d'approuver le rapport ci-joint, qui fixe les orientations stratégiques de la collectivité sur les 5 enjeux identifiés comme prioritaires :

- la coordination et la planification énergétiques et maritimes,
- le soutien aux projets d'exploitation de la ressource,
- le soutien à l'activité économique et industrielle de la filière,
- la réalisation des infrastructures indispensables à l'accueil des EMR,
- l'attractivité et l'influence de la Bretagne, l'information du public.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Direction générale des services

Session du Conseil régional
Juin 2016

Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables (EMR)

Les mers et océans représentent plus de 70 % de la surface du globe. Les énergies marines renouvelables concernent l'exploitation énergétique des ressources renouvelables naturelles, physiques et biologiques marines (courants, houle, salinité, températures, ...), ou des vents présents en mer. Elles incluent principalement :

- l'énergie marémotrice, due aux mouvements de flux et de reflux des marées,
- l'énergie hydrolienne, exploitant les courants marins,
- l'énergie houlomotrice, qui prend sa source dans le mouvement des vagues,
- l'énergie thermique des mers, qui exploite les gradients de température entre les eaux de surface et les eaux profondes,
- l'énergie osmotique, qui valorise les différences de salinité des eaux douces et salées,
- l'éolien off-shore, situé en mer sur des plateformes posées ou flottantes,
- l'énergie de la biomasse marine.

Exploiter l'énergie des mers représente un défi technologique et industriel considérable ; en effet, la taille et les conditions d'implantation des installations en mer, les opérations maritimes qu'elles impliquent, les schémas industriels sur lesquels elles s'appuient recouvrent des dimensions de projets industriels particulièrement importantes.

Selon une étude de l'Agence Internationale de l'Énergie, le potentiel total théorique de production énergétique par les énergies marines dans le monde est estimé entre 20.000 et 90.000 TWh/an. A titre de comparaison, la consommation mondiale d'électricité est de l'ordre de 16.000 TWh/an. Ces chiffres nous laissent imaginer le formidable potentiel que représentent ces sources d'énergie.

1. Le développement des EMR dans le monde

Au cours de la dernière décennie, les industries des secteurs marin et énergétique ont installé et testé des dizaines de parcs, fermes, pilotes et démonstrateurs différents.

Au niveau international

Ces éléments de perspective s'inscrivent dans le contexte international des négociations récentes sur le climat avec la Conférence de Paris (COP21) de décembre 2015. Les contributions qu'ont pu faire les différents pays dans ce cadre ont concerné à la fois des propositions visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, en prévoyant de faire évoluer les économies nationales, mais également à adapter les conditions de vie des personnes aux changements climatiques effectifs ou anticipés. L'accord, signé par 175 pays, porte une ambition commune issue d'un consensus inédit.

Au niveau européen, le **paquet climat-énergie 2030** - ou plan climat de l'Union européenne - guide l'action des États de l'UE. Ce plan d'actions, adopté en décembre 2008, a été révisé en octobre 2014 par l'Union européenne.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Le paquet climat-énergie met en œuvre des dispositions contraignantes pour deux des trois objectifs que s'est assignés l'Union européenne pour 2020 lors du Conseil européen de mars 2007 :

- la **directive « Énergies renouvelables »** 2009/28/CE fixe les objectifs de chaque pays concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Elle prévoit également que le secteur des transports, dans chaque État, utilise au moins 10 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables ;
- la **décision 406/2009/CE** fixe les objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans chaque État par rapport à 2005. Ces objectifs sont négatifs dans certains pays (baisse des émissions) et positifs dans d'autres (hausse limitée des émissions, dans les États pour lesquels une croissance économique importante est prévue afin de rattraper les pays les plus avancés de l'Union).

Ce paquet climat-énergie a été adapté en 2014 et fixe de nouveaux objectifs pour 2030 :

- 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (seul objectif contraignant) ;
- 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- 27 % d'économies d'énergie.

Les contributions que seront amenées à apporter la France et les régions françaises dans ce contexte tiendront évidemment compte de notre capacité collective à faire émerger des parts non négligeables de nos capacités de production énergétique portant sur les énergies renouvelables (ENR), au premier rang desquelles, désormais, les énergies marines renouvelables (EMR).

Au regard du développement international des EMR, comme au Royaume-Uni avec 1452 turbines opérationnelles dans 27 fermes offshore ou en Allemagne qui compte aujourd'hui 800 éoliennes connectées ou en passe de l'être, il est indispensable que les filières économiques et industrielles françaises puissent s'appuyer elles-aussi sur les perspectives offertes sur le territoire national avant de s'orienter à l'export.

Un récent rapport d'étude du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2013) situe la filière des énergies marines renouvelables parmi les filières susceptibles d'engendrer le plus grand nombre d'emplois de toutes natures dans les 10 années à venir. Dans une autre étude, le syndicat professionnel GICAN, Groupement des Industries de Construction et Activités Navales évalue entre 55.000 et 82.000 le nombre d'emplois imputables à cette filière en France d'ici à 2030.

Au niveau national

C'est à travers la loi relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (TECV)**, promulguée le 17 août 2015, que la France fixe les grands objectifs du modèle énergétique français.

Cette loi doit permettre de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer l'indépendance énergétique en France par un meilleur équilibre entre ses différentes sources d'approvisionnement énergétique.

La loi TECV marque un nouveau défi et une nouvelle ambition : adapter le système énergétique français par une conversion énergétique (transition énergétique) permettant de faire émerger une nouvelle filière de promotion et de développement des énergies renouvelables. Compromis entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables, la loi entend par ailleurs s'appuyer sur l'ensemble des acteurs publics, au premier rang desquels les collectivités territoriales, afin de permettre l'émergence d'un nouveau modèle énergétique français.

La loi TECV prévoit ainsi que la part des énergies renouvelables soit portée à 32% de la consommation d'énergie d'ici 2030.

La notion de « transition » énergétique rétablit très nettement l'équilibre entre les approches énergétiques et économiques, avec une volonté affichée de réaffirmer que l'un des enjeux majeurs est bien d'offrir de nouvelles perspectives de développement économique vers des filières de production à forte valeur ajoutée pour les entreprises françaises dans les territoires.

Si la loi ne distingue pas de mesure particulière en faveur du développement du volet **énergies de la mer**, elle intègre des mesures de simplification en matière de dépôt et d'instruction des projets ou des adaptations dans les modes contractuels et de conventionnement autour des questions de prix et de rémunération. Ces

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

éléments sont importants pour les orientations stratégiques qui suivront, car le cadre d'intervention sur les EMR évolue.

Parmi ces évolutions récentes, deux d'entre elles doivent être soulignées :

- l'une issue de la loi TECV qui consiste à exclure les hydroliennes du régime des installations hydroélectriques prévu par le code de l'énergie afin d'"unifier" le régime des EMR,
- l'autre, issue de la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et d'un projet de décret relatif aux EMR mis en consultation publique en juillet 2015, a pour objet de simplifier le cadre juridique des EMR et, notamment, celui applicable aux hydroliennes.

Ces mesures, complémentaires à d'autres mesures de simplification administrative et réglementaire sont indispensables au développement des projets dans des délais raisonnables.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est l'instrument de régulation des objectifs de la loi TECV. Elle définit les objectifs programmatiques. Les travaux de la PPE aboutiront à la publication, d'ici à l'été 2016, d'un décret relatif aux ENR qui déclinera de façon opérationnelle les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance.

Il est donc particulièrement important que les objectifs assignés aux filières EMR (éolien posé, éolien flottant, hydrolien, houlomoteur, ...) en tant que capacité contributive à l'équilibre énergétique global soient intégrés, discutés et planifiés.

La stratégie nationale de transition énergétique, qui décline la loi TECV, prévoit bien l'installation d'une capacité de 6 gigawatts d'énergies marines renouvelables d'ici 2020 le long des côtes françaises.

Les **énergies marines renouvelables (EMR)** font ainsi l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics depuis les Lois Grenelle. De nombreux appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou appels à projets (AAP) ont par exemple été lancés par l'ADEME récemment.

La Région Bretagne souhaite néanmoins voir les objectifs EMR relevés afin d'offrir aux industriels et développeurs la lisibilité nécessaire, tant en matière de démonstrateurs, sites pilotes que de déploiements commerciaux.

La révision récente – avril 2016 - des ambitions du gouvernement en matière d'énergies marines renouvelables qui porte, à travers un arrêté PPI, à l'horizon 2023, les objectifs de projets attribués à 6 000 MW pour l'éolien offshore posé et à 2 000 MW pour les autres énergies marines renouvelables (hydrolien, éolien offshore flottant et houlomoteur) est une perspective particulièrement intéressante.

Pour la Bretagne

Parallèlement, l'intégration des EMR dans l'espace maritime nécessite la prise en compte globale des problématiques maritimes, dans leur plus grande diversité, dépassant les approches purement sectorielles afin de mettre en cohérence des politiques publiques terrestres menées sur le littoral et des politiques publiques menées en mer, et conduites et élaborées en concertation avec les acteurs de la mer et du littoral par gouvernance intégrée.

En Bretagne, la mise en place d'une Conférence Régionale Mer et Littoral, coprésidée par l'Etat et la Région, véritable spécificité régionale dans un contexte de façade, fait jouer à l'échelon régional un rôle particulier et complémentaire en la matière. Elle joue un rôle de mise en cohérence territoriale et sectorielle dans le cadre de la politique maritime intégrée. Ces enjeux trouveront sens dans la démarche d'élaboration d'une **Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral**, validée dans ses principes lors de la Conférence régionale Mer et Littoral du 1er avril 2016. Les orientations proposées, mettant en exergue un rééquilibrage entre objectifs de valorisation et objectifs de préservation des milieux est un exemple important de cette spécificité.

La Bretagne s'est très tôt mobilisée pour définir une ambition coordonnée autour des ces enjeux énergétiques (Plan Énergie pour la Bretagne 2007).

La fragilité énergétique liée à la situation péninsulaire de la région, l'historique de ses moyens de production locaux, la nécessité de travailler activement à la recherche de scénarii de transition énergétique alternatifs ont conduit l'Etat et la Région à s'engager, dès 2009, dans la formalisation d'un engagement régional vers cette

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

transition.

Le **Pacte Électrique Breton**, signé en décembre 2010, concluait un cycle de réunions de concertation et de travail au sein de la Conférence bretonne de l'Énergie. Cette démarche associait trois autres partenaires essentiels à la mise en œuvre opérationnelle : l'ADEME, l'ANAH et RTE. Le Pacte repose de manière indissociable sur trois axes clés :

→ la maîtrise des consommations d'électricité,
→ le développement des énergies renouvelables
→ la sécurisation de l'approvisionnement électrique.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine des **énergies renouvelables**, toutes les filières étaient mobilisées (éolien terrestre et offshore posé et flottant, énergies marines, photovoltaïque, biomasse) avec un objectif de puissance installée de 3 600 MW en 2020. La part des EMR représentait alors 20 %, de cet objectif, soit 742 MW.

En Bretagne, compte tenu des difficultés à faire émerger certaines filières de production électrique terrestres (voir le recours récent et l'annulation du Schéma Régional Éolien), l'atteinte de nos objectifs ENR, voire leur dépassement, repose aujourd'hui sur notre capacité à développer les énergies en mer.

A l'occasion de l'élaboration du **Schéma Régional Climat Air Énergie**, trois ans plus tard, ces objectifs EMR ont été ajustés à 2020 et portés à 1250 MW selon la répartition suivante :

	Objectifs 2015 Pacte électrique breton (en MW)	**Objectifs 2020 Pacte électrique breton et SRCAE (en MW)**
Éolien offshore ancré et flottant	500	1000
Hydroliennes	2	10
Barrage de la Rance	240	240
Total	**742**	**1250**

La volonté de la Bretagne sur le développement des EMR sur son territoire est fortement dépendante des perspectives de développement que l'État, dans ses exercices de planification énergétique, pourra offrir aux industriels. Le développement de cette filière est un enjeu considérable pour notre région, car il représente notamment :

- un **enjeu énergétique** important pour notre capacité à faire évoluer la composition du mix énergétique régional. Cela nécessite de maîtriser techniquement l'intégration des EMR au réseau et la gestion de leur intermittence par le **stockage** intermédiaire et les **réseaux intelligents** ;
- des **enjeux économiques** considérables en matière de développement d'une filière de production, avec un impact fort sur les emplois générés dans les territoires de Bretagne. Forte d'un tissu industriel dense au service des EMR en provenance notamment de la construction et la réparation navale, de la connaissance du milieu marin et des métiers de la mer, des matériaux composites, en passant par la mécanique et les réseaux électriques intelligents, ce sont 180 entreprises susceptibles d'intervenir dans les énergies marines qui ont été référencées sur une chaîne de valeur couvrant études, fabrication d'éléments, installation et logistique, support et services, ou exploitation et maintenance, ...

  Une animation régionale s'est mise en place, notamment autour du projet Ailes Marines en baie de Saint-Brieuc pour que les entreprises bretonnes trouvent des débouchés sur les grands projets de notre territoire et au-delà. La Bretagne dispose d'un panel d'entreprises concernées par les EMR dans les industries de la construction et de la réparation navales, de la maintenance en mer, des matériaux composites, de la mécanique de précision pour les turbines, de la chaudronnerie, de la fonderie, de l'électronique embarquée, notamment en environnement sévère, et les entreprises de prestations et d'études.
- un **enjeu sur les axes de formation aux métiers de demain** autour des EMR, notre capacité à positionner nos ingénieries de formation dans une dynamique d'anticipation des besoins des entreprises à moyen terme, mais également notre capacité à former des jeunes qui exerceront demain sur l'ensemble des filières EMR, y compris à l'étranger ;
- des **enjeux d'innovation** pour accompagner et valoriser les savoir-faire des entreprises bretonnes

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

et la création de valeur ajoutée sur tout ou partie des chaînes d'approvisionnement des technologies qui composent le panorama des énergies en mer (éolien posé, éolien flottant, hydrolien, hydrolien fluvial, énergie thermique des mers, connectique, raccordements, ...) ; la filière EMR fait aujourd'hui partie des 11 filières prioritaires pour la Région ainsi que des 7 domaines stratégiques d'innovation de la S3 (Smart Specialisation Strategy).

- un **enjeu territorial** pour faire en sorte que les EMR bénéficient aux territoires de proximité près desquels elles sont déployées mais également par le biais des **enjeux de planification**, notamment autour de la planification des enjeux énergétiques, de la planification des usages en mer, de la planification des opportunités économiques, ... avec tout ce que cela implique en matière de concertation préalable avec nos partenaires, pour favoriser l'implication des acteurs bretons ;
- un **enjeu important en termes d'infrastructures**, que ce soit celles dont la Région est aujourd'hui propriétaire (Port de Brest), qu'elle entend positionner en appui du développement de cette filière, ou celles dont elle pourrait être amenée demain à devenir partenaire ou propriétaire (évolution en cours sur les compétences en matière d'infrastructures portuaires), et qui auront un rôle important à jouer dans le fonctionnement des futures installations, générant des nouvelles activités dans les territoires. La question des infrastructures de réseaux est également incontournable dans un cadre plus large de maillage énergétique du territoire ;
- des **enjeux de coopération** interrégionale et internationale, notamment pour faciliter les positionnements des organismes bretons de recherche, développement, innovation, ou industriels vers des dynamiques à l'international.

  La coopération entre régions françaises littorales doit permettre d'aborder les attentes fortes des Régions vis-à-vis de l'État ; elle reste toutefois teintée de concurrence sur les autres sujets que sont le développement économique, la formation, etc.

  Il en va différemment toutefois sur la coopération internationale où la Bretagne s'est fortement positionnée, soit directement, soit à travers son agence BDI, sur les énergies marines à travers de nombreux projets européens notamment :

  - le projet MERIFIC sur l'espace Manche qui a permis de rassembler des informations stratégiques sur les volets réglementaire, technique, formation ou industriel de la filière
  - le projet BEEMS sur l'espace Manche qui traite du développement des compétences maritimes et environnementales
  - le projet ATLANTIC POWER CLUSTER sur l'espace Atlantique, qui visait à accélérer le partage de connaissances et le développement des EMR sur la façade atlantique
  - le projet CHANNELMOR qui a fait la synthèse de l'ensemble des projets sur l'espace Manche sur la formation, la réglementation, le potentiel, les technologies, etc.

  On notera aussi la présence de la Bretagne à travers ses différentes structures à divers événements internationaux de la filière (SER, EWEA offshore, ICOE, Ocean Energy Europe, etc.).

En raison de la multiplicité des enjeux qu'il embrasse, le développement des EMR dans notre région doit faire l'objet d'orientations stratégiques particulièrement volontaristes.

2. Pour une feuille de route en faveur des EMR en Bretagne

Cette feuille de route doit permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux en faveur du développement énergétique, économique et industriel d'une filière particulièrement prometteuse pour notre région.

2.1. Les principaux axes de l'action

Cette feuille de route projette les ambitions du Conseil régional à horizon 2030 et définit les priorités d'intervention sur la période 2016-2022 pour le développement de cette filière.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Sont identifiées trois priorités stratégiques :

- le développement de l'éolien offshore flottant pour positionner la Bretagne, et plus largement la zone atlantique, comme leader européen de l'éolien flottant,
- la mobilisation des acteurs économiques et le développement des compétences industrielles bretonnes pour toutes les technologies EMR,
- la recherche de solutions énergétiques pour les îles bretonnes et les zones non interconnectées.

Cinq enjeux opérationnels sont spécifiés:

- la **coordination et la planification énergétique et maritime**, à travers l'identification qualitative et quantitative de la ressource et la facilitation de son accès,
- le **soutien aux projets sur des sites d'exploitation** de la ressource, intégrant la question de leur financement,
- le **soutien à l'activité économique de la filière**, par le développement de l'activité des entreprises en Bretagne, la dynamisation de la « Recherche & Développement » et de l'innovation dans les EMR, la formation et la préparation aux métiers de demain,
- la réalisation des **infrastructures** indispensables à l'accueil des EMR (projet de développement du Port de Brest),
- l'**attractivité de la Bretagne** et les modalités d'amplification de son **influence**, par une démarche « marketing » appropriée, ainsi que l'**information du public**.

2.2. Des objectifs ambitieux et réalistes

Une feuille de route s'appuie tout d'abord sur des objectifs chiffrés et zonés, afin de définir précisément les perspectives de développement des filières à horizon 2030.

A cette fin, la Région a conduit, avec l'appui de Bretagne Développement Innovation, une étude visant à scénariser la planification des EMR par filière en fonction des contraintes techniques et économiques.

L'ensemble des filières (petit marémoteur, hydrolien estuarien, thalassothermie, houlomoteur, éolien flottant et hydrolien) a été étudié. La filière de l'éolien posé n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique, la question des zonages ayant déjà été largement abordée en amont des lancements des appels d'offres nationaux depuis 2009.

Ces résultats ont été partagés ou sont en voie de discussion avec nos principaux partenaires régionaux lors de groupes de travail spécifiques au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML). Les principaux industriels et développeurs qui ont des intérêts en Bretagne ont eu l'occasion de commenter, discuter et compléter ces approches.

Sur les **« petites filières EMR »** (marémoteur, hydrolien estuarien, thalassothermie, …), l'étude confirme l'existence de potentiels au large des côtes bretonnes et permet de dégager des éléments de potentiel technico-économique susceptibles d'être exploités par les industriels. Par exemple, la question de l'hydrolien dans le Golfe du Morbihan pour l'implantation d'un parc d'exploitation commerciale de petite taille doit être travaillée plus précisément encore. Ce sera le cas avec la diffusion de ces éléments aux différentes parties prenantes et la réalisation, en tant que de besoin, de travaux complémentaires de qualification des sites. De la même manière, la thalassothermie est une filière technologique prometteuse dans les zones littorales aux besoins mixtes en chaleur en hiver et en froid en été. En matière de **houlomoteur**, le potentiel est important, notamment en Bretagne sud (Finistère), même si la maturation des technologies d'exploitation sera plus tardive.

En matière d'**éolien offshore posé**, le travail d'identification des zones préalable au lancement des appels d'offres nationaux avait déjà conduit à identifier la zone de Saint-Brieuc qui a été retenue dans le deuxième appel d'offres et qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet de développement de parc commercial par le consortium Ailes Marines. En 2010, une zone de 250 MW avait été retenue de manière optionnelle au nord de Saint Malo. De plus, la zone de Saint Brieuc apparaît comme propice pour une extension en eaux

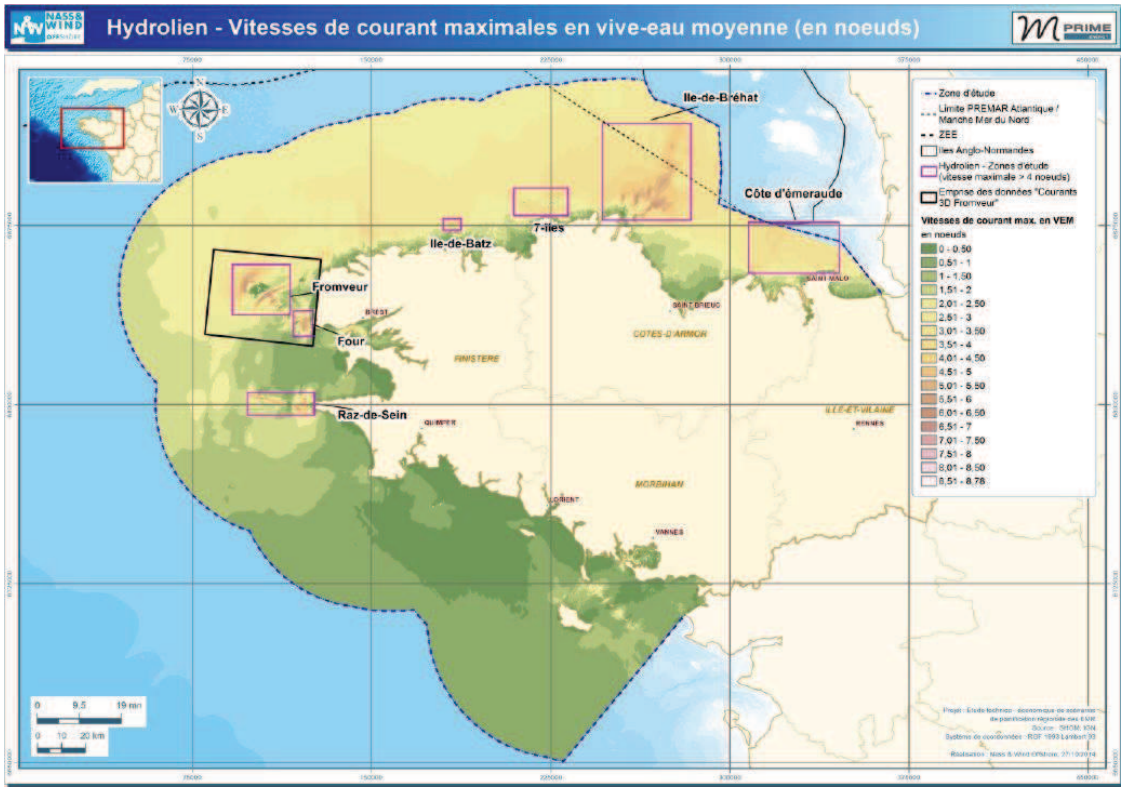
Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

françaises à l'Est et à l'Ouest. L'examen de la possibilité de cette extension pourra avoir lieu après qu'un retour d'expérience sur l'impact effectif des éoliennes dans la baie de Saint Brieuc d'une durée de deux ans ait pu être mesuré.

Objectifs

→ Réalisation du projet de la zone de Saint-Brieuc pour 500 MW
→ La seule opportunité de nouveau zonage concerne une possible extension de la zone de Saint-Brieuc, sous réserve de retours d'expérience de la zone actuelle.

Pour l'**hydrolien**, l'étude met en évidence 7 zones à potentiel au large de la Bretagne ; ce potentiel hydrolien au large des côtes bretonnes concerne un travail de qualification des zones à potentiels technico-économiques (PTE) excluant, dans un premier temps, les contraintes d'usages et de servitudes notamment, sur la base d'une cartographie des ressources des courants de plus de 2 m/s.

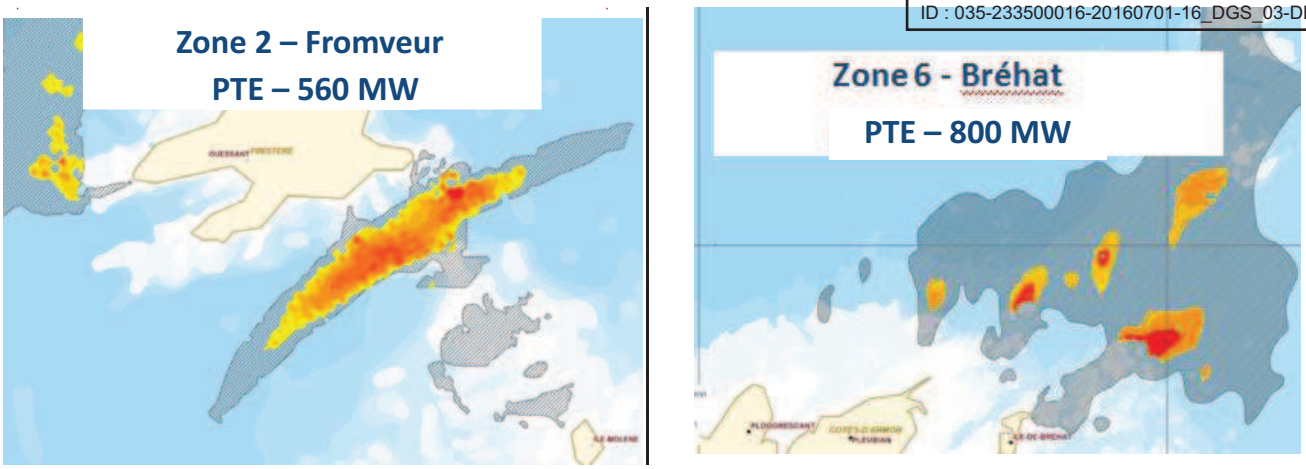


Les 7 zones identifiées sont le Raz de Sein, le Fromveur, le Four, l'île de Batz, les Sept-Iles, l'Ile de Bréhat et la Côte d'Émeraude.

La seconde phase de l'étude identifie différents scénarii de déploiement et intègre les contraintes et servitudes connues à date ; elle aboutit à la sélection possible de 2 zones prioritaires pour l'implantation de fermes commerciales hydroliennes, positionnées à ce stade sur les **sites du Fromveur et de Bréhat**, pour un potentiel global à long terme de 1,4 GW.

Ces éléments sont à considérer avec précaution et tiennent compte des évolutions technologiques prévisibles sur la taille et le rendement des turbines. Ils doivent faire l'objet d'un travail de qualification plus approfondi.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE



Deux principales zones identifiées pour l'implantation de fermes commerciales à horizon 2030

Ces deux zones ont été présentées aux acteurs de la CRML et, à la suite des différents échanges intervenus, il semble possible d'imaginer, à l'horizon 2030, l'implantation de deux fermes hydroliennes de 250 MW chacune.

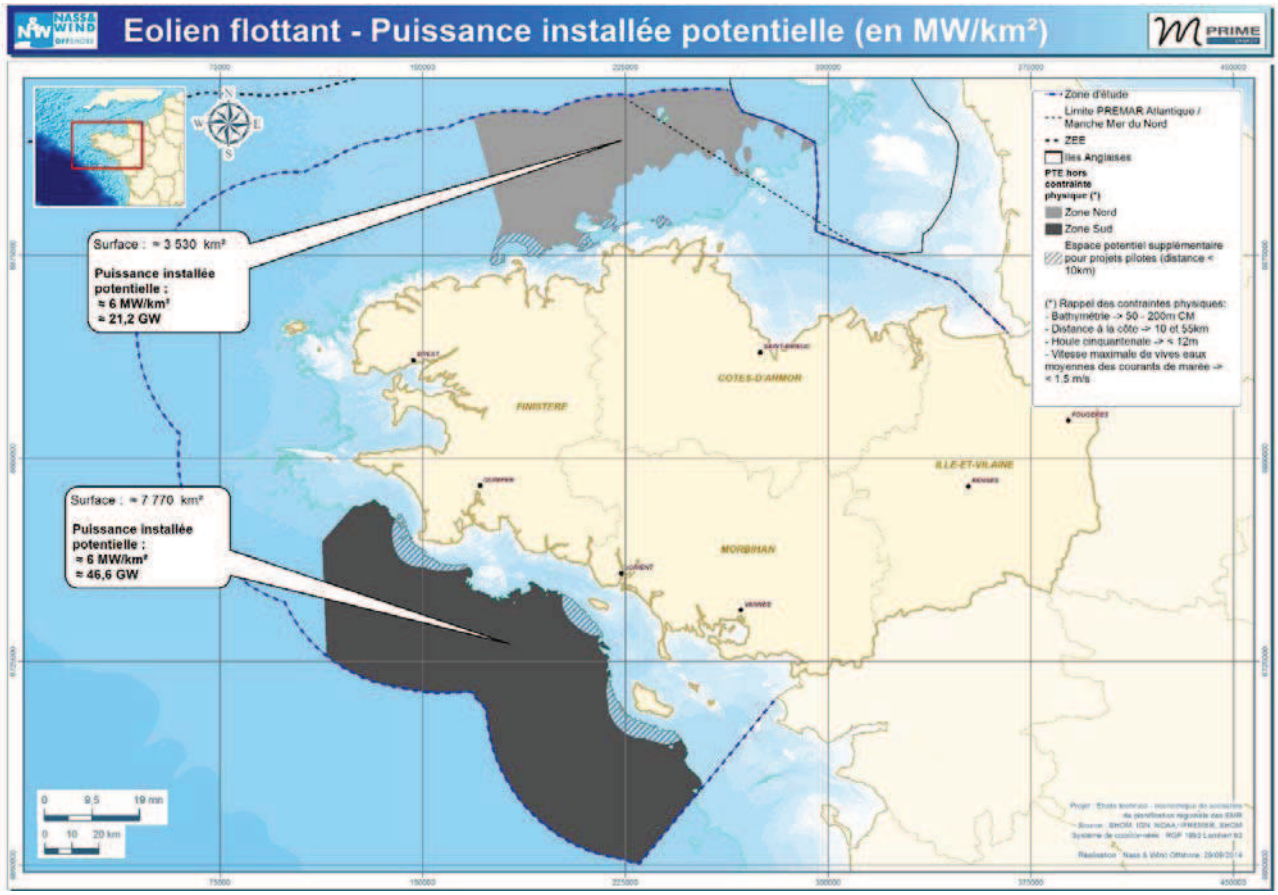
Objectifs

- → *7 zones identifiées pour implanter de l'hydrolien en Bretagne*
- → *Deux zones préférentielles pour 1,4 GW de puissance possible (Fromveur/Bréhat)*
- → *Deux fermes commerciales hydroliennes de 250 MW chacune à horizon 2030*

En matière d'**éolien offshore flottant**, l'étude a permis de dégager une puissance potentielle de près de 67 GW au large des côtes bretonnes, sur une surface globale de 11 300 km². De la même manière que pour l'hydrolien, cette puissance s'entend sur la base des potentiels technico-économiques hors contraintes d'usages et de servitudes notamment, principalement sur la base des régimes de vent.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

La répartition géographique est la suivante :

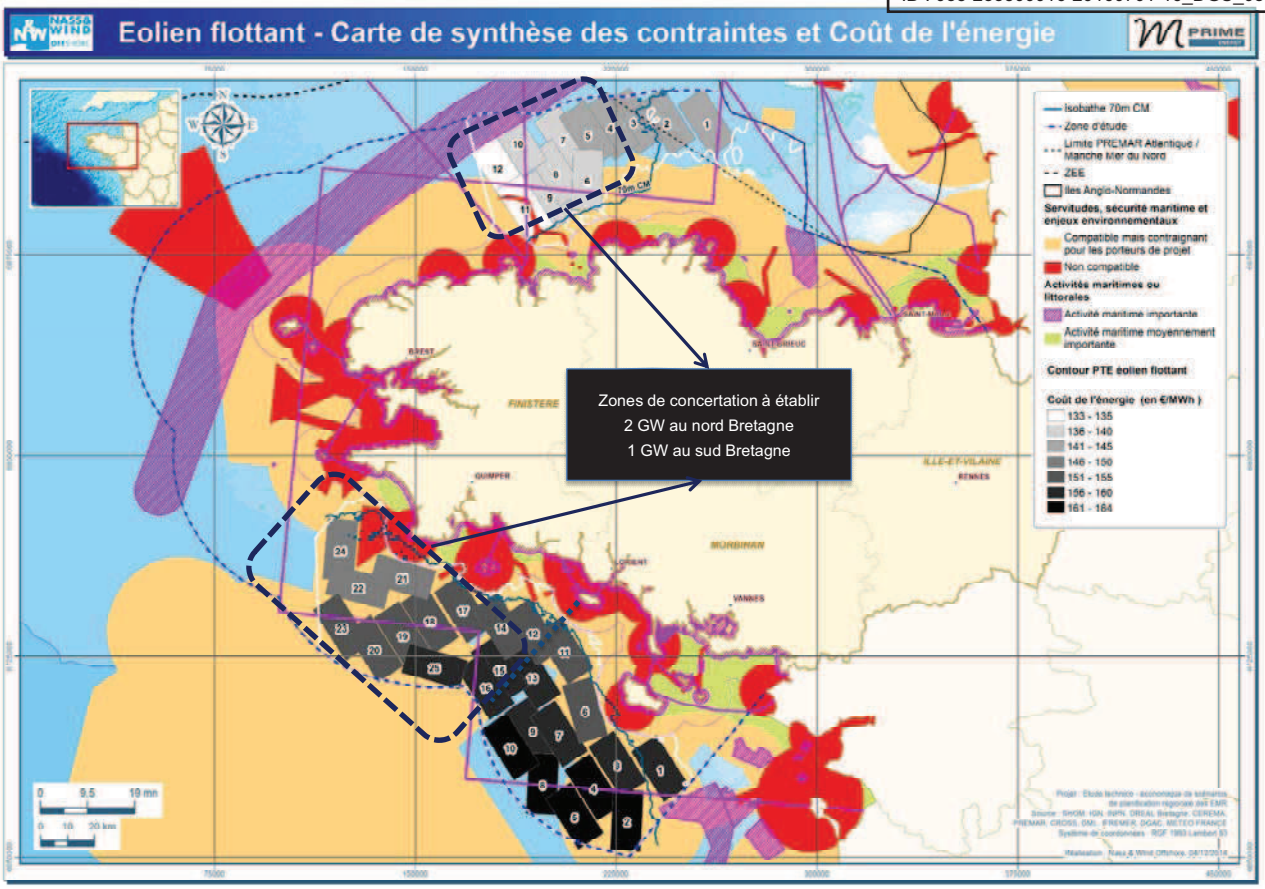


Différents scénarii de développement ont été appliqués. Ils ont conduit à l'identification *in fine* (après application des contraintes et servitudes connues à date) d'une puissance globale de 3 GW – puissance théoriquement installable - dont

- 2 GW envisageables en Bretagne nord
- 1 GW envisageable en Bretagne sud

La démarche d'étude a ensuite identifié des zones correspondant à des niveaux de LCOE (*Levelized Cost Of Energy* – coût de l'énergie produite) différents selon que l'on tient compte des impacts liés aux contraintes d'installation (bathymétrie, éloignement, raccordement, …).

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE



Les zones pressenties correspondant aux LCOE les plus favorables (rectangles les plus clairs). Elles rejoignent *a priori* les zones identifiées par les industriels, mais doivent être confirmées.

Ces zones ont été présentées aux acteurs de la filière EMR en région. Le travail de mise en commun de ces scénarii est en cours, L'objectif est de pouvoir définir des **zones de concertation** pour un total de 3 GW au plus près des zones de LCOE favorables, tenant compte des différents niveaux de contraintes.

Ces zones doivent permettre d'engager, avec l'ensemble des parties prenantes, une analyse plus approfondie des contraintes de chaque acteur, afin de chercher un optimum qui pourra être proposé à l'Etat pour nourrir ces démarches de planification.

La vérification de la compatibilité d'activités EMR avec les contraintes et servitudes propres à ces espaces maritimes (notamment dans le domaine de la pêche mais également, par exemple, de la défense nationale) sera un point central des travaux à mener, en lien avec les acteurs et les services de l'Etat concernés..

Au sein de ces zones de concertation, il semble donc possible d'envisager la réalisation de 3 fermes commerciales de 500 MW chacune à horizon 2030. Ces fermes seront inscrites sur ces deux zones préférentielles de concertation pour une puissance globale installée de 1,5 GW.

Objectifs

→ 2 larges zones identifiées pour implanter des fermes commerciales éoliennes flottantes en Bretagne (Bretagne nord et Bretagne sud)
→ 3 GW de puissance envisageable sur deux zones de concertation à définir plus précisément
→ Trois fermes commerciales éoliennes flottantes de 500 MW à horizon 2030 (deux au Nord, une au Sud), sur des zones de concertation restant à définir, pour une puissance globale installée de 1,5 GW.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

En matière de potentiels et de puissance à installer, le lien entre l'approche régionale et nationale doit évidemment être fait avec le dispositif de programmation nationale déployé (arrêté de Programmation Pluriannuelle des Investissements récemment adopté) qui trouvera son prolongement dans la future PPE. Comme vu précédemment, les seuils ont été, à notre grande satisfaction, récemment relevés.

Les potentiels théoriques des zones propices mis en lumière par l'étude sur les EMR servent de base à une concertation approfondie et technique avec l'ensemble des acteurs du maritime en Bretagne afin de pouvoir déterminer les zones de moindre contrainte pour l'implantation de sites d'essais, de fermes pilotes ou d'installations commerciales. Une même ambition réunit l'ensemble des acteurs pour une politique volontariste en matière d'énergies marines, prenant en compte les usages préexistants et les écosystèmes. Les potentiels identifiés doivent donc être affinés à partir d'un diagnostic partagé et d'enjeux priorisés en termes d'utilisation du domaine public maritime.

La contribution de la Région à ces exercices se fera sur la base des éléments de potentiels identifiés *supra*, qu'il s'agira de mettre en discussion et travailler plus précisément, comme nous avons commencé à le faire au sein des groupes de travail de la CRML. La Région ne prétend pas disposer seule de la connaissance en ce qui concerne les zones et les potentiels disponibles, les industriels étant particulièrement acteurs du sujet ; elle met au débat, comme elle l'a toujours fait, les éléments en sa possession qui feront que les acteurs des EMR en Bretagne seront prêts et auront été sollicités pour concertation préalable lorsqu'il s'agira de s'engager dans un travail précis de planification des enjeux énergétiques en mer, au sens où l'État les met en œuvre officiellement.

2.3. La contribution des différentes politiques publiques régionales à l'exercice

Chaque politique publique ou orientation stratégique régionale contribue, pour ce qui la concerne, à l'atteinte de ces objectifs de développement.

La **politique environnementale et énergétique**, parce qu'elle permet la transcription des enjeux nationaux « transition énergétique » en enjeux régionaux, à travers le pilotage du Pacte électrique breton et du Schéma Régional Climat Air Énergie, demain transformé en Stratégie régionale de transition énergétique. Cette politique aborde la question de l'intégration des EMR dans le mix énergétique régional, les conditions d'accès de ces énergies aux réseaux de transport d'électricité et aux hubs de raccordements (planification), mais également les installations permettant ces interactions (stockage de l'énergie et réseaux intelligents). Elle accompagne l'émergence, le montage et le suivi des projets dans les territoires, en abordant notamment les questions relatives à leurs modes de financement.

La **politique « mer, littoral et activités maritimes »**, qui relie l'enjeu de développement des EMR aux enjeux d'une politique maritime intégrée, permet d'organiser, en lien avec nos partenaires, la planification des activités maritimes, de préciser les cartographies des ressources maritimes et d'organiser la concertation régionale avec les usagers, les associations et les territoires. L'animation des comités de concertation locale et régionale, la vigilance sur les équilibres des usages en mer doivent rester des garanties de réussite de ce développement.

La **politique économique et industrielle**, à travers la Glaz économie, pour l'accompagnement des étapes technologiques de développement de la filière, par la transcription des enjeux en termes de potentiel économique et d'emplois du gisement énergétique breton (études technico-économiques de planification). Le soutien apporté aux projets par des dispositifs d'ingénierie financière adaptés permet de consolider les équilibres des entreprises et des industriels (grands groupes, PME), et leur donne la possibilité de se positionner notamment sur des marchés stratégiques pour la Bretagne, au croisement entre plusieurs filières (navale, composite,..). La réalisation de cartographies des chaînes de valeurs des EMR et l'optimisation/intégration de la place des PME dans cette chaîne de valeur des différentes filières technologiques, l'aide aux stratégies d'achat des projets et l'appui au positionnement des entreprises bretonnes vis-à-vis des donneurs d'ordre de la filière, la structuration des offres industrielles bretonnes (*ie* solutions packagées pour les zones non-interconnectées) sont autant de points d'appui que la politique économique régionale autorise également. L'innovation des entreprises, le positionnement sur des segments à forte valeur ajoutée pour les PME bretonnes, l'appui aux projets d'entreprises en vue d'accélérer la création d'emplois dans les EMR (construction, maintenance), la manière d'y parvenir ainsi que l'accompagnement des entreprises bretonnes à l'international sont des outils structurants au sein de cette politique.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

La **politique de recherche & développement**, qui permet un soutien direct aux acteurs bretons de la recherche et du développement en matière d'EMR, ou par le biais du soutien et du suivi de France Énergies Marines, qui pilote des appels à projets et permet le développement de la filière industrielle par le renforcement de la recherche et développement collaborative privée/publique afin de répondre aux besoins des industriels. La dynamique d'incubation bretonne dédiée aux EMR semble pertinente, mais elle peut donner lieu, en tant que de besoin, au lancement d'appels à projets Recherche/Innovation spécifiques sur des segments très précis qui permettent également d'initier des partenariats publics-privés sur des thématiques particulières.

La **politique métiers et formation (initiale/continue)**, à travers une gouvernance régionale emploi-formation adaptée, a permis de réaliser une cartographie et un catalogue complets des formations, sans cesse ajustées, afin de faire évoluer l'offre bretonne, réfléchir sur les futurs métiers des EMR, leurs enjeux et les conditions de leur attractivité.

La **politique territoriale** qui permet, en lien étroit avec notre action en matière de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, la mobilisation des acteurs territoriaux, d'envisager des démarches d'économies territorialisées et des interactions territoriales entre les projets de même nature.

Enfin, la Région étant devenue **autorité de gestion des fonds européens**, sa capacité à orienter les principaux fonds européens qui accompagnent ces thématiques vers les priorités du territoire (FEAMP et FEDER) est un atout non négligeable.

L'ensemble de ces politiques publiques de compétence régionale accompagnent utilement le développement des EMR, sans omettre **nos responsabilités directes sur les grandes infrastructures régionales et les offres de services portuaires** (comme le projet de développement du Port de Brest), qui permettent d'engager des partenariats avec les industriels de la filière sur les projets en déploiement (Bretagne, hors Bretagne).

3. Les cinq enjeux structurants de la feuille de route sur les EMR

3.1. Coordination et planification énergétique et maritime

La capacité de notre région à conduire des exercices de planification énergétique et maritime présente deux intérêts particuliers : sur le fond, notre capacité collective à **anticiper** les conditions d'intégration des EMR au sein du domaine maritime et en vue d'une diversification du mix énergétique régional, et, sur la forme, d'accroître les conditions de leur **acceptabilité** par le biais des exercices de co-construction.

3.1.1. Organisation et actualités sur le volet « coordination et planification énergétique et maritime »

Les priorités actuelles en matière de planification énergétique et maritime concernent essentiellement la poursuite d'un important **travail de concertation** engagé début novembre 2015 avec les membres de la CRML **sur l'évaluation des potentiels régionaux en matière de développement des EMR.**

Ce travail, qui nous conduira jusque fin 2016 voire au-delà, est réalisé dans le cadre de groupes de travail (GT) EMR spécifiques ; il vise à diffuser et favoriser l'appropriation par les acteurs régionaux des EMR des résultats de l'étude sur les potentiels hydroliens et éoliens flottants en Bretagne. En partageant les réflexions régionales sur les potentiels de développement - objectifs chiffrés et zonés par principale filière EMR en émergence –, l'État et la Région poursuivent la dynamique de concertation et de mise en commun des réflexions prospectives sur les EMR. Ils se préparent à mettre à jour les objectifs EMR inscrits au Pacte électrique breton puis au sein du SRCAE, afin de permettre la mise en place de la future **stratégie régionale de transition énergétique**.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500046-20160701-16_DGS_03-DE

Cette démarche prépare les membres de la CRML à un futur exercice régional de définition de zonages éligibles sur l'éolien flottant ou l'hydrolien, en appui et en préalable des futurs appels d'offres commerciaux.

Pour organiser et piloter cette ambition régionale sur les énergies marines renouvelables, la Région est amenée à présider ou participer à de multiples instances politiques ou techniques.

Aux niveaux international et national

- les instances, séminaires, groupes de travail de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes sur les EMR, que nous présidons,
- au sein des dispositifs et rencontres de coopération interrégionale entre la Région Bretagne et ses principaux partenaires dans le cadre de cette politique (Pays de Galles, Pologne, Chine, ...), mais également au sein de coopérations qu'elle engage sur d'autres champs d'actions (recherche, coopération industrielle, ...) avec des partenaires européens (Irlande, Portugal, Espagne, ...) et français,
- par le biais des réseaux internationaux auxquels elle participe (NRG4SD, The Climate Group) et à travers lesquels s'expriment une ambition et une dynamique énergétique et maritime fortes dans les plans d'actions qui sont décidés,
- au sein de l'Association des Régions de France, avec la mise en place récente (octobre 2015) d'une Commission déléguée à la mer, et qui pourrait porter, outre des programmes de coopération interrégionale sur l'événementiel notamment pour accroître l'influence de la filière EMR à l'international, des actions de mobilisation collective auprès de l'État pour une simplification des procédures et un message de mobilisation des Régions en ce sens.

Les prérogatives, ambitions et apports actuels de ces instances ainsi que leur pertinence d'intervention dans le domaine des EMR sont questionnés régulièrement au regard de ce qu'ils apportent à la dynamique bretonne en général.

Au niveau régional

- au sein des conférences régionales auxquelles des responsabilités de planification, d'élaboration de stratégies régionales, programmation et suivi des dynamiques politiques régionales ont été confiées, à savoir la Conférence Régionale Mer et Littoral et la Conférence Bretonne de l'Énergie (cf *infra*), ainsi que des groupes de travail (GT) de la CRML ou de la CBE, créés spécifiquement pour mener et suivre des opérations précises. Ils peuvent être ouverts à des acteurs et des personnalités extérieures si cela est nécessaire pour l'accomplissement des travaux.
- au sein d'un GT EMR « développement économique », piloté par Bretagne Développement Innovation, et qui associe l'ensemble des acteurs économiques intéressés et impactés par le développement de la filière EMR en Bretagne et le lien aux projets de développement industriel et aux donneurs d'ordres notamment à travers la sous-traitance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

La Conférence régionale de la mer et du littoral

Créée en 2009 sur proposition du Conseil régional, dans le cadre de la Charte des espaces côtiers bretons, elle a l'ambition d'être un lieu d'échanges, de réflexion et d'action de l'ensemble des acteurs bretons de la mer et du littoral.

Ses missions

La Conférence régionale de la mer et du littoral est le lieu d'information et de débat pour proposer, définir et évaluer les actions stratégiques à mettre en œuvre pour la réalisation des chantiers-phares proposés dans la charte.
Elle est également un lieu de réflexion et de proposition pour promouvoir la gestion durable de la zone côtière bretonne, définir de nouvelles actions et faire évoluer la Charte afin qu'elle reste toujours un document d'actualité et de référence.
Elle permet d'apporter aux acteurs de la zone côtière de nouvelles informations et de nouveaux éclairages pour agir dans le sens d'une gestion durable de la zone côtière. Elle est garante d'une meilleure coordination de l'action publique en zone côtière. Son action couvre ainsi l'ensemble des dispositifs d'action publique : actions volontaires, incitations, réglementations.

Son fonctionnement

Elle se réunit 2 à 3 fois dans l'année.
Elle est co-présidée par le Président du Conseil régional de Bretagne et les représentants de l'État (Préfet de région et Préfet maritime).
Afin d'assurer une veille et une action constantes, un bureau permanent a été créé. Son rôle est d'assurer le suivi et l'animation des travaux de la Conférence et des groupes de travail.

Sa composition

La Conférence de la mer et du littoral est constituée de membres représentatifs de l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne, répartis selon cinq collèges : les collectivités territoriales et leurs groupements ; l'État et les établissements publics ; les organisations socioprofessionnelles ; le milieu associatif ; les syndicats.

La Conférence bretonne de l'Énergie

Mise en place le 19 janvier 2010 à l'initiative du Préfet de région et du président du Conseil régional de Bretagne.

Ses missions

La Conférence Bretonne de l'Énergie a vocation à :
- aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement ;
- partager des constats sur la situation énergétique bretonne, appuyés à la fois sur les données de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre, et sur le retour d'expérience des actions engagées et évaluées ;
- analyser les conditions pour améliorer la sécurité énergétique de la Bretagne, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement ;
- définir des stratégies, déclinées en mesures concrètes, pouvant être portées par les différents acteurs.

Son fonctionnement

La Conférence se réunit deux à trois fois par an.
Elle est co-présidée par le Président du Conseil régional de Bretagne et le Préfet de région.

Sa composition

Cette instance réunit autour de l'État et de la Région l'ensemble des acteurs de l'énergie sur le territoire, regroupés en cinq collèges : services de l'État et instances publiques, élus et représentants des collectivités territoriales, acteurs du monde économique et professionnel, organisations syndicales et patronales, société civile et associations.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

3.1.2. Les attendus du volet « coordination et planification énergétique et maritime »

Le rythme de développement des EMR est imprimé par le niveau national, l'État français déterminant, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, les ambitions en volumes et en calendriers ; les déclenchements des appels d'offres relèvent de décisions régaliennes qui tiennent compte d'un équilibre global entre les sources d'approvisionnement énergétique, les coûts de production de l'énergie et les ambitions nationales en matière d'évolution du mix énergétique global.

Pour autant, la Région souhaite anticiper les démarches de planification et ne peut se contenter d'agir qu'en déclinaison de ces orientations nationales, et uniquement lorsque les « commandes » nationales sont formulées. C'est de plus ce qui légitime notre souhait d'organiser, au niveau régional, dans le cadre d'un périmètre de compétence dédié, la coordination des acteurs et la planification régionale des enjeux énergétiques.

Il convient donc de conforter la capacité d'anticipation et de co-construction qui, jusqu'ici, a servi le développement de ces filières en Bretagne. Il s'agit de poursuivre le travail de prospective et d'appropriation qui permet de mettre en mouvement les acteurs des EMR en Bretagne, de manière à être prêts à porter des potentiels et des zones cohérents lorsque les exercices de programmation se mettront effectivement en place.

A cette fin, une attention particulière sera portée :

- aux **travaux de définition des potentiels et des ambitions partagées sur les EMR**, tels qu'ils ont été initiés au sein des groupes de travail de la CRML ; en vue de l'élaboration de la future Stratégie Régionale de Transition Énergétique, le volet EMR du Pacte Électrique Breton doit être mis à jour. Il s'agit, aux côtés de l'État, de réaliser des travaux en avance de phase, s'appuyant sur l'étude de potentiels réalisée par la Région et BDI, tout en restant cohérent avec les prescriptions nationales. Cette ambition en termes de capacités et de zonages doit être mise en discussion afin d'aboutir à un scénario partagé par les acteurs bretons. Cette démarche permet ensuite d'organiser la remontée au niveau national des ambitions bretonnes.
- aux **travaux d'identification et de déclinaison partagée des objectifs énergétiques en mer par type de technologie**, en lien avec la Stratégie Régionale Mer et Littorale en cours de définition, qui doit aboutir à des propositions cohérentes d'occupation du domaine public maritime par des infrastructures énergétiques et d'équilibre des usages en mer ;
- à toute démarche qui permettra de **développer des stratégies interrégionales** au regard de ces enjeux, en vue de porter des actions communes des territoires vis à vis de l'État central.

D'un point de vue technique, il conviendra de poursuivre la diffusion des ressources potentielles d'EMR techniquement exploitables en Bretagne, par types de technologies, et, le cas échéant, de compléter ces données sur les zones jugées pertinentes.

Au niveau régional, la **concertation avec les usagers de la mer, les associations, les territoires**, … reste une priorité, d'autant qu'elle est complémentaire des dynamiques de concertation locale qui permettent de réunir les conditions d'acceptabilité projet par projet.

L'**information du grand public**, s'agissant là aussi d'un vecteur incontournable d'acceptabilité, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Une réflexion particulière sera conduite sur les Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime et sur les possibilités règlementaires de solliciter auprès de l'État des procédures spécifiques d'affectation d'autorisations en fonction de certains contextes territoriaux qui le justifieraient (exemple du Golfe du Morbihan).

De manière générale, tous les dispositifs qui concourent à faciliter la simplification des procédures (mesures de simplification des procédures administratives concernant les ouvrages énergétiques, concessions en mer hors AAP ou AMI sur houlomoteur et hydrolien, …) et l'intégration des EMR au sein des infrastructures de réseau (schéma de raccordement des EMR notamment) resteront une ambition forte pour la Région.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

En résumé, en lien avec le volet « Coordination et planification énergétique et maritime », les objectifs stratégiques proposés sont les suivants :

> *→ Construire une ambition et une gouvernance régionales partagées sur les EMR et coordonner les initiatives*
> *→ Favoriser l'émergence des projets par la concertation préalable*
> *→ Favoriser les actions de planification spatiale des EMR*
> *→ Identifier et mettre en œuvre des mesures de simplification*

3.2. Soutien aux projets

3.2.1. L'actualité sur le développement des initiatives territoriales et le « soutien aux projets »

L'ensemble des projets déployés, ou en cours de déploiement, au large des côtes bretonnes fait l'objet d'un suivi spécifique. Pour toute réflexion partenariale pouvant éventuellement aboutir à des projets opérationnels de démonstrateurs, de fermes pilotes ou de fermes commerciales, la collectivité s'organise pour assurer, au niveau technique et politique, un suivi particulier.

Un **démonstrateur** renvoie à une démarche de mise au point d'une technologie (innovation), et vise à produire une machine susceptible d'être testée en conditions maritimes réelles. Le prototype ou machine dite « première de série » à l'échelle réelle, est nécessaire pour valider ou modifier le design et/ou les procédés d'installation et d'intervention en mer.

Un **site d'essais** est une infrastructure mutualisée, raccordée au réseau d'électricité, permettant aux développeurs de valider leurs démonstrateurs, dans un cadre réglementaire simplifié.

Un **site pilote** est un site dont l'accès peut être soit ouvert à un ensemble de technologies, soit restreint à une seule technologie. Les sites pilotes sont dédiés à l'exploitation de plusieurs machines à une échelle préindustrielle, sous forme de **ferme pilote**. Une ferme pilote constitue la dernière étape de maturation des technologies et contribue à définir les politiques industrielles avant le déploiement commercial. Elle permet le test de plusieurs machines simultanément, afin de valider ou de rectifier leur installation et leur fonctionnement en tant qu'unités de production électrique dans des conditions semblables à celles des futures fermes commerciales.

Une **ferme commerciale** concerne l'exploitation commerciale des technologies à grande échelle, pour une durée de 20 ans environ.

Cet appui aux projets est une des spécificités de la Bretagne, reconnue par les acteurs territoriaux et industriels, qui savent désormais que les acteurs bretons identifient, accompagnent et portent avec beaucoup d'enthousiasme l'ensemble des démarches de projets sur le territoire. C'est ce qui permet également que les phases d'enquête publique ou de consultation sur les projets soient ensuite plus fluides, sans toutefois préjuger de leur résultat, et que les conditions d'acceptabilité des projets en émergence soient travaillées dès la naissance des initiatives. Parallèlement, les projets déployés au large des côtes des autres régions, et pouvant avoir un impact sur les dynamiques industrielles bretonnes font également l'objet d'un suivi.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

AILES MARINES // Saint-Brieuc (22)
Parc commercial éolien offshore posé



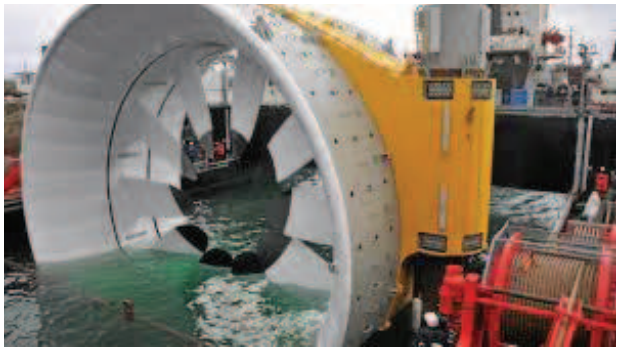
Premier **projet de parc éolien offshore posé** en Bretagne, sélectionné par l'État lors du premier appel d'offres « éolien posé » de 2011, il sera situé au large de Saint-Brieuc.
Le projet, d'un coût total de 2,5 milliards d'euros, est porté par le consortium Ailes marines (Iberdrola 70 % / Eole Res 22,5% / CDC 7,5 %) et concerne 62 éoliennes posées de 8 MW (total parc de 496 MW). Il produira 1 850 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 850 000 habitants.
Les turbines seront fabriquées par la société ADWEN (coentreprise AREVA et GAMESA), et reposeront sur des fondations de type « jacket ». Le projet de schéma industriel est en partie sur les ports du Havre (turbines) et Brest (fondations).
La mise en service progressive est prévue entre 2020 et 2022.

Étapes à venir

- Dossier de demande d'autorisations administratives (éoliennes/câbles) déposé en Préfecture (23/10/2015)
- Enquête publique en août-septembre 2016 et autorisations attendues fin 2016-début 2017.
- Echanges en cours / accord de partenariat sur le port de Brest (convention d'implantation industrielle)
- Réflexion sur les équilibres entre activités de construction, maintenance, … et les infrastructures portuaires bretonnes mobilisables
- Organisation des stratégies d'achat du volet industriel du projet

OPENHYDRO / Paimpol-Bréhat (22)
Site d'essais de démonstrateurs hydroliens

Site d'essais de démonstrateurs hydroliens au large de Paimpol Bréhat, le parc sera composé de 2 machines d'une puissance totale de 1MW (2x0,5 MW).
Le projet est porté par EDF-EN (maître d'ouvrage) et DCNS-Openhydro (maître d'œuvre). Il s'agit d'une démonstration en conditions réelles de la fiabilité et de la productivité des machines : opérations d'installation, d'interconnexion des machines, de conversion sous-marine du productible, et de raccordement de cette ferme au réseau électrique du continent.
Le prototype, assemblé à DCNS Brest, a été testé avec succès en 2014-2015. Les deux turbines ont été posées fin 2015-début 2016 et raccordées avant l'été 2016.
Ce projet de démonstrateur préfigure le parc pilote de 7 machines qui sera installé à compter de 2017 dans le Raz Blanchard pour une puissance installée de 14 MW.



Étapes à venir

- Deux turbines de série pré-industrielles assemblées sur le site de DCNS Brest et immergées sur le site d'essais
- Futur parc sur le Raz Blanchard composé de 7 machines
- Stratégies d'achat du volet industriel du projet concernant les pales (secteur de Lorient)

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

SABELLA / Ouessant (29)
Démonstrateur hydrolien (29)



Projet de démonstrateur, puis de ferme pilote hydrolienne, au large d'Ouessant, sur le site du Fromveur. A vocation à donner naissance à un site pour l'implantation d'une ferme commerciale.
L'hydrolienne Sabella, démonstrateur pré-industriel (D10-0,5 MW) a été immergée dans le Fromveur en septembre dernier et raccordée à l'île d'Ouessant. La production électrique pour l'île a commencé et les premiers kWh ont été injectés dans le réseau insulaire.
L'expérimentation de la D10 donnera naissance à un modèle plus important, la D12 (puissance 1,2 MW), qui pourrait être retenue à l'AMI hydrolien spécifique « îles » dans le cadre d'un projet AkuoEnergy – Sabella.
Deux machines, des installations solaires et éoliennes terrestres et une solution de stockage devraient permettre de couvrir 70% des besoins électriques de l'île.

Étapes à venir

- Accord signé dans les Philippines (3 concessions pour installer plusieurs hydroliennes D15) qui devrait permettre de consolider le schéma industriel et l'offre industrielle
- Discussions à relancer pour un accord de partenariat sur le port de Brest et une convention d'implantation industrielle
- Stratégies d'achat à conduire sur deux lots industriels pour cibler des compétences bretonnes
- Boucles énergétiques Locales (BEL), projet européen ICE, projet SMILE … démarches à consolider en lien entre projet énergétique territorial, technologie EMR et smart-grids

FERME PILOTE EOLIENNE FLOTTANTE / Groix (56)
Ferme pilote



Un appel à projets pour des fermes pilotes éoliennes flottantes a été lancé en juillet 2015. Il a retenu le site de Groix parmi 4 sites en France, la zone ayant fait l'objet d'une concertation préalable puis remontée au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
Huit projets ont été déposés le 4 avril 2016.
Après avoir travaillé activement aux côtés de DCNS et Nass et Wind pour l'implantation du projet WINFLO sur cette zone, la Région accompagne désormais le projet déposé par la société FERME PILOTE EOLIENNE FLOTTANTE à Groix. Le consortium EOLFI/CGN développe le projet avec un partenariat industriel avec DCNS/VINCI pour la réalisation du flotteur et General Electric (ex-ALSTOM) pour la fourniture des turbines.
Le schéma industriel identifie le Port de Brest pour l'assemblage des éoliennes flottantes.
Le site pilote accueillera jusqu'à 6 machines SEA-REED (6 MW chacune) vers 2019.
Les résultats de l'appel à projets sont attendus pour la rentrée 2016.

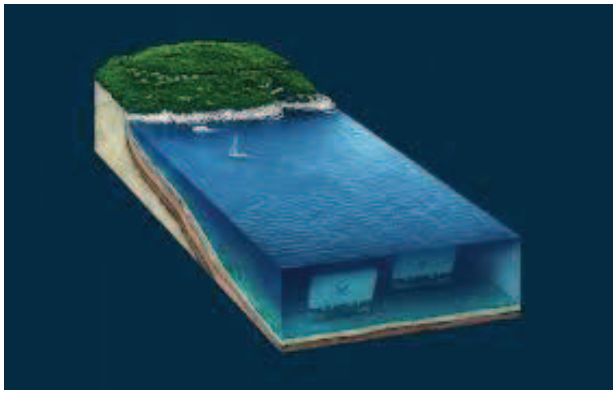
Étapes à venir

- Dépôt des dossiers le 4 avril 2016 -résultats de l'AAP prévus à l'automne 2016
- Réalisation d'études de dérisquage du site en avance de phase par rapport à la sélection des dossiers
- Installation du Comité local de suivi du projet
- Mise en œuvre du schéma industriel s'appuyant sur le Port de Brest et intéressant la sous-traitance bretonne

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

WATTMOR // Audierne (29)
Démonstrateur houlomoteur

Projet de démonstrateur houlomoteur en baie d'Audierne porté par l'énergéticien finlandais Fortum (maître d'ouvrage et propriétaire de la ferme expérimentale), DCNS (développement du site et construction des installations), et la société technologique AW-Energy qui ont signé un accord de développement dans le secteur des énergies marines renouvelables. Basée sur la technologie WaveRoller™, la ferme expérimentale aura une puissance de 1,5 MW.
Le projet WATTMOR consiste à tester trois panneaux houlomoteurs aux approches du plateau de Penhors en baie d'Audierne. Des études de site ont été réalisées et sont encore à mener avant l'implantation des panneaux tests, notamment en lien avec le CDPMEM du Finistère.
Le projet sera prêt en 2020.



Étapes à venir

- Poursuite de la concertation locale au sein du Comité de concertation
- Lancement de la phase II du projet (étude de faisabilité, conditions d'accueil, études de conception de la ferme, ...)
- Stratégies d'achat à orienter vers les compétences bretonnes

PROJET HYDROLIEN DU GOLFE DU MORBIHAN / Berder (56)
Site pilote hydrolien

Une étude de potentiel hydrolien a été réalisée par l'UBS dans le Golfe du Morbihan, étude portée par le CD56/SDEM56. Réalisée sur la base des données d'industriels, elle a été financée par l'ADEME et la Région. Un potentiel de 17MW a été identifié sur deux spots, dont le courant de la jument.
Des entreprises - Sabella et Guinard -, sont très intéressées pour y implanter leur technologie.
Le projet est vu par le CD56 comme un site d'exploitation de petits parcs qui correspondrait à des marchés spécifiques à l'export, et non comme une zone d'essais. La phase suivante est la mise en œuvre d'un vrai pilote sur le parc.
Le projet consiste en l'immersion de 2 machines afin d'évaluer *in situ* les impacts hydrodynamiques et environnementaux des hydroliennes :
- hydrolienne à pale de 8 mètres de diamètre et de 15 mètres de hauteur avec l'assise (Sabella D8)
- hydrolienne en voie de maturation, à pâle et équipée d'une tuyère de type « BLUESTREAM » de la société Guinard Energie.

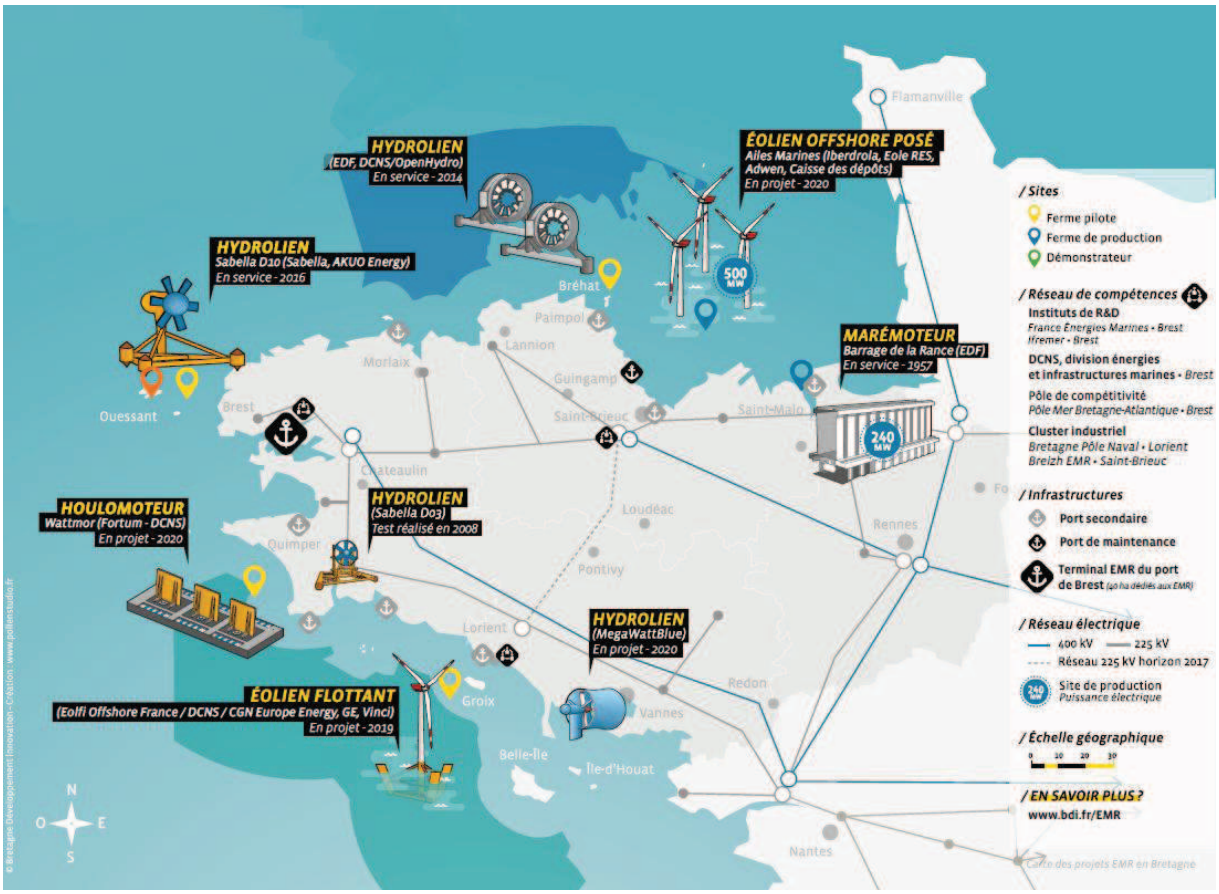


Étapes à venir

- Étude d'incidence sur l'environnement et concertation avec les acteurs du plan d'eau (dont le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et les pêcheurs-plaisanciers)
- Évaluation *in situ* des impacts hydrodynamiques et environnementaux des hydroliennes
- Modélisation d'un plan de déploiement (15 à 20 machines)
- Travail à conduire sur l'inscription ou non dans le circuit classique des AMI/AO nationaux

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Un grand nombre de projets couvrent l'ensemble du littoral breton et témoignent de la diversité des technologies présentes au large de nos côtes. La Bretagne est la seule région qui bénéficie de conditions permettant de tester l'ensemble des technologies EMR et, lorsque ce n'est pas le cas, elle dispose d'une position géographique privilégiée qui lui permet de servir de base arrière industrielle pour d'autres technologies (Énergie Thermique des Mers par exemple).



3.2.2. Les attendus du volet « soutien aux projets »

Qu'il s'agisse des projets technologiques, des projets de démonstrateurs ou des projets sur sites d'expérimentation, l'**accompagnement méthodologique** de la Région peut jouer un rôle important aux différentes étapes de maturation du projet. Ainsi, il convient de démultiplier et faire connaître nos outils d'accompagnement des projets, à travers la formalisation d'une méthodologie de suivi aux différentes phases de maturité de ces projets (démonstrateurs, fermes pilotes, fermes pré-commerciales, fermes commerciales, …), et ce afin d'accroître les chances de levées des différents verrous existants (technologiques, de sites, administratifs, de financement, …).

Cela participera également aux conditions d'attractivité de la Bretagne auprès des porteurs de projets et donneurs d'ordre qui y verront, outre les accompagnements financiers et techniques traditionnels, un appui sur la démarche projet de manière plus globale . Cette méthode a fait ses preuves, et doit permettre de « démarcher » les porteurs de projets potentiels pour exploiter le potentiel breton.

L'animation d'un comité de suivi des projets permettra de recenser et matérialiser plus précisément ces éléments méthodologiques, et ainsi de favoriser la valorisation des retours d'expérience entre projets.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Parmi les verrous identifiés, la question des **outils d'accompagnement financier des projets** reste une question particulièrement sensible. Mais plus que la mobilisation des dispositifs de financement et d'accompagnement, c'est bien l'adaptation des méthodes d'ingénierie financière aux besoins des projets qui reste la réponse la plus pertinente. Les projets en émergence, les projets technologiques, les projets territoriaux n'ont pas les mêmes besoins de financements. Les projets en émergence peuvent faire appel aux outils traditionnels de financement de la recherche, de l'innovation et du développement. La réponse de l'appel à projets France Énergies Marines en est un témoignage particulièrement clair. A l'autre bout de la chaîne de maturation d'un projet, un projet de parc éolien posé, en réponse à un appel à projets national, et au regard des montants d'investissements (CAPEX) qu'il implique, ne peut être concerné par nos dispositifs de financement. C'est bien entre ces deux types de projets que peut se situer l'intervention de la Région, sur ses propres fonds ou en accompagnement en ingénierie financière, pour provoquer des effets d'entraînement ou partager les risques d'un projet.

A cette fin, la Région a engagé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un **fonds d'investissement dans les EMR**. Cette proposition est inscrite parmi les priorités de la future génération de fonds FEDER. L'objectif de l'étude est aujourd'hui de déterminer la possibilité de mobiliser des partenariats fonds publics / fonds privés pour intervenir, non plus en subvention, mais dans la structuration capitalistique des projets. Le panel des projets sur lesquels le fonds serait susceptible d'intervenir, ainsi que le montage des scenarii d'investissements du fonds (ticket d'entrée, durée de présence dans les projets, Taux de Rentabilité Interne, …) sont à l'étude et devraient donner lieu, dès 2017, à la mise en place d'un fonds dédié. Au vu de la première phase de l'étude, il est acquis que les industriels sont en attente de ce type d'outils de financement régional, voire interrégional, également pour l'effet d'entraînement qu'ils peuvent générer sur les financements bancaires par exemple.

Enfin, et parce que c'est une des spécificités de la Bretagne, les **actions en faveur des Zones Non Interconnectées et des îles bretonnes** feront l'objet d'un suivi particulier. Les îles représentent un contexte territorial et énergétique particulier : tout ce qui concourt à l'émergence de projets innovants en matière de production et de gestion énergétique sur ces territoires doit être encouragé. Ces projets territoriaux, qui renforcent les dynamiques de production énergétiques territorialisées et décentralisées sont une vraie chance pour la Bretagne ; ils rapprochent les dynamiques de production des dynamiques de consommation. Ils sont particulièrement complémentaires des démarches régionales de plus grande envergure. En outre, ils représentent des solutions industrielles facilement valorisables à l'export, dans des territoires de même nature et confrontés aux mêmes problématiques d'approvisionnement dans le monde.

La question des productions EMR sur les îles bretonnes est particulièrement pertinente, à titre expérimental notamment, lorsqu'on la relie aux dynamiques de Boucles Énergétiques Locales ou aux réseaux intelligents.

En résumé, en lien avec le volet « Soutien aux projets », les objectifs stratégiques proposés sont les suivants :

→ Définir des outils d'accompagnement des projets tenant compte de leur degré de maturation
→ Faire naître, suivre, animer et concrétiser les projets

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

3.3. Activité économique : recherche et développement, innovation, entreprises et emplois

3.3.1. Les dispositifs en place sur les volets « Activité économique : R & D, innovation, entreprises et emplois »

En matière de soutien à l'innovation et aux actions de recherche-développement dans le domaine des EMR, l'action de la Région passe essentiellement par les dispositifs d'appui qui permettent d'apporter un accompagnement aux projets des entreprises et ceux de ses partenaires qui s'engagent vers les briques technologiques de la filière EMR. Le **Pôle Mer Bretagne Atlantique** structure l'essentiel de l'approche collective et permet de dynamiser la capacité d'innovation des entreprises. L'appui aux projets des entreprises bretonnes, dans le cadre de nos dispositifs de soutien à l'innovation, semble aujourd'hui pertinent et réactif, aux dires des partenaires concernés.

Par ailleurs, notre intervention dans le domaine de la recherche et du développement s'appuie sur le futur Institut de Transition Énergétique (ITE) **France Énergies Marines (FEM)**. Après des débuts quelque peu chaotiques, ce futur ITE, basé à Brest, dispose d'une feuille de route claire, qu'il conviendra d'adapter, et d'un mode de fonctionnement stabilisé. En 2016, l'équipe de France Énergies Marines comprend 13 chercheurs, ingénieurs et administratifs. FEM prendra le statut de GIP au cours de l'année 2016. Une nouvelle feuille de route sera élaborée en vue du 3ème AAP prévu au 1er trimestre 2017.

Les appels à projets de France Energies Marines sont de véritables succès. La Région se mobilise dans le suivi, l'instruction et l'accompagnement des appels à projets EMR-ITE 2015 et 2016 (modalités ci-dessous). En 2015, 20 projets concernant 45 entités ont été déposés à l'AAP ; sur les 10 projets retenus par le niveau national, huit proviennent de l'instruction favorable des membres de FEM. En 2016, le second AAP est en cours et permettra également de retenir des dossiers particulièrement qualitatifs, qui pourront mobiliser 3 M€ des Investissements d'Avenir.

Appels à projets ITE/ANR

Deux appels à projets EMR 2015 et 2016 ont été lancés par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), en association avec France Energies Marines. L'État prévoit une enveloppe de 10 M€ des Investissements d'Avenir sur 2015-2017.
L'appel à projets 2015 a permis de sélectionner 10 projets éligibles à un financement de l'ANR pour une enveloppe de 4 millions d'euros du programme des investissements d'avenir
L'appel à projets 2016 est actuellement en cours d'instruction conjointe et France Énergies Marines, il permettra également de financer des projets portant sur des thématiques variées :
→*Caractérisation de site*
→*Recherche technologique - Machines, composants et matériaux*
→*Services de réseau et interconnexion des fermes EMR*
→*Architecture de fermes et outils de modélisation*
→*Démonstrateurs et sites associés,*
→*Démonstration d'opérations marines et de logistique,*
→*Monitoring et analyse des démonstrations de technologies,*
→*Concertation, cadre d'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques*.
La désignation des lauréats interviendra d'ici la fin de l'année 2016.
L'appel à projet permet de soutenir le développement de la filière française des Energies Marines Renouvelables et d'établir des connaissances et des outils pré-compétitifs de recherche amont et industrielle. L'AAP permet de cofinancer des projets pour une durée maximale de 3 ans, dans le cadre de cofinancements de projets collaboratifs public-privé.

En Bretagne, tous les acteurs économiques et industriels sont mobilisés pour accompagner le développement industriel des EMR. Partout dans les territoires de Bretagne, les entreprises s'organisent, à travers leurs réseaux, et avec l'accompagnement institutionnel *ad hoc*, pour pénétrer un marché encore particulièrement difficile à lire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

La collectivité régionale s'investit à travers ses compétences en matière de développement économique et de formation : elle soutient l'innovation, accorde des financements aux entreprises de la filière qui se positionnent sur ces filières émergentes, les aide à définir et répondre à leurs besoins en termes de formation. Elle anime, principalement aux côtés de son agence économique **Bretagne Développement Innovation**, l'action économique régionale. Elle accompagne les donneurs d'ordre vis-à-vis desquels elle souhaite faciliter les conditions d'insertion dans les territoires et le lien aux entreprises locales.

Le Conseil régional s'appuie sur BDI, à travers un Grand Projet Stratégique dédié aux EMR, pour porter l'essentiel de l'action d'animation et de coordination régionales des acteurs industriels de la filière EMR, mais également l'ensemble de la stratégie de valorisation de la Bretagne sur cette filière :

- l'animation régionale du travail de stratégies d'achat auprès des entreprises bretonnes sur les lots technologiques de certains projets qui permettent d'identifier des compétences existantes ou facilement mobilisables, notamment par le biais de groupes de travail sur la demande technique et commerciale,
- la détection de filières en émergence (connectique, matériaux composites de grande taille, stockage, ...) et potentiellement créatrices et porteuses de valeur ajoutée pour le tissu économique breton,
- l'animation et le montage de programmes de coopération européenne sur le sujet des EMR.

La CCI de Bretagne accompagne également la Région dans l'émergence de la filière EMR. Cette intervention se matérialise par une participation à la coordination régionale à une animation de comités stratégies d'achat auprès des donneurs d'ordre et par une mobilisation des PME susceptibles d'être adressées sur tout ou partie des briques technologiques de la filière.

Bretagne Pôle Naval a été spécifiquement missionné par la Région pour le développement de la filière EMR, l'un des trois axes de son intervention et porte également des actions de participation à la coordination régionale, d'animation d'actions ciblées sur les stratégies d'achat auprès des donneurs d'ordre et de mobilisation des PME intéressées par la filière. Certains clusters plus territoriaux, comme Breizh EMR, réalisent des actions similaires en faveur du développement d'une dynamique de filière.

L'animation de l'écosystème économique autour des EMR est régulière, notamment par le biais d'un GT économique EMR piloté par BDI. Pourtant, force est de constater que la faible lisibilité des marchés français et européens des EMR n'a pas permis une mobilisation de très grande ampleur sur ces sujets, et que la dynamique économique reste encore très liée aux projets territoriaux. Parallèlement, les filières industrielles ne trouvent pas, dans la concrétisation des engagements de l'État et des énergéticiens aujourd'hui, les signaux suffisant pour engager réellement leurs ressources sur le développement des EMR.

En matière de formation et d'ouverture aux métiers des EMR, une étude prospective a permis d'orienter les travaux régionaux sur la carte des formations au regard des besoins spécifiques de la filière EMR. Un travail spécifique sur l'offre de formation répondant aux besoins de la filière EMR a été réalisé, notamment par le biais de groupes de travail avec les donneurs d'ordres qui anticipent les besoins de formation initiale et continue pour les métiers de demain liés aux EMR. Cela a donné naissance à quelques formations spécifiques (MASTER EMR, BTS maintenance, ...) qui prépareront, demain, aux métiers des EMR.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

3.3.2. Les attendus du volet « Activité économique : R & D, innovation, entreprises et emplois »

Les enjeux économiques en matière de développement d'une filière de production sont considérables, avec un impact fort sur les emplois générés dans les territoires de Bretagne. Pour autant, il reste particulièrement difficile de mesurer l'impact réel du déploiement de ces filières sur l'emploi en région, tant que la dynamique industrielle n'est pas véritablement lancée.

Les industriels et les territoires attendaient avec impatience les signaux qu'allaient renvoyer l'État pour permettre le développement des énergies renouvelables, et notamment des énergies marines renouvelables. L'ajustement récent des niveaux d'objectifs annoncés de la future PPE en est un premier signal.

L'esprit de la loi de transition énergétique rétablit l'équilibre entre une approche énergétique et une approche économique. Il s'agit bien de saisir l'opportunité de la transition pour dynamiser des filières, générer de l'activité économique, créer des emplois et des retombées économiques pour les territoires.

Pour consolider leurs projets de développement, les industriels ont besoin de plusieurs éléments : lisibilité des objectifs, ambitions en volumes, stabilité des règles et perspectives de développement tant au niveau national qu'international.

Dans cette filière émergente, ces éléments sont essentiels afin que les risques portés par les entreprises restent raisonnables. Ainsi, les industriels, donneurs d'ordre, acteurs de la sous-traitance recherchent une véritable **lisibilité industrielle pour s'engager dans ces développements**. Les appels d'offres, appels à projets et AMI nationaux sont les principaux dispositifs d'accompagnement de ces projets industriels.

Les industriels de la filière EMR ont besoin :

- de conditions qui **consolident leurs positions industrielles** sur les filières matures (appel d'offres réguliers sur l'éolien posé) ; deux appels d'offres ont attribué 6 parcs. Dans un contexte de concurrence internationale, les industriels engagés sur ces filières tels que les fournisseurs de turbines, les constructeurs de fondations, les concepteurs de sous-stations, … attendent les contours du prochain appel d'offre (initié en avril 2016 et dont des ajustements sont annoncés en cours d'année) ; il devrait leur permettre de consolider leurs positions sur les marchés, sachant que l'activité économique sera d'autant plus facilement ancrée sur les territoires qu'elle sera située à proximité des futurs parcs de production.
- de conditions **favorisant le développement technologique des autres filières** (hydrolien et éolien flottant), d'une part, pour les futurs marchés intérieurs (effet activité économique et production énergétique), mais également pour les aider à se positionner sur les marchés à l'international (effet volume qui consolide les plans industriels).

Par le biais d'une structuration régionale, les entreprises bretonnes doivent pouvoir trouver des débouchés sur les grands projets de notre territoire et bien au-delà, dans des dynamiques de développement à l'international. La Bretagne bénéficie à cet égard de la présence de leaders mondiaux de la construction (militaire et civile), de la réparation navale (DCNS, Piriou, Damen, …), de la maintenance en mer (DCNS, …), d'entreprises innovantes dans le domaine des matériaux composites (Multiplast, Coriolis Composite, CDK, SMM Technologies, …), d'entreprises de prestations et d'études particulièrement performantes, de savoir-faire très pointus en mécanique de précision pour les turbines (Meunier, Navtis, Sameto, STIndustries, etc.), de sociétés de chaudronnerie et fonderie pour la production de pièces métalliques (Meunier, CIB, SOBEC, SNEF, Navtis, Hellin, …). Cette diversité peut être une force pour adresser une filière industrielle aux besoins technologiques très segmentés.

Cette réponse économique et industrielle des acteurs régionaux ne peut se concevoir et s'organiser sans une mission de coordination et d'animation régionales fortes.

Le Conseil régional entend renforcer le rôle de son agence de développement économique (BDI) pour porter les priorités d'orientations stratégiques sur ce volet. Son rôle en matière d'animation et de coordination régionales des acteurs industriels de la filière EMR mais également l'ensemble de la stratégie de valorisation de la Bretagne sur cette filière EMR sera réaffirmé.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233590016-20160701-16_DGS_03-DE

Bretagne Développement Innovation exercera un rôle de **chef de file sur l'ensemble des dynamiques économiques EMR.** Il s'agira, dans une dynamique de veille et de coordination régionales, d'établir des dispositifs de veille active sur les marchés internationaux des EMR, de participer à la diffusion dans l'écosystème de la cartographie des financements accordés aux acteurs de la filière pour accroître la lisibilité des interventions, et de réaffirmer les contours d'une dynamique de cluster EMR breton (coordination des initiatives, cartographie des acteurs, activités « stratégies d'achat » de proximité, développement à l'international, ...).

Il conviendra d'engager toute action qui permette aux acteurs de la filière de s'organiser sur les marchés EMR, et notamment :

- des actions en faveur de l'**accroissement de l'activité industrielle autour des EMR** :
- ***envers les donneurs d'ordres*** ; il s'agira d'identifier les donneurs d'ordre pertinents, en lien ou non avec des projets bretons, de définir un interlocuteur référent permanent par donneur d'ordre, d'animer des groupes de travail avec les donneurs d'ordres, de centraliser l'information pour la partager et afin de limiter les sollicitations, de définir des objectifs partagés (par les acteurs régionaux) par donneur d'ordre, soit en terme de besoins techniques, métiers, formation, ... et d'assurer globalement la coordination de l'action régionale envers les donneurs d'ordre ***;***
- ***envers la sous-traitance*** ; il s'agira notamment d'identifier les besoins des marchés, de sélectionner les compétences, de structurer collectivement des offres d'industriels bretons par la demande technique et commerciale, de valoriser la cartographie de la chaîne de valeur et de ventiler les entreprises bretonnes à l'intérieur de cette chaîne, de détecter et accompagner les projets et entreprises créateurs de valeur sur les EMR et en périphérie des EMR ; il conviendra également de participer à l'accompagnement régional des TPE/PME pour les aider à monter en compétences (cf *infra*) ;
- ***d'investissements étrangers*** avec BCI et les autres acteurs de l'international en Bretagne.

- des actions visant à **orienter les activités des hinterlands portuaires bretons,** au premier rang desquels celui du Port de Brest, **vers la filière EMR**. L'intervention portera notamment sur une participation active à la définition d'une stratégie de positionnement commercial EMR du Port de Brest sur le volet développement économique et industriel, et à son portage opérationnel ; il s'agira notamment de participer à la mise en œuvre des objectifs de la feuille de route commerciale « amont » (approvisionnements) et « aval » (fournitures) du port (cf ci-après).

En matière d'innovation, de recherche et de développement, la pérennité de l'action de France Énergies Marines doit être recherchée. Nous devrons contribuer à la réussite des appels à projets de FEM, notamment vis à vis des attentes bretonnes.

Parallèlement, l'accent sera mis sur la stimulation de l'innovation et le développement de solutions technologiques par les entreprises bretonnes ; il s'agira de favoriser la détection des projets en phase de maturation technologique et de suivre les porteurs de ces technologies ; l'objectif est de dynamiser l'incubation bretonne dédiée aux EMR.

Enfin, un regard particulier sera porté sur **l'accompagnement régional des TPE/PME**, pour les aider à monter en compétences pour réaliser des stratégies de positionnement sur la filière EMR (diagnostics), pour accroître leur compétitivité (qualification, certification, etc.), pour répondre aux marchés à l'international, pour identifier très précisément leurs besoins en recrutements et en formation professionnelle. Un accompagnement spécifique de type « positionnement EMR » pourra sans doute apporter, en partenariat avec nos réseaux économiques territoriaux, les réponses optimales au niveau de l'entreprise.

En matière de formation professionnelle, beaucoup a déjà été fait, notamment à travers l'ambition de la Région de participer activement à la définition de référentiels dans le domaine des EMR et un soutien actif à l'émergence des formations dans les différents organismes. Au regard du nombre d'emplois que peut représenter demain cette filière, et au gré des étapes de maturité des différentes filières, une action particulière doit être produite pour l'accompagnement des organismes de formation à s'adapter à ces nouveaux besoins et pour les PME désireuses de s'engager dans une filière adressant des métiers nouveaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233590016-20160701-16-DGS_03-DE

En résumé, en lien avec le volet « Activité économique : R & D, innovation, entreprises et emplois », les objectifs stratégiques proposés sont les suivants :

→Exercer un rôle de chef de file sur l'ensemble des dynamiques économiques EMR
→Favoriser l'innovation technologique et orienter les projets de développement vers plus de valeur
→Accroître l'activité industrielle autour des EMR
→Réunir les conditions favorables à l'emploi et à l'émergence des compétences dans le domaine des EMR

3.4. Infrastructures

3.4.1. Le point sur le projet de développement du Port de Brest

Les travaux d'aménagement du Port de Brest sont en cours et visent, à travers la création d'un nouveau terminal « colis lourds », à permettre l'accueil des activités industrielles EMR sur le port dans les meilleures conditions possibles pour les industriels. A travers cette opération de développement, on conjugue ainsi deux objectifs :

1) Le développement de l'activité historique du port de commerce par l'amélioration des conditions nautiques d'accès aux quais des terminaux vrac et multimodal,

2) Le développement de nouvelles activités industrielles au port de commerce par la création d'un nouveau terminal portuaire adapté aux colis lourds, notamment aux colis lourds de la filière Energies Marines Renouvelables.

Le **premier objectif** trouve sa justification dans le potentiel de développement des trafics de vracs agroalimentaires et de conteneurs qui sont aujourd'hui limités par les contraintes physiques d'accès aux quais, à savoir la profondeur du chenal d'accès et la profondeur des souilles des quais :

- les navires ne peuvent entrer et sortir du port qu'à certains horaires de marées leur permettant de manœuvrer et naviguer dans le port ;
- la taille des navires est limitée par la profondeur des souilles des quais qui limite leur tirant d'eau ;
- les dimensions des navires disponibles dans la flotte mondiale imposent d'utiliser des navires de dimensions trop importantes pour les caractéristiques physiques du port de Brest et de ne les charger que partiellement pour réduire leur tirant d'eau.

Ces contraintes génèrent des surcoûts importants pour les entreprises utilisatrices du port et obèrent leur développement en ce qu'elles ne peuvent améliorer leur logistique et leurs rendements. Cela impacte par ricochet toute l'économie de l'arrière-pays du port.

Le **second objectif** trouve sa justification dans le potentiel d'attraction du port de Brest pour des activités industrielles ayant des besoins spécifiques en termes de services portuaires :

- le port de Brest est naturellement abrité dans la rade ce qui rend son accès nautique simple pour des navires ou des colis de grandes tailles,
- le port de Brest dispose de 40ha de terre-pleins libres et bord à quai et de la possibilité d'augmenter encore ces surfaces en avançant sur la mer, ce qui permet d'offrir la possibilité de s'installer à des activités qui ont à la fois des besoins en surface très importants (du fait des colis de grande taille qu'elles produisent) et qui ont besoin que ces surfaces aient un accès maritime immédiat (du fait de la difficulté de manutentionner ces colis de grandes tailles) ;
- le port de Brest et son arrière-pays disposent de compétences et d'équipements liés à la réparation navale qui peuvent naturellement s'adapter pour créer une offre de service spécifique à des activités manutentionnant des colis lourds de grandes tailles (par exemple les fondations de type « jacket » des parcs éoliens posés ou les embases d'hydroliennes).

Ces atouts sont facilement valorisables pour saisir l'opportunité économique que représente l'essor des EMR dans le monde. Ces atouts sont rares dans le monde portuaire et les potentiels du port de Brest correspondent aux adaptations nécessaires à l'accueil de telles activités, notamment en lien avec l'émergence de nouvelles filières EMR fortement consommatrices de ressources foncières.

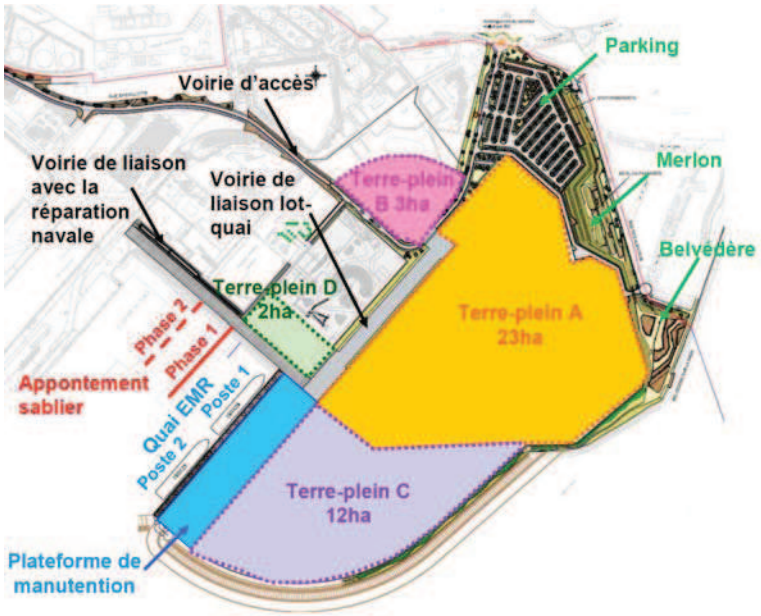
Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

Concernant cette filière, le port de Brest bénéficie d'un atout supplémentaire : sa localisation. En effet, la Bretagne bénéficie d'un potentiel naturel exceptionnel pour le développement de ces technologies et Brest peut desservir la côte Sud comme la côte Nord. La France se lance dans le développement de cette filière aussi bien dans la Manche que l'Atlantique et Brest se trouve au carrefour de ces deux façades maritimes. Enfin, les pays d'Europe du Nord accélèrent un développement amorcé depuis plus longtemps et Brest est bien positionné pour servir de port de base à des projets situés au Sud du Royaume-Uni ou à l'entrée de la mer du Nord.

Le descriptif du programme

→ un nouveau terminal industriel

Afin d'accueillir des industriels de la filière EMR au port de Brest, il est nécessaire de prévoir de très grandes surfaces de terre-plein toutes proches de quais spécifiquement résistants.

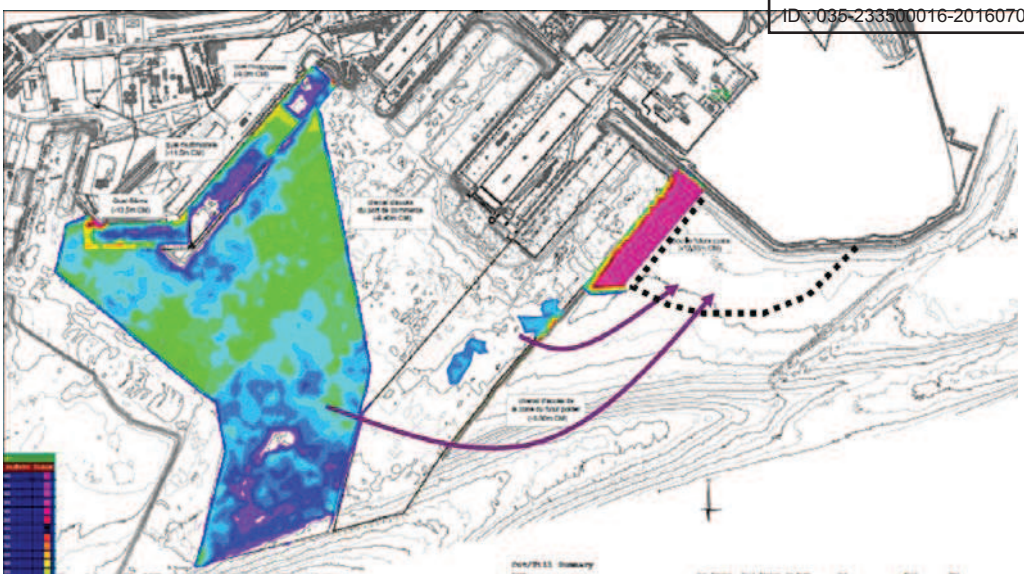


Terres-pleins A, B et D : surfaces existantes et consolidées
Terre-plein C : surface en extension par poldérisation

→ un approfondissement des accès nautiques

Afin d'améliorer les accès nautiques aux terminaux vracs agro-alimentaire et conteneur, une opération de dragage des souilles des quais et du chenal d'accès à ces quais est programmée. Il sera également nécessaire de draguer la souille du futur quai EMR. Les sédiments issus des dragages seront déposés (poldérisés) dans l'enclôture constituée du quai et de la digue du nouveau terminal industriel afin de créer un polder de 12 hectares supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE



Opérations de dragage et poldérisation

Le calendrier du projet

Le projet a démarré en 2009 avec les premières études de définition.

Ce dossier a été présenté régulièrement devant notre assemblée entre 2011 et 2015, aux étape-clés de son évolution.

En 2012, le projet préliminaire a été porté à connaissance du public avec une concertation par le biais d'ateliers thématiques qui ont permis de compléter le projet sur certains aspects notamment urbanistiques et environnementaux. De 2013 à 2014, les études se sont poursuivies et notamment les études environnementales permettant de monter les dossiers d'instruction au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées.

L'enquête publique s'est déroulée fin 2014 et ses résultats ont été connus début 2015 avec un avis favorable sans réserves du commissaire enquêteur. A partir de ce jalon essentiel, les études de maîtrise d'œuvre mises en suspend depuis mi-2014 ont pu reprendre et les instructions administratives se poursuivre. Ces dernières ont abouti à l'été 2015 avec la publication des arrêtés autorisant les travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre s'achèvent en vue de lancer les consultations pour les premiers marchés de travaux début 2016.

L'année 2016 est dédiée à la passation des premiers lots de travaux et à la négociation avec les entreprises. Les premiers travaux (clôture, construction de la base vie, des pistes de chantier) démarreront fin 2016.

En parallèle de ce calendrier, les travaux connexes réalisés par d'autres maîtres d'ouvrage se sont déroulés :

- Stabilisation de 12ha en avance de phase par le SMBI : 2009 – printemps 2015,
- Déplacement du terminal sablier par Lafarge : 2014 – décembre 2015,
- Travaux de voirie par Brest Métropole : 2015,
- Déplacement de la station de pompage d'Océanopolis par Brest Métropole Aménagement : novembre 2015 – Mai 2016.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

3.4.2. Les attendus du volet « Infrastructures »

Sur ce volet, la réussite de l'opération de développement du Port de Brest et le respect de son calendrier sont évidemment la priorité. Pour autant, l'ensemble des réflexions connexes au projet de développement, qui anticipent sa valorisation, sont évidemment incontournables.

Il s'agira notamment, concomitamment au projet de développement du Port, de porter les démarches en cours sur les sujets suivants :

- **la stratégie de positionnement commercial EMR du Port de Brest** ; cette stratégie est en cours de définition dans le cadre d'une étude dédiée, conduite par la Région et BDI, en lien avec nos partenaires (CCI métropolitaine de Brest, Brest Métropole et CD29). Elle vise à déterminer le futur positionnement de cette infrastructure et des services qu'elle offre vis à vis des chaînes d'approvisionnements (construction, assemblage, maintenance, plate-forme logistique, ...) des différentes filières EMR (éolien posé, éolien flottant, hydrolien, ETM, ...).

  Cette stratégie se construit à la fois sur la base de scenarii de déploiement commercial « théoriques », tenant compte de la maturité des filières et de la capacité du Port de Brest à adresser ces briques technologiques, mais tenant compte également des projets annoncés et connus en Bretagne et qui ont identifié le Port de Brest (fondations du parc éolien posé de Saint-Brieuc, projets d'hydroliennes Sabella, projet de ferme éolienne flottante au large de Groix, ...). Une fois cette stratégie élaborée, il conviendra ensuite de mettre en œuvre les objectifs de la feuille de route commerciale pour déployer peu à peu l'offre de services du nouveau Terminal EMR.

- **les opérations d'aménagement du futur terminal EMR du Port de Brest** ; outre l'opération d'aménagement et de travaux elle-même, la question des conditions d'implantations des industriels sur le futur Terminal EMR est centrale. Elle concerne l'offre de service qui sera faite aux industriels lorsqu'il s'agira de définir les surfaces, conditions techniques et organisation spatiale de leurs futures implantations. Elle conditionnera notre capacité à proposer, outre des surfaces industrielles, des conditions logistiques et des offres de service à la hauteur des attendus des acteurs de la filière, et peut-être un élément différenciant lorsqu'il s'agira de concurrence portuaire.

  La réflexion sur la mise en œuvre d'une société de portage des investissements industriels doit être poursuivie, cette société étant susceptible d'accueillir tout ou partie des projets d'investissements en matière d'implantations industrielles, et le cas échéant de proposer des solutions de mutualisation d'équipements.

- **les conditions de gouvernance du futur terminal EMR** : les réflexions s'inscrivent dans une approche globale du port de Brest et des activités et offres existantes, avec un objectif de mutualisation et d'équilibre.

Plus globalement, et parce que la question de l'intégration de l'activité des EMR en Bretagne, en appui sur les principales infrastructures portuaires, dépasse très largement le seul projet de développement du port de Brest, il s'agira de travailler également :

- à élaborer un **plan de valorisation** plus global de **l'organisation des activités économiques, industrielles, des infrastructures de transport, des conditions logistiques et des conditions d'intégration des réseaux électriques, ...** pour les activités EMR dans l'hinterland du port de Brest,
- sur **l'organisation et la mutualisation des services EMR entre le port de Brest et les autres infrastructures portuaires en Bretagne ou sur la façade atlantique**, afin de proposer une offre globale de services (installation, maintenance, logistique, ...) ;
- à favoriser l'accompagnement des projets d'infrastructures de réseaux (électriques), en vue de faciliter l'accueil des productions électriques issues des parcs de production EMR, en lien étroit avec la dynamique de schéma régional de raccordement EnR et la récente labellisation du projet SMILE sur les réseaux électriques intelligents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

En résumé, en lien avec le volet « Infrastructures », les objectifs stratégiques proposés sont les suivants :

→Aménager le Port de Brest et définir les conditions de sa gouvernance
→Orienter les activités portuaires bretonnes vers la filière EMR
→Participer à la réflexion sur toutes les démarches de création d'infrastructures pour faciliter l'accueil des EMR dans les territoires

3.5. Attractivité – influence – information du public

3.5.1. Les actualités du volet « Attractivité, influence, information du public »

L'action de la collectivité régionale sur le champ de l'attractivité et l'influence de la Bretagne dans le domaine des EMR porte essentiellement sur quatre axes :

- l'**élaboration de stratégies marketing et de communication**, déclinées en actions et outils suivant les différentes cibles, afin de permettre d'identifier clairement les éléments constitutifs de l'offre bretonne des EMR et d'en valoriser les atouts tant auprès de l'écosystème économique que du grand public.

  Pour l'information du grand public, l'actualité concerne la mise à jour en cours des différents supports de communication, au premier rang desquels l'évolution du site web des EMR Bretagne (http://energies-marines.bretagne.fr/), autour duquel devront graviter les différents outils web en cours de refonte. Deux autres projets importants sont à l'ordre du jour. Le premier concerne la mise en place d'un centre d'interprétation du projet de développement du Port de Brest, et qui permettra de faire le lien aux yeux du grand public entre cette opération d'aménagement d'envergure et les perspectives en matière d'EMR. Le second concerne la réalisation d'une exposition itinérante sur les EMR, en remplacement de l'actuelle exposition existante « Mer en vue », et dont la vocation serait d'aborder avec simplicité un sujet très technique lors de différents événements régionaux ayant trait à la mer, son usage et les activités maritimes et littorales qui y sont liées.

- la **représentation de la Bretagne des EMR** aux différents événements nationaux et internationaux portant sur les EMR. Pour 2016 et les années suivantes, deux priorités nationales ont été émises, outre la participation régulière à quelques événements internationaux.

  La première concerne l'événement annuel autour des EMR en France, toutes filières confondues, qui s'appuie sur le salon **SEANERGY**, et auquel les 6 Régions littorales françaises ont fait le choix collectivement de donner la priorité ; l'édition 2016 a eu lieu début juin à Biarritz et sera programmée dans une région littorale différente chaque année.

  La seconde concerne l'intention de la Région Bretagne d'inscrire dans le calendrier des événements internationaux sur les EMR, la convention d'affaires annuelle sur l'éolien flottant **WTP (Wind Turbine Power) Atlantic Forum.** Le sujet est pour l'instant très peu couvert. Cette convention se déroulera au mois d'octobre de chaque année, dans le cadre d'un partenariat avec la Région Pays de la Loire qui l'accueillera 1 an sur 2. Pour l'édition bretonne, la Région prend appui sur la Seatechweek qui se déroule à Brest tous les deux ans, sur les sujets de l'économie maritime sous l'angle de journées scientifiques et technologiques. La convention d'affaires aura vocation à se muter et en rendez-vous B to B dès que la dynamique de filière économique et industrielle sera installée. L'orientation de l'événement est résolument économique et industrielle. Tous les partenaires de la Région (Brest Métropole, Pôle Mer BA, Centrale Nantes, CR PDL, …) sont prêts à mobiliser leurs ressources.

  A l'international, certains événements d'envergure ont été choisis et ciblés pour une présence bretonne.

- un travail sur les **coopérations interrégionales** sur les différents sujets couvrant le domaine des EMR. La priorité cette année a été mise sur les principales régions du monde où les industries du flottant et de l'hydrolien ouvrent des perspectives intéressantes, avec un regard particulier vers l'Europe du Nord, l'Asie (Philippines, Taïwan et Chine notamment) et une réflexion en cours avec le Québec et plus largement le Canada.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

- une forte mobilisation dans le **montage de projets européens**, au premier rang desquels le programme ICE (Intelligent Community Energy) « SMART ISLAND » déposé au titre de l'Interreg Va et qui permettra de poursuivre l'étude d'un modèle de solution énergétique pour les îles bretonnes (hydrolien et smart grids) à travers une expérimentation sur l'île d'Ouessant avec l'énergie produite par l'hydrolienne Sabella et la mise en place de solutions « smart grids » ; à noter également une candidature bretonne pour la participation à l'ERA-NET Cofund OCEAN afin de permettre le cofinancement européen d'actions de recherche et développement sur certaines briques technologiques de l'énergie des mers (vagues et courants).

- la **représentation de la Bretagne au sein des réseaux d'influence**, et prioritairement en 2016 au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes dont elle assure le pilotage du groupe de travail EMR et auprès du Syndicat des Energies Renouvelables, dont les propositions en matière de PPE ont sans doute permis des avancées notables.

3.5.2. Les attendus du volet « Attractivité, influence, information du public »

Les attendus de ce volet « attractivité et influence » peuvent être précisés comme suit :

- amplifier les actions de **valorisation de la Bretagne des énergies marines renouvelables** à travers une double approche coordonnée :
  > La Région confiera à son agence de développement économique la responsabilité de porter une stratégie marketing régionale, cœur de métier de BDI, en vue de promouvoir les atouts de la Bretagne des EMR, sous tous les aspects que recouvre l'action régionale. Pour **valoriser auprès du monde économique** cette "offre bretonne des EMR" (zones d'implantation, ports, accompagnement de projets innovants…) et la compétitivité du territoire, BDI veillera à l'élaboration des éléments d'argumentaires nécessaires sous ces différents aspects, à partir d'une gamme homogène d'outils de communication et assurera la cohérence de la présence web sur le sujet.
  > Sur le champ de la **valorisation auprès du grand public** de cette thématique porteuse d'avenir pour la Bretagne et les Bretons, la Région élaborera une stratégie de communication destinée à faciliter l'appropriation de ce sujet par les citoyens et, plus globalement, à favoriser l'adhésion à la politique régionale de transition énergétique sous tous ses aspects. Elle réalisera toutes les actions de nature à valoriser l'action régionale et à encourager la compréhension des actions menées, première garantie d'acceptabilité des projets au large des côtes bretonnes.

- permettre d'assurer une **présence de la Bretagne aux principaux événements** ayant trait au développement de la filière
  La participation à ces événements coûte cher, prend du temps, et cela aussi bien pour les entreprises que les clusters, les réseaux ou les partenaires institutionnels. Il s'agira donc d'établir un programme de participation aux événements internationaux autour des EMR particulièrement ciblé, d'en définir les attendus et de coordonner, développer une action d'animation pour assurer le rayonnement de la filière bretonne.
  BDI pilotera, en lien avec Bretagne Commerce International, les participations régionales aux événements supra-régionaux pour contribuer au développement et au rayonnement des EMR. La participation régulière à des événements et salons nationaux et internationaux (EWEA, ICOE, OEE , …) permet de mettre en valeur l'offre de services et les projets bretons ainsi que de créer les connexions industrielles nécessaires à l'émergence ou la consolidation des projets de développement.

- poursuivre et redéfinir les **actions de coopération** jugées pertinentes pour le développement de la filière.
  A cet effet, seront redéfinies les priorités de coopérations interrégionales et internationales, et les projets de coopérations économique et industrielle en lien avec certains territoires-cibles jugés pertinents pour les intérêts de la Bretagne. Il s'agira par exemple de développer les projets de coopérations au niveau européen sur les enjeux emploi-formation.

- enfin, la **représentation de la Bretagne au sein des différents réseaux d'influence** sur les EMR doit rester une priorité, qu'il s'agisse des groupes de travail nationaux ou internationaux (volet gouvernance) ou dans les groupes de travail internationaux sur la recherche en EMR où les partenaires de la Région sont particulièrement mobilisés. La participation aux travaux des instances nationales (SER) et internationales (OEE, …) qui permettent le développement des technologies EMR en France et dans le monde permettent également de rester connectés aux enjeux industriels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-16_DGS_03-DE

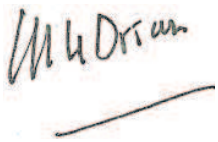
En résumé, en lien avec le volet « Attractivité, influence, information du public », les objectifs stratégiques proposés sont les suivants :

→ Valoriser la Bretagne des Énergies marines
→ Favoriser les coopérations dans le domaine des EMR
→ Représenter la Bretagne au sein des réseaux d'influence EMR

En conclusion, je vous propose d'approuver le présent rapport qui fixe les orientations stratégiques de la collectivité sur les 5 enjeux identifiés comme prioritaires :

- **la coordination et la planification énergétiques et maritimes,**
- **le soutien aux projets d'exploitation de la ressource,**
- **le soutien à l'activité économique et industrielle de la filière,**
- **la réalisation des infrastructures indispensables à l'accueil des EMR,**
- **l'attractivité et l'influence de la Bretagne, l'information du public.**

Le Président



Jean-Yves Le Drian

Voeu

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-160701_VOEU_PAC-DE

Conseil régional de Bretagne

SESSION des 30 juin et 1er juillet 2016

VOEU pour une régulation de la PAC

Pour une régulation européenne urgente de la production laitière

Les producteurs de lait connaissent actuellement une crise d'ampleur exceptionnelle, en Bretagne comme dans les autres bassins de production en Europe. Cette crise est essentiellement une crise de surproduction, notamment du fait d'une anticipation de la disparition des quotas laitiers. Le défaut de régulation à l'échelle européenne ne permet pas d'envisager une sortie de crise à court terme alors que la situation de nombreux producteurs est critique.

Réunis à l'initiative du Conseil régional le 22 juin 2016, les syndicats agricoles bretons se sont unanimement prononcés en faveur d'une régulation européenne, immédiate et contraignante.

Le Conseil européen des ministres de l'agriculture s'est réuni à Luxembourg le 27 juin 2016. Quinze États membres ont soutenu la position française, conduisant le Commissaire Hogan à prendre l'engagement de présenter des mesures de régulation pour le prochain Conseil agricole du 18 juillet 2016.

Le Conseil régional :

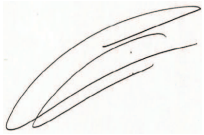
- Salue tous les efforts visant à réunir une majorité d'États membres en faveur d'une régulation de la production laitière en Europe

- Appelle la Commission européenne à utiliser sans tarder les articles 221 et 222 du règlement européen sur l'organisation commune de marché (n° 1308/2013), qui lui permettent d'imposer une réduction de la production laitière à tous les producteurs européens de manière obligatoire.

- Appelle à plus long terme à la construction d'une nouvelle politique agricole commune capable de stabiliser les marchés agricoles, en accord avec l'article 39 du traité sur l'Union européenne.

A l'unanimité, le conseil régional de Bretagne réuni en session plénière le 1er juillet 2016, décide que la commission économie, agriculture et mer, Europe se réunira pour élaborer des propositions afin de préparer la prochaine réforme de la politique agricole commune.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard

Procès-verbal de réunion de bureau du CESER

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2016

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 18 avril 2016 de 9 heures 30 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 12 avril 2016.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Alain CHARRAUD, Stéphane CREACH, Marie-Pascale DELEUME, Pierre EUZENES, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Jean HAMON, Norbert HELLUY, Joël JOSSELIN, Jean-Yves LABBE, Lionel LE BORGNE, Dominique LECOMTE, Marie-Martine LIPS, Évelyne LUCAS, Louis NOEL, Marie-Pierre SINOU, Jean-Bernard SOLLIEC, Catherine TANVET, Jacques UGUEN, Martial WESLY

Étaient absent.e.s / excusé.e.s : Patrice BOUDET, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Laurent KERLIR, Jean-François LE TALLEC, Jean LE TRAON, Viviane SERRANO

Étaient également présent.e.s: Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Fabien BRISSOT, Coline BOUFFETEAU, Virginie BOURDET, Virginie GICQUEL, Fanny GASC, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND, Jacqueline MANCEAU et Lucien JARAUD, stagiaire.

Rappel de l'ordre du jour :

- Audition de Mme Marie LECUIT-PROUST, SGAR adjointe
- Bilan de la mise en place du système de vote électronique pour les sessions du CESER
- Composition de la section Prospective
- Information sur le nouveau programme de travail de CESER de France suite à l'élection de M. Laurent DEGROOTE à la présidence de l'association
- Désignations-représentations / Déplacements / Questions diverses

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

---

1. Audition de Mme Marie LECUIT-PROUST – Secrétaire générale adjointe pour les affaires régionales

En introduction, Mmes Marie-Martine LIPS, Marie-Pierre SINOU et M. Martial WESLY présentent l'étude du CESER « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* ».

Puis Mme Marie LECUIT-PROUST, Secrétaire générale adjointe pour les affaires régionales (SGAR adjointe), présente l'évolution du rôle de l'État auprès des collectivités dans le cadre de la réforme territoriale et de la réorganisation de l'État en région.

Mme LECUIT-PROUST a pris son poste le 1er février dernier, après avoir été Directrice régionale adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL adjointe) en Champagne-Ardenne.

La réforme de l'État se fait en continu. Deux étapes sont intervenues récemment :

- la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (Réate), initiée dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Elle a réduit le nombre des directions départementales et régionales et confié le pilotage des politiques publiques au Préfet de région. Le rôle du Préfet de région a été renforcé par l'autorité qui

lui est reconnue sur les Préfets de département.

- Aujourd'hui une nouvelle étape vise à plus d'efficience et une optimisation des moyens. Elle est basée sur les principes suivants :

- **l'interministérialité**, permettent davantage à l'État de parler d'une seule voix : création de grosses directions régionales dans le cadre de la Réate, par exemple la DREAL dont le rôle était d'avoir une approche transversale du développement durable. Des directions départementales interministérielles ont aussi été créées,
- **la mutualisation** de moyens au sein de directions plus importantes,
- **la mise en réseau** de compétences pointues.

Avec la nouvelle réforme territoriale, l'État souhaite renouveler le partenariat avec les collectivités, à l'occasion notamment de la fusion des Régions. Un décret de mai 2015 valant « charte de **déconcentration »** fonde cette action avec une vraie volonté de constituer un état major autour du Préfet de région, qui s'appuie non seulement sur les services de l'État, mais aussi sur les établissements publics.
Ce décret prévoit **la subsidiarité**. L'organisation de l'administration doit pouvoir s'adapter à la réalité du terrain avec la possibilité d'avoir des organisations différenciées en fonction des départements et des régions. Enfin, le Préfet de région doit pouvoir mettre en œuvre une gestion déconcentrée des moyens (financiers et humains).
Enfin, est créée une **Conférence nationale de l'administration territoriale de l'État** (CNATE). Cette conférence permet d'échanger sur les grandes lignes de l'action ministérielle et leur territorialisation, ainsi que sur les délégations de compétences et les mutualisations. Trois échelons sont réaffirmés : l'échelon régional pour coordonner l'échelon départemental comme échelon fort de droit commun et l'arrondissement pour maintenir la proximité.
Les principes d'intervention et les champs d'interventions de l'État déconcentré restent les mêmes : le respect des lois, l'ordre public, la cohésion sociale et territoriale, le patrimoine.
Cette réforme de l'État est très liée à celle des collectivités, et notamment à la fusion des Régions. Elle impacte donc l'organisation de l'État en Bretagne.

Après cette présentation, un échange permet de préciser différents points :
- La notion de dialogue avec le Département, la Région, les Métropoles,
- Le cadre du principe de subsidiarité,
- L'impulsion de l'État sur la carte intercommunale et les différences selon les départements,
- La place du numérique dans l'organisation de l'État, en lien avec la qualité de service au citoyen,
- Le lien entre l'administration et les citoyens et la simplifications des démarches,
- Les critères et indicateurs de la qualité des services publics,
- Le rôle de l'État en région dans la CTAP.
- La qualité du dialogue entre État et collectivités territoriales.

2. Bilan de la mise en place du système de vote électronique pour les sessions du CESER

Le CESER a testé le vote électronique lors de sa session plénière du 14 mars 2016. Cette nouvelle modalité de vote va faire l'objet d'un court reportage interne sur Kelenn. Le Président rappelle les grandes lignes du fonctionnement puis propose d'ouvrir les échanges afin de dresser le bilan de cette première utilisation.

Le bilan est positif. Les membres soulignent :

- L'utilisation aisée du boîtier,
- La fiabilité du résultat de vote et un gain de temps,
- L'intégration des résultats de vote dans le document « Avis » facilitée.

Quelques points sont encore perfectibles, notamment dans la présentation des résultats. Une version mieux

adaptée aux attentes du CESER devrait être proposée pour la prochaine session du 20 juin 2016.

Le Président rappelle les règles d'utilisation des boîtiers de vote :

- Un membre absent peut donner un pouvoir à un membre présent en séance. Après réception du pouvoir par les services du CESER, le boîtier du membre absent sera attribué au membre ayant reçu la délégation de vote. Une bonne gestion des pouvoirs est essentielle.
- L'utilisation du boîtier d'un autre membre absent de l'hémicycle, même momentanément, n'est pas autorisée en l'absence de pouvoir.
- Les membres devant quitter la séance avant la fin de la session doivent remettre le boîtier aux services en bas de la tribune.

3. Composition de la section Prospective

Membre du CESER
Suite à l'appel à candidatures effectué auprès des membres du collège II pour compléter la composition de la section « prospective » et après accord entre les candidats, le Président propose de retenir la candidature de **M. Joël SIRY**, représentant de la CFDT.

Personnalité extérieure
A la suite de la démission de M. Bernard JEGOU, le Président propose de solliciter l'avis du Président du Conseil régional, puis du Préfet de région, sur la nomination de M. Nicolas GUILLAS, journaliste à l'Espace des Sciences, en tant que personnalité extérieure de la section Prospective.

Le Bureau valide la nomination de M. Joël SIRY et la proposition de nomination de M. Nicolas GUILLAS.

4. Information sur le nouveau programme de travail de CESER de France suite à l'élection de M. Laurent DEGROOTE à la présidence de l'association

Le Président informe le Bureau sur le nouveau programme de travail CESER de France.

Le mandat de M. François BERTHELON a pris fin avec la mise en place de nouveaux CESER dans les régions fusionnées. Lors de la session du 24 mars 2016, M. Laurent DEGROOTE, Président du CESER Hauts-de-France, a été élu président de l'assemblée des CESER de France.

Le Bureau a également été réélu, il est composé de :

- M. Jean HAMON (Bretagne), Secrétaire
- Mme Sybille DESCLOZEAUX (Auvergne-Rhône-Alpes), Trésorière
- Mme Ariane FLEURIVAL, (Guyane) Vice-présidente déléguée à l'outre-mer
- M.Benoît CAILLIAU, (Pays de la Loire) Vice-président
- M. Jean-Louis CHAUZY, (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées) Vice-président
- M. Jean-Pierre LIMOUSIN, (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) Vice-président
- M. Patrick TASSIN, (Grand Est) Vice-président

M. Laurent DEGROOTE a présenté aux présidents des CESER de France son projet pour la mandature 2016-2017 : affirmer durablement le rôle des CESER comme pivots de la démocratie régionale.

« Les CESER, représentant la société civile régionale, doivent s'installer durablement dans le paysage politique, tant régional que national, comme les interlocuteurs officiels et privilégiés des Conseils régionaux, des élus locaux, des parlementaires et du Gouvernement. Ils sont aussi le trait d'union entre les autres représentants institutionnels de la société civile : le CESE, au niveau national, et les Conseils de développement localement. Il est essentiel que nous développions, à des niveaux différents, nos relations avec eux de façon régulière. »

M. Laurent DEGROOTE a appelé à l'unité autour de ce même objectif, proposant une démarche par projets avec des groupes de travail pilotés par les membres.

Les deux principaux groupes de travail mis en place sont les suivants :

- L'évolution des CESER dans cette mandature de transition (M. Jean HAMON)
- Le suivi des travaux des CESER et la mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques (M, Patrick TASSIN)

D'autres groupes de travail concerneront :

- Les relations entre le CESE et les CESER (M. François BERTHELON)
- Les relations entre les CESER et les Conseils de développement (M. Jean-Louis CHAUZY)
- Les relations avec les ministères (M. Xavier BEULIN)
- La convergence outre-mer et métropole (Mme Ariane FLEURIVAL)

5. Désignations/Représentations

5.1. Désignation d'un représentant du CESER au Groupe de travail « Dragage portuaire » constitué au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

Le Président propose au Bureau de désigner M. Jean KERHOAS pour siéger au sein du Groupe de travail « Dragage portuaire » constitué au sein de la Conférence régionale mer littoral (CRML).

Le Bureau valide cette désignation.

6. Déplacements

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de :
- **MM. Jacques UGUEN et Lionel LE BORGNE,** le 9 mars 2016, à Tréveneuc et Jugon les Lacs ;
- **MM. David RIOU et Thierry MERRET,** le 16 mars 2016, à Pleyber-Christ et Riec-sur-Belon;
- **MM. Philippe LE ROUX et Hervé JENOT,** le 23 mars 2016, à Cléguerec et Quistinic ;

Ils ont représenté le CESER **dans le cadre des visites guidées « ré-habiliter les bourgs »** organisées par l'association Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable (BRUDED) et l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne.

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de **Mme Chantal BEVILLON et M. Alain THOMAS** qui ont représenté le CESER lors de **l'installation du groupe de travail Prospective Eau et Développement Territorial du Conseil régional**, le 22 mars 2016, à 14 h, à Rennes.

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de **M. David RIOU** qui a représenté le Président du CESER et **M. Antoine DOSDAT** qui a présenté l'étude du CESER *« Bâtir une stratégie maritime en Bretagne… au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du CESER 1999-2015 »* lors de la **Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)**, le 1er avril 2016, à Rennes.

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de **Mme Viviane SERRANO** qui a représenté le CESER lors de la **réunion de préparation d'une manifestation conjointe entre le CESER et les Conseils de développement sur la place de la société civile dans la démocratie régionale**, le 5 avril 2016 à 14 h, à Rennes.

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de **M. Alain CHARRAUD** qui est intervenu devant **les grandes écoles du campus de Ker Lann dans le cadre de la "journée obligatoire de sensibilisation au**

développement durable" (JSDD), le 24 mars 2016, à l'école des métiers de l'environnement (EME) et le 7 avril 2016, à l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), à Bruz. Il a présenté l'**étude du CESER *« Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition ».***

Le Président demande au Bureau de valider le déplacement de **MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN** qui ont représenté le CESER lors **du dévoilement des dessertes TGV Bretagne 2017**, le 8 avril 2016, de 16h45 à 18h, à la gare de Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **MM. Martial WESLY et Dominique LECOMTE** qui représenteront le CESER lors du **colloque « les PME bretonnes et le numérique »**, le 18 avril 2016, l'après-midi, à Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **MM. Martial WESLY et Dominique LECOMTE** qui représenteront le CESER **aux assises de la construction « Acte III : Plein phare sur la transition numérique »**, organisée par la Fédération régionale du Bâtiment, le 21 avril 2016, de 9h30 à 12h30, à Saint Brieuc.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **M. David RIOU** qui représentera le CESER **au groupe de travail "Énergies marines renouvelables" de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)**, le 20 avril 2016, l'après-midi, à Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **MM. Jean LE TRAON et Norbert HELLUY** qui représenteront le CESER lors de la **première édition des « rendez-vous parlementaires de Bretagne » sur le thème de l'Économie numérique,** le 21 avril 2016, de 9h à 12h30, à Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **Mmes Evelyne LUCAS et Marie-Pierre SINOU** qui représenteront le CESER lors de **l'assemblée générale de l'association des maires du Finistère (AMF 29)**, le 22 avril 2016, à partir de 17h, à Châteaulin.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **M. Jean-Luc PELTIER** qui représentera le CESER **au Séminaire prospectif sur la mobilité en Bretagne à l'horizon 2035,** le 26 avril 2016, de 9h30 à 13h, à Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **MM. Michel CLECH et Jacques UGUEN** qui représenteront le CESER lors de la réunion de restitution du travail d'étudiants sur les monographies des Conseils de développement, le 26 avril 2016, le matin, à Rennes.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **Mmes Valérie FRIBOLLE, Viviane SERRANO** et **M. Alain CHARRAUD** qui présenteront **l'étude « *Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* » , devant les membres du Conseil de développement du Pays de Dinan**, dans le cadre d'une soirée intitulée « Urgence Climat que faisons-nous ? », le 29 avril 2016, à 20 h, à Dinan.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **M. Antoine DOSDAT** qui représentera le CESER **lors de l'assemblée générale CFDT 2016 et dans le cadre d'une table ronde sur le développement des EMR en pays de Lorient**, le 29 avril 2016, de 14h à 16h, à Lorient.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement d'une délégation du CESER de Bretagne pour participer à la réunion du **groupe de travail du RTA sur le thème de la « stratégie maritime atlantique »**, à la Délégation permanente Bretagne Europe à Bruxelles, le 3 mai 2016. Cette délégation est composée de **Mme Isabelle AMAUGER et de M. Michel CLECH**. Suite au départ de M. Gérard FERRÉ et à la nomination de Mme Isabelle AMAUGER comme rapporteure générale et animatrice du groupe des correspondants Europe, le Président propose au Bureau de compléter cette délégation par deux membres, un membre de la section Mer Littoral et un membre du groupe des Correspondants Europe. Il sollicite donc le Président de la section et l'animatrice du groupe des correspondants Europe qui se réunissent ce jeudi pour proposer un candidat, en respectant autant que possible l'équilibre entre collèges, entre hommes et femmes, entre organismes. Le Président demande donc au Bureau d'autoriser le déplacement de cette délégation ainsi complétée.

Le Président demande au Bureau d'autoriser le déplacement de **Mmes Marie-Martine LIPS, Marie-Pierre SINOU et M. Martial WESLY** qui présenteront l'étude *« Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité »*, devant les membres du Conseil de développement du Pays de Trégor-Goëlo, dans le cadre d'une soirée débat, le 13 mai 2016, de 18h à 20 h, à Lannion.

Le Bureau valide l'ensemble de ces déplacements.

7. Questions diverses

7.1. Composition du CESER

Mme Edwige KERBORIOU (Collège I, représentante de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB)) est nommée membre du CESER en remplacement de Mme Danielle EVEN. Elle siège en Commission Formation, enseignement supérieur.

7.2. CTAP

La Conférence territoriale de l'action publique se tiendra le 2 mai prochain. Le président du CESER est invité à participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :
- discussion et adoption du règlement intérieur,
- discussion sur le programme de travail,
- avis sur la démarche régionale de compétence en matière de coordination des politiques de l'eau.

7.3. Séminaire de rentrée

Le Président propose au Bureau d'ouvrir un temps d'échange autour de quelques évolutions qui pourraient être apportées au séminaire de rentrée:

- Renforcer la dimension « séminaire » en consacrant plus de temps au bilan de l'année écoulée et en ouvrant la discussion pour dessiner des pistes d'amélioration. Dans cette optique, **le document « Bilan d'activités et perspectives » pourrait être enrichi pour intégrer une analyse davantage qualitative** : critique constructive de l'année passée, analyse des points positifs et des points faibles, améliorations possibles, tout en laissant la parole aux membres pour discuter et construire ces pistes d'amélioration. Le document devrait être transmis aux membres à l'avance.

- **Renforcer les échanges sur la coordination du travail des différentes commissions, sections, groupes de travail**, en mobilisant notamment les présidents de commission, de section, et les rapporteurs généraux.

- Le couplage entre le séminaire et le bureau a parfois introduit une certaine confusion entre ce qui relevait de l'un ou de l'autre. Ainsi, **la dimension « bureau » a parfois pris le pas sur la dimension « séminaire ». Il est sans doute souhaitable de mieux séparer ces deux temps**, bien distincts dans leur contenu, en séparant la réunion dédiée au séminaire et la réunion dédiée au bureau (espacement de quelques jours, voire d'une semaine). La réunion de Bureau (réunion de Bureau habituelle) serait alors reportée : soit au lundi matin suivant (J+3), soit au lundi matin de la semaine suivante (J+10).

- Maintenir un séminaire se tenant sur **deux jours**, en adaptant éventuellement les horaires (début à 14h30 jusqu'à 18h30 le premier jour, et 8h30 à 12h30 le lendemain).

- Maintenir **une réunion délocalisée** permettant de marquer la rentrée et la reprise d'activités après les congés d'été, en alternance entre les quatre départements

- **Optimiser le coût** du séminaire lors du choix de l'hébergement

Après un tour de table, le Bureau valide ces propositions et modifie les dates du Bureau et du séminaire. Il est décidé que le Bureau se réunira le lundi 5 septembre 2016, le matin, sur le site qui sera retenu dans les Côtes d'Armor.

Le séminaire quant à lui, débutera le lundi 5 septembre après-midi à 14h30 et se poursuivra le mardi 6 septembre jusqu'à 12h30.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion sera délocalisée et aura lieu le

mardi 17 mai 2016 sur la journée

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2016

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 6 juin 2016 de 9 heures 30 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 31 mai 2016.

Étaient présent.e.s : Patrice BOUDET, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Stéphane CREACH, Marie-Pascale DELEUME, Pierre EUZENES, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Jean HAMON, Norbert HELLUY, Laurent KERLIR, Jean-Yves LABBE, Lionel LE BORGNE, Jean LE TRAON, Dominique LECOMTE, Marie-Martine LIPS, Viviane SERRANO, Marie-Pierre SINOU, Jean-Bernard SOLLIEC, Catherine TANVET, Jacques UGUEN, Martial WESLY.

Étaient absent.e.s / excusé.e.s : Isabelle AMAUGER, Patrick CARÉ, Alain CHARRAUD, Joël JOSSELIN, Jean-François LE TALLEC, Évelyne LUCAS, Louis NOEL.

Étaient également présent.e.s: Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Coline BOUFFETEAU, Fabien BRISSOT, Virginie BOURDET, Virginie GICQUEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND, Jacqueline MANCEAU et Lucien JARAUD, Xavier PREL, stagiaires.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation de la synthèse de l'étude de la Commission « Qualité vie, culture et solidarités » « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* »
- Échanges autour des « Rencontres des territoires » organisées à l'automne 2016 sur le thème de la participation.
- Organisation d'un atelier « Mini-CESER » lors des Rencontres régionales de la mer et du littoral
- Ordre du jour de la session du 20 juin
- Désignations-représentations / Déplacements / Questions diverses

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

---

1. Présentation de la synthèse de l'étude de la Commission « Qualité vie, culture et solidarités » « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* »

En introduction, M. Bernard GAILLARD, Président de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités » rappelle le travail des membres de la Commission sur l'étude intitulée « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* ». Mme Carole LE BECHEC et M. Pierre BARBIER, rapporteurs, présentent ensuite la synthèse.

Places, rues, trottoirs, pistes cyclables, parcs, espaces verts et bleus, jardins partagés, aires de jeux, terrains de sport, plages, ports, gares, réseaux numériques, etc., les espaces publics sont d'une grande diversité en Bretagne. Ouverts à toutes et à tous, ils sont l'espace commun, à la fois physique, numérique, écologique, politique, social, culturel et économique où se jouent et s'entrecroisent nos vies et activités quotidiennes.
Comment les espaces publics peuvent-ils contribuer, par leurs aménagements et usages, à de meilleures qualités de vie pour toutes et tous en Bretagne ? Comment faire en sorte qu'ils soient aussi accueillants pour les femmes que pour les hommes, à tous les âges de la vie ? Comment mieux associer les usager.ère.s et les citoyen.ne.s à la « fabrique » des espaces publics ?

Le CESER de Bretagne, au terme de nombreuses recherches, auditions et visites de terrain propose une définition de l'espace public démocratique. Sur ce fondement, il identifie huit enjeux interdépendants de qualité de vie et

propose d'innover en renforçant le pouvoir d'agir des citoyen.n.es.

Au final, l'enjeu le plus essentiel n'est-il pas que chacun.e, habitant.e ou visiteur.se, se sente le.la bienvenu.e dans tous les espaces publics en Bretagne ?

Après un tour de table, le Bureau valide la synthèse qui sera présentée lors de la session plénière du 20 juin 2016.

2. Échanges autour des « Rencontres des territoires » organisées à l'automne 2016 sur le thème de la participation

Le Président présente le projet de manifestation « Rencontres des territoires » qui aura lieu le 1er octobre à l'Institut d'études politiques (IEP) à Rennes. Mme Viviane SERRANO, MM. Michel CLECH, Jean LE TRAON et Jacques UGUEN, référents des Conseils de développement au CESER sont associés au projet.

Dans le contexte des réflexions conduites par les Conseils de développement et par le CESER sur leurs missions et leurs apports à la démocratie régionale, un événement commun en fin d'année a été envisagé. D'autres partenaires, notamment via la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » de Sciences Po, se sont associés pour la préparation de cet événement :

- CESER
- Réseau des conseils de développement
- Chaire Territoires et mutations de l'action publique
- Rennes 2, master ACT
- ResOvilles
- Région Bretagne.

La manifestation est organisée par le Conseil régional qui voit dans cet événement la possibilité de créer un événement annuel sur la mise en réseau des acteurs des territoires. Il a choisi d'intituler cet événement « Rencontres des territoires » et de le dédier au thème de « la participation comme une opportunité de développement pour les territoires ».

L'objectif de la rencontre est de montrer en quoi la participation citoyenne et plus largement la mobilisation de la diversité des acteurs d'un territoire est un levier de modernisation de l'action publique, un moyen d'innover, de renouveler et d'enrichir les projets de territoire et les politiques publiques dans un contexte de mutations territoriales au service du développement local.

Les rencontres doivent montrer la diversité des pratiques de participation, ponctuelles ou pérennes, de la société civile ou des citoyens. A cet effet, des ateliers de travail sont prévus.
Il est proposé de consacrer la matinée à présenter la contribution des instances de participation au débat et aux projets à travers les exemples des conseils de développement, du CESER et de la politique de la ville et d'offrir une mise en perspective universitaire sur la participation.
Une présentation des études du CESER sur les recompositions territoriales et les mutualisations pourront montrer l'actualité des défis et de l'inventivité des territoires et ouvrir sur le fait que la participation est un levier démocratique pour moderniser l'action publique.

Au cours de l'après-midi, les co-organisateurs souhaitent une approche plus pratique par la présentation d'expériences et d'outils au cours d'ateliers et de débats. La dimension pratique et le lien entre la participation et la conduite des politiques publiques devra être un fil conducteur notamment pour attirer les élu.e.s locale.aux.

3. Organisation d'un atelier « Mini-CESER » lors des Rencontres régionales de la mer et du littoral

M. Jean-Yves LABBE, Président de la section Mer-littoral, présente l'atelier « Mini-CESER » qui sera proposé lors des Rencontres régionales de la mer et du littoral, le 27 juin 2016 à Saint-Malo.

Les Rencontres régionales de la mer et du littoral sont organisées tous les ans depuis 2013 par le Conseil régional. Elles réunissent l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne. L'édition 2016 constituera un temps fort de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral en Bretagne, lancée le 1er avril par le Président LE DRIAN en Conférence régionale mer et littoral. A l'occasion de la phase 1 de consultation sur l'ambition générale et les axes stratégiques de ce document, une réponse du CESER reprenant les propositions du rapport « Stratégie maritime » de 2015 a été adressée au Conseil régional.

Comme les années précédentes, le CESER est sollicité pour participer à ces Rencontres et y valoriser ses travaux :

- table-ronde sur le foncier littoral et les risques littoraux, structurée autour de la présentation des travaux réalisés par les CESER de l'Atlantique sur ces deux thèmes ;
- atelier « mini-CESER » sur la problématique « économie productive/économie résidentielle ».

Cet atelier participatif poursuit trois objectifs :

- contribuer à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral ;
- alimenter l'étude du CESER en cours sur les économies productive et résidentielle ;
- mieux faire connaître le rôle et les méthodes de travail de l'assemblée consultative régionale.

L'atelier sera animé par les deux rapporteurs de l'étude en cours au sein de la Section Mer-Littoral, MM. Gilles POUPARD et Hervé MOULINIER, accompagnés de la cheffe de pôle Mme Marion OLLIVIER. Il suivra le déroulé habituel de réalisation des études du CESER, mais de manière accélérée :

- un temps d'appropriation : deux auditions de 10 minutes auront pour objectif de donner, à chacun, les clés de compréhension du sujet ;
- un temps de debriefing et de co-construction d'une contribution sur la problématique posée ;
- la formulation de propositions autour de cet enjeu important pour le littoral breton.

4. Ordre du jour de la session du 20 juin 2016

Le CESER présentera la synthèse de l'étude du CESER *« Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne ! ».*
Il émettra un avis sur le rapport d'activité des services de l'État en région 2015 et sur les treize dossiers de l'exécutif du Conseil régional suivants:

- Le rapport d'activité et de développement durable
- Le rapport financier 2015
- Le projet de décision modificative au budget n°1
- Les rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité Régional du Tourisme – Exercice 2015
- Le rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne
- Vers une nouvelle organisation pour l'action publique régionale en matière de développement économique
- Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics
- Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource
- Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

- Nouvelles conditions de nomination et de fonctionnement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique
- Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables
- Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional
- Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017

5. Nominations/Désignations/Représentations

5.1. Nominations

Mme Léa MORVAN (Collège III, représentante du CRIJ Bretagne) est nommée membre du CESER en remplacement de M. Elie GUEGUEN. Elle siégera en Commission Qualité de vie, culture, solidarités.

Mme Danièle KERJAN (Collège II, représentante de la CGT) est nommée membre du CESER en remplacement de Mme Corine FERREIRA. Elle siégera en Commission développement économique et recherche.

M. Joseph-Bernard ALLOUARD (Collège III, représentant ATD Quart Monde Région Grand Ouest) est nommé membre du CESER en remplacement de Mme Cécile DEFOIS. Il siégera en Commission Formation, enseignement supérieur.

M. Bertrand LE DOEUFF (Collège II, représentant de l'UNSA) est nommé membre du CESER en remplacement de M . Gérard FERRE. Il siégera en Commission Aménagement et développement des territoires, environnement.

Le Bureau valide ces nominations.

6. Déplacements

Le Président demande au Bureau de valider les déplacements suivants **:**

M. Thierry LENEVEU qui a représenté le CESER lors du **forum « L'Union Européenne investit en Bretagne », plateforme de rencontres et d'information sur le Plan Juncker**, organisé par la Maison de l'Europe en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations de Bretagne, le 24 mai 2016, à Pontivy.

MM. Michel MORVANT et David RIOU, le 26 mai 2016, le matin, à Briec et **MM. Pierre BARBIER et David RIOU,** le 26 mai 2016, l'après-midi à Loperhet, qui ont représenté le CESER lors des **réunions des comités consultatifs territoriaux du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services du Finistère.**
M. Jacques UGUEN qui a représenté le CESER lors de la **restitution des ateliers et entretiens des journées de la démocratie,** organisées par le Conseil de développement du Pays de Lorient, le 28 mai 2016, de 9h à 12h, à Hennebont.

M. Jean KERHOAS qui a représenté le CESER lors de la réunion du **groupe de travail « Dragage portuaire »** constitué au sein de la Conférence régionale mer littoral (CRML), le 2 juin 2016, à Fouesnant.

M. David RIOU qui a représenté le CESER lors de **l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique**, les 2 et 3 juin 2016, à Pampelune, en Espagne.

Le Président demande au Bureau d'autoriser les déplacements de :

Mme Valérie FRIBOLLE qui représentera le CESER lors de la **conférence "transition énergétique des entreprises : anticiper ou subir"**, organisée par la CCI 56, le 10 juin 2016, de 13h30 à 17h30, à Lorient.

Mme Chantal BEVILLON *(au lieu de M. Lionel LE BORGNE cf Bureau du 17 mai)* **et Jean-Yves PIRIOU** qui représenteront le CESER à la **Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA)**, le 13 juin 2016, à Rennes.

M. Stéphane CREACH qui représentera le CESER lors de la **réunion de travail sur la dynamique économique et industrielle EMR – axes de relance,** le 13 juin 2016, de 14h30 et 16h30, au Conseil régional, à Rennes.

M. Patrick CARE qui représentera le Président du CESER lors de la **Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)**, le 20 juin 2016, de 10h à 12h, à Rennes.

Mme Viviane SERRANO qui présentera **l'étude « *Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* » , devant les membres du Conseil de développement de la Métropole et du pays de Brest lors de la conférence débat "Changements climatiques, quels impacts à la pointe de Bretagne ?"**, le 22 juin 2016, de 17h00 à 20h00, au campus numérique du Bouguen, à Brest.

M. David RIOU qui représentera le CESER lors de la réunion du **groupe de travail "Énergies marines renouvelables"** de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), le 24 juin 2016, à partir de 14h, à Lorient.

MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN qui représenteront le CESER lors de la r**éunion du comité d'orientation de l'observatoire de l'environnement et de l'observatoire socio-économique LGV Bretagne Pays-de-la-Loire,** le 24 juin 2016, de 10h à 12h, à Rennes.

MM. Jean-Yves PIRIOU, Thierry LENEVEU, Michel CLECH, Hervé JENOT, David RIOU et Gilles POUPARD qui représenteront le CESER lors des **Rencontres régionales de la mer et du littoral**, le 27 juin, à Saint Malo.

Le Bureau valide l'ensemble de ces déplacements.

7. Questions diverses

7.1. CESER de l'Atlantique – Appel à cotisation 2016

Le Président demande au Bureau de bien vouloir renouveler la cotisation du CESER de Bretagne à l'association des CESER de l'Atlantique pour l'année 2016, pour un montant de 20 000 euros.

7.2. Association interconnexion sud TGV – Appel à cotisation 2016

Le Président demande au Bureau de bien vouloir renouveler la cotisation du CESER de Bretagne à l'association interconnexion sud TGV pour l'année 2016, pour un montant de 155 euros.

7.3. Observatoire Régional de Santé de Bretagne – ORSB : Appel à cotisation

Le Président demande au Bureau de bien vouloir renouveler la cotisation du CESER de Bretagne à l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne pour l'année 2016, pour un montant de 100 euros.

Le Bureau autorise ces adhésions.

7.4. Calendrier de rentrée

Le Bureau du CESER se réunira le 5 septembre matin à Guitté à 9h30.

Le séminaire de rentrée aura lieu le 5 septembre après-midi et 6 septembre matin à Guitté.

La session initialement prévue le 19 septembre est reportée au 3 octobre 2016.

Le calendrier des commissions préparatoires à la session est le suivant :

- 26 septembre : Commission DER et QVCS

- 27 septembre : Commission FOR et ATE

- 29 septembre à 14h30 : Groupe des synthèses

Le Bureau du 3 octobre est reprogrammé le 17 octobre 2016.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion aura lieu le
lundi 4 juillet 2016 à Rennes

Avis du CESER

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 20 JUIN 2016

_____

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental de Bretagne – Document « Avis » 2016-3

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

SESSION PLENIERE DU 20 JUIN 2016
ORDRE DU JOUR

Dossier du CESER		Rapporteurs
1.	Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !	Pierre BARBIER et Carole LE BECHEC

Dossier des services de l'État		Rapporteur
2.	Rapport d'activité des services de l'État en région 2015	Martial WESLY, rapporteur général

Dossiers de l'exécutif régional		Rapporteurs
3.	Rapport d'activité et de développement durable	Patrice BOUDET, rapporteur général
4.	Rapport financier 2015	Martial WESLY, rapporteur général
5.	Projet de décision modificative au budget n°1	Martial WESLY, rapporteur général
6.	Rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité Régional du Tourisme – Exercice 2015	Martial WESLY, rapporteur général
7.	Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne	Isabelle AMAUGER, Marie-Christine LE GAL et Thierry LEMETAYER
8.	Vers une nouvelle organisation pour l'action publique régionale en matière de développement économique	Jean LE TRAON
9.	Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics	Françoise BOUJARD, Jean-Marc CLERY et Nadia LAPORTE
10.	Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource	Alain THOMAS
11.	Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)	Dominique LECOMTE
12.	Nouvelles conditions de nomination et de fonctionnement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique	Daniel PIQUET-PELLORCE
13.	Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables	David RIOU et Stéphane CREACH
14.	Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional	Jean-François LE TALLEC
15.	Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017	Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN

Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Rapporteur.e.s : Mme Carole LE BECHEC et M. Pierre BARBIER

Espaces verts et bleus, parcs publics, jardins partagés, aires de jeux, terrains de sport, places, rues, trottoirs, pistes cyclables, plages et autres espaces littoraux ou portuaires, gares, réseaux numériques, etc., les espaces publics sont d'une grande diversité. Dès que l'on sort d'un lieu privé, on s'y retrouve. A toutes les échelles territoriales, l'espace public est le théâtre commun où se jouent et s'entrecroisent nos vies et activités quotidiennes. Au sens courant de l'urbanisme et de l'aménagement, les espaces publics sont les lieux publics ouverts à toutes et à tous.

A cette définition principalement *matérielle* et urbanistique de l'espace public, on peut ajouter une autre signification plus *immatérielle*, philosophique et sociologique, celle qui désigne la sphère du débat public, de la vie démocratique et des interactions sociales. Ce double sens de l'espace public n'est pourtant qu'apparent. En effet, qu'il soit matériel ou immatériel, il est toujours le lieu de la *communication*, c'est-à-dire, étymologiquement, de la *mise en relation*. L'espace public est à la fois *le lien entre les lieux* et *le lieu des liens* : lien à l'espace et au temps, lien aux autres, lien à la nature, lien aux territoires et au monde. L'espace public est un « réseau de réseaux », une toile tissée de réalités et de virtualités.

Sa fréquentation usuelle le rend parfois si banal qu'il peut aisément se fondre dans le décor des habitudes quotidiennes, allant parfois jusqu'à se faire oublier. Pourtant, il suffit qu'un événement extraordinaire s'y déroule pour que son importance se révèle alors au grand jour : événements festifs, culturels, sportifs, mouvements sociaux, catastrophes naturelles ou technologiques, attentats, etc.

La réflexion du CESER de Bretagne embrasse la complexité et la richesse de la notion d'espace public, dans ses indissociables dimensions matérielle et immatérielle. En effet, avant d'être des disciplines techniques ou réglementaires, l'urbanisme et l'aménagement sont la traduction d'un projet politique, social et culturel, puis l'art d'organiser la cité et de relier les populations, les activités et les territoires, à toutes les échelles.

Le CESER a choisi de centrer son analyse sur les espaces publics *extérieurs* en milieu urbain ou rural, en *Argoat* comme en *Armor.* Du fait de l'importance des enjeux liés à son déploiement et à ses usages, l'espace public *numérique* est intégré au sujet. La problématique centrale de l'étude est la suivante : *pourquoi et comment les espaces publics peuvent-ils contribuer par leurs aménagements et usages, avec la participation de leurs usager.ère.s et des citoyen.ne.s, à de meilleures qualités de vie pour toutes et tous en Bretagne ?*

Nous chercherons d'abord à mieux définir l'espace public et exposerons quelques éléments de contexte régional. Ensuite, nous présenterons 8 enjeux de qualité de vie en lien avec les espaces publics. Nous verrons enfin pourquoi et comment relever le défi démocratique de la participation citoyenne à leur « fabrique ».

1. Espace public : de quoi parle-ton et dans quel contexte régional ?

Comment définir l'espace public d'une société démocratique ? Quels sont les éléments du contexte régional des espaces publics en Bretagne ? Quels en sont les principaux acteurs ?

1.1. L'espace public est l'espace commun le plus accessible et universel d'une société démocratique

Une approche multicritère est nécessaire à la définition de la notion d'espace public. En effet, son introduction en droit français est récente et il est essentiel d'aller au-delà de cette approche juridique.

- L'espace public n'est introduit en droit français qu'en 2010

La notion juridique d'espace public est récente en France et ne se confond pas avec celle, plus ancienne, de « domaine public ». Une loi du 11 octobre 2010[1] dispose que *« nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage »* en précisant que *« l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public ».* En se référant à la notion de « lieux ouverts au public », l'horizon de l'espace public s'élargit considérablement : il intègre l'ensemble des espaces ouverts au public, y compris ceux qui appartiennent à des personnes de droit privé. Pour résumer la vision du législateur, l'espace public est composé des lieux matériels où existe une forme de « visibilité publique », peu importe que ces espaces soient intérieurs ou extérieurs, publics ou privés, urbains ou ruraux.

- Le CESER de Bretagne propose une définition plus globale

La définition légale se révèle toutefois assez limitée pour caractériser la complexité de la notion d'espace public. D'une part, elle n'en retient que la dimension matérielle, d'autre part, l'espace public est défini en référence et à l'occasion d'une interdiction légale. Au terme de ses recherches, le CESER en propose la définition suivante :

L'espace public est l'espace commun le plus accessible et universel d'une société démocratique ouverte et pluraliste.

A toutes les échelles territoriales et temporelles, il est composé de l'ensemble des lieux matériels et immatériels, naturels et artificiels, dont le droit d'usage appartient à toutes et à tous, y compris aux générations futures.

L'exercice des libertés et la protection des droits humains fondamentaux doivent y être garantis pour tous, femmes et hommes, à tous les âges de la vie.

Espace complexe d'interactions sociales, politiques, culturelles, environnementales et économiques, il est aussi un milieu de vie à protéger qui influence la santé humaine.

1.2. Éléments du contexte régional des espaces publics en Bretagne

Les espaces publics sont traversés par tant d'enjeux qu'ils ne peuvent se comprendre indépendamment du contexte historique, géographique et écologique de la Bretagne. Nous n'en présenterons ici que quelques éléments, à grands traits.

- Des espaces publics dont les formes et les fonctions évoluent avec une histoire régionale entre terre et mer

Le besoin d'espaces communs dans les sociétés humaines remonte probablement à des temps immémoriaux. Nous nous limiterons ici à en présenter l'histoire régionale depuis l'Antiquité. C'est en effet à cette période que

1 Loi n°2010-1192 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

certains travaux historiques font remonter la naissance des « villes »[2] en Bretagne et de leurs « espaces publics » avec le développement des cités gallo-romaines : forums, thermes, théâtres, places, rues… Puis, de l'installation des Bretons en Armorique à la ville médiévale fortifiée et religieuse, les territoires et leurs espaces communs se réorganisent. Ils se densifient, se fortifient et se christianisent (parvis, sanctuaires…). Du début des Temps modernes à la Révolution française, les espaces publics diversifient leurs fonctions et s'embellissent par endroit avec l'essor économique de la Bretagne. Par la suite, des espaces publics sont modernisés pour rendre les villes d'une certaine taille plus agréables, saines, fonctionnelles, productives et attractives.

Au cours du XXe siècle, les villes et leurs espaces publics connaissent des phases de construction, destruction et reconstruction. Les espaces publics sont spécialisés et rationalisés, y compris sur le littoral avec ses espaces portuaires et touristiques. La place croissante de l'automobile et des transports en commun structure fortement l'organisation des espaces publics, ne laissant aux piétons qu'une place de plus en plus résiduelle. En ce début de XXIe siècle, l'ancienne séparation des fonctions urbaines ne permet plus de répondre aux défis d'un urbanisme plus inclusif, durable et aux enjeux considérables de la transition écologique et du réchauffement climatique. Les territoires et leurs espaces publics sont désormais pensés comme les éléments d'un écosystème qu'il faut désormais « ménager » plus qu' « aménager », du local au global.

- Une région péninsulaire à l'organisation polycentrique, au climat océanique et avec une population qui augmente et vieillit

Situés dans une péninsule au relief peu élevé et au linéaire côtier étendu, les espaces publics sont irrigués par un réseau hydrographique très dense. Ils sont exposés à un climat océanique tempéré caractérisé par des températures douces, une pluviométrie marquée, des vents fréquents parfois tempétueux. Ces facteurs physiques, qui varient localement, influent sur les aménagements, les usages et la fréquentation des espaces publics. Il en va de même de la mosaïque des paysages et de la riche biodiversité des milieux naturels qui les environnent et dont ils font partie. Le sol étant une ressource limitée et partagée, les espaces publics sont aussi soumis à une intense pression foncière.

Héritage lointain d'un développement et d'un peuplement régional diffus, les espaces publics bretons se répartissent selon une organisation territoriale polycentrique qui questionne parfois les notions d'urbain et de rural. Ainsi, 2/3 de la population régionale vit dans des communes de moins de 10 000 habitants et plus de la moitié d'entre elle vit dans des bassins de vie ruraux. D'où la grande importance de considérer la qualité des espaces publics des bourgs ruraux avec la même attention que ceux situés en ville, ce qui était d'ailleurs l'un des objectifs de l'ancien dispositif régional Eco-FAUR (soutien de la Région Bretagne à l'urbanisme durable). Par ailleurs, pour limiter l'étalement urbain, la stratégie foncière régionale encourage la densification des bourgs et des villes ainsi que la revitalisation de leurs centralités, ce qui implique notamment de développer la multifonctionnalité des espaces publics. Cet enjeu est à relier à celui de la *connectivité* spatiale, temporelle et numérique des territoires et de leurs espaces publics, ainsi qu'à l'organisation des mobilités multimodales et intermodales en Bretagne.

Si l'on considère à présent la géographie humaine, les espaces publics bretons sont fréquentés au quotidien par 3,3 millions d'habitant.e.s, ainsi que par 9 millions de touristes chaque année. Selon les projections de l'INSEE, la région Bretagne pourrait compter près de 4,1 millions d'habitant.e.s à l'horizon 2040, soit potentiellement près d'un million de nouveaux.elles usager.ère.s des espaces publics dont l'accueil et les déplacements sont à prévoir, sans compter une éventuelle expansion touristique. La Bretagne connaît par

2 La notion de « ville », employée ici ne se réfère pas à un seuil démographique, ni au sens contemporain de « grande ville » ou de « métropole »… mais plutôt de « lieu aggloméré » ou « milieu urbanisé », même de petite taille. Nous y intégrons donc les bourgs ruraux. D'ailleurs, étymologiquement, le mot « ville » vient du terme romain « *villae* » qui désignait de petits agglomérats de maisons et de bâtiments annexes principalement dédiés à l'agriculture. En Bretagne, plus qu'ailleurs, les espaces publics sont à la fois urbains et ruraux.

ailleurs un vieillissement accéléré de sa population dont les conséquences sont à anticiper dans l'aménagement et les usages des espaces publics pour favoriser le « bien vieillir ».

La définition et le contexte régional des espaces publics étant posés, il devient possible de s'intéresser à ces derniers en tant qu'espaces influençant les qualités de vie.

2. Une multiplicité d'enjeux de qualité de vie à équilibrer et « harmoniser »

Pourquoi et comment l'espace public, dans sa double signification matérielle et immatérielle, peut-il contribuer à de meilleures qualités de vie pour toutes et tous en Bretagne ? Pour fonder ses préconisations, le CESER de Bretagne a choisi de retenir 8 enjeux qui sont autant de qualités interdépendantes et dont l'équilibre global n'est pas un état stable mais plutôt un processus continu de recherche, d'adaptation et d'harmonisation à « co-construire » démocratiquement. Ces enjeux sont transversaux à l'ensemble de l'action publique en région. Ils concernent donc potentiellement la quasi-totalité des politiques publiques de la Région Bretagne, des autres collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que l'intervention de l'Etat en région.

2.1 La qualité « harmonique »

Nous proposons d'appeler qualité « harmonique », par référence à la théorie musicale, la capacité d'un espace public à accorder entre eux la diversité des enjeux et phénomènes qui le traversent pour favoriser la qualité de vie. La qualité harmonique, sans nul doute la plus complexe, est à la fois centrale et transversale à l'ensemble des autres qualités. D'une part, toutes ces qualités peuvent ne pas être entièrement réunies dans certains espaces publics. D'autre part, l'influence de chacune d'elles peut varier selon la situation. Il n'en résulte pas pour autant une absence d'harmonie. Celle-ci repose alors sur une combinaison de variables moins nombreuses et/ou moins intenses.

Dans l'espace public, tout est affaire d'équilibre. Les espaces publics matériels et immatériels sont en quelque sorte la « table d'harmonie » d'une société démocratique.

Figure 1. La qualité « harmonique » des espaces publics (idéal-type)



Source : CESER Bretagne, 2016

Préconisation n°1 : **Considérer conjointement les diverses fonctions et qualités des espaces publics en recherchant une harmonie d'ensemble** ; intégrer cette approche transversale dans l'action publique régionale et en particulier dans le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en lien avec les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU-I).

2.2 La qualité démocratique et républicaine

La première des qualités démocratiques et républicaines d'un espace public est d'exister, car il pourrait ne pas ou ne plus être *public*. Si de solides protections juridiques existent, notamment si l'espace public fait partie du domaine public, les autorités peuvent toujours en restreindre l'accès pour des motifs d'intérêt général, voire le désaffecter, le déclasser et l'aliéner. Outre ce risque de privatisation juridique, un espace public peut aussi ne plus être accessible à toutes et à tous, parce que son usage fait l'objet d'une privatisation de fait, c'est-à-dire d'un accaparement - autorisé ou non - par certaines catégories de la population. Ensuite, parce qu'il est un espace partagé, l'espace public est un enjeu de pouvoir. L'aménagement, la fréquentation, les usages des espaces publics sont le reflet des contextes politiques, sociaux et culturels dans lesquels ils prennent place. L'espace public est une scène vivante et une caisse de résonance où se nouent, se jouent et parfois se confrontent de multiples intérêts et enjeux.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public, à tous les âges de la vie, est un autre enjeu démocratique majeur. L'espace public est-il en tout temps et en tout lieu aussi accessible et accueillant pour les femmes que pour les hommes ? Est-il perçu, vécu et pratiqué de la même façon ? Observe-t-on des différences, voire des inégalités dans les usages de l'espace public ? Les recherches et auditions menées par le CESER permettent de répondre qu'il existe bien un usage différencié des espaces publics entre les femmes et les hommes ainsi que de profondes inégalités et injustices (ex : stratégies d'évitement de certains lieux, notamment la nuit, harcèlement de rue…). Les villes, les bourgs et leurs espaces publics reflètent le plus souvent un urbanisme et un aménagement « androcentrique », c'est-à-dire fait *par* les hommes et *pour* les hommes.

Cet enjeu d'égalité des droits et des usages dans l'espace public se pose aussi pour d'autres catégories de la population : enfants et adolescent.e.s, personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, personnes âgées… L' « accessibilité universelle » de l'espace public, c'est-à-dire l'accès de tou.te.s à tout, est non seulement nécessaire à l'inclusion sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap, mais aussi à chacun.e. Pour les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale ou sans domicile fixe, l'espace public peut même, dans certains cas, représenter un ultime refuge, encore trop souvent inhospitalier, voire hostile. Ainsi, l'espace public est tout pour ceux qui n'ont plus rien. C'est le « droit de cité » reconnu et garanti à chacun.e qui fait la société de tous.tes.

Enfin, parce qu'il est un espace ouvert à *toutes et à tous*, l'espace public est-il pour autant ouvert à *tout*, c'est-à-dire à toutes les activités et à tous les comportements ? Les enjeux de la sécurité et du *sentiment* de sécurité sont régulièrement posés comme éléments de qualité de vie. Il s'agit, pour les autorités publiques, d'une responsabilité sensible et d'une préoccupation quotidienne.

Préconisation n°2 : **Reconnaître et défendre l'espace public en tant que bien commun dont le droit d'usage appartient également à toutes et à tous** : femmes et hommes, enfants et adolescent.e.s, personnes en situation de handicap, de pauvreté et d'exclusion sociale, personnes âgées…

2.3 La qualité humaine et sociale

Comment les espaces publics contribuent-ils par leurs aménagements et surtout, par leurs usages, à permettre à chacun.e de s'épanouir dans son développement personnel et social ? En quoi la qualité urbanistique, architecturale et paysagère de « la vie entre les immeubles[3] » peut-elle contribuer à faire et refaire société ?

Pour développer la qualité humaine et sociale des espaces publics, l'enjeu central est celui d'un urbanisme à « échelle humaine » qui place les fonctions sociales et culturelles des espaces publics au cœur du projet urbain et territorial. Les villes et les bourgs doivent d'abord être pensés comme des lieux « pour les gens » favorisant la coprésence physique et les rencontres entre les personnes. Cette combinaison de densité et de diversité définit l'urbanité d'un lieu. En pratique, il s'agit de repenser l'urbanisme à partir des piétons (incluant bien sûr les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite) en plaçant leurs expériences sensorielles et leurs usages au centre du projet urbain. C'est la « marchabilité » des villes et des bourgs qui fonde leur urbanité. Comme l'a formulé un urbaniste auditionné par le CESER : *« Pour rendre les villes marchables, il faut d'abord les rendre aimables »*, et réciproquement.

Selon l'expression d'un architecte rencontré pendant l'étude, *« c'est l'espace public qui fait la ville »* et aussi le bourg. Cette perspective implique une inversion du processus habituel de la « fabrique » urbaine. Au lieu de partir de la grande échelle, de concevoir les immeubles « vus du ciel », puis les espaces publics et ensuite la vie sociale et culturelle, il est préférable, à l'inverse, de partir de l'échelle humaine et des usages, puis de concevoir les espaces publics qui vont avec et, ensuite, les immeubles.

L'enjeu de la qualité humaine et sociale des espaces publics rejoint celui de la qualité démocratique et républicaine pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, de pauvreté et d'exclusion sociale, les enfants et les adolescent.e.s, les personnes âgées. Pour être « invitant », hospitalier et socialement inclusif, l'espace public doit être universellement, également, dignement et généreusement accessible à toutes et à tous. Il nécessite aussi d'être le plus lisible et ergonomique possible (mobilier urbain, nécessités et commodités quotidiennes…). Un espace public accaparé qui ne se réduit plus qu'à un « entre-soi » social, générationnel ou communautaire n'est pas un véritable espace public.

Préconisation n°3 : **Développer un urbanisme inclusif à échelle humaine en plaçant le.la piéton.n.e au centre du projet urbain, et en particulier :**

- améliorer la « marchabilité » et la lisibilité des villes et des bourgs ;
- favoriser la mixité sociale, générationnelle et culturelle ainsi que les initiatives collectives de la société civile (vie associative notamment) ;
- faire de la présence des enfants dans les espaces publics un indicateur de qualité de vie territoriale ;
- aménager des espaces publics utiles mais aussi éducatifs, récréatifs, ludiques, sensibles et reliés à la nature.

2.4 La qualité de santé et de bien-être

De nombreux travaux scientifiques dans le champ de *l'urbanisme favorable à la santé* montrent que la qualité d'aménagement et d'usage des espaces publics, ainsi que celle des milieux de vie, peuvent influencer le bien-être et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. La Loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, ainsi que le Programme régional santé environnement (PRSE) de la Bretagne, engagent d'ailleurs l'action publique à mieux intégrer cet enjeu de la promotion d'environnements

3 Au sens large de la notion d' « immeuble » (ce qui ne peut être déplacé, à l'inverse d'un meuble) : immeubles collectifs ou individuels (maisons)…

de vie favorables à la santé. Bien aménagés et utilisés, les espaces publics peuvent être des lieux « nourriciers » pour le corps, l'esprit et le lien social à tous les âges de la vie. Par exemple, la présence du végétal dans les espaces publics a généralement des effets bénéfiques sur le bien-être physique, psychologique, social et environnemental.

Dans son rapport *« A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive »* (2010), le CESER préconisait déjà un « plan régional de prévention et de promotion de la santé par l'activité physique régulière et le sport » afin de favoriser des modes de vie physiquement actifs dans la vie ordinaire. Des espaces publics sûrs, agréables, « marchables » et « cyclables » encouragent le développement des mobilités actives. De même, l'organisation d'événements ludiques, sportifs, artistiques ou culturels dans les espaces publics favorise l'accès de toutes et tous à ces pratiques et aux multiples liens sociaux et bienfaits qui peuvent en résulter.

L'enjeu plus global est ici de promouvoir un « urbanisme de court trajet », des « villes et des bourgs à portée de main » reposant sur une proximité, une diversité et une densité d'usages, d'animations, d'équipements et de services aisément accessibles et connectés par un réseau sûr, sain et plaisant d'infrastructures douces, multimodales et numériques. Ceci rejoint l'objectif d'une plus grande sobriété foncière, à relier aux enjeux de la transition écologique, énergétique et climatique.

Préconisation n°4 : **Intégrer l'enjeu de la santé et du bien-être dans tous les aménagements et usages des espaces publics** : milieux naturels et artificialisés, réseaux numériques, espaces verts et bleus, infrastructures douces favorisant les mobilités actives, aires de jeux, espaces et événements sportifs, artistiques et culturels, etc.

2.5 La qualité écologique et de lien à la nature

A la question « *Qu'évoque pour vous le terme « espace public ?* », plus des 2/3 des personnes interrogées lors d'une enquête européenne (2011) évoquent d'abord « les espaces verts, les parcs et les jardins ». Si l'enjeu de la nature en ville est souvent associé à la présence des végétaux, il faut aussi l'étendre, comme le font les trames vertes et bleues, à la biodiversité animale et aux différents milieux naturels (air, eau, sol). D'une manière générale, le défi de la qualité écologique des espaces publics est à relier à celle, plus globale, des écosystèmes.

L'aménagement, les usages et la fréquentation des espaces publics influent sur la qualité des écosystèmes et réciproquement. D'une manière générale, la présence et la mise en valeur de la nature dans les espaces publics permettent de renforcer les liens entre les êtres humains et leurs milieux de vie. Face aux immenses défis du réchauffement climatique, de la protection de la biodiversité et des milieux naturels, de la préservation des ressources naturelles et énergétiques, la qualité écologique des espaces publics représente un levier majeur de transition et de résilience. Le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Bretagne, qui intégrera notamment le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) devra en tenir compte.

La qualité d'aménagement écologique des espaces publics contribue aussi fortement à l'amélioration de la qualité de l'eau douce ou salée en Bretagne. La valorisation réelle ou symbolique de la présence de l'eau, bien vital, et de ses aménités culturelles et sociales dans les espaces publics est aussi un facteur de qualité de vie et d'attractivité territoriale. Il en va de même pour le végétal dans les villes et les bourgs, support de nombreux bienfaits humains, sociaux, environnementaux et économiques. Le succès des « jardins partagés » en Bretagne reflète un désir croissant de relation aux autres, de convivialité et de lien à la nature. D'une manière générale, l'enjeu de la qualité écologique des espaces publics devrait faire l'objet d'une approche globale et équilibrée combinant au mieux les différentes dimensions d'un développement durable et solidaire. Des actions telles

que par exemple la démarche « EcoQuartier » ou le « Baromètre du développement durable » incitent à se questionner et à progresser en ce sens dans les territoires.

Préconisation n°5 : **Promouvoir et intégrer l'enjeu de la qualité écologique, climatique et énergétique des espaces publics**, en particulier dans le futur SRADDET.

2.6 La qualité artistique, culturelle et patrimoniale

Dans sa double signification matérielle et immatérielle, l'espace public est un lieu sensible et un lieu *du* sensible ouvert à tou.te.s et où chacun.e peut s'ouvrir à l'altérité et à l'inattendu. Il peut être un vecteur d'épanouissement individuel et collectif, de pédagogie, d'éducation, d'expression et de démocratisation artistique et culturelle. Espace commun, ses qualités artistiques et culturelles peuvent favoriser la créativité, l'émancipation, la qualité de vie, le dialogue interculturel et la cohésion sociale, la transmission patrimoniale, l'identité et l'ouverture au monde de la population et des territoires. La diversité, l'animation, la vitalité et le rayonnement culturels des espaces publics constituent aussi un puissant facteur d'attractivité résidentielle et touristique, à toutes les échelles territoriales, du quartier à la région tout entière. Plus les habitant.e.s et les usager.ère.s s'impliquent dans la vie artistique et culturelle locale, plus l'espace public fait cité et société, plus il est agréable et sûr, plus il contribue au bien-être, à la confiance et à la qualité de vie territoriale.

Tout espace public, même le plus délaissé ou dégradé, porte en lui un potentiel de création, d'expression artistique et culturelle qui ne demande qu'à être révélé, sublimé et partagé. Il peut ainsi, de manière éphémère ou durable, se muer en musée de plein air, en galerie d'exposition à ciel ouvert, en scène publique, en lieu de tournage de film, en espace de résidence, d'inspiration ou d'expérimentations artistiques les plus diverses et surprenantes. Le développement de l'art urbain (*street art*), tel qu'illustré par les fresques murales, est un exemple du potentiel de libre création et d'expression qui existe dans les espaces publics, de même que les festivals, les « arts de la rue » (théâtre de rue, musique, danse urbaine…) ou le *land art* (art contemporain utilisant les matériaux et le cadre de la nature). La qualité architecturale et paysagère des bâtiments et des espaces aménagés, leur esthétique, leur ambiance urbaine, ont également une dimension culturelle. L'espace public, y compris dans sa dimension numérique, est ainsi la plus grande galerie d'exposition et la plus vaste scène existantes pour rendre visible, accessible et sensible la diversité des expressions artistiques et culturelles. Lieu de mémoire, il contribue à transmettre les héritages patrimoniaux matériels et immatériels, à écrire le récit urbain et territorial. Ainsi, l'espace public est probablement, avec l'école, le plus accessible et démocratique des médiateurs culturels.

Préconisation n°6 : **Favoriser la présence de l'art, de la culture et du patrimoine sous toutes leurs formes dans les espaces publics et les aménager en ce sens** ; encourager la créativité et la diversité des expressions artistiques et culturelles dans l'espace public.

2.7 La qualité d'aménagement et d'usage

Les espaces publics s'inscrivent dans des dynamiques territoriales et urbaines complexes. L'enjeu d'une approche globale, à toutes les échelles spatiales et temporelles, de leurs qualités d'aménagement et d'usage territorial, urbanistique, architectural, paysager et numérique est donc primordial. Ainsi appréhendés, les espaces publics peuvent contribuer à un aménagement équilibré, ouvert, multifonctionnel, durable et esthétique des territoires de la Bretagne.

Aménager l'espace public, c'est être aussi attentif au temps qu'à l'espace. En effet, les fonctions, les usages et la fréquentation d'un espace public s'inscrivent et varient dans le temps. La vie d'un espace public évolue ainsi selon les saisons, les jours de la semaine, les heures de la journée et de la nuit, les périodes universitaires, scolaires et celles des vacances, etc. Les espaces publics doivent donc faire l'objet d'un aménagement

temporel ou « chrono-aménagement ». Par celui-ci, il devient possible d'organiser, d'intensifier et de diversifier les usages et la fréquentation d'un espace public, donc de développer sa multifonctionnalité. Par exemple, les fonctions d'un parking public peuvent être modulées selon les jours et les heures : stationnement, marché, espace ludique et sportif, animations sociales, artistiques et culturelles, etc. Cet enjeu de la mutabilité temporelle des espaces publics est à relier à celui de la sobriété foncière. Intensifier les usages et services d'un espace public, innover dans l'aménagement temporel peut ainsi favoriser et qualifier la densification urbaine ainsi que la revitalisation des centralités territoriales.

Organiser l'aménagement « spatio-temporel » des espaces publics revient aussi à prévoir leurs usages et leurs fréquentations « à vitesse variable ». Traverser un espace public en TGV à 300 km/h, en voiture à 50 km/h, à vélo à 15 km/h ou à pied à 5 km/h produit des effets différents sur la vie urbaine, sociale et territoriale. Des urbanistes ont montré que l'expérience sensorielle d'un espace public est fortement influencée par la vitesse de sa fréquentation : un automobiliste ne ressent ni ne perçoit la même réalité qu'un piéton. Par ailleurs, toutes les vitesses n'étant pas également accessibles à toutes et à tous, rendre possible l'usage d'un espace public à plusieurs vitesses est un enjeu essentiel d'inclusion sociale et territoriale : enfants, personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, personnes âgées en perte d'autonomie… D'une manière générale, rendre la région et ses territoires plus accessibles, fluides et inclusifs relève donc autant de la grande vitesse que de la lenteur.

A l'articulation entre la grande et la petite échelle, la Région Bretagne a un rôle important à jouer pour coordonner, organiser et mettre en cohérence l'aménagement spatial et temporel des territoires de la Bretagne. Le futur SRADDET pourrait être l'occasion de chercher à mieux relier cet enjeu d'aménagement durable des territoires et de leurs espaces publics à celui des mobilités multimodales et intermodales (Cf. Pôles d'échanges multimodaux, transports en commun, mobilités douces…). Ne pourrait-on pas prolonger l'ambition d'une « Bretagne à grande vitesse » (BGV) par celle d'une « Bretagne de toutes les vitesses » (BTV) conjuguant à tous les temps les mobilités physiques et numériques ?

Préconisation n°7 : **Compléter le « Plan bâtiment durable breton » par un «Plan *espace public* durable breton »**, et en particulier :

-développer la multifonctionnalité, l'évolutivité spatiale et la mutabilité temporelle des espaces publics ;

-relier les espaces publics par un réseau d'infrastructures douces, animées, agréables et sûres favorisant les mobilités actives quotidiennes ainsi que l'intermodalité ;

-améliorer la connectivité territoriale, sociale, écologique et numérique des espaces publics ;

-intégrer un volet transversal « espace public » dans le SRADDET à relier à la politique de contractualisation territoriale de la Région.

2.8 La qualité économique, commerciale et touristique

Les aménagements, les usages et la fréquentation des espaces publics contribuent fortement au développement économique, commercial et touristique de la Bretagne et de ses territoires. Ils en constituent aussi l'un des facteurs d'attractivité et d'innovation. L'importance économique des espaces publics ne se révèle jamais aussi bien que lorsque ceux-ci dysfonctionnent : événements climatiques extrêmes, perturbation des réseaux de transports et de communication… La fluidité et la connectivité de l'espace public rendent possible la libre circulation des personnes, des biens et des services, elle-même essentielle à l'économie, au commerce et au tourisme.

Par ailleurs, l'aménagement et la qualification des espaces publics représentent une activité économique importante pour la vitalité de l'économie régionale, en particulier pour le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP). Le développement de l'espace public numérique est également un facteur de croissance

économique et d'innovation technologique : réseaux de télécommunication (ex : Bretagne très haut débit), applications et téléservices, villes « intelligentes » (« *smart cities* »), production, échanges et consommation de biens et services culturels…

Enfin, le dynamisme économique, commercial et touristique, de même que l'innovation technologique, concourent fortement à la qualité d'aménagement, d'animation et d'usage des espaces publics. Qu'une ville ou un bourg vienne à perdre ses entreprises, ses commerces ou ses touristes et c'est tout un territoire et ses espaces publics qui en sortent affaiblis, voire dévitalisés.

Pour la Région, devenue chef de file du développement économique, l'enjeu d'une stratégie et d'une action régionale coordonnée valorisant la dimension économique, commerciale et touristique des espaces publics est donc important.

Préconisation n°8 : **Soutenir l'animation économique, commerciale et touristique des espaces publics** en tant que facteur de développement, d'attractivité et de vitalité territoriale, en particulier dans les centralités des bourgs et des villes.

La pluralité des enjeux de qualité de vie qui traverse les espaces publics suppose la recherche d'un équilibre complexe. Dans une société démocratique, celle-ci ne peut se réaliser sans la participation active de leurs usager.ère.s et des citoyen.n.es.

3. La participation des usager.ère.s et des citoyen.n.es à l'aménagement et aux usages des espaces publics

La participation démocratique est une question complexe. On observe pourtant l'émergence de nouvelles démarches pragmatiques qui reconnaissent et valorisent la « maîtrise d'usage » et le « pouvoir d'agir des citoyen.ne.s ».

3.1. Une participation qui ne va pas de soi

Pendant longtemps, l'aménagement des espaces publics a essentiellement relevé d'un duo réunissant le maître d'ouvrage qui décide et finance les travaux, et le maître d'œuvre qui les conçoit et suit leur bonne exécution. Il faut aussi y ajouter les entreprises, opérateurs et prestataires qui les réalisent. D'une manière générale, la « fabrique » des espaces publics est faite *pour* les usager.ère.s et les citoyen.ne.s – et davantage pour les hommes que pour les femmes - mais pas *avec* eux.elles. D'une part, tous et toutes ne sont pas nécessairement volontaires ou disponibles pour s'y impliquer. D'autre part, l'urbanisme peut sembler à certains décideurs une « chose trop sérieuse » pour y associer directement la population. Certes, il existe les élections, les enquêtes publiques et les recours éventuels au juge, mais ce n'est qu'assez récemment et progressivement que sont apparues d'autres formes de participation réglementée : comités consultatifs locaux, conseils de quartier, conseils citoyens, instances consultatives de la société civile organisée (Conseils de développement, CESER…), concertation préalable, consultation des électeurs pour avis, référendum décisionnel local, etc.

Si ces procédures et instances réglementées ont montré et gardent leur utilité, elles arrivent parfois assez tardivement dans le processus de décision publique. De plus, la représentativité de ceux et celles qui y participent est parfois remise en cause. Or, les enjeux de la participation démocratique et pluraliste à la « fabrique » des espaces publics sont nombreux : exercice de la citoyenneté, inclusion et cohésion sociales, développement d'une culture de la participation, co-construction de l' « agenda politique », pertinence, efficacité, efficience et cohérence des aménagements par rapport aux contextes et besoins des usager.ère.s,

implication de la société civile dans les transitions écologique, énergétique, climatique (ex : projet de « COP 21 régionale ») et numérique, etc.

3.2. L'émergence de nouvelles formes pragmatiques de participation citoyenne

Les recherches menées par le CESER montrent qu'il existe une grande diversité de formes et de niveaux de participation allant de la simple consultation au partage effectif de la décision. Ces démarches participatives relèvent d'un équilibre complexe et sensible entre la démocratie représentative et d'autres formes d'exercice démocratique. Si les débats et conflits de légitimité ne sont pas rares en ce domaine, on observe néanmoins de nombreuses expérimentations et innovations démocratiques dans les territoires : budgets et chantiers participatifs, recueil de paroles d'habitants, ateliers de médiation urbaine, marches exploratoires, expérimentation et diagnostics d'usages, dispositifs de participation numérique, cartographie subjective et participative, création d'œuvres éphémères ou pérennes avec des collectifs pluridisciplinaires associant des artistes, etc.

A travers ces démarches innovantes, on observe le passage d'une logique de *procédure* à une logique de *processus* dans laquelle le chemin de la participation citoyenne s'invente en marchant. Ces expériences engageantes témoignent de la reconnaissance croissante, par les collectivités, d'un savoir et d'une expertise d'usage fondant la notion récente de « maîtrise d'usage ». Si la valorisation de cette dernière constitue un progrès important pour renouveler la participation démocratique à la fabrique des espaces publics, elle n'est pas non plus sans risque. D'une part, en restreignant la légitimité de participation aux seul.e.s usager.ère.s d'un espace, elle peut, de manière inattendue, favoriser des postures de type « NIMBY » (*Not in my backyard,* c'est-à-dire « pas chez moi »). D'autre part, elle peut dénier aux usagers la capacité à accéder à une citoyenneté orientée vers l'intérêt général et le bien commun, les pouvoirs publics se réservant alors, en quelque sorte, l'exclusivité d'une action au nom de ces principes.

3.3. Faire confiance à l'intelligence collective de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, de la « maîtrise d'usage » et du « pouvoir d'agir des citoyen.ne.s»

Pour valoriser à la fois la maîtrise d'usage et l'exercice d'une citoyenneté tournée vers le bien commun et l'intérêt général, le CESER propose de mettre au cœur des processus de participation, la notion de « pouvoir d'agir des citoyen.ne.s ». Celui-ci, ainsi que les 3 maîtrises d'ouvrage, d'œuvre et d'usage sont à considérer comme étant complémentaires et non antagonistes (voir schéma suivant). Leur coopération bien comprise, sans confusion des rôles ni des responsabilités de chacun, peut favoriser l'intelligence collective dans la « co-fabrique » des espaces publics. Elle pourrait aussi constituer l'un des leviers d'un nouveau rapport à « l'agir politique » des citoyen.ne.s dans la perspective d'une démocratie plus vivante et continue.

Préconisation n° 9 : **Mieux reconnaître la « maîtrise d'usage » et renforcer le « pouvoir d'agir des citoyen.ne.s » dans les projets, la réalisation et la gestion des espaces publics ;** et notamment :

-soutenir les expérimentations, médiations et formations innovantes en ce sens ;

-promouvoir la parité femmes-hommes dans les démarches de participation.

Conclusion

Parce qu'il est l'espace commun le plus accessible et universel d'une société démocratique, l'espace public est traversé par de multiples enjeux de qualité de vie dont l'équilibre est un processus complexe et évolutif. Celui-ci engage l'ensemble de l'action publique en région. Ses dimensions matérielles et immatérielles étant indissociables, sa « co-fabrique » ne peut se passer de la participation de ses usager.ère.s ainsi que du pouvoir d'agir des citoyen.ne.s et de la société civile.

Pour qu'un jour on ne dise plus qu'on « *sort* dans la rue », mais qu'on « *entre* dans la rue », ensemble faisons en sorte que chacun.e se sente l'hôte des espaces publics.

Alors, bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 99
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Marie-France THOMAS
Comité régional CGT de Bretagne

Dans son étude sur les espaces publics le CESER propose, ni plus ni moins, de construire en Bretagne le « vivre ensemble » que ce soit lors d'opération de densification de l'habitat dans les grandes agglomérations ou dans les villes et bourgs en ruralité.

Parce que les espaces publics portent des enjeux de cohésion sociale et de démocratie, avec ce document, le CESER souhaite donner des clés pour orienter l'action publique future de la Région vers la recherche d'une qualité de vie harmonieuse favorisant le bien être des bretonnes et des bretons aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.
Plusieurs aspects mériteraient d'être soulignés. la CGT souhaite relever certains éléments essentiels de cette étude et en premier lieu apprécie l'effort d'élaboration d'une définition complète des espaces publics intégrant l'ensemble des problématiques du sujet.

Tout d'abord, en proposant de considérer l'espace public comme un bien commun, le sujet peut être abordé de façon transverse en plaçant prioritairement les enjeux de qualité des lieux de vie, notamment en matière de santé, d'environnement et de culture, par rapport aux enjeux fonciers et commerciaux.

En affirmant que l'espace public doit être un bien commun ouvert à tous, le CESER met en avant la nécessité de faire confiance en l'intelligence humaine, à l'opposé des intentions sécuritaires responsables des isolats et des ghettos pour que l'espace public devienne le lieu privilégié de la mixité sociale.

Cet aspect est renforcé dans la préconisation n° 9 qui incite les décideurs à mettre en œuvre et à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens dans les projets, la réalisation et la gestion des espaces publics en soutenant expérimentations, médiations et formations innovantes en ce sens et en promouvant la parité femmes-hommes dans les démarches de participation.

Pour toutes ces raisons la CGT soutiendra le texte proposé par le CESER.

Intervention de Mme Marie-Pascale DELEUME

Association Eau et Rivières de Bretagne

Désimperrméabiliser les villes et les bourgs, faire entrer la nature, intégrer les continuités écologiques dans les schémas urbains (trame verte et bleue) et donner envie aux citadins de circuler et de sortir des villes autrement qu'en voitures par des cheminements et des mobilités douces, maintenir le domaine public maritime accueillant et accessible (d'un point de vue environnemental et sanitaire), ce sont à la fois des enjeux écologiques et d'adaptation climatique, mais ce sont aussi de vrais enjeux de société et économiques. L'étude du CESER l'a bien montré et la Région peut réellement être incitative dans ce domaine.

Rapporteur général : M. Martial WESLY

Synthèse de l'avis du CESER sur le Rapport d'activité des services de l'Etat

Le CESER est toujours attentif à la réception du Rapport d'activité des services de l'État en région et remercie M. le Préfet de le lui avoir communiqué. Le document rassemble les sujets nombreux, divers et complexes traités par les services de l'État tout au long de l'année 2015, et dont la mise en œuvre repose sur leur forte implication. Il s'agit d'un exercice important pour le bon suivi des politiques publiques conduites en région, qui devra pouvoir concourir à la nouvelle mission confiée au CESER de *« contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales »* (selon les termes de la loi NOTRe).

Le rapport 2015 reste cependant un document synthétique, de portée très générale et légèrement en retrait par rapport à l'exercice précédent en matière de contenu. Le CESER le regrette, eu égard notamment aux réformes récentes en cours de mise en œuvre et à leurs forts impacts en région. De fait, le rapport manque souvent d'éléments comparatifs. Le CESER regrette également l'absence d'informations sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, tant dans l'organisation des services de l'Etat en région que dans la mise en œuvre de son action.

Les comités interministériels

Le CESER soutient le plan régional découlant du **Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté** et souhaite que tous les acteurs publics se coordonnent pour sa mise en œuvre. Par exemple, l'ensemble des disciplines sportives est à mobiliser pour promouvoir les valeurs de la République. Le CESER note par ailleurs que les offres sont insuffisantes pour satisfaire les demandes de service civique et appelle l'Etat à veiller au respect de la finalité originelle du dispositif, à savoir l'engagement citoyen des jeunes ; celui-ci ne doit pas en effet se substituer aux politiques de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi. D'où l'importance de soutenir, en parallèle, l'entrepreneuriat des jeunes - en particulier dans les quartiers prioritaires.

Pour ce qui est du **Contrat de plan État-Région**, il ne s'agit que d'une information sur la signature du contrat et sur son montant. Il aurait été enrichi d'informations concrètes si 2014 n'avait pas été une année blanche telle que l'avait qualifiée le CESER.

2.1. Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité

A la lecture de la partie sur **la mobilisation pour l'emploi**, le CESER relève avec satisfaction que les objectifs sont largement atteints sur les contrats uniques d'insertion. Pour les emplois d'avenir, le constat est plus nuancé. Il serait intéressant de connaître les éventuelles difficultés rencontrées sur ce dispositif.

Le CESER note avec intérêt le soutien de l'Etat au développement de **l'apprentissage** et il appelle de ses vœux une stabilisation dans le temps des mesures prises dans ce domaine. Il attire l'attention sur le fait que les partenaires du monde éducatif sont loin d'être tous impliqués dans les actions de promotion de l'apprentissage et qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises et notamment des entreprises de plus de 250 salariés.

Le CESER note avec satisfaction la volonté de l'Etat de soutenir les acteurs de terrain qui s'engagent dans **l'accompagnement des jeunes vers l'emploi** et plus particulièrement dans la construction de leur projet

professionnel. Il aurait souhaité trouver dans le rapport des éléments permettant de comprendre comment cette démarche vient compléter le dispositif existant.

Alors que le CESER n'est pas associé en tant que tel à la **Conférence sociale**, les informations fournies permettent difficilement de se prononcer sur son fonctionnement. Au vu des éléments qui remontent de certains de ses membres, il note toutefois avec satisfaction qu'elle s'est réunie régulièrement depuis sa création dans le cadre du Pacte d'avenir.

La mise en place du **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle** a permis à la nouvelle gouvernance quadripartite des questions d'emploi et de formation de s'installer progressivement. Le CESER se félicite de voir que la volonté d'avancer vers une meilleure coordination des acteurs est certaine, dans l'intérêt des bénéficiaires des dispositifs régionaux.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir **l'innovation** sous toutes ses formes : valorisation des travaux issus de la recherche, création d'activités nouvelles, accompagnement et conseil en innovation et technologies dans les entreprises. A ce titre, il souhaite que le partenariat sur l'innovation entre l'État et le Conseil régional se poursuive pour la période 2015-2020.

Le CESER considère que les travaux accompagnés par l'État sur la base du Pacte d'avenir sont essentiels pour le dynamisme de la **filière agroalimentaire**, socle de l'économie régionale. Il note que les outils et moyens de l'État ont été coordonnés pour la restructuration de la **filière automobile**, mais regrette que le rapport ne donne pas d'éléments qualitatifs ni quantitatifs. Il partage l'approche retenue dans le soutien à la **filière des technologies de l'information et de la communication**, à savoir le croisement de filières. En revanche, le CESER souligne que les références aux investissements sur le Port de Concarneau d'une part et à la politique de contrôle des pêches d'autre part ne résument pas à elles seules les actions de l'État en direction de la **filière pêche** au cours de l'année 2015.

S'agissant du volet « **mobilité multimodale** » du CPER, le CESER constate l'insuffisante prise en compte des lignes ferroviaires en antennes garantes du maillage du territoire. Ces lignes participent à la réussite du lancement de Bretagne à grande vitesse en 2017 et contribuent au report modal indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la COP21 en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Concernant la **diffusion du très haut débit** en Bretagne, le rapport signale que la Bretagne est *« moins concernée que d'autres régions »* par la présence de zones blanches en téléphonie mobile mais que seuls *« quelques centres-bourgs »* ne sont pas encore couverts. Le CESER signale que cela ne correspond pas aux retours qu'il obtient des milieux socio-économiques.

2.2. Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations

Dans sa partie consacrée à **l'école**, et comme l'an passé, le rapport ne fait que mentionner l'existence de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne, ou encore la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, sans bilan ni analyse pour ces réformes lancées depuis maintenant près de trois ans. Le rapport évoque *« le renforcement de dispositifs pédagogiques et éducatifs »* mais semble ignorer que l'académie n'a toujours pas mis en place de Centre de recherche et développement en Innovation et expérimentation ni de Centre académique de ressources en éducation prioritaire. Le CESER aurait apprécié une information sur le déploiement du dispositif *« plus de maîtres que de classes »*. Concentré sur les moyens de la réussite des élèves, le rapport ne donne plus d'élément sur les taux d'encadrement. Or en 2015, dans le public, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves n'a que peu progressé dans le primaire ; il n'a pas progressé dans les collèges et a même chuté significativement dans les lycées. L'année 2015 a été aussi marquée par trois annonces successives de fermetures de collèges publics.

Le CESER approuve la politique d'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de **logements** publics et privés. Il convient toutefois que l'Etat reste vigilant sur la cohérence et la lisibilité à long terme de ses aides. Il en va de même pour les moyens consacrés à **la politique de la ville** qui doivent être à la hauteur des ambitions affichées. Le **foncier public** est à mobiliser pour développer l'habitat social et revitaliser les centralités. Concernant les **Agendas d'accessibilité programmée**, le CESER aurait souhaité une information globale sur l'ensemble des établissements recevant du public en Bretagne.

S'agissant de la **politique culturelle**, le CESER regrette l'absence de données chiffrées et territorialisées présentes les années précédentes, rendant impossible l'appréciation de certaines évolutions.

Il s'interroge sur la diminution de 22 % du nombre de jeunes suivis par la **Protection judiciaire de la jeunesse** et souhaite un soutien renforcé aux professionnels concernés dans l'exercice de leurs missions. Comme les années passées, le CESER s'alarme de la surpopulation carcérale. Il plaide en faveur d'une approche globale des conditions de vie et de réinsertion des personnes incarcérées ou en milieu ouvert : santé, sport, culture, formation, maintien des liens familiaux, etc.

Concernant la thématique des **ruralités**, le CESER rappelle qu'au-delà des Maisons de services au public dont le nombre augmente, des outils restent à développer. Dans son étude *« Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions »* (juin 2013), il préconisait notamment la mise en place d'un guichet unique pouvant apporter aux citoyens des éléments de compréhension et des réponses sur l'offre de services publics. Quant à la présence des services de l'État dans les territoires ruraux, le CESER rappelle que le développement de ces territoires ne peut se concevoir sans la présence des services de proximité. Dans le cadre de son étude en cours sur l'avenir des centres-bourgs et centres-villes, il a auditionné des collectivités confrontées à la dévitalisation de leur centre-bourg et tient à attirer l'attention sur ce processus mettant en danger à terme la pérennité du maillage territorial de la Bretagne.

Le CESER s'inquiète de l'état de l'**offre médicale** et des risques croissants de pénurie en professionnels de santé dans certains territoires. Les maisons de santé pluriprofessionnelles, dont les moyens de fonctionnement pérennes sont encore incertains, ne sont qu'un élément de la solution. La réduction des inégalités en santé-environnement est un autre défi majeur, incluant l'urbanisme favorable à la santé, dont les espaces publics. Concernant en particulier la **qualité de l'air**, le CESER souhaite que l'ensemble des polluants soient pris en compte, y compris dans les messages de prévention.

2.3. Conjuguer performance économique et performance environnementale

Le CESER émet le souhait de voir amplifiée la réalisation du mix énergétique en Bretagne et reconnaît les efforts faits notamment sur les **énergies marines renouvelables**. Pour lui, il est important d'associer les citoyens au déploiement de cette nouvelle filière.

Le CESER souhaiterait voir établis en Bretagne des objectifs de diminution des quantités de **déchets** orientés vers les incinérateurs. Cela serait cohérent avec les objectifs de réduction des déchets à la source et l'incitation de l'État à la collecte des biodéchets. Le CESER relève que presque 10 % des collectivités s'inscrivant dans le programme national « zéro gaspillage, zéro déchet » sont des collectivités bretonnes et que par ailleurs, plus de la moitié des habitants de Bretagne sont concernés. Cela est cohérent avec les bonnes performances de la Bretagne signalées dans le rapport du CESER *« Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux ! »*.

Le CESER ne peut que saluer l'adoption du **Schéma régional de cohérence écologique**, document d'incitation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires pour intégrer la biodiversité dans les choix d'aménagement. Le CESER imagine que les douze lignes accordées à la biodiversité dans ce rapport n'illustrent que très imparfaitement l'ampleur des engagements de l'Etat dans ce domaine.

Le CESER souhaite que l'État en région prenne pleinement part à la **promotion du développement durable**, notamment en promouvant les initiatives économiques et citoyennes. Il suggère ainsi que l'État valorise particulièrement à l'avenir l'innovation sociale associée au développement durable, car la transition énergétique doit également être une occasion d'appropriation citoyenne.

En Bretagne, comme ailleurs, la **transition énergétique** est donc en marche, même si elle est encore trop lente pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement. Le CESER appelle donc l'État à renforcer les différents dispositifs qui vont dans ce sens.

S'agissant de la **prévention des risques technologiques et des risques chroniques**, le CESER regrette que le rapport ne fasse pas mention des Plans de prévention des risques littoraux. Il observe aussi depuis ces derniers mois avec satisfaction une accélération des processus de consultation et d'adoption de ces plans par des mises à l'enquête publique.

Le CESER se réjouit de la bonne transition de l'autorité de gestion du **FEADER** vers le Conseil régional. Il souligne que le succès des mesures agro environnementales et climatiques témoigne de leur pertinence, mais leur consommation très rapide pose des questions quant à la suite possible des soutiens sur ces objectifs.

Le CESER s'étonne que le thème de l'**eau** soit classé en sous-chapitre de l'agriculture. Même si l'agriculture a une forte influence sur l'eau, elle n'est pas la seule. Les paramètres pesticides, bactéries, entre autres, ne sont ainsi plus abordés. Pourtant, les documents réalisés en 2015 par la DREAL prennent en compte l'ensemble des problématiques de l'eau en Bretagne. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, le CESER souhaite que l'État garde toutes ses responsabilités en mettant les moyens nécessaires au traitement définitif de ce problème et s'étonne du retard pris pour réunir le Comité régional de suivi.

Le travail sur l'**approvisionnement de proximité en restauration collective**, initié par l'État en région en 2015 doit se poursuivre et s'intensifier. La restauration collective est en effet un des marchés alimentaires où les industries agroalimentaires françaises sont le moins bien placées. Le CESER suggère alors que l'État mette en place, en partenariat avec le Conseil régional, un comité réunissant les différents donneurs d'ordre de la restauration collective en Bretagne.

Toujours dans le domaine de l'agriculture, le dialogue entamé sur les **contrôles** est essentiel. Si le travail visant à mettre en place des plans d'actions départementaux a permis de l'entretenir, le CESER regrette toutefois que la finalisation de ce travail au niveau régional n'ait pas encore été réalisée.

2.4. Simplifier et moderniser l'action publique

Le CESER ne peut que soutenir la volonté de l'État et du Conseil régional d'agir en vue de moderniser et simplifier les relations avec les différents utilisateurs. De même, il soutient la réflexion conduite par l'État afin de confronter les pratiques avec les attentes des collectivités. Le CESER serait vivement intéressé par une information dans le RASE, ou au fil de l'eau, sur les thèmes retenus, sur l'avancement des travaux ainsi engagés et sur leur concrétisation.

3.1. L'État en région

Le décret du 7 mai 2015 a étendu le champ d'intervention des Préfets et des Chefs de services de l'État en région, en leur déléguant des pouvoirs élargis assortis d'une capacité d'initiative. Pour le CESER, ces dispositions doivent permettre de renforcer la proximité, l'écoute et la capacité d'action entre les représentants de l'État et ceux des diverses collectivités. De ce fait, il suggère qu'à partir de 2016, le Rapport d'activité des services de l'État en région reflète largement la portée de ces nouvelles dispositions.

3.2. Les services de l'Etat en région

Le CESER ne porte pas de remarque particulière sur cette présentation, si ce n'est pour regretter que le rendu-compte n'intègre pas d'autres structures, telles que l'Agence régionale de santé par exemple.

3.3. Les moyens humains

Le CESER constate le recul des effectifs au cours des dernières années, en regrettant l'absence d'explications, tant sur les conditions dans lesquelles ces évolutions se sont réalisées au sein de la Préfecture ou des directions, que sur les écarts constatés entre plafonds et réalisations. En complément, il serait pertinent de pouvoir disposer d'indicateurs plus qualitatifs, illustrant l'évolution de la qualité de service au fil des réorganisations.

3.4. Les grandes réformes institutionnelles

S'il n'est pas dans le rôle du CESER de se prononcer sur ces réformes, il attire l'attention sur la nécessité de les accompagner du mieux possible, qu'il s'agisse par exemple de l'appui attendu par les plus petites collectivités dans le cadre des rapprochements auxquels les communes sont encouragées, ou de la compréhension par les citoyens des nouveaux périmètres des différentes collectivités et du rôle de chacune d'elles.

Rapporteur général : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne 2015

Introduction

1. Synthèse du document

Le Rapport d'activité des services de l'Etat (RASE) s'ouvre par un rappel mois par mois des principaux événements intervenus en Bretagne tout au long de l'année 2015, avec un repérage pour ceux touchant au CPER 2015 – 2020. Le Préfet souligne ensuite plusieurs points inscrits dans le Rapport d'activité des services de l'État en région pour 2015 :

- la déclinaison en région des décisions prises dans le cadre des Comités interministériels autour de l'égalité, de la citoyenneté, des valeurs de la République et des ruralités. Le Plan d'action régional en Bretagne pour l'égalité et la citoyenneté présenté en octobre relaie au travers de 35 fiches actions les engagements pris au niveau local ;
- la réforme touchant à l'organisation territoriale a vu en Bretagne la création des deux Métropoles de Rennes et Brest, avec lesquelles un contrat de partenariat a été signé, engageant plus de 264 M€ de crédits de l'État ;
- le Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020, signé le 11 mai 2015, qui soutient les engagements pris dans le cadre du Pacte d'avenir de décembre 2013. Le CPER mobilise ainsi 1,2 Md€ de crédits État-Région sur 6 ans, montant porté à plus de 3 Md€ avec les crédits apportés par les autres co-financeurs : collectivités territoriales, fonds européens, bpifrance, etc. ;
- plusieurs expérimentations touchant aux simplifications administratives prévues dans le Pacte d'avenir se sont prolongées, qu'il s'agisse des projets soumis à la loi sur l'eau, de l'enregistrement des élevages de volailles, de la simplification des mises à jour de plans d'épandage, etc. Autant de sujets qui ont été évoqués lors de la réunion de la Conférence régionale de modernisation en mai 2015.
- quatre objectifs majeurs ont guidé l'action des services de l'État : accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité, lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations, conjuguer performance énergétique et performance environnementale et enfin simplifier et moderniser l'action publique.

2. Observations du CESER

Le CESER est toujours attentif à la réception du Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne, et remercie M. le Préfet de le lui avoir communiqué. Il s'agit en effet d'un exercice important pour le bon suivi des politiques publiques conduites en région, qui devra pouvoir concourrir à la nouvelle mission confiée au CESER de *« contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales »* (selon les termes de la loi NOTRe). Le RASE rassemble les sujets nombreux, divers et complexes traités par les services de l'État tout au long de l'année 2015, et dont la mise en œuvre repose sur leur forte implication.

Le rapport 2015 reste cependant un document synthétique, de portée très générale et légèrement en retrait

sur la présentation de l'exercice précédent en matière de contenu. Le CESER le regrette, eu égard notamment aux réformes récentes en cours de mise en œuvre et à leurs forts impacts en région. De fait, le rapport manque souvent d'éléments comparatifs (comparaisons historiques en Bretagne, ou avec les autres régions, indicateurs, etc.) qui permettraient de mieux comprendre les évolutions et de répondre aux nombreuses interrogations suscitées par la situation.

Dans cette optique, le CESER regrette également l'absence d'informations sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, tant dans l'organisation des services de l'Etat en région que dans la mise en œuvre de son action.

2. Orientations stratégiques majeures de l'État en Bretagne

Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le plan breton découlant du Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) réuni en mars et octobre 2015 comprend cinq leviers de mobilisation : s'engager, communiquer et se comprendre, s'insérer socialement et professionnellement, se former et former les acteurs, vivre ensemble.

2. Observations du CESER

Égalité et citoyenneté sont deux fondements majeurs de notre République. Les cinq leviers d'intervention, pour être efficaces, nécessitent la mobilisation et la concertation des Préfets et du Recteur d'académie pour des actions coordonnées. La dynamique de concertation n'est pas pleinement détaillée sur les axes 1 et 2. Le CESER souhaiterait avoir connaissance, à l'avenir, du bilan des actions réalisées en vertu du plan CIEC Breton.

Le contrat de Plan État/Région
Signature en novembre 2015 des contrats métropolitains de Brest et Rennes

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
Rapporteur général du Plan, des schémas et de l'évaluation

1. Synthèse du document

Le Contrat de plan 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et le Conseil régional le 11 mai 2015. Il a été suivi en novembre par la signature des Contrats métropolitains de Brest et de Rennes.

2. Observations du CESER

Le CESER observe qu'il ne s'agit ici que de l'information relative à la signature du CPER et à son montant en 2015, à laquelle viennent s'ajouter les contributions de bpifrance et des fonds européens. Un tel rapport aurait été enrichi d'actions concrètes si 2014 n'avait pas été une année « blanche » telle que l'avait qualifiée le CESER lors de l'examen d'un bordereau sur un avenant au CPER 2007/2013.

La signature des contrats métropolitains n'appelle pas d'observations particulières si ce n'est que le CESER rappelle qu'il avait, dans son avis d'octobre 2015 sur ce volet territorial, émis des recommandations qu'il souhaite voir prises en compte.

Le Comité interministériel aux ruralités

Voir les observations formulées à propos du 2.2.4. « Les ruralités ».

2.1. Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité

2.1.1. La mobilisation pour l'emploi

La mobilisation pour l'emploi
Les emplois aidés

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »,
et de Mme Marie-Christine LE GAL et M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le service public de l'emploi est mobilisé pour soutenir les demandeurs d'emploi les plus fragilisés au travers des contrats aidés qui sont de trois types :

- les emplois d'avenir, qui ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- le Contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme :
    - du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand ;
    - du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

2. Observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction que les objectifs sont largement atteints sur les contrats uniques d'insertion, avec un taux de réalisation de 108,5 % sur les CAE et de 125,1 % sur les CIE. Par rapport aux autres régions, la Bretagne se classe au 8ème rang pour les CAE et au 1er pour les CIE.

Pour les emplois d'avenir, le constat est plus nuancé. En effet, le taux de réalisation est légèrement en dessous des objectifs (96,7 %) et place la Bretagne au 14ème rang des régions. Il serait intéressant de connaître les éventuelles difficultés rencontrées sur ce dispositif.

Concernant l'insertion des travailleurs handicapés, les résultats des dispositifs situent la Bretagne au 1er rang des régions française pour les emplois d'avenir et les CAE, et au 9ème rang pour les CUI.

Le CESER aurait souhaité avoir des indicateurs qualitatifs sur le suivi de l'accompagnement des publics-cible

ainsi que sur le devenir de ces personnes en matière d'insertion professionnelle ou sociale. De même, une information sur les formations suivies par les personnes sous contrat aurait été intéressante, notamment pour vérifier l'adéquation entre ces formations et les objectifs de reclassement.

Développer l'apprentissage

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport met en avant le plan de promotion de l'apprentissage qui comporte trois axes principaux autour de la communication, la mobilisation des acteurs de l'apprentissage et la mobilisation de la fonction publique en matière de recrutement d'apprentis. Il indique aussi les mesures prises en matière d'aides financières aux entreprises mais aussi de simplification de la réglementation liée aux travaux dangereux.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec intérêt le soutien de l'État au développement de l'apprentissage et il appelle de ses vœux une stabilisation dans le temps des mesures prises dans ce domaine.

Il attire l'attention des service de l'État sur le fait que les partenaires du monde éducatif sont loin d'être tous impliqués dans les actions de promotion de l'apprentissage et qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises et notamment des entreprises de plus de 250 salariés.

Par ailleurs, le CESER aurait souhaité disposer d'éléments d'évaluation du dispositif « réussite apprentissage » et s'interroge sur le ciblage de cette mesure sur les quartiers de la politique de la ville : qu'en est-il, en effet, des zones rurales notamment ?

Accompagner les jeunes vers l'emploi

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

L'accent est mis sur l'action menée par l'AFPA (déclic pour l'action) qui consiste à accompagner de façon renforcée 150 jeunes dont 30 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que l'action de parrainage pilotée principalement par les missions locales et ciblant les quartiers QPV. Concernant la Garantie jeunes, la Bretagne est totalement couverte par le dispositif et 2 893 jeunes ont été accompagnés à ce jour.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction la volonté de l'État de soutenir les acteurs de terrain qui s'engagent dans cet accompagnement des jeunes et plus particulièrement dans la construction de leur projet professionnel. Il aurait souhaité avoir des éléments plus qualitatifs concernant cette démarche et savoir, par exemple, comment ces nouvelles actions viennent compléter le dispositif existant. Pour ce qui est du partenariat avec les acteurs, rien n'est dit au sujet du suivi social des jeunes, ni des organismes ou associations qui sont parties prenantes.

2.1.2. Le renforcement du partenariat et du dialogue social

La conférence sociale

Sur proposition de Mmes Marie-Pierre SINOU et Marie-Martine LIPS et de M. Dominique LECOMTE,
rapporteurs sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne

1. Synthèse du document

Issue du Pacte d'avenir pour la Bretagne, la conférence sociale associe en formation plénière l'État, le Conseil régional, les organisations syndicales de salariés présentes au CESER, les organisations patronales interprofessionnelles, la FRSEA ainsi que d'autres acteurs importants invités (chambres consulaires notamment). Six groupes de travail ont été mis en place depuis février 2014.

2. Observations du CESER

Le CESER n'étant pas associé en tant que tel à cette conférence, les informations fournies permettent difficilement de se prononcer sur son fonctionnement. Au vu des éléments qui remontent de certains de ses membres, il note toutefois avec satisfaction que la Conférence sociale s'est réunie régulièrement depuis sa création dans le cadre du Pacte d'avenir. Les groupes de travail mis en place ont, semble-t-il, eu plus de difficultés à fonctionner, dans l'attente de décisions nationales pour faire suite à leurs propositions. Toutefois, le CESER se félicite de l'aboutissement de la mise en place de la Commission paritaire régionale emploi-formation pour la branche agro-alimentaire et de la signature de la Charte de label social dans les transports. En ce qui concerne les expérimentations en matière de mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels mises en place sur les territoires, le CESER préconise que celles-ci puissent être mieux coordonnées.

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le CREFOP a été installé en Bretagne fin 2014 avec pour vocation de renforcer le dialogue social autour des questions d'emploi et de formation en laissant une large place aux partenaires sociaux.

2. Observations du CESER

Le CESER considère que les différents acteurs chargés de faire vivre cette instance se sont fortement impliqués depuis sa mise en place, permettant à la nouvelle gouvernance quadri-partite des questions d'emploi et de formation de s'installer progressivement. Il se félicite de voir que, dans l'intérêt des bénéficiaires des dispositifs régionaux de formation, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi, la volonté d'avancer vers une meilleure coordination des acteurs est certaine.

Par ailleurs, il salue le choix qui a été fait en Bretagne d'intégrer le Service public de l'emploi régional dans le fonctionnement du CREFOP.

2.1.3. Le soutien à l'investissement public

La conférence régionale de l'investissement public

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

La Conférence régionale de l'investissement public s'est réunie deux fois en 2015, pour faire le point sur les dispositifs financiers de soutien à l'investissement et procéder à l'examen de l'impact des décisions prises en matière d'investissement pour les prochaines années.

2. Observations du CESER

Le CESER soutient les décisions prises en matière d'investissement, lesquelles mobilisent plusieurs grands acteurs (RTE, SNCF, Agence régionale de santé, Mégalis, etc.) et contribuent à poursuivre le désenclavement et la modernisation de la région.

Considérant l'engagement pris par ces acteurs en vue de permettre aux PME locales d'accéder aux marchés, il aurait été intéressant de disposer d'informations complémentaires quant au nombre de PME participant effectivement aux différents projets et à la création d'emplois en découlant.

Par ailleurs, le CESER relève avec satisfaction que la Bretagne a bénéficié du Plan de relance gouvernemental en faveur de l'investissement routier, avec une dotation supplémentaire de 3,5 M€ pour 2015, consacrée à des opérations de réfection des chaussées.

Le référent unique investissement

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le référent unique investissement constitue un dispositif de soutien à l'investissement industriel, destiné à accompagner les projets supérieurs à 3 M€ portés par les collectivités territoriales.

2. Observations du CESER

Le référent unique investissement agit en qualité de facilitateur. Le CESER note avec intérêt que 22 dossiers sont entrés dans son champ d'action pour 350 M€ d'investissements. Une comparaison avec les indicateurs 2014 ainsi qu'une information sur le nombre d'emplois créés dans le cadre des projets menés à terme auraient apporté un éclairage permettant de mieux apprécier l'efficacité du dispositif.

L'innovation

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le rendu-compte de l'action de l'État en faveur de l'innovation est focalisé sur le soutien à l'incubateur Emergys porté par l'association des 7 technopoles ainsi que sur le concours I-Lab. L'État a augmenté son soutien à l'incubateur de 10 % et souligne l'intérêt d'avoir fusionné les fonds d'incubation du Ministère et du Conseil régional. Les résultats du concours I-Lab confirment la bonne place de la Bretagne au niveau national, sur les 3 volets « émergence », « création-développement » et « tremplin PEPITE » (entrepreneuriat étudiant) avec au total 12 projets lauréats.

2. Observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction les bons résultats de l'incubateur Emergys. La fusion des fonds a apporté une plus grande lisibilité et efficacité au dispositif et a renforcé la cohérence du soutien public (État et Conseil régional). La bonne place de la Bretagne dans le concours I-Lab montre le dynamisme des porteurs de projets bretons (notamment étudiants) dans l'émergence et la création d'entreprises, mais aussi le professionnalisme des structures d'accompagnement à l'innovation.

Pourtant effectives en 2015, d'autres actions telles que le soutien de l'État aux cellules de développement technologique (CDT), aux Centres de ressources technologiques (CRT) ou les dispositifs Jeune entreprise innovante, Crédit impôt-recherche, etc. ne sont pas évoqués. Le CESER regrette alors de ne pas avoir une vision globale de l'action de l'État sur l'innovation. De même, alors que le rapport 2014 ciblait l'innovation à travers la Société d'accélération et de transfert de technologies (SATT) et les pôles, en 2015 le soutien de l'État à ces structures est cité dans la partie « processus de structuration des filières nouvelles ». Même si la clé d'entrée citée est « filière » et non « innovation », le CESER espère que ce levier est implicitement sous-tendu par l'État. Enfin, les filières émergentes santé et biotechnologies ne sont pas évoquées alors qu'elles sont animées par des structures labellisées CDT par l'État et que ces filières jouent aussi un rôle dans l'économie de demain.

Pour finir, le CESER rappelle l'importance de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, pour le développement de l'économie régionale, à la fois la valorisation des travaux issus de la recherche, la création d'activités nouvelles, mais aussi l'accompagnement et le conseil en innovation et technologies dans les entreprises. A ce titre, le CESER souhaite que le partenariat sur l'innovation entre l'État et le Conseil régional se poursuive pour la période 2015-2020.

2.1.4. Les filières

Filière agroalimentaire

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les travaux des services de l'État en Bretagne concernant les filières agroalimentaires se basent pour 2015 sur

les travaux du Pacte d'avenir et sur le Comité stratégique régional de la filière alimentaire. Du fait de la conjoncture difficile, ces travaux se concrétisent essentiellement par un accompagnement des entreprises en difficulté et par un soutien à l'innovation et au développement de nouveaux débouchés exports.

2. Observations du CESER

Les travaux accompagnés par l'État sur la base du Pacte d'avenir sont essentiels pour le dynamisme de la filière alimentaire bretonne, socle de l'économie régionale. Le marasme économique européen incite de nombreuses entreprises à trouver de nouveaux débouchés pour capter davantage de valeur ajoutée. Ces démarches doivent se penser et se structurer de façon cohérente, en tenant compte de l'ensemble de la filière alimentaire bretonne. Ainsi, les demandes des marchés exports comme les demandes des consommateurs français doivent orienter les industries agroalimentaires dans leurs choix d'innovation mais également être répercutées jusqu'au maillon production, tant en termes d'adaptation des productions qu'en termes de retour de valeur ajoutée. L'enjeu est celui d'une rémunération équitable de l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Filière automobile

Sur proposition de M. Bertrand LAOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'État intervient au bénéfice de la filière automobile via :

- l'animation du comité régional de la filière automobile autour du Préfet et du Président du Conseil régional ;
- des actions de ré-industrialisation du site PSA de Rennes ;
- l'engagement des collectivités pour améliorer la compétitivité de PSA ;
- le soutien au pôle de compétitivité ID4Car.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte des actions menées en région. S'il est indiqué que les outils et moyens de l'État ont été coordonnés pour la restructuration de la filière et par le soutien aux productions en cours, le CESER regrette que le rapport ne donne pas d'éléments qualitatifs ni quantitatifs sur la contribution de l'État. Il se limite en effet à citer les différentes interventions de l'État sans qu'il soit possible d'en mesurer les effets.

Filière des technologies de l'information et de la communication

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

La filière des Technologies de l'information et de la communication (TIC), avec ses 40 000 emplois, est un poids lourd de l'économie régionale. Ses domaines de compétences couvrent l'ensemble du spectre des TIC et s'articulent autour de l'électronique, des télécoms et de la production de contenus. Entre autres facteurs importants pour la réussite de ce secteur, la région peut s'appuyer sur le pôle de compétitivité Images & Réseaux et sur l'institut de recherche technologique b<>com.

2. Observations du CESER

Le CESER partage l'idée de l'importance du défi du croisement des filières. En effet, la numérisation de l'économie aura un fort impact sur l'ensemble des acteurs, toutes filières confondues. L'excellence de la filière TIC doit être un levier majeur de la réussite de cette numérisation. En lien avec ce point, il rappelle que sa Commission Développement économique et recherche mène actuellement une étude sur la transformation numérique des entreprises, qui devrait être finalisée fin 2016.

Filière pêche

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Deux axes de l'action de l'État sont décrits dans le rapport : les investissements en faveur du port de Concarneau et la politique de contrôle des pêches.

2. Observations du CESER

Le CESER se réjouit de voir confortée l'image du port de Concarneau via le dynamisme des entreprises de la construction et réparation navale. Néanmoins, il est indispensable de poursuivre et de terminer les rénovations en cours des autres places portuaires, afin de maintenir leur dynamisme. Le CESER rappelle que la réparation navale créatrice d'emplois a besoin d'outils lourds qui ne peuvent être financés qu'avec le soutien public. Son développement ne doit pas se faire au détriment des autres places, mais dans un souci de renforcement stratégique de la place de la Bretagne.

Par ailleurs, la politique de contrôle a certainement permis d'améliorer la traçabilité des produits de la mer, cependant la réalité des circuits de commercialisation nécessite une meilleur appréhension, même si le marché a été porteur au cours de l'année. En complément, le CESER souhaite que soit envisagé un réel contrôle structuré et soutenu des activités de pêche braconnière à pied ainsi que des récoltes des algues de rives, de façon à revaloriser l'intérêt écosystémique de l'estran.

Le CESER souligne toutefois que les références aux investissements sur le port de Concarneau d'une part et à la politique de contrôle des pêches d'autre part ne résument pas à elles seules les actions de l'État en direction de la filière au cours de l'année 2015. Il ne doute pas néanmoins que les services de l'État auront pleinement exercé leur mission régalienne permanente de veille sur la sécurité de la navigation et sur celle des navires, ainsi que sur le contrôle des activités qu'ils pratiquent dans le cadre d'une exploitation du milieu maîtrisé, en cohérence avec les objectifs de la Politique commune des pêches.

Malgré la lourdeur de sa mise en œuvre et les difficultés de liquidation du fait de l'absence de procédure claire et stabilisée, le Fonds européen pour la pêche a contribué à maintenir un niveau plancher de navires, sans lequel les flottilles bretonnes auraient perdu de leur compétitivité.

Le processus de structuration des filières nouvelles

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le document rappelle les éléments principaux concernant les quatre pôles de compétitivité ainsi que l'apport du programme des investissements d'avenir (près d'1 Md€ pour les projets bretons) notamment dans le soutien aux pôles de compétitivité, à b<>com et à France énergies marines.

2. Observations du CESER

L'État, en accord avec le Conseil régional, soutient l'animation et la promotion des pôles de compétitivité. Avec les collectivités de la région, il soutient notamment les projets collaboratifs labellisés issus des pôles. Pour le CESER, il s'agit d'une politique préparant le futur et tout à fait importante pour la Bretagne.

2.1.5. L'accessibilité

Les infrastructures de transport terrestre

Sur proposition de MM. Jacques UGUEN et Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En conformité avec le Pacte d'avenir, le volet mobilité multimodale du Contrat de plan État-Région (CPER) mobilise la moitié des crédits contractualisés pour répondre à la situation périphérique et péninsulaire de la Bretagne. Dans le même temps, la modernisation du réseau routier national se poursuit.

2. Observations du CESER

Si les priorités du volet mobilité multimodale sont présentes dans le rapport, le CESER constate que la problématique des lignes ferroviaires en antennes garantes du maillage du territoire est insuffisamment prise en compte. En effet, la question de l'engagement de l'État auprès des autres collectivités reste posée pour la réhabilitation de ces lignes qui sont indispensables pour maintenir une desserte capillaire de l'ensemble des territoires en Bretagne. Le CESER rappelle que ces lignes participent de la réussite du lancement de Bretagne à grande vitesse (BGV) en 2017 et qu'elles contribuent au report modal indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la COP21 en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

S'agissant de la modernisation du réseau routier, le CESER suivra avec attention la poursuite de l'aménagement de la RN 164, ainsi que l'évaluation au bout d'une année d'expérimentation de la diminution de la vitesse sur la rocade rennaise.

L'accès aux réseaux à très haut débit

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le document propose deux zooms sur les grands objectifs du Comité interministériel aux ruralités (accès au numérique et connexion au téléphone mobile, des impératifs pour l'attractivité) et sur la diffusion du très haut débit sur tout le territoire breton (amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons en 2030 pour un montant de 2 Md€).

Indiquant que le programme mis en œuvre par Megalis est entré cette année dans une phase opérationnelle, le rapport mentionne l'un des quatre axes du programme (entreprises et services publics) et le volet cohésion (lignes urbaines et rurales à parité).

Enfin, un zoom supplémentaire sur la « French Tech » signale que le secteur numérique français représente près d'un million d'emplois et un quart de la croissance française.

2. Observations du CESER

Le rapport mentionne que la Bretagne est *« moins concernée que d'autres régions »* par la présence de zones blanches en téléphonie mobile mais que seuls *« quelques centres-bourgs »* ne sont pas encore couverts : cette affirmation mériterait d'être argumentée car ne correspond pas aux retours qu'obtient le CESER des milieux socio-économiques.

S'agissant du volet numérique du CPER 2015-2020, le CESER rappelle qu'il ne représente que 1 % du projet Bretagne très haut débit (BTHD, 2 Md€ d'ici 2030) et porte sur le développement des usages (améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique et développer les bons outils, favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture) sans qu'aucun exemple précis ne soit cité.

Le CESER constate toutefois que le rapport mentionne également un crédit de 152 M€ pour BTHD au titre du Programme des investissements d'avenir. Celui-ci semble plus en adéquation avec le volume du programme.

2.2. Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations

2.2.1. L'école au cœur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour conforter la réussite de tous les jeunes

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Après un encadré donnant quelques chiffes-clés pour l'académie (budget, agents, effectifs, résultats aux examens), le rapport évoque la déclinaison en 2015 de la loi de refondation de juillet 2013 (généralisation de la réforme des rythmes scolaires, mise en place de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE),

renforcement de dispositifs éducatifs et pédagogiques). Il retient ensuite plus particulièrement trois engagements : la refondation de l'éducation prioritaire, la lutte contre le décrochage scolaire et la *« mobilisation de l'école pour les valeurs de la République »*.

2. Observations du CESER

Comme l'an passé, le rapport ne fait que mentionner l'existence de l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bretagne, ou encore la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, toujours sans bilan ni analyse pour ces réformes lancées depuis maintenant près de trois ans. Les résultats aux examens mentionnés dans l'encadré ne détaillent pas les différents baccalauréats, et l'indicateur *« part d'une génération atteignant le Bac général »* fait toujours défaut. Le rapport évoque *« le renforcement de dispositifs pédagogiques et éducatifs »* mais semble ignorer que l'académie n'a toujours pas mis en place de Centre de recherche et développement en innovation et expérimentation ni de Centre académique de ressources en éducation prioritaire.

Le CESER aurait également apprécié une information sur le déploiement du dispositif *« plus de maîtres que de classes »*. Concentré sur les moyens de la réussite des élèves, le rapport 2015 ne donne plus d'élément sur les taux d'encadrement, au contraire de ce qu'il avait fait en 2014. Or en 2015, dans le public, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves en primaire a progressé de 0,04 pt pour l'académie et de 0,01 pt pour l'Ille-et-Vilaine, ce qui reste un faible taux d'encadrement par rapport au niveau national. Quant aux collèges, il n'a pas progressé et dans les lycées, il a chuté significativement. Marquée par la réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire, l'année 2015 l'a été aussi par trois annonces successives de fermetures de collèges publics, une pour un collège rural (Commana) et deux dans des quartiers populaires urbains (Kérichen Brest et Montaigne Vannes).

S'agissant des 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, le rapport aurait pu préciser utilement que leur action est co-pilotée par les directeurs de Missions locales et de CIO.

S'agissant de la *« mobilisation de l'Ééole pour les valeurs de la République »*, le niveau du vivier constitué pour la « réserve citoyenne », mais aussi le nombre d'interventions dans les établissements seront des indicateurs intéressants pour évaluer la portée de cette initiative.

2.2.2. L'engagement

Participer à la vie de la cité : le service civique

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le RASE constate l'agrément de 677 nouvelles structures et l'accueil en novembre 2015 de 239 volontaires dans la région au sein de l'Éducation nationale et de Pôle Emploi, et 15 dans les services de l'État.

Dans le cadre du plan CIEC (Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté) des efforts ont été consentis en faveur des jeunes prioritaires. Les collectivités ont été mobilisées pour augmenter le nombre de missions offertes, un suivi du parcours « post-service civique » a été mené.

2. Observations du CESER

Le CESER observe qu'aujourd'hui les offres de mission pour le service civique sont insuffisantes en Bretagne.

Les chiffres clés du service civique, au 31 décembre 2015, publiés par la Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne, constataient l'engagement de 1 871 volontaires, parmi lesquels 188 « décrocheurs scolaires », dans 580 structures d'accueil.

Le CESER rappelle son attachement à ce que le dispositif du Service civique reste conforme à sa finalité originelle, à savoir favoriser l'engagement citoyen des jeunes. Il ne saurait en aucun cas se substituer à des politiques de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes. Il aurait été intéressant, dans le RASE, d'avoir une présentation globale des dispositifs destinés aux jeunes en région, afin de pouvoir apprécier l'importance relative du service civique et de vérifier que son développement ne se fait pas aux dépens d'autres actions publiques en faveur des jeunes ou de la vie associative.

S'engager pour entreprendre

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat est l'un des objectifs du Plan d'action régional en Bretagne pour l'égalité et la citoyenneté. Dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création – Reprise d'Entreprises), l'État s'engage aux cotés de 22 opérateurs pour augmenter la part de jeunes accompagnés et renforcer sa présence dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Observations du CESER

Le CESER donne acte de l'objectif proposé et de la mobilisation des dispositifs existants sur la population que constituent les jeunes et les résidents des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Toutefois, cette action nouvelle, qui reste expérimentale, demandera à être évaluée dans les années à venir. En effet, les éléments de diagnostic posés dans le plan du CIEC breton (octobre 2015) font état de seulement 10 % de jeunes de moins de 26 ans et de 1,7 % de résidents en en QPV entrant dans le dispositif NACRE.

Les coopératives jeunesse pour majeurs

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'un des objectifs du plan CIEC en Bretagne est de développer des actions particulières de sensibilisation et de formation des jeunes à l'entrepreneuriat. Une des voies expérimentales est la création de Coopératives jeunesse pour majeurs (CJM) qui assurent le suivi, l'hébergement social, fiscal et comptable. Ces coopératives sont créées par des jeunes qui bénéficient d'un encadrement.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction que l'État est attentif aux initiatives favorisant l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier dans un cadre coopératif. Même si les dispositifs de type « Coopératives jeunesse pour majeurs » sont encore dans leur phase expérimentale, ils offrent un cadre adapté pour développer l'entrepreneuriat. Leur développement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu important. Une évaluation de ce dispositif est prématurée et sera nécessaire, avec des données sexuées, dans les années à venir. En effet, une seule CJM a été créée en 2015.

Le programme citoyens du sport

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Ce programme a pour objectif de promouvoir les valeurs de la République par le sport. Les conventions d'objectifs négociées avec les ligues régionales ont permis de décliner le plan en trois parties :

- le financement de projets d'animation « Tous prêts » autour de l'Euro de football 2016 ;
- la création d'emplois dans les Centres nationaux pour le développement du sport en 2015 ;
- le financement de l'opération « J'apprends à nager ».

2. Observations du CESER

Le CESER regrette que ce document - très succinct - ne reflète pas l'engagement et le travail des équipes professionnelles ou bénévoles qui assurent au quotidien la promotion des sports et de leurs valeurs. De même, il aurait été intéressant d'avoir des indications départementales chiffrées pour l'ensemble des opérations de ce programme.

Par ailleurs, le CESER fait observer que la difficile conciliation du temps scolaire (contenu, organisation, examens) avec le temps sportif (entraînements, déplacements, compétitions) est un frein au développement du nombre de sportifs de haut niveau dans la région.

Enfin, l'Euro de football 2016, fête populaire, a permis de lancer des actions citoyennes auprès des jeunes en Bretagne. Le CESER estime qu'il serait souhaitable que de tels projets puissent être financés dans d'autres disciplines sportives et de façon systématique afin de continuer à promouvoir les valeurs de la République.

2.2.3. La mixité sociale et culturelle

Le logement

Sur proposition de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Près de 4 900 logements locatifs sociaux ont été financés grâce à la mobilisation des collectivités délégataires et des bailleurs sociaux. Des réponses ont été apportées aux besoins des territoires en situation de tension en

matière d'habitat. Les objectifs de mixité sociale sont en train d'être atteints. S'agissant du logement privé, la Bretagne est la première région pour le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle est en pointe dans la lutte contre la précarité énergétique.

2. Observations du CESER

Ces politiques en faveur du logement, destinées à augmenter l'offre de logements publics et privés et à améliorer le niveau qualitatif de ceux-ci, vont dans la bonne direction compte tenu des besoins importants identifiés en Bretagne. Elles doivent être poursuivies et si possible amplifiées. L'enveloppe de l'ANAH a été abondée en 2016 à hauteur de 10 %. Compte tenu des incertitudes qui ont pesé sur la mise en œuvre du programme en 2015 (changements de réglementation, réponses tardives apportées aux propriétaires et aux entreprises, etc.), le risque pour 2016 est de ne pas avoir de dossiers en nombre suffisant pour consommer les crédits. A cela s'ajoute un manque de cohésion dans les règles édictées par les délégataires des aides à la pierre.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

En Bretagne, 32 quartiers, répartis dans 15 communes et 12 intercommunalités ont été définis par l'État comme prioritaires dans le cadre de la nouvelle politique de la ville. Ces quartiers ont fait l'objet de contractualisations en 2015 autour des contrats de villes avec une enveloppe de 25 M€ de crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine inscrits au CPER.

Ils visent à formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés.

2. Observations du CESER

Dans son avis sur la politique de la ville de janvier 2015, le CESER observait une certaine ambiguïté entre les ambitions affichées dans le cadre de la loi sur la politique de la ville et les moyens attribués pour sa concrétisation.

Tout en faisant part de sa satisfaction de la démarche de co-construction avec les habitants de ces quartiers, le CESER rappelle le risque que cette concentration de moyens sur les quartiers prioritaires se fasse au détriment d'autres territoires du fait des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises l'ensemble des collectivités.

Le CESER réaffirme son souhait quant à la nécessité de veiller à ce que les projets s'inscrivent bien dans une démarche de rapprochement des quartiers dans la ville et de la ville vers ses quartiers.

S'agissant des terrains mobilisables pour le logement social, le CESER souhaiterait connaître leur localisation ainsi que l'usage d'origine.

Le foncier public

Sur proposition de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La loi du 18 janvier 2013 vise à favoriser la mise à disposition des terrains de l'État et de ses établissements publics en permettant une cession au profit d'opérations de logement social, avec une décote sur le prix du foncier. Treize biens sont actuellement concernés en Bretagne.

2. Observations du CESER

Cette politique devrait permettre de favoriser la production de logements locatifs. Toutes les mesures qui vont dans cette direction doivent être maintenues. Le rôle de l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB) en la matière est apprécié par les collectivités. Les interventions au colloque organisé par l'EPFB, l'État et le Conseil régional intitulé *« la revitalisation des centres bourgs »* et qui s'est déroulé à Saint-Brieuc le mardi 7 juin 2016 démontrent que la disponibilité de foncier bâti et non bâti, non seulement en centre-bourg mais aussi en centre-ville, constitue une condition nécessaire à l'attractivité des communes en termes d'habitat et d'activités commerciales. Elle permet enfin de limiter les coûts des équipements collectifs et la consommation des terres nécessaires à l'activité agricole.

L'AD'AP

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD et de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) est un dispositif permettant aux établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Ces AD'AP devaient être déposés avant la fin du mois de septembre 2015. Dans un AD'AP, l'établissement s'engage sur le financement des travaux requis et sur un délai déterminé. Les Préfets de département approuvent ces documents.

2. Observations du CESER

Le CESER regrette que les données chiffrées du RASE ne concernent que les 196 ERP hors périmètre justice appartenant à l'État, ou dont il assure la gestion. Afin de mesurer l'impact de la loi du 11 février 2005 et des AD'AP sur l'accessibilité, le CESER souhaiterait pouvoir disposer de données concernant l'ensemble des ERP en Bretagne.

La culture

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et de M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le RASE 2015 présente la répartition des crédits dédiés à la culture relevant des interventions de l'État pour le patrimoine, les industries culturelles, la création, la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

2. Observations du CESER

D'après le RASE 2015, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne est intervenue pour un montant global de 31,3 M€ au titre de la mission « culture ». Dans les RASE 2014 et 2013 figurait un tableau détaillant pour chaque mission le poids financier de l'État en Bretagne et sa répartition par département. On pouvait y lire que le total des crédits affectés à la mission culture atteignait 57,8 M€ en 2013 (en hausse de 2 % par rapport à 2012) et 54,1 M€ en 2014 (en baisse de 6,4 % par rapport à 2013). Ce tableau ne figurant plus dans le RASE 2015, les informations transmises ne permettent pas de comprendre l'écart très important qui semble exister entre les années 2015 et 2014. S'agit-il d'une baisse très importante des crédits affectés à la mission « culture », d'une modification de son périmètre ou d'un changement intervenu dans les modalités comptables ?

Concernant la répartition des crédits par département, la comparaison entre les RASE 2014 et 2013 faisait apparaître pour les Côtes d'Armor et le Morbihan une baisse importante des crédits de la mission culture ; tant en valeur (respectivement : -33 % et -26 %) qu'en part régionale (passée de 12,2 % à 8,7 % dans les Côtes d'Armor, de 16,4 % à 13 % dans le Morbihan). Le RASE 2015 ne permet pas de savoir comment a évolué cette répartition territoriale.

La protection judiciaire de la jeunesse

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'État dispose de ses propres établissements, et d'établissements ou de services gérés par des associations (secteur associatif habilité). Le nombre total de jeunes suivis en 2015 a été de 5 897.

2. Observations du CESER

Le nombre de jeunes suivis par la PJJ a diminué de 22 % dans le secteur habilité depuis deux ans, essentiellement sur les mesures d'investigation. Quelles en sont les raisons ? Le tableau statistique présenté ne permet pas de connaître les orientations prioritaires soutenues par les services de la PJJ en région en 2015. L'accent peut être mis sur l'action d'éducation pendant la prise en charge en lien avec les partenaires territoriaux dans le cadre de réponses individualisées permettant de s'adapter aux évolutions des besoins des jeunes. D'autre part, un soutien aux professionnels dans l'exercice de leur difficile mission est nécessaire.

La prise en charge adaptée de la population pénitentiaire

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Ouest dispose de 7 établissements pénitentiaires et de 4 Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) dans les régions Bretagne, ex-Basse-Normandie et Pays de la Loire.

2. Observations du CESER

La politique pénale porte sur la population incarcérée et sur les personnes prises en charge en milieu ouvert. Le CESER soutient l'accent mis par les services pénitentiaires sur une approche globale des personnes incarcérées. Elles doivent l'être dans de bonnes conditions, avec une offre globale de service en santé, prévention santé, prévention du suicide, formation, culture et sport. Ceci suppose des moyens humains adéquats. Le taux d'occupation des maisons d'arrêt et centres pour mineurs est très élevé avec une surpopulation de 31 % (chiffres du Ministère) en territoire DISP Rennes avec des variations selon les établissements : exemple de Saint-Brieuc avec une densité de 185 %. Le CESER souhaiterait avoir des données dans le RASE sur l'état de santé des détenus, en matière de formation et en matière d'insertion professionnelle. De même, il réitère sa demande d'avoir un focus particulier sur la situation du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Le CESER souligne, comme indiqué dans le RASE, l'intérêt du maintien des liens familiaux avec le soutien des associations.

2.2.4. Les ruralités

L'accès aux services au public
Les villes petites et moyennes
Le contrat de réciprocité ville-campagne

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le volet territorial du CPER 2015-2020 (76 M€) est le levier principal utilisé dans le prolongement des Assises des ruralités d'octobre 2014. Trois priorités ont été fixées en faveur de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires ruraux lors du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. L'État est intervenu en soutien à la création des maisons de services au public et des maisons de santé pluridisciplinaires.

L'État apporte également un soutien aux collectivités confrontées à une perte d'attractivité de leur centre-ville et qui souhaitent s'engager dans une stratégie cohérente de revitalisation. Ainsi, Guingamp et Louvigné-du-Désert, lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt, bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs.

Enfin, une expérimentation de coopération ville/campagne a été lancée entre Brest Métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne dans le cadre des Contrats de réciprocité « ville-campagne ».

2. Observations du CESER

En 2015, une quinzaine de maisons de services au public (MSP) ont été labellisées en Bretagne. Soixante-douze MSP sont désormais opérationnelles et treize sont en cours d'élaboration.

Pour autant, des outils restent à développer pour répondre aux préoccupations du CESER exprimées dans son étude *« Les dynamiques territoriales de Bretagne en question »* (juin 2013). Le CESER préconisait notamment la mise en place d'un « guichet unique » pouvant apporter aux citoyens des éléments de compréhension et

surtout des réponses concernant l'offre de services publics.

Dans le même temps, le CESER constate que la poursuite des réorganisations des services de l'État se fait au détriment notamment d'une présence dans les territoires ruraux. Dès lors, le CESER s'interroge sur la définition que donnent les services de l'État de l'égalité d'accès pour tous aux services. Car même si la mise en réseau des territoires peut contribuer au développement des territoires ruraux, elle ne peut se concevoir sans la présence des services de proximité.

Dans le cadre de son étude en cours sur l'avenir des centres-bourgs et centres-villes, le CESER a auditionné des collectivités confrontées à la dévitalisation de leur centre-ville. Il ne peut qu'attirer l'attention sur ce processus mettant en danger à terme la pérennité du maillage territorial de la Bretagne.

Enfin, s'agissant des contrats de réciprocité ville-campagne, le CESER estime que si les métropoles bretonnes constituent des piliers du développement de la Bretagne, cela doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des collectivités bretonnes au-delà de partenariats privilégiés entre deux collectivités, qui pourraient générer de la concurrence entres les territoires au détriment de la coopération et de la solidarité.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'État manifeste une volonté de maintenir l'accès aux soins de la population bretonne avec le concours des Comités interministériels aux ruralités. À cet effet, 72 maisons de santé pluriprofessionnelles ont été mises en place et 13 sont en cours de réalisation.

2. Observations du CESER

Le CESER note la poursuite de la couverture des territoires bretons par des maisons de santé pluriprofessionnelles, grâce au soutien financier de l'État. Le rapport évoque l'éventuel développement de l'offre de soins. Le CESER souhaiterait des données chiffrées sur cette offre médicale dans une situation de pénurie en professionnels de santé. Enfin, le financement pérenne de l'ensemble des « maisons de santé pluriprofessionnelles » reviendra-t-il aux collectivités locales, aux professionnels et aux organismes sociaux ?

2.3 Conjuguer performance économique et performance environnementale

2.3.1. Environnement - Biodiversité - Energie

Énergies renouvelables
Transition énergétique pour la croissance verte
Rénovation énergétique des bâtiments

Sur proposition de MM. David RIOU et François HERVIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Des efforts ont été menés en Bretagne au cours de l'année 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement national visant à la mise en place d'un nouveau mix énergétique à l'horizon 2020-2030. Pour ce faire, des actions ont été menées sur le développement des énergies marines renouvelables (EMR), sur le développement de la méthanisation, ainsi que sur les autres énergies renouvelables. La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) est une loi structurante, qui impacte de larges champs d'activités. Sa mise en œuvre est déjà engagée en Bretagne à travers différents appels à projets comme celui des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La loi a également fixé l'objectif de 500 000 rénovations de logements par an et cet objectif correspond à celui que la Bretagne s'est fixé dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de rénover 45 000 logements/an.

2. Observations du CESER

Le CESER émet le souhait de voir amplifiée la réalisation du mix énergétique en Bretagne et reconnaît les efforts faits notamment sur les énergies marines renouvelables (EMR). Pour le CESER, Il est important d'associer les citoyens au déploiement de cette nouvelle filière. A ce titre, il propose qu'une réflexion soit menée sur l'ingénierie financière et la mise en place d'outils de financement participatif dans ce domaine comme dans celui de l'éolien terrestre. La méthanisation agricole est également un outil de diversification intéressant, à condition qu'il n'entraîne pas une réorientation massive de l'utilisation des terres de la production alimentaire vers la production industrielle. Des critères qualitatifs seraient pertinents à mettre en place afin d'éviter toute dérive. Le CESER souhaiterait voir établis en Bretagne des objectifs de diminution des quantités de déchets orientés vers les incinérateurs. De fait, cela serait cohérent avec les objectifs de réduction de déchets à la source et l'incitation de l'État à la collecte des biodéchets.

Le CESER relève que presque 10 % des collectivités à s'inscrire dans le programme national « zéro gaspillage, zéro déchet » sont des collectivités bretonnes et que par ailleurs, plus de la moitié des habitants de Bretagne sont concernés. Cela est cohérent avec les bonnes performances de la Bretagne notées par l'ADEME et signalées dans le rapport du CESER *« Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux ! »* (mars 2015). Le CESER propose qu'un tableau de bord soit créé pour mesurer annuellement les résultats de ce programme. En Bretagne, comme ailleurs, la transition énergétique est donc en marche, même si elle est encore trop lente pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement. L'objectif est bien de viser le zéro déchet, zéro gaspillage. Le CESER appelle donc l'État à renforcer les différents dispositifs qui vont dans ce sens.

La rénovation énergétique des bâtiments est un élément essentiel pour progresser vers l'autonomie énergétique de la région. Dans cet objectif, la copropriété est un système complexe de gestion où l'action à long terme est parfois négligée. Le CESER souhaiterait que l'État et ses services déconcentrés en région développent des moyens spécifiques de concertation à la hauteur des enjeux sur ce type de problématique.

Biodiversité

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le RASE ne présente, sous forme de zoom, que l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en fin d'année 2015. Il en précise succinctement le contenu et les finalités tout en rappelant sa co-construction avec le Conseil régional.

2. Observations du CESER

Au terme d'une longue phase d'élaboration très participative saluée à plusieurs reprises par notre assemblée, le CESER ne peut que saluer l'adoption de ce document d'incitation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires pour intégrer la biodiversité dans les choix d'aménagement du territoire.
Le CESER aurait attendu dans ce RASE 2015 quelques éléments d'information sur les missions relevant exclusivement de l'État (réserves naturelles nationales, parcs naturels marins, etc). Le CESER imagine que les douze lignes accordées à la biodiversité dans ce rapport d'activité annuel des services de l'État n'illustrent que très partiellement l'ampleur de ses engagements dans ce domaine.

Qualité de l'air

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Les arrêtés préfectoraux ont été signés dans les 4 départements bretons en 2015. Ils prévoient les mesures d'urgence en cas de pic de pollution atmosphérique.

2. Observations du CESER

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une augmentation de 8 à 9 mois de la durée de la vie serait possible pour chaque européen si la qualité de l'air extérieur était améliorée. Le CESER ne peut donc qu'adhérer aux mesures de protection des populations contre les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines qui peuvent altérer les fonctions respiratoires des populations sensibles, notamment les femmes enceintes, les enfants en bas âge et les sujets asthmatiques.

Même si ce sont aujourd'hui les pics de pollution qui attirent l'attention des médias, c'est en réalité la pollution de fond à laquelle nous sommes exposés au quotidien qui est la plus néfaste à long terme. L'automobiliste au volant y est fortement exposé. Les zones dites « de rencontre » (vitesse limitée à 20km/h) et la réduction de la vitesse sur les voies rapides aident à réduire la pollution de l'air provenant de la circulation motorisée. Le Plan de protection de l'atmosphère peut être un document clé pour améliorer la qualité de l'air, à condition de prendre en compte l'ensemble des polluants.

Pendant les pics de pollution, à l'occasion de l'information et des recommandations transmises par voie de presse et par affichage sur les panneaux des axes routiers, il conviendrait d'attirer l'attention de la population sur l'importance de limiter les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé, par exemple en évitant autant que possible de fumer ou de pratiquer des activités physiques intenses.

Le CESER invite les responsables à poursuive les efforts d'amélioration de la qualité de l'air pendant les périodes de pics et en dehors. Concernant spécifiquement les messages écrits sur les panneaux routiers, le CESER s'interroge sur la propension des conducteurs à respecter effectivement ces consignes.

Promotion du développement durable et de l'économie verte

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Au travers de la participation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à l'édition 2015 du concours Crisalide Eco-activités, les services de l'État en région souhaitent valoriser les PME innovantes dans le domaine de l'économie verte. Pour promouvoir les initiatives bretonnes exemplaires en matière de développement durable, l'État régional co-organise avec l'ADEME et la Région Bretagne les 10ème trophées bretons du développement durable.

2. Observations du CESER

La transition énergétique et écologique est un levier essentiel dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 intervenu à la suite de la COP21. Il est important que l'État en région y prenne pleinement part, notamment en promouvant les initiatives économiques et citoyennes en faveur du développement durable et de la croissance de l'économie verte. Le CESER suggère que l'État valorise particulièrement à l'avenir l'innovation sociale associée au développement durable, comme il l'a fait en 2015 en distinguant Enercoop pour son projet énergétique coopératif, car la transition énergétique doit également être une occasion d'appropriation citoyenne.

Prévention des risques technologiques et des risques chroniques

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En 2015, suite à des actes d'origine criminelle sur un site industriel SEVESO en Isère et sur un site pétrochimique dans les Bouches-du-Rhône, les services de la DREAL et les services de l'ordre ont conjointement procédé à des inspections préventives sur l'ensemble des quarante-quatre établissements SEVESO situés en Bretagne.

Depuis l'automne 2015, la prévision des crues (vigilance crues) assurée par l'État couvre désormais le département des Côtes d'Armor avec le rajout des trois tronçons suivis sur ce département sur le site national Vigicrues qui viennent donc s'ajouter aux 12 tronçons bretons des 3 autres départements.

En 2015, la révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) a permis de prendre en compte le retour d'expérience des inondations de l'hiver 2013-2014 ainsi que les évolutions dans la définition nationale des niveaux de vigilance.

2. Observations du CESER

S'agissant des inspections préventives sur l'ensemble des quarante-quatre établissements SEVESO situés en Bretagne, le CESER ne peut que soutenir cette démarche préventive qui permet d'aborder avec les exploitants les questions relatives à la sûreté des sites contre des actes de malveillance, l'opération étant certainement à

renouveler.

En ce qui concerne la mise en place de la vigilance crue, le rajout de trois tronçons du département des Côtes d'Armor permet d'avoir enfin une cartographie régionale avec la couverture des quinze tronçons qui sont aujourd'hui en ligne sur le site www.vigicrues.gouv.fr avec un bulletin quotidien.

Le CESER note que le RIC est finalisé conformément à la directive européenne (2007/60/CE) et que celui-ci a pris en compte le retour d'expérience des inondations de l'hiver 2013-2014 ainsi que les évolutions dans la définition nationale des niveaux de vigilance.

Le CESER regrette cependant que le RASE ne fasse pas mention des Plans de prévention des risques littoraux. Si le CESER note cette absence, il observe depuis ces derniers mois avec satisfaction une accélération des processus de consultation et d'adoption de ces plans par des mises à l'enquête publique.

Ville durable et gestion économe de l'espace

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX et de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État s'est fortement impliqué dans l'élaboration du Programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier de Bretagne adopté en novembre 2015, la sensibilisation des élus locaux et techniciens aux PLUI, la labellisation EcoQuartier 2015 et le programme national de revitalisation des centres-bourgs.

2. Observations du CESER

En matière de ville durable et de gestion économe de l'espace, la démarche de l'État s'inscrit dans les réflexions menées par le CESER dans ses différentes études (foncier, risques littoraux, transition énergétique) et celle en cours sur l'avenir des centres-villes et centres-bourgs.

S'agissant des comités de pilotage locaux « Ville de demain » de Rennes Métropole et Brest Métropole, le CESER rappelle la nécessité d'y associer les Conseils de développement concernés.

2.3.2. Agriculture

FEADER

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Synthèse du document

Le passage de l'autorité de gestion de l'État au Conseil régional s'est déroulé dans de très bonnes conditions avec la poursuite des échanges entre services.

Les crédits FEADER et contreparties nationales ont soutenu des investissements de modernisation des exploitations et des usines agro-alimentaires à hauteur de 11 M€ de l'État (sur 14 M€ au total) .

Les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) ont rencontré un grand succès, aussi 19 M€ de l'État ont été débloqués (sur 23 M€) soit près de 40 % de plus que programmé.

2. Observations du CESER

Le CESER se réjouit de la bonne transition de l'autorité de gestion vers le Conseil régional.

Le succès des mesures agro environnementales et climatiques permet de mesurer leur pertinence mais leur consommation très rapide pose des questions quant à la suite possible des soutiens sur ces objectifs.

Agriculture et eau

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État se félicite de l'efficacité du cadre réglementaire dans cinq bassins versants en contentieux européen, ce qui a permis d'aboutir à une baisse des concentrations en nitrates et à une levée des arrêtés préfectoraux qui plafonnaient les apports azotés en agriculture. L'année 2015 voit aussi la poursuite du traitement, à l'échelle départementale, des flux d'azote déclarés par 82 % des agriculteurs. Ces résultats serviront à l'évolution des textes nationaux. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, suite au rendu de l'expertise en 2015, une lettre ministérielle donne des instructions pour la suite, l'année 2016 étant une année de transition vers un nouveau plan 2017-2021. En outre, les services de l'État participent à l'élaboration du nouveau Plan breton pour l'eau (PBE).

2. Observations du CESER

Alors que le thème de l'eau était auparavant très identifié en tant que tel, le CESER s'étonne qu'il soit classé en sous-chapitre de l'agriculture dans le RASE 2015. Même si l'agriculture a une forte influence sur l'eau, elle n'est pas la seule. Le CESER s'étonne qu'il ne soit plus fait référence à la préservation de la ressource en eau et à la protection des milieux aquatiques. Les paramètres pesticides, bactéries, entre autres, ne sont plus abordés.

Pourtant, les documents réalisés en 2015 par la DREAL Bretagne, service de l'État en région, prennent en compte l'ensemble des problématiques de l'eau en Bretagne. Le *« Bilan annuel 2014, l'eau en Bretagne »* était exemplaire en ce sens et aurait dû être la base d'un vrai chapitre sur l'eau pour ce RASE 2015, alors que le sujet semble ici tronqué. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, le CESER rappelle qu'il n'est pas associé à son élaboration. Il souhaite que l'État garde toutes ses responsabilités et mette les moyens nécessaires au traitement définitif de ce problème. Il s'étonne du retard pris pour réunir le Comité régional de suivi.

Approvisionnement de proximité en restauration collective

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'achat de proximité en restauration collective est présenté comme une priorité nationale qui s'est concrétisée en 2015 en Bretagne par différentes actions de l'État aux niveaux régional et départemental afin de décliner l'ambition présidentielle d'atteindre 40 % de produits de proximité dans la restauration collective à l'horizon 2017 : organisation de colloques, travail sur les freins et les leviers à mobiliser, développement d'outils, d'accompagnement des collectivités, etc.

2. Observations du CESER

Compte tenu de la conjoncture économique difficile que connaît actuellement l'élevage, le travail sur la restauration hors domicile initié par l'État en région en 2015 doit se poursuivre et s'intensifier. La restauration collective est en effet un des marchés alimentaires où les industries agroalimentaires françaises sont le moins bien placées. Pour remédier à cette situation, il serait judicieux que l'État mette en place, en partenariat avec le Conseil régional, un comité réunissant les différents donneurs d'ordre de la restauration collective en Bretagne (État et collectivités) afin :

- de faire un état des lieux sur l'origine des produits distribués en restauration collective, la structuration de l'offre, l'organisation de la demande ;
- d'harmoniser les procédures en faveur de l'approvisionnement local ;
- d'identifier les leviers majeurs à mettre en œuvre pour répondre à l'ambition présidentielle ;
- de simplifier les démarches, tant pour les fournisseurs que pour les gestionnaires des restaurants collectifs.

Une telle démarche permettrait de rationaliser l'utilisation des moyens publics tout en assurant un retour de valeur ajoutée sur les territoires.

Contrôles

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'État s'est fortement mobilisé sur le sujet de l'amélioration de l'efficacité et de l'acceptabilité des contrôles en exploitations agricoles. Le rapport de la mission nationale du 19 mai 2015 a repris de nombreuses recommandations contenues dans le rapport du Préfet de région du 30 janvier 2015. Des projets de plans d'actions départementaux ont été travaillés.

2. Observations du CESER

Les contrôles sont devenus un sujet de crispation important dans le monde agricole. La multiplication des types de contrôles, mêlée à une situation économique très compliquée, rend particulièrement sensible leur acceptabilité. Le dialogue entamé est dès lors essentiel. Le travail visant à mettre en place des plans d'actions départementaux a permis d'entretenir ce dialogue. Le CESER regrette toutefois que la finalisation de ce travail au niveau régional n'ait pas encore été réalisée. La réunion du comité régional sur les contrôles de début 2016,

évoquée dans le rapport de l'État, n'a en fait pas eu lieu. Outre l'éventuelle harmonisation des projets de plans d'actions départementaux, il est primordial de poursuivre la réflexion, afin de trouver de nouveaux moyens d'amélioration des contrôles.

2.3.3. Santé – Environnement

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La Préfecture de région,l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional ont concouru, depuis 2005, à la mise en œuvre des Programmes régionaux santé environnement (PRSE) dont l'objectif était de faire prendre conscience à tous les acteurs de la société des liens existants entre la santé et l'environnement. Le PRSE 2 a été évalué en 2015, et le nouveau PRSE 3 est actuellement en cours de construction. Ce dernier sera élaboré sur la base des six recommandations issues de l'évaluation finale du PRSE 2.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction que *« la réduction des inégalités en santé-environnement »* est l'une des deux recommandations prioritaires résultant de l'évaluation du PRSE 2. L'étude du CESER de juin 2016 intitulée *« Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !»* contribuera à la recommandation 5 relative à *« la prise en compte de l'urbanisme comme déterminant de santé »*. Le CESER suivra avec intérêt et attention l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du PRSE 3.

2.4 Simplifier et moderniser l'action publique

2.4.1 Simplifier

Expérimentations en matière environnementale en Bretagne

Sur proposition de Mme Évelyne LUCAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

La Pacte d'avenir pour la Bretagne a acté la participation de la Bretagne aux expérimentations de simplification des procédures environnementales. Deux expérimentations en matière d'Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) lancées en 2014 se poursuivent : l'autorisation unique (parcs éoliens et installations de méthanisation) et le certificat de projet (projets soumis à autorisation ou enregistrement ICPE, à l'exception de l'élevage). Dans le champ de l'élevage, le régime de l'enregistrement, régime d'autorisation simplifié, est entré en vigueur en deux temps, début 2014 et octobre 2015. Des moyens ont également été mobilisés pour faire avancer le projet de simplification des mises à jour de plans d'épandage.

2. Observations du CESER

Le CESER prend note de la poursuite des expérimentations de simplification des procédures environnementales actées par le Pacte d'avenir pour la Bretagne. Il souhaite que soient évalués à la fois les gains pour les maîtres d'ouvrages (accélération des projets, retours sur investissement, et retombées économiques etc.) ainsi que les effets de ces expérimentations sur l'environnement. Le CESER voit là un cas d'étude intéressant dans le cadre de sa future mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques.

Comités uniques de programmation (CUP)

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Les Comités uniques de programmation (CUP) se sont mis en place à l'échelle des Pays. Ces comités sont des lieux de mise en cohérence des stratégies et d'optimisation des financements des différents partenaires au bénéfice des territoires.

2. Observations du CESER

Le CESER a noté avec satisfaction la volonté de l'État de confier aux CUP la possibilité d'attribuer des financements liés au volet territorial du CPER. Cela permet une meilleure coordination entre les différents fonds régionaux et européens et les crédits du volet territorial du CPER.

Dématérialisation du dédouanement

Sur proposition de Mme Danièle KERJAN,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Grâce à la dématérialisation du dédouanement et aux évolutions du fonctionnement des services douaniers, le délai moyen d'immobilisation des marchandises lors du passage en douane a été inférieur à 3 minutes en 2015. 65 entreprises ont bénéficié de conseils personnalisés et se sont vu proposer des outils de facilitation leur permettant une simplification et une réduction des coûts du dédouanement. Par ailleurs, 16 certificats d'opérateur économique agréé ont été décernés à des entreprises bretonnes.

2. Observations du CESER

Le CESER pend note du temps consacré au passage en douane en 2015 mais ne peut le comparer à des données précédentes, celles-ci n'ayant pas été communiquées dans les rapports précédents.

Le CESER salue les initiatives engagées auprès des entreprises afin de faciliter leur temps de passage en douane et se félicite du taux important d'entreprises bretonnes ayant obtenu le label européen distinguant les entreprises les plus fiables (16 sur 57 entreprises bretonnes).

2.4.2. Moderniser

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

La Conférence régionale de modernisation publique prévue dans le cadre du Pacte d'avenir s'est réunie le 18 mai 2015. Les acteurs socio-économiques ont dans ce cadre été informés des chantiers ouverts par l'administration, ainsi que des démarches engagées par diverses institutions.

2. Observations du CESER

Le CESER ne peut que soutenir la volonté de l'État et du Conseil régional d'agir en vue de moderniser et simplifier les relations avec les différents utilisateurs. De même, il soutient la réflexion conduite par l'État afin de confronter les pratiques avec les attentes des collectivités et de mieux prendre en compte leurs demandes pour apporter des réponses adaptées. Le CESER serait vivement intéressé par une information dans le RASE, ou au fil de l'eau, sur les thèmes retenus, sur l'avancement des travaux ainsi engagés et sur leur concrétisation.

3. Annexes

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur généra

3.1. L'État en région

1. Synthèse du document

Le poids de l'État en région a été renforcé par la charte de déconcentration, qu'il s'agisse de l'animation des politiques de l'État, de la mise en œuvre de diverses politiques nationales ou européennes, de coordonner les actions intéressant plusieurs départements de la région, de conduire des actions de modernisation dans les domaines de la simplification et de l'amélioration des relations avec les usagers, ou encore de la définition de la politique immobilière des services de l'État.

La circonscription régionale représente également un échelon de programmation et de répartition des crédits de l'État, comme de contractualisation des programmes pluriannuels entre l'État et les collectivités locales.

2. Observations du CESER

Le décret du 7 mai 2015 a étendu le champ d'intervention des Préfets et des Chefs de services de l'État en région, en leur déléguant des pouvoirs élargis assortis d'une capacité d'initiative visant à améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour le CESER, ces dispositions doivent permettre de renforcer la proximité, l'écoute et la capacité d'action

entre les représentants de l'État et ceux des diverses collectivités bretonnes. De ce fait, il suggère qu'à partir de 2016, le Rapport d'activité des services de l'État en région reflète largement la portée de ces nouvelles dispositions.

3.2. Les services de l'État en région

1. Synthèse du document

Les principaux services de l'État en région sont présentés en distinguant les directions rattachées au Préfet et les autres services, agences ou établissements publics, dont le périmètre d'action dépasse souvent le périmètre régional.

Il est rappelé le rôle de l'échelon départemental dans la mise en œuvre des politiques nationales ou de l'Union européenne, et celui des arrondissements pour ce qui concerne le développement local et l'administration administrative de l'État, le sous-préfet étant le délégué du préfet de département dans l'arrondissement.

2. Observations du CESER

Le CESER ne porte pas de remarque particulière sur cette présentation, si ce n'est pour regretter que le rendu-compte n'intègre pas d'autres structures, telles que l'Agence régionale de santé par exemple.

3.3. Les moyens humains

1. Synthèse du document

Le tableau met en évidence les effectifs plafonds (entre 2012 et 2016) et réalisés de la préfecture et des services attachés (entre 2012 et 2015). Les derniers chiffres comparables sont ceux de 2014, avec un effectif total réalisé de 5 392,89 agents pour un objectif plafond fixé à 5 386,5 agents. Globalement, l'effectif plafond a diminué de presque 500 agents entre 2012 et 2015.L'effectif réalisé fin 2015 n'était pas disponible lors de l'établissement du document.

2. Observations du CESER

Le CESER constate le recul des effectifs au cours des dernières années, en regrettant l'absence d'explications, tant sur les conditions dans lesquelles ces évolutions se sont réalisées au sein de la Préfecture ou des directions, que sur les écarts constatés entre plafonds et réalisations. En complément, il serait pertinent de pouvoir disposer d'indicateurs plus qualitatifs, illustrant l'évolution de la qualité de service au fil des réorganisations.

Eu égard au calendrier de la session, il eût été intéressant que les réalisations 2015 nous soient communiquées pour permettre une comparaison avec les plafonds indiqués, ainsi bien sûr que les nouveaux plafonds définis pour 2016.

3.4. Les grandes réformes institutionnelles

1. Synthèse du document

L'annexe rappelle les principaux textes parus depuis 2014 régissant le fonctionnement des institutions : loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, loi NOTRe du 7 août 2015, décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, revue des missions de l'État territorial avec 45 mesures et 8 axes prioritaires à mettre en œuvre entre fin 2015 et début 2016.

2. Observations du CESER

S'il n'est pas dans le rôle du CESER de se prononcer sur ces réformes, il attire toutefois l'attention sur la nécessité de les accompagner du mieux possible, qu'il s'agisse par exemple de l'appui attendu par les plus petites collectivités dans le cadre des rapprochements auxquels les communes sont encouragées, ou de la compréhension par les citoyens des nouveaux périmètres des différentes collectivités et du rôle de chacune d'elles. Sur tous ces sujets, le CESER renvoie à son étude *« Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité »* (février 2016).

Pour ce qui concerne la Bretagne, le CESER serait intéressé par un premier point sur les dispositions qui devaient être mises en œuvre à la fin 2015 et début 2016.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport d'activité des services de l'Etat en région

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 104
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-FrançoisLE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), OlivierLE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), FrançoiseBOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), GillesPOUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), FrançoiseLE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), FrançoisHERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), MichelCLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Catherine TANVET
Union régionale CFE-CGC Bretagne

Nous saluons l'effort de l'État en région à rendre lisible les activités de ses services en Bretagne bien que ce document soit souvent très synthétique sur les orientations stratégiques poursuivies ou commencées en 2015. Nous y portons plusieurs remarques :

- pour que l'efficacité soit au rendez-vous, il convient que chacun veille à la cohérence des mesures entre elles et au sein d'une politique plus globale et qu'elles ne se heurtent pas à des principes structurants, qu'elles ne se heurtent pas les unes aux autres, qu'elles ne génèrent pas de coûts importants sans effets positifs.

- par ailleurs, les activités doivent s'inscrire dans le temps et il faut savoir renoncer à l'une d'entre elles si elle ne donne pas les effets escomptés après une évaluation précise. Il ne faut pas non plus tromper les citoyens en leur faisant miroiter des effectifs disproportionnés par rapport à la réalité du terrain (pour exemple : les emplois d'avenir, le service civique, les jeunes des QPV, la mixité sociale dans le logement…).

Ce document doit nous permettre de nous interroger de plus près sur l'utilité économique, sociale et environnementale des orientations stratégiques prises, de faire le tri entre l'efficacité que l'on doit en attendre et les effets de manche plus ou moins démagogiques.
La CFE CGC souhaite que ce rapport éclaire chacun d'entre nous dans nos démarches pour construire l'avenir de façon efficace et responsable.

Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
Bretagne Vivante - SEPNB

Intervention au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence

La présentation du rapport d'activité des services de l'état en région Bretagne est tellement succincte et synthétique que nous nous permettrons de faire des observations du même style.

- Le schéma des infrastructures ferroviaires bretonnes présenté page 22 est d'une telle vacuité en matière de relations infrarégionales Nord-Sud que l'objectif de diffusion de la grande vitesse affirmé à la page suivante ne se fera sûrement pas par voie ferrée. Quand l'État prendra-t-il en compte les impératifs de la COP 21 en réalisant un maillage ferroviaire du territoire breton?

- On note que malgré les simplifications le traitement du dossier du parc éolien offshore de Saint Brieuc est bien long et on peut demander si l'enquête publique aura bien lieu en 2016.

- On regrette qu'il n'y ait pas d'explication à la baisse des projets de méthanisation en 2015.

- Pour l'énergie bois on souhaiterait que les études assurant qu'il y a bien renouvellement de la ressource au même rythme que la consommation nous soient communiquées.

- Si nous apprécions les éléments de mobilisation concernant la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que l'effort de formation des professionnels en vue de la rénovation énergétique des bâtiments, il demeure que le rythme réel de rénovation est encore très faible.

- La place de 0,51% accordée à la biodiversité dans le rapport est hélas en accord avec la régression de celle-ci, mais sans doute pas encourageante pour essayer de freiner la dite régression, même si l'adoption du SRCE est un élément appréciable! Les services de la DREAL n'ont sûrement pas fait que cela !

- Concernant la qualité de l'air, premier enjeu national du plan santé-environnement, une allusion à la grande étude nationale menée sur l'ammoniac dans l'air et sur les particules fines, eut été appréciée.

- Enfin, on apprécie que le problème du foncier et d'un urbanisme plus resserré commence à être pris plus au sérieux.

- Nous laissons à chacun le soin d'interpréter le fait que le problème de l'eau en Bretagne ne soit évoqué que dans un chapitre intitulé « agriculture et eau ». Si des améliorations peuvent être constatés concernant la pression d'azote, il est clair que les efforts en cours doivent être poursuivis. Ceci s'applique également à la lutte contre les échouages d'algues vertes, et l'élaboration d'un nouveau plan de lutte poursuivant le précédent devient urgente.

- Nous saluons l'orientation proposée par le chef de l'État concernant l'approvisionnement de proximité en restauration collective. Ceci concerne les collectivités locales aux divers échelons pour la restauration scolaire et nombre d'entre elles se mobilisent dans cette perspective. Il y a lieu de ne pas oublier la restauration en milieux médicalisés et les EPAHD, ainsi que la restauration collective

d'entreprises. L'enjeu nous paraît important pour la santé d'une part, pour l'économie agricole régionale même s'il s'agit bien entendu d'un aspect très partiel face aux crises de notre agriculture.

- Nous souhaitons que l'évaluation finale du PRSE 2 permette au prochain plan régional santé environnement d'être le plus pertinent possible.
- Dans le cadre de la simplification, nous approuvons l'autorisation unique et attendons les résultats en termes de délais de traitement des dossiers. Pour ce qui concerne le régime de l'enregistrement dans le champ de l'élevage, si on peut se réjouir du raccourcissement des délais d'instruction, nous restons attentifs au problème de l'information des tiers, aussi nous souhaiterions qu'un bilan soit fait en la matière. Enfin nous attachons beaucoup d'importance à la dématérialisation des plans d'épandage pour en faire une base de données unique permettant d'éviter doublons et ou omissions concernant les parcelles soumises à épandage.

Intervention de M. Sylvère QUILLEROU
Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1

Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Afin d'assurer l'égalité des chances et d'accès aux soins en milieu rural, les comités interministériels aux ruralités ont acté la volonté de l'État de faciliter l'implantation des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire national : 1000 nouvelles structures sont prévues en 2017.

En Bretagne, selon les autorités, 72 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont en fonctionnement et 12 en cours de réalisation.

Le volet territorial du CPER 2015-2020 est le levier de mise en œuvre de ces projets.

Confronté à une difficulté d'accès aux soins des populations dans les territoires, principalement ruraux, liée au départ massif des professionnel.le.s du baby boom, entre 2011 et 2019, aux mouvelles aspirations des professionnel.le.s, ainsi qu'à une sous estimation des prévisions (ou besoins), l'État a soutenu l'implantation de 18 nouvelles maisons de santé en 2015.

Les MSP s'organisent en maisons de Santé « avec mur », maison de santé « hors mur », « maison de santé avec mur pour une partie des professionnel.le.s de santé » :

- La« Maisons de Santé avec mur » (monosite) rassemble la diversité des professionnel.le.s de santé dans un même bâtiment communal ou intercommunal. Dans ce cas, afin de rapprocher les soignants de la population, dans le but de maintenir l'égalité des chances des populations, il paraît judicieux de multiplier des permanences de soins dans les communes situées dans le périmètre de cette MSP.

A tenter de résoudre un problème, les professionnel.le.s de santé, les élus et l'État devront veiller à ne pas fragiliser le réseau pharmaceutique, dont la répartition géo-démographique homogène dans les territoires relève d'une législation particulière, et ce, afin de ne pas risquer de provoquer l'émergence d'un désert pharmaceutique superposé au désert médical déjà existant dans les territoires fragilisés. Il s'agit de favoriser le maintien des pharmacies dans leurs communes d'exercice actuel.

- La « Maison de santé hors mur » (multisite) où l'activité de chaque professionnel.le s'exerce sur sa commune en coordination.

- La « Maison de santé avec mur pour une partie des professionnel.le.s de santé" à caractère mixte (monosite avec une partie de professionnel.le.s de santé multisite). L'objectif de cette organisation est de faire évoluer les pratiques professionnelles vers une prise en charge optimisée efficace et efficiente des patients.

Aujourd'hui, 10% des professionnel.le.s de santé sont concernés par les MSP, et ce taux devrait atteindre 20% sur l'ensemble du territoire national (zones désertifiées et non désertifiées confondues).

A noter, que les MSP ne sont pas le modèle unique de prise en charge des patients par des équipes de soins. Des réflexions de fond sont à mener sur ce sujet.

Il est aussi urgent de soutenir les équipes de soins primaires ainsi que le programme PAERPA (*modèle de coordination de prise en charge des Personnes âgées en risque de perte d'autonomie par une équipe de soins primaires en dehors des MSP)* dans les territoires ruraux essentiellement frappées par une pénurie qui continue à se creuser. Le PAERPA vise à maintenir les personnes âgées de plus de 75 ans — dont la proportion en région Bretagne est supérieure à la moyenne nationale— à leur domicile, et à améliorer les prises en charge sociale et sanitaire en renforçant la coordination entre acteurs et en faisant évoluer significativement les modalités d'échanges entre eux.

Si le financement des structures immobilières est fixé, nous ne connaissons ni les modalités d'apport des fonds nécessaires au fonctionnement durable de l'ensemble des maisons de santé pluri-professionnelles en place dans les territoires, ni les pourvoyeurs de ces fonds : s'agira-t-il des collectivités locales, des professionnel.le.s eux-mêmes ou des organismes sociaux ?

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le rapport qui nous est présenté décrit les activités 2015des services de l'État en région mais il ne fait pas d'évaluation de ces actions. Si l'on peut saluer la volonté de l'État en région de rendre visibles les actions menées, leurs effets et plus-value ne sont pas valorisées. Comme le rappelle l'avis du CESER, ce rapport« devra pouvoir étayer » la nouvelle mission confiée au CESER de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

La CFDT interviendra en trois temps : l'un sur le contrat de Plan État/Région, le second sur le Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle, pour terminer sur des propositions de notre organisation visant à développer l'analyse qualitative de l'action publique en région.

Le RASE rappelle que le Contrat de plan 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et le Conseil régional en 2015 et mobilise 1,2 milliard d'euros. La signature des Contrats métropolitains de Brest et de Rennes sont venus en compléments. Après deux années blanches, la CFDT note l'ambition de 3 milliards de crédit au profit de la région mais s'inquiète d'une part de la lenteur de la mise en œuvre alors qu'une clause de revoyure est prévue en 2017 et d'autre part,du blocage des fonds européens.

Concernant le Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle installé fin 2014, l'État en région et ses services se sont engagés dans le quadripartisme, avec volontarisme. La CFDT souligne cet engagement qui, nous le savons tous, se fait dans un contexte contraignant en termes de ressources humaines. La CFDT apprécie l'installation de la commission service public régional de l'emploi au sein du CREFOP, qui tout en respectant le cadre législatif en termes de gouvernance permet une vision partagée des politiques de l'emploi menées sur les territoires.

La mise en place des services publics de l'emploi de proximité se fait progressivement, normalement pour appuyer une dynamique territoriale des partenaires et acteurs de territoires. Cette démarche de co-construction est inégalement mise en œuvre selon les territoires. Cette méthode innovante nécessite un réel changement d'angle pour tous les acteurs ce qui ne s'improvise pas. Pour la CFDT cette nouvelle vision du dialogue social territorial, émergente et non descendante devra être débattue et partagée avec tous les acteurs territoriaux, qu'ils soient de l'État, de la région des collectivités ou des organisations syndicales et patronales. Le SPER semble le lieu pertinent pour initier des groupes de travail et analyses partagées.

La CFDT remercie les services de l'État de la production de ce document, qui est de fait un outil important pour le CESER dans la réalisation de sa nouvelle mission de suivi des politiques publiques. En ce sens le CFDT propose que ce rapport puisse être complété par les rapports d'activité des différentes directions de l'État dont l'ARS, le rectorat notamment. La CFDT est particulièrement alertée par la réduction des emplois ou les réorganisations qui impactent à la fois les conditions de travail des agents et la qualité de l'action publique. La situation dans le secteur de la santé est alarmante. Ainsi le rapport qui donne les éléments statistiques relatifs à l'emploi public pourrait présenter également des éléments relatifs aux différents secteurs impactés comme La Défense, la santé, l'éducation nationale et des différentes directions citées en fin de document. Une analyse de ces éléments permettrait d'identifier leurs effets sur les territoires, en termes de bassin d'emploi certes mais aussi d'accès à un service public de qualité. Les travaux de coopérations engagés au sein du Crefop et dans le cadre de la conférence sociale avec l'État augurent de notre capacité à progresser collectivement pour partager une vision socio-économique de notre région.

UR-CIDFF Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Bretagne	Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

Nous exprimons tout notre étonnement sur l'absence dans le RASE 2015 des actions menées par l'État dans le cadre de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes,en particulier le plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et les actions en matière d'égalité professionnelle et de mixité des métiers et des emplois.

Le CESER de Bretagne dans toute la diversité de ses collèges est très vigilant à cette question dans tous ses travaux comme ses études et ses différentes contributions le démontrent.

Jusqu'à présent la question de l'égalité entre les femmes et les hommes apparaissait chaque année dans le Rapport d'activité des Services de l'État en particulier comme un des leviers de la solidarité entre les territoires et vers les populations fragiles.
Nous nous interrogeons donc sur cette lacune observée dans le document 2015 alors que l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs droits et dans les faits est un élément fondamental de solidarité, de citoyenneté et un indicateur de démocratie dans notre République.

Intervention de M. Philippe LE ROUX
Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

J'interviens au titre des acteurs économiques du Collège 1.

Dans le rapport d'activité des services de l'État en Région Bretagne pour 2015, deux bordereaux ne peuvent qu'attirer l'attention des professions indépendantes que je représente au sein de cette Assemblée.

Le premier concerne les inégalités territoriales et la fragilisation des populations, avec en sous-titre Les ruralités, et le second la simplification administrative et la modernisation de l'action publique.

Sur le second point, nous nous étions déjà exprimé l'an dernier, je pourrai reprendre mon propos mot à mot : je vais donc vous en faire grâce.

En revanche sur le premier point, la question porte sur l'accès aux services au public, les villes petites et moyennes, et le contrat de réciprocité ville-campagne.

L'État souligne son intervention en soutien de la création de Maisons de Services au public (MSAP) et des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et en dresse le bilan : environ 85.

A lire ce rapport, on peut donc en déduire que les MSP constituent l**a réponse** aux inégalités territoriales dans le domaine de la Santé et constituent donc aujourd'hui l'outil magique pour que la Bretagne et les bretons trouvent leur région attractive, équipée et tournée vers l'avenir, en particulier dans le domaine sanitaire et médico-social.

Je crains de décevoir les bonnes consciences.

Je vais faire donc rapidement 3 remarques :

La réponse proposée (MSP) n'est absolument pas à la hauteur des enjeux au moins pour trois grandes raisons :

La première est que les professionnels de Santé ont besoin, de trouver un juste équilibre entre leur projet professionnel et leur vie familiale. Comme les autres…

Le second point est que les professions de Santé, comme tous les entrepreneurs, artisans et commerçants en particulier, ont besoin d'avoir une bonne visibilité des politiques publiques en matière d'Aménagement du Territoire, comme les autres.

Le troisième point est, que nous aussi nous avons besoin de reconnaissance au titre de notre engagement d'entrepreneur, comme les autres…

Qu'en est-il de aujourd'hui ?

Sur le premier point, il est impossible de nier cette aspiration à un mode de vie « normal». C'est à dire que, du Numerus Clausus aux schémas d'organisations en matière de Santé, nous vivons dans l'incohérence des politiques publiques ! Pourtant, soit dit en en passant, à l'heure ou l'on parle de parité, vous noterez que, chez nous, nous sommes depuis bien longtemps en avance....

Sur le second point, comment peut-on penser un seul instant qu'un médecin, une infirmière ou un pharmacien va oser s'installer dans une commune sans connaître les données fondamentales de son développement futur ? Comment évoquer « Les ruralités » tout en créant des « Métropoles », sans véritable contenu ? Quelle est l'urgence, pour nos territoires, la croissance sans limite de nos villes ou la disparition programmée de nos campagnes ? Vous savez tous que si nous sommes attachés aux territoires, c'est parce que nous sommes très attachés aux gens qui vivent sur ce territoire.

Enfin, dans nos Universités quel est le temps réservé à la formation aux responsabilités d'employeur, de gestionnaire, d'investisseur qui deviennent chaque année de plus en plus chronophage et onéreuse ? Comment encourager nos confrères à s'installer dans nos campagnes lorsqu'ils n'entendent parler que de contraintes, de dévitalisation et de disparition des bourgs ?

Le CESER s'est autosaisi d'une étude sur les centralités. C'est une très bonne chose, et c'est la bonne méthode pour traiter de ce sujet. Nous y fondons beaucoup d'espoir et notre collaboration sera pleine et entière.

Alors, les réponses immobilières, sans projets de Territoires, telles qu'elles sont proposées, ne sont pas à la hauteur des enjeux : elles ne traiteront rien et coûteront chers aux contribuables, aux assurés sociaux et aux organismes sociaux. Il serait grand temps de prendre le mesure de cette question qui n'est pas, j'insiste, une question financière.
Dans mon Cap-Sizun natal, des bandeaux noirs placardent les panneaux d'entrées de nos communes.
Effectivement, l'absence totale de politique d'Aménagement de notre Territoire va nous obliger à porter le deuil de la disparition de nos bourgs, de nos villages et de nos campagnes.

Intervention de M. Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

En ce qui concerne la politique éducative, le rapport 2015 se place toujours sous l'égide d'une Refondation qui est bien vite arrivée à bout de souffle et qui semble aujourd'hui très loin.

La relance du recrutement n'a pas ramené les jeunes diplômés vers les métiers de l'éducation, faute de s'être accompagnée de pré-recrutements et d'une véritable rénovation de la formation et des carrières. Absorbés en grande partie par les départs à la retraite et la démographie montante, en particulier dans le second degré, ces emplois supplémentaires ne permettront pas les améliorations attendues dans les classes. A ce propos, le CESER a relevé à juste titre que dans notre académie les taux d'encadrements ont été loin de s'améliorer en 2015, et même qu'ils devraient encore se dégrader en lycées à la rentrée 2016.

Pensée sans prendre la mesure des besoins d'un système éducatif terriblement malmené depuis plus d'une décennie, et sans volonté d'engager la reconstruction de la carte scolaire, la relance de l'éducation prioritaire, évoquée comme une avancée par ce rapport, s'est en fait bornée à « rebattre les cartes » à périmètre constant - en oubliant au passage des réseaux prioritaires d'écoles en Bretagne. Cette redistribution, faite sur la base de critères opaques, a engendré incompréhension et frustrations dans les établissements non-retenus laissés face à leurs difficultés quotidiennes. Le collège Kerhallet à Brest, actuellement toujours en lutte pour intégrer la carte des REP, en donne un bon exemple.

Le CESER a également souligné les annonces de fermetures de collèges publics qui se sont succédées dans l'académie de Rennes depuis 2015. A Commana dans les Monts d'Arrée - petit collège rural de proximité - Kérichen à Brest, et Montaigne à Vannes - collèges de quartiers populaires urbains - est venu s'ajouter depuis, le collège Surcouf à St Malo, un collège également situé dans un quartier populaire. Chaque fois, Directions départementales de l'Éducation nationale et Conseils départementaux ont donné les mêmes arguments : faiblesse des effectifs, absence de mixité sociale, absence d'ambition scolaire des équipes (sic !).

Taisant les motivations financières et politiques, ces prétendus diagnostics n'ont fait aucun cas de l'engagement des équipes éducatives et de leurs initiatives pour la réussite des élèves ; ni d'ailleurs de l'attachement marqué par ces derniers et leurs familles envers *leurs* collèges. De telles décisions de la part de l'Éducation nationale comme des responsables politiques sont un aveu d'échec qui donne à réfléchir ; car qui d'autre qu'eux disposait des outils de décision permettant le développement et la réussite de ces établissements ?

Concernant le premier degré, le rapport passe aussi très discrètement sur deux années de mise en œuvre, pourtant très contrastées, des nouveaux *rythmes scolaires*. Le Ministère lui-même se montre désormais moins affirmatif quant aux fulgurants progrès supposés des élèves de CP depuis la publication récente d'un rapport de l'Inspection générale faisant état d'observations plus que nuancées sur les effets de cette réforme.

Sans volonté de mobiliser les moyens nécessaires, et se refusant à prendre appui sur l'expertise de la profession, cette réforme a choisi comme principal *« levier du changement »* le renvoi au local, au risque de renforcer les inégalités. La réforme des rythmes aura marqué clairement la fin de la Refondation. La réforme du collège, engagée également en 2015, et dont singulièrement ce rapport ne parle pas, a poussé cette logique au pire. En effet, depuis le début et jusqu'à la préparation de la rentrée actuellement, la logique *descendante*, l'incapacité à entendre la profession, et l'entêtement ont été constamment la règle.

Majoritairement opposés à ce projet, et fortement mobilisés, les enseignants se sont vu opposer un *« 49-3 »* avant la lettre, quand, au lendemain de la grève massive du 19 mai 2015, la Ministre, encouragée par le Premier Ministre, a publié sans plus attendre la réforme au journal officiel. Mais sur ce dossier, comme sur d'autres, la confrontation, n'est pas terminée pour autant.

En 2015, l'action de l'État en Bretagne a été marquée par plusieurs délégations de compétences, directes ou par voie de convention, dans un contexte de réorganisation territoriale de l'action publique. Dès le mois d'octobre à l'occasion du projet de délégation de compétence en matière de politique culturelle dans les secteurs du Livre, du Cinéma et du patrimoine immatériel, la FSU a posé la question des personnels, de la pérennité de leurs missions et des moyens, et elle a alerté le CESER sur le respect des instances de concertation.

L'année 2015 a également vu la signature de plusieurs conventions entre la région, le Préfet de région, le Recteur, la direction de Pôle Emploi, pour la coordination du Service public régional de l'Orientation (SPRO), l'engagement du réseau des CIO, ou encore pour la prise en charge des jeunes décrocheurs. Au printemps 2016, ont été signées les premières conventions de mobilisation pour l'emploi et le *Protocole d'accord entre l'État, la région Bretagne et les partenaires sociaux pour la déclinaison, à l'échelle du territoire breton, du plan 500 000 formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi*.

Là encore il est important que l'information et la concertation aient lieu pour les personnels concernés par ces conventions - ce qui n'a pourtant pas été le cas pour la signature, en décembre dernier, de la convention définissant le niveau d'engagement du réseau des CIO dans le SPRO. Si la FSU y est particulièrement attentive, c'est qu'elle tient à ce que dans le cadre de ces différentes conventions, les personnels agents de l'Etat ne soient pas placés sous une autre autorité, et qu'ils n'exercent pas d'autres missions que celles définies au plan national.

Face à ce qui semble être un mouvement de fond, auquel s'ajoutera vraisemblablement l'expérimentation voulue par la région en matière de politique de l'emploi, la FSU continue à défendre la nécessité du cadre national pour définir les politiques d'éducation et d'orientation, de formation, ainsi que la politique de l'emploi. Pour la FSU c'est une nécessité afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens, mais aussi pour que ces politiques, et les personnels qui les mettent en œuvre, ne soient pas subordonnés aux seuls intérêts locaux.
Tant pis si ce n'est pas un scoop, mais la FSU ne manquera pas de le redire dans les échanges à venir sur la construction du prochain CPRDFOP.

Rapporteur général en charge du Plan, des schémas et de l'évaluation : M. Patrice BOUDET

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) du Conseil régional, présenté pour la seconde fois sous cette forme intégrant plusieurs documents, contribue depuis plusieurs années au rendu compte de l'action du Conseil régional. Pour la première fois, un rapport complémentaire portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes y est intégré.

Le RADD est ainsi composé de quatre volets :

- le Rapport d'analyse par programme (RAP) ;
- le Bilan social ;
- le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ;
- le Rapport égalité femmes·hommes.

Ce rapport accompagne la publication du rapport financier de la Région.

1.1 Le Rapport d'analyse par programme

Le Rapport d'analyse par programme (RAP) rend compte pour la 8ème année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2015. Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif.

1.2 Le Bilan social

Reflet de la politique de ressources humaines de la collectivité, le bilan social de la Région relève de la gestion interne de l'administration régionale.

1.3 Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), qui constitue une obligation réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'institution régionale. De manière identique à l'année précédente, ce cinquième exercice s'intéresse aux émissions de l'administration régionale (les déplacements, l'énergie utilisée dans les bâtiments, les immobilisations, les achats et les déchets) ainsi qu'à celles liées à ses compétences opérationnelles directes (lycées, ports, aéroports, TER, voies navigables). Aucune modification de périmètre n'a été apportée au document.

Globalement, les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à 128 001 téqCO_2 pour l'année 2014, soit une hausse de 2 905 téqCO_2 par rapport à 2013.

1.4 Le Rapport égalité femmes·hommes

Ce rapport synthétique a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique en matière d'égalité femmes·hommes. La présentation est réalisée à partir de fiches dont les thématiques s'appuient sur les six orientations stratégiques de la politique régionale énoncées par la nouvelle mandature en 2016. Ces fiches contiennent des indicateurs dits de contexte, en référence au niveau national et des indicateurs de suivi, relatifs à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité des droits dans les politiques régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1 Observations générales sur le Rapport d'activité et de développement durable

Le CESER souhaite rappeler qu'il est de longue date attaché au développement des démarches de suivi et d'évaluation. Il tient à souligner sa satisfaction d'en voir une concrétisation dans ce RADD enrichi et apporte son soutien à la poursuite et à l'approfondissement de cette démarche, comme il l'a toujours fait depuis le premier RAP. Le Président du Conseil régional l'a d'ailleurs souligné dans son rapport accompagnant le projet de délibération : *« Ces évolutions et cet enrichissement de la démarche ont en particulier été permis par le dialogue instauré avec les membres du Conseil économique, social et environnemental régional, qui manifeste un intérêt signalé et régulier pour cet outil et son amélioration permanente. Le renforcement des missions du CESER sur l'évaluation et le suivi des politiques régionales, suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe, favorisera la poursuite de cette dynamique partagée ».* Le CESER salue cette communication.

Il tient aussi à souligner les qualités du document qui lui est soumis. L'intégration d'un quatrième rapport portant sur l'égalité femmes·hommes témoigne d'un élargissement du rendu-compte de l'action régionale. La présentation parallèle de ces quatre documents offre une lisibilité accrue et permet de mieux cerner la cohérence de l'action régionale. Le CESER tient à rappeler, une fois encore, son attachement à l'annualité de ce document qui met à disposition une information synthétique et accessible sur l'action de la collectivité.

L'enjeu pour les années à venir est de poursuivre l'approfondissement du RADD comme outil de suivi des politiques publiques, c'est-à-dire comme outil proposant une identification de *ce que fait* le Conseil régional : déroulement des objectifs programmés en 2015, moyens mis en œuvre, etc. pour lesquels des indicateurs déjà présentés répondent en partie. Il s'agit aussi de perfectionner le volet évaluatif du RADD en permettant de rendre compte *des effets* de l'action du Conseil régional, c'est-à-dire de réfléchir à *l'impact des politiques régionales*.

Plus particulièrement, la mise en parallèle d'indicateurs de contexte et de suivi dans le Rapport égalité femmes·hommes constitue une avancée majeure et pourrait être étendue à d'autres indicateurs.

De même, le CESER souhaite que l'élaboration du RADD 2016, qui s'appuiera sur la nouvelle nomenclature stratégique par programme (NSP), soit l'occasion d'interroger à nouveau les différents indicateurs mentionnés dans le RAP et le Rapport égalité femmes·hommes afin de donner à voir, de manière plus complète, les multiples effets de l'action régionale.

A contrario, ce changement de NSP ne devra pas rendre plus difficile l'analyse des politiques publiques régionales. En effet, celle-ci ne permettra plus une comparaison de l'évolution de l'action publique sur un périmètre stable, notamment sous l'effet du renforcement de la contractualisation. Le CESER souhaiterait donc que l'introduction de chacun des programmes soit enrichie en rendant notamment lisibles les fusions de programmes et la disparition de certaines actions.

De même, le Rapport égalité femmes·hommes pourrait également bénéficier d'une introduction apportant

des éléments évaluatifs relatifs par exemple aux programmes ou missions qui structurent l'action régionale et à leurs objectifs.

Avec ces évolutions, le CESER souhaite que la dimension évaluative du RADD soit renforcée. L'ensemble permettrait au CESER de mettre en œuvre, de manière plus éclairée, sa nouvelle mission de *« contribution à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales »* attribuée par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Enfin, concernant les indicateurs présents dans l'ensemble du RADD, le CESER souligne la nécessité de les construire systématiquement, dès l'élaboration des politiques publiques régionales, ce qui permet entre autres de recueillir les données plus facilement et favoriser globalement l'évaluation de ces politiques.

2.2 Observations particulières sur le Rapport d'analyse par programme

Comme chaque année, cet avis du CESER est composé d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité et, d'autre part, de remarques plus spécifiques (annexe 1) portant pour chaque programme sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale et la pertinence des indicateurs.

Dans son avis sur le RAP 2013, le CESER considérait qu' *« une cartographie des principaux organismes privés chargés de missions de service public par le Conseil régional et faisant apparaître leurs liens (financiers et statutaires) avec la collectivité compléterait également l'information »*. Le CESER apprécie l'apparition d'un volet *« appui aux partenaires »* dans les chapeaux introductifs des missions. Il se félicite de cette avancée mais souligne qu'il ne s'agit pas encore d'une cartographie complète des organismes chargés de missions de service public. En effet, celle-ci ne donne pas à voir le lien statutaire entre ces organismes et le Conseil régional. De plus, dans les missions 5 et 6, les critères sélectionnés ne permettent pas d'identifier de partenaires. Le CESER souhaite donc que ce volet, qu'il juge particulièrement pertinent, fasse l'objet d'un approfondissement lors des prochains RAP.

Par ailleurs, le CESER relève la faiblesse des indicateurs concernant les politiques partenariales, comme la politique régionale de l'Union européenne, alors même que celles-ci prévoient un suivi et une évaluation dans leur mise en œuvre. Il serait donc intéressant de lancer une réflexion sur la manière dont ces éléments peuvent enrichir le RAP. Cet enrichissement pourrait prendre place au sein des programmes dédiés (1110 et suivant) et/ou prendre la forme de focus insérés dans les chapeaux de chacune des missions, par exemple.

Le CESER a exprimé sa satisfaction concernant l'introduction de *« l'approche territoriale de l'action régionale »* dans le RAP 2014. Il souhaite rappeler à nouveau son attachement à la nécessaire lecture territoriale de l'action publique régionale. Globalement, il note une disparité en termes d'informations présentées dans les différentes missions : la mission 2 propose par exemple des cartes sans interprétation sur les données présentées et la mission 5 ne présente pas de carte (identifiant notamment les ports et les flux vers l'hinterland).

De manière générale, le CESER rappelle son souhait que chacun des objectifs associés à un programme soit éclairé d'un indicateur. Cet élément n'est pas encore pleinement réalisé dans ce RAP 2015. Il souligne également son souhait de voir présentés des indicateurs plus précis et qualitatifs. Ainsi, les indicateurs doivent délivrer une information nous permettant de pouvoir apprécier (soit par une mesure, soit par un constat qualitatif) si les évolutions constatées résultent de l'action régionale. Cette mesure pour être comprise doit renvoyer à un point de départ (situation initiale) et un référent (l'objectif cible). Le CESER souhaite que les indicateurs soient complétés de ces données, afin de favoriser la logique de suivi des politiques et des actions engagées par la collectivité. Il note enfin que l'absence de commentaires pour certains des indicateurs ne permet pas toujours de comprendre ce qu'ils donnent à voir en matière d'évolution qualitative et d'impact des actions.

Il reconnaît la difficulté que représente la construction de certains indicateurs. Cependant, il tient à rappeler par exemple que la mission n° 2 s'intitule *« Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité »*. Or, les indicateurs présentés dans cette mission ne renseignent que très partiellement sur l'objectif final affiché. Le CESER souhaiterait que les indicateurs concernant les créations d'emploi soient plus fréquents, à l'instar de ce qui existe dans le programme 226. Le CESER réitère donc sa demande de définition d'indicateurs d'impacts pour chacune des missions.

Enfin, le CESER propose que les informations transmises lors des conférences régionales (CBEMA, CBE, CRML…) puissent se traduire par un rendu-compte spécifique dans le RADD favorisant la circulation de l'information et la lisibilité de l'ensemble des actions menées par la collectivité régionale.

2.3 Observations particulières sur le Bilan social

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de donner un avis sur ce bilan.

2.4 Observations particulières sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le CESER souligne l'engagement du Conseil régional lors de la COP 21. Par ailleurs, il se réjouit d'être associé à l'élaboration d'une « COP régionale », initiative de mobilisation collective autour de la transition énergétique et écologique, qu'il avait appelée de ses vœux dans son rapport d'octobre 2015. Il estime d'ores et déjà qu'il conviendra d'y mettre des moyens conséquents. La réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) donne à voir une partie des actions menées en faveur du climat par la collectivité.

Le CESER considère que ce BEGES constitue un document essentiel dans la prise en compte de la transition (énergétique et écologique) dans les politiques publiques régionales. Si l'examen annuel d'un tel document (rappelons que la réglementation n'impose son actualisation que tous les trois ans) rend sa mise en œuvre complexe, le CESER estime qu'il s'agit d'un exercice important dont la temporalité permet une meilleure prise en compte de ces enjeux et de leur mesure. La portée d'un tel document est croissante, en ce qu'elle contraint à une forme de vigilance continue. Cette dynamique doit être préservée.

Cependant, il note l'absence d'évolution globale dans la construction du document pour l'année 2014. Il souhaite insister sur l'importance de lier ce BEGES aux différents schémas régionaux, notamment le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), afin d'ancrer les actions dans le temps long. Plus globalement, il souhaiterait voir mis en lien cet exercice avec les objectifs stratégiques du Conseil régional sur la transition écologique et énergétique. Sur ce point, le CESER réitère sa vision du BEGES comme outil de suivi du Plan climat air énergie territorial (PCAET), en particulier à travers les quatre actions du volet « fonctionnement interne et lycées ». Il sera attentif à la prise en compte des effets de ce plan dans le BEGES 2015.

Le CESER soutient les *« suggestions et perspectives »* envisagées dans ce BEGES, notamment celles relatives à la mise en place de nouvelles clauses dans les marchés publics de la Région. Il souhaite que ce levier puisse être actionné rapidement par le Conseil régional, tant pour améliorer les exigences, et donc la qualité de ses marchés publics, que pour enrichir le rendu-compte de son action (l'insertion des clauses pouvant notamment faciliter l'obtention des données fournies par les prestataires). Le CESER souhaiterait connaître les délais dans lesquels ils seront mis en place et le type de données collectées.

Cependant, il observe qu'à l'exception de cette nouvelle suggestion concernant les marchés publics, les propositions formulées sont similaires au BEGES 2013. Il souhaiterait donc savoir si les actions proposées ont été mises en œuvre et connaître les modalités prévues afin de mesurer leurs effets.

2.5 Observations particulières sur le Rapport égalité femmes·hommes

Comme pour le RAP, l'avis du CESER sur ce rapport est composé d'une part d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d'autre part de remarques plus spécifiques (présentées au travers des observations complémentaires des commissions) portant pour chaque orientation stratégique sur les résultats présentés et la pertinence des indicateurs (annexe 2).

Le CESER se félicite de la production de ce nouveau document, en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui permet de rendre compte, d'une manière spécifique, des efforts du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes·hommes. Le CESER a répété à de nombreuses reprises qu'il appuyait l'attitude volontariste du Conseil régional sur cette question de l'égalité des droits dans sa globalité et a d'ailleurs mis en application, dans ses propres publications, la communication sans stéréotype de genre.

La mise en exergue de cet enjeu à travers la production d'un rapport spécifique montre l'importance que lui accorde le Conseil régional en tant que dimension du développement durable. En déployant une série de nouveaux indicateurs comparés, notamment à l'échelle nationale, ce rapport constitue une brique importante du suivi et de l'évaluation de l'action publique régionale.

Le CESER observe que le rapport, rendant compte de l'action régionale pour l'année 2015 (et prenant en compte l'historicité des actions), est structuré sur la base des ambitions stratégiques de la nouvelle mandature développées dans les orientations budgétaires en février 2016. Si cette structuration apparaît logique pour les années à venir, on peut s'interroger quant à sa pertinence pour rendre compte des actions engagées depuis dix ans en région.

Par ailleurs, certains indicateurs sont présentés de manière temporelle et évolutive mais pour une partie d'entre eux, ils présentent davantage un état des lieux de la situation actuelle qu'un rendu compte de l'action régionale et des évolutions par rapport à la situation antérieure. De plus, au-delà de l'identification d'indicateurs de suivi, s'appuyant sur la requête systématique des données sexuées de chacun des bénéficiaires des politiques du Conseil régional, le CESER souhaiterait que les indicateurs proposés pour cette politique multidimensionnelle s'orientent également vers des indicateurs permettant de juger la qualité des actions mises en œuvre, au-delà des indicateurs de contexte ou de réalisation actuels. L'enjeu est de permettre une première évaluation de l'impact de la politique sur la société, c'est-à-dire de mettre en lumière la manière dont les actions menées modifient les comportements, à plus ou moins long terme.

Enfin, le CESER note l'absence de rendu-compte pour certaines compétences régionales et en particulier la compétence environnement. On aurait pourtant pu imaginer une déclinaison d'indicateurs sexués pour les différents programmes y afférant ?

Compte-tenu de ces différentes observations, le CESER prend acte de ce Rapport d'activité et de développement durable pour 2015.

Annexe 1 : Rapport d'analyse par programme (RAP) : rapport des commissions

Mission N°I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale

101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

L'année 2015 était une année de transition pour les Contrats de partenariat Europe/Région/Pays. Le CESER se félicite d'une part, de la mise en place des Comités uniques de programmation (CUP) avec la présence des représentants de la société civile et d'autre part, de la formation mise en place pour ses membres, ce qui répond à une des préconisations du CESER. Il approuve également le soutien apporté à l'ingénierie par le Conseil régional.

Le CESER souhaite rappeler les différentes demandes exprimées lors de ses avis successifs sur les contrats de partenariat :

- un état d'avancement annuel des actions prévues dans les contrats et un bilan annuel des actions financées ;
- une demande de précision, pour le suivi des crédits affectés à la politique territoriale, sur le montant des dépenses allouées aux projets et le montant moyen en euros par habitant, pour pouvoir avoir une notion de la « taille » des projets soutenus dans les Pays.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER suivra plus particulièrement la construction des indicateurs qui est en cours et à laquelle il souhaite être associé avec le réseau des Conseils de développement.

102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Bernard GAILLARD
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

En 2015, des fiches actions sont venues décliner la feuille de route de l'Observatoire des territoires validée en

novembre 2014. Mais le type de gouvernance qui préside au fonctionnement de cet observatoire ne permet pas un suivi qualitatif des actions menées.

La politique en faveur des jeunes en Bretagne est réaffirmée dans le RADD comme une priorité transversale du Conseil régional dépassant les logiques d'interventions sectorielles. Le CESER approuve cette approche, en particulier le soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes dans les territoires en 2015, sur des projets innovants. Le Conseil régional appuie son action par deux plates-formes de financement participatif. Le CESER apprécierait d'avoir une information complémentaire sur la mise en œuvre des 11 projets accompagnés en 2015.

2. Observations sur les indicateurs

Puisque des fiches actions ont été mises en œuvre, celles-ci doivent servir de référence à la construction d'indicateurs qui permettent au CESER un suivi de l'action régionale.

Indicateur n°1 : SIG/GéoBretagne : données d'activité

En 2015, les indicateurs sur les données d'activité de la plate-forme GéoBretagne confirment le renforcement des partenariats et la progression des informations disponibles avec une baisse assez sensible du nombre de connexions qui révèle peut-être quelques difficultés sur la mise en cohérence des données disponibles.

103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le CESER n'émet pas d'observations particulières sur la mise en œuvre de ce programme, considérant qu'il s'agit de la poursuite d'engagements sur lesquels il s'est déjà exprimé. Néanmoins, le CESER exprime le souhait qu'un point d'étape sur Bretagne très haut débit (BTHD) soit fait dans les mois à venir.

2. Observations sur les indicateurs

L'an dernier ne subsistaient que deux indicateurs pour ce programme. Cette année, il n'en reste qu'un : *« nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés »*. Pour cet indicateur, la prévision annuelle, qui apparaissait dans le RAP 2013 et avait disparu en 2014 n'est toujours pas indiquée. L'évolution est de +19 % pour 2015 mais l'erreur signalée l'an passé est toujours apparente (22 % et non 12 %).

L'an dernier, le CESER indiquait également qu'il serait attentif au suivi des indicateurs qu'il proposait d'ajouter (relatifs à l'état d'avancement du chantier BTHD ainsi qu'au *« pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit »*) et qui ont été intégrés, sur sa proposition, au budget primitif 2015. Le CESER s'étonne donc que ces indicateurs ne figurent pas dans le rapport. Il demande également que soient intégrés des indicateurs spécifiques comme le taux de couverture des lycées et des collèges.

104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Sur proposition de M. Michel MORVANT
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Dans son étude sur le foncier de 2007, le CESER insistait sur la nécessité d'une observation de la consommation foncière dans un souci d'économie et de préservation du foncier. Les actions développées en 2015 par la Région aux cotés de l'Etat et de l'Établissement public foncier de Bretagne notamment, s'inscrivent dans les préconisations émises par le CESER dans ses différentes études sur ce sujet. Si cette observation s'avère nécessaire, elle doit néanmoins s'accompagner de toute la pédagogie visant à un changement de culture sur les modes de gestion foncière qui prévalent aujourd'hui et visant à une acceptabilité de la densification. Par ailleurs, il serait opportun d'analyser les conséquences des restrictions budgétaires sur la consommation foncière en faveur de l'habitat notamment.

L'année 2015 est marquée par la négociation et la signature des Contrats de partenariat Europe/Région/Pays d'une part, et la structuration des plates-formes locales de rénovation de l'habitat d'autre part. A l'avenir, du fait de la nouvelle nomenclature budgétaire établie en 2016, il sera plus difficile d'identifier précisément le volume des crédits affectés au logement et à l'habitat en général.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Taux de réalisation financier des projets de rénovation urbaine en périmètre ANRU par rapport aux conventions et à leurs avenants.

Le taux de réalisation en 2015 est proche de 100 %. On constate une amélioration régulière depuis 2010.

Indicateur n°2 : Logements sociaux familiaux innovants

On observe que de nouveaux modes d'habiter apparaissent. Il convient d'être attentif aux souhaits de la population dictés souvent par une recherche de lien social et des motifs d'ordre économique.

Indicateur n°3 : Plates-formes de rénovation de l'habitat

L'objectif des plates-formes locales de rénovation de l'habitat est d'assurer une meilleure information du public. Les aides au démarrage sont attribuées par le Conseil régional pour une période de trois ans. Il semblerait que certaines plates-formes se soient lancées dans l'animation et la mise en œuvre de Programmes locaux de l'habitat. Il conviendra d'éviter des doublons car des opérateurs effectuent déjà ces missions pour le compte des collectivités. Par ailleurs, que se passera-t-il après les trois années de démarrage ? Enfin, une plate-forme à l'échelle d'un vaste pays est elle pertinente ?

105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER, très attaché à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, soutient l'action du Conseil régional dans le champ de la prévention, de la promotion et de l'observation de la santé en Bretagne. Il approuve donc la poursuite en 2015 des objectifs déclinés dans les 4 axes du programme 105.

Il déplore toutefois la baisse significative des Crédits de paiements (CP) du programme 105 de 827 k€ en 2014 à 671 k€ en 2015, même si celle-ci paraît expliquée, au moins en partie, par l'étalement du paiement des subventions à l'animation territoriale de santé sur deux exercices budgétaires. Cette diminution sensible se retrouve dans les autorisations d'engagement affectées qui passent de 817 k€ en 2014 à 693 k€ en 2015. Ces baisses sont difficilement compréhensibles dans le contexte d'une Bretagne vieillissante connaissant, de surcroît, une mortalité prématurée liée à des comportements à risques : alcool, drogues, suicides…

Le CESER entérine la poursuite de la démarche d'évaluation du Projet régional de santé, la cosignature de Contrats locaux de santé, la poursuite de la promotion de la santé des jeunes et réaffirme sa préoccupation quant aux perspectives d'évolution de la démographie des professionnels de santé dans les territoires déficitaires à brève échéance. S'agissant en particulier des actions en faveur de la santé des jeunes, il considère qu'elles devraient être renforcées dans tous les territoires. Enfin, le CESER suivra avec intérêt et attention l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du futur Programme régional santé environnement (PRSE 3).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Points d'accueil écoute jeunes

L'indicateur sur l'activité des Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) montre un nombre moyen de jeunes nouvellement accueillis progressant de 150 en 2012 à 215 en 2015. Des mesures en faveur des 13 sites couverts et des territoires non couverts devraient, selon le CESER, être consolidées. Afin d'atteindre l'objectif de promotion de la santé des jeunes, dans l'esprit de la Charte d'engagement pour la jeunesse, il serait également judicieux de mobiliser les instances régionales représentatives des professionnels de santé aux côtés des acteurs locaux, en soutien aux PAEJ : médecins, pharmaciens, pompiers volontaires (festivals, *raves parties*…), etc.

Le CESER, depuis plusieurs années, demande que les RAP fournissent plus d'informations sur l'éventuel impact des actions sur les inégalités sociales de santé. Compte-tenu de la fusion du programme 105 avec d'autres programmes dans le BP 2016, comment sera-il possible désormais de suivre ses réalisations et avec quels indicateurs ? Le CESER demande qu'un suivi des inégalités soit maintenu. Par ailleurs, dans le cadre de la Convention sur la prévention des conduites à risque en milieu festif signée entre l'État et l'Agence régionale de santé (ARS), le CESER souhaiterait un indicateur supplémentaire relatif à la formation des organisateurs et bénévoles présents sur les sites festivaliers.

Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité

212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le CESER se satisfait que le budget pour l'innovation, reconnue comme enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises, soit globalement maintenu en 2015 par rapport à 2014. Il approuve la volonté du Conseil régional de soutenir les projets innovants positionnés sur tous types d'innovations, et sur les filières traditionnelles mais aussi émergentes.

Concernant les acteurs du soutien à l'innovation, le CESER relève avec satisfaction le renforcement de la régionalisation de ces opérateurs, apportant ainsi plus de lisibilité. Les indicateurs présentés pour les Centes d'innovation technologique (CIT) témoignent de l'activité toujours croissante au service des entreprises, à travers les conseils personnalisés. Ces structures sont aussi mobilisées dans l'accompagnement des projets innovants, également en croissance en 2015. Les contrats d'objectifs et de moyens pour les CIT n'ayant pas pu être finalisés au vu des évolutions liées à la loi NOTRe, il serait souhaitable qu'ils puissent continuer à bénéficier de moyens dimensionnés aux attendus sur l'innovation en Bretagne.

Concernant les projets innovants, le CESER se satisfait du soutien financier accru aux projets industriels et coordonné avec les autres dispositifs (bpifrance notamment). Globalement, le nombre de projets individuels et collectifs soutenus est en croissance, ce qui témoigne de l'effort d'innovation des PME et montre que la politique régionale d'innovation a joué son rôle. Le CESER note avec intérêt que les projets concernent l'ensemble des filières, et plus particulièrement le numérique. Il relève enfin le succès du 1er appel à projets d'expérimentations de solutions sur la cybersécurité, accélérant le développement des entreprises de ce domaine mais aussi, sensibilisant et impactant les filières bretonnes concernées.

Le CESER note avec intérêt la place de l'innovation au cœur de la Glaz économie, et les actions qui ont été menées en 2015 sous l'animation de BDI : site web de la Glaz économie, 2ème édition du 360 possibles, dynamique dans le cadre des domaines d'innovation stratégiques (DIS) visant une plus grande ouverture à l'Europe. Attentif aux retombées de ces actions, il aurait souhaité que des indicateurs soient fournis en 2015, comme il l'avait demandé l'année dernière.

Concernant le FEDER 2014-2020 sur l'innovation, le CESER note avec satisfaction que des 1ers projets ont été soutenus. Ces projets sont ils différents de ceux évoqués dans la partie précédente sur les DIS ? Le CESER suivra avec attention l'avancée dans la programmation du FEDER sur l'innovation, rappelant notamment que l'enjeu de la S3 devrait nécessiter une utilisation accrue de fonds FEDER pour répondre aux initiatives et projets structurants s'y inscrivant.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont pertinents et nécessaires. Ils mesurent l'implication des structures d'interface auprès des entreprises (objectif I, indicateur n°1) et les résultats obtenus, c'est-à-dire le nombre de projets accompagnés à la fois sur les plans technologique et financier (objectif II, indicateur n°2). Concernant l'objectif

III, il serait souhaitable de pouvoir disposer d'indicateurs mesurant la mobilisation des acteurs dans le cadre de la Glaz économie, mais aussi les impacts en termes de projets et initiatives, notamment ceux tournés vers l'Europe.

214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

EMC2 (technologies avancées de production), Végépolys (création et pratiques culturales de végétaux spécialisés), et Atlanpole Biotherapies (thérapies avancées) sont les 3 pôles de compétitivité ligériens étendus à la Bretagne qui viennent ainsi compléter les 4 pôles déjà interrégionaux. Le CESER note avec satisfaction que le nombre de projets soutenus est à nouveau en hausse et le budget qui leur est consacré croît de près de 2 M€, avec un effort continu des collectivités territoriales partenaires. Le CESER approuve la poursuite du développement d'outils structurants nés des pôles, notamment avec une convention pour créer un Institut de transition énergétique en lien avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le domaine des énergies marines, la continuation avec b<>com dans le domaine du numérique et le projet Excelcar, plate-forme d'innovation rassemblant grandes entreprises, PME et ETI au cœur de la filière véhicules et mobilités.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle

Cet indicateur prend maintenant en compte les 7 pôles de compétitivité concernant la Bretagne. Le CESER constate que le nombre d'adhérents aux différents pôles bretons continue de croître, avec en particulier un accroissement significatif de PME sur le pôle Valorial. La participation bretonne aux pôles ligériens est à ce jour encore assez faible.

Indicateur n°2 : Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours

Les projets collaboratifs issus des pôles bretons mobilisent de plus en plus de PME et d'établissements de recherche, pour ces derniers la hausse dépasse les 25 % par rapport à 2014.

Indicateur n°3 : Répartition des engagements en faveur des pôles de compétitivité par collectivité territoriale

Le Conseil régional, comme les autres collectivités, a tenu ses engagements vis-à-vis des pôles, mobilisant plus de 12,2 M€. Cette année les engagements en faveur des pôles Image & Réseaux et Valorial ont été particulièrement importants, ce qui témoigne de la dynamique de ces structures.

En revanche, le CESER constate qu'il manque toujours un indicateur permettant de suivre et mettre en évidence les retombées pour l'emploi.

220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le programme 220 a bénéficié en 2015 d'une forte augmentation de sa dotation. Une large part de cette progression concerne une autorisation de programme pour Breizh up, la nouvelle société de capital risque publique. Le CESER se réjouit de la création de ce nouvel outil au service de PME innovantes.

De manière plus générale, le soutien à la création, à la transmission et au développement des entreprises bretonnes s'appuie essentiellement sur une palette d'outils financiers. Le CESER note une progression des projets soutenus en prêts d'honneur et en garantie via Bretagne Active. La création d'un nouveau compartiment dédié aux PME de moins de 20 salariés dans le fonds BRIT est une initiative intéressante pour compléter l'ingénierie financière existante.

Le soutien aux structures d'accompagnement devrait connaître des évolutions avec le transfert du dispositif NACRE au Conseil régional en 2017.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs portant sur les projets soutenus par des prêts d'honneur prennent en compte le nombre d'emplois créés ou maintenus de manière assez précise. En revanche, les effets des interventions en fonds propres, quasi fonds propres et garanties ne sont pas indiqués. Seul le nombre d'entreprises concernées est rappelé. Alors que le Conseil régional insiste sur les effets leviers de son soutien, le CESER souhaiterait pouvoir les mesurer en particulier sur la création ou le maintien des emplois.

224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Comme il l'a fait au moment du vote du BP 2015, le CESER se félicite à nouveau de l'effort budgétaire important fait en faveur de ce programme. Celui-ci témoigne d'un soutien accru aux entreprises qui se développent vers l'international ainsi qu'à celles qui investissent pour des matériels plus compétitifs.

Concernant l'objectif 1 et dans un contexte financier difficile, les entreprises sont plus sélectives quant à leurs participations aux manifestations internationales. Le CESER remarque que la mise en place de « visiteur plus » par Bretagne commerce international (BCI) permet d'assurer leur présence sur les salons, et ce de manière moins onéreuse.

Le CESER souligne l'intérêt du dispositif « RH export », qui permet d'accompagner le recrutement d'une personne à l'étranger, pour les PME confrontées à la barrière de la langue ou au manque de structuration interne des ressources humaines (28 entreprises aidées en 2015).

Sur l'objectif 2, le CESER relève avec satisfaction la progression des activités du Centre régional des groupements d'employeurs, qui atteint désormais près de 1 500 adhérents. Par ailleurs, les différentes structures d'accompagnement (réseau PLATO pour le coaching, PRBH+ pour les ressources humaines, programme Compétitivité Auto Bretagne pour la filière « Véhicules et mobilité » et les actions collectives de ZOOPOLE) se devront d'être des atouts pour le développement des performances internes des PME bretonnes.

Le CESER relève aussi le déplafonnement à 500 k€ du Prêt participatif au développement réalisé avec le partenariat de bpifrance, et ce pour les secteurs stratégiques de l'économie bretonne.

Concernant l'objectif 3, le CESER apprécie le soutien aux entreprises artisanales et commerciales, par l'extension du dispositif ARPEF (Aide régionale aux petites entreprise des filières) et l'augmentation des aides financières tant pour l'investissement productif que pour les mutations technologiques et numériques.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER rappelle l'importance de mesurer le résultat de toutes les actions menées. Pour ce programme, les indicateurs fournis devraient notamment porter sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et sur la qualité de ces emplois.

225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »
et de Mme Sylvie GUILBAUD
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER note une baisse des autorisations d'engagement et une baisse très significative des autorisations de programme bien que la place de l'économie sociale et solidaire dans la SRDEII soit réaffirmée. Le CESER relève également que l'objectif de création d'emplois associatifs n'a pas été atteint, sans que ceci soit expliqué. Il constate néanmoins que le soutien aux têtes de réseaux reste constant, tandis que le maillage territorial des pôles ESS se poursuit avec un recentrage sur l'axe économique.

Le CESER se réjouit que des actions innovantes concernant le public jeune comme les Coopératives jeunesse de services soient reconnues mais s'étonne toujours que la prime de service civique figure dans ce programme.

Le CESER souligne que grâce à la mise en place de nouveaux outils financiers en phase expérimentale (CAP Création et CAP CAE), des projets émergents peuvent être soutenus. Enfin, le CESER constate que le Contrat d'apport associatif (CAA) et le Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) ont connu un développement

significatif.

2. Observations sur les indicateurs

Pour les Pôles ESS il serait intéressant de valoriser les actions : nombre de projets accompagnés, de porteurs de projets rencontrés, d'actions de communication et d'information menées, etc.

Concernant les emplois associatifs et la prime de service civique, il serait nécessaire de mesurer l'impact sur le développement d'activités d'utilité sociale et la pérennisation des postes dans la durée.

226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Sur l'objectif 1, le CESER note les 30 nouvelles décisions d'investissement en Bretagne pour 2015, avec la création de 173 emplois à 3 ans. Par comparaison, le RAP 2014 annonçait 40 nouvelles décisions d'investissement mais ne donnait pas d'éléments chiffrés pour l'emploi. Le CESER est très satisfait de constater l'ajout de cet indicateur et s'interroge sur ce qu'il exprime : l'annonce des 173 emplois montre-t-elle une réelle reprise ? Autre point, le CESER relève la très grande diversité des origines de ces investissements puisqu'ils émanent de 16 pays différents.

A contrario, le nombre de projets suivis dans le cadre du COSPI (Comité d'orientation et de suivi des projets d'investissements internationaux), en constante diminution depuis 2010 (63 en 2010, 41 en 2013, 33 en 2014), marque une nouvelle baisse significative, il est tombé à 16 pour une valeur cible de 35.

Sur l'objectif II, le CESER note les efforts de Bretagne Commerce International pour adapter son offre d'accompagnement des entreprises dans leur internationalisation. Les résultats sont là, puisque hormis sur l'indicateur « Nombre d'entreprises visitées », tous les indicateurs sont au-dessus des objectifs. Le CESER relève en particulier les rencontres d'acheteurs étrangers qui ont permis de nouveaux référencements, avec à la clé du chiffre d'affaires complémentaire.

Sur les objectifs III-1 et III-2, le CESER relève l'accompagnement constant des 11 grandes filières que recouvre la Glaz économie. Pour mémoire en 2015, ce sont 861 dossiers qui ont été financés pour un montant de 48,4 M€. En lien avec ces actions, le CESER rappelle s'il en était besoin l'importance pour les prochaines années de la transformation numérique des entreprises bretonnes.

Sur l'objectif III, le CESER note une nouvelle fois la baisse tendancielle des indicateurs présentés dans le document. Pour autant l'activité de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) n'est pas remise en cause : cela signifie-t-il que les mesures affichées ne reflètent pas suffisamment les champs d'action de l'ARACT ?

2. Observations sur les indicateurs

Des commentaires supplémentaires seraient bienvenus, afin d'être pleinement en mesure d'apprécier l'évolution de certains indicateurs, comme le *« nombre de projets traités en COSPI »*, dont la baisse continue n'est pas expliquée, alors qu'elle semble contradictoire avec l'évolution d'autres indicateurs, comme le *« ratio de transformation visite-implantation »*. La même remarque peut-être faite à propos des indicateurs concernant l'ARACT.

231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Sur proposition de M. Didier LUCAS
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le Conseil régional affiche, dans son introduction, sa volonté de soutenir l'évolution des pratiques agricoles via les groupes d'agriculteurs innovants ou l'agriculture biologique.

La contribution des Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) dans l'amélioration des pratiques agricoles est une réalité. C'est pourquoi il faut saluer l'effort fait sur l'attractivité de certains contrats. Plus accessibles, ils permettent d'encourager les agriculteurs à entrer dans la démarche. La mobilisation de tous les dispositifs est indispensable si le Conseil régional souhaite vraiment une accélération de l'évolution des pratiques, objectif qui répond d'ailleurs davantage à l'objectif des MAEC.

Il faut accompagner les agriculteurs pour plus d'autonomie de façon générale : autonomie décisionnelle, économique, alimentaire et bien entendu énergétique. L'agriculture a un potentiel de production énergétique encore sous-exploité et qui ne demande qu'à être valorisé. L'implication du Conseil régional pour la méthanisation favorise le développement de cette source énergétique. Lorsque ce même intérêt sera élargi aux autres procédés, l'agriculture à énergie positive se concrétisera davantage. La cogénération dans les serres, système très performant du point de vue énergétique et économique, en est un exemple.

La Bretagne peut être fière de son programme Breizh bocage, véritable moteur pour l'implantation des haies. Grâce à l'évaluation du dispositif, les objectifs de ce programme se développent : l'appropriation du bocage par les gestionnaires locaux en est un objectif important. En effet, il ne suffit pas de planter des haies, encore faut-il s'assurer de l'atteinte de l'enjeu principal du dispositif : la fonctionnalité des linéaires. Les acteurs locaux en ont d'ailleurs de plus en plus conscience. La mise en place d'indicateurs pourra permettre de suivre la réussite de ce dispositif.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur du taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbagé extensif doit être complété par des indicateurs complémentaires reflétant les autres évolutions positives des pratiques, comme l'a déjà souligné la commission les deux dernières années.

Comme l'an dernier, le CESER suggère que soient distinguées l'énergie économisée dans les exploitations et l'énergie produite par les exploitations.

232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de M. Henri DAUCE et M. Didier LUCAS
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Compte tenu de la conjoncture particulièrement difficile, bien décrite par le document, la mise en œuvre du programme 232 revêt une importance primordiale pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

Si les réalisations de certains objectifs sont bien décrites ainsi que les budgets engagés, le CESER déplore la présentation incomplète des actions de ce programme. Ainsi, d'autres actions, primordiales pour la vitalité et la pérennité du secteur, mériteraient d'être détaillées, notamment celles visant à « *accompagner les actions de structuration et de mutations économiques » ou à « contribuer à développer la valeur ajoutée ».* En effet, ces actions participeront sur le long terme à redonner durablement de la rentabilité et de la pérennité aux secteurs agricoles et agroalimentaires, piliers de l'économie bretonne.

2. Observations sur les indicateurs

Dans le même ordre d'idée, il serait nécessaire de développer des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme comme cela est fait avec l'indicateur n°1 pour le renouvellement des générations et l'indicateur n°2 pour le développement de l'agriculture biologique et herbagère. En effet, comme le CESER l'avait déjà souligné les années passées, aucun indicateur n'est présenté pour les objectifs III, IV et V.

Les indicateurs n°1 et n°2 sont des indicateurs quantitatifs faisant état du nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional. D'une façon générale, il serait souhaitable que le volet quantitatif soit complété par des indicateurs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la mission II.

241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

le RAP confirme ce que le CESER a plusieurs fois regretté, à savoir qu'après 2014, la période intermédiaire de mise en place du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) aura conduit à une 2ème année blanche en 2015, alors que le secteur des pêches maritimes entamait un redressement significatif, tant en volume qu'en valeur.

Le CESER note que le chiffrage des conséquences de l'application intégrale des nouvelles mesures de la politique commune des pêches est resté difficile à envisager à ce stade et son intégration dans le programme 241 au titre du soutien des projets de la filière devra être réévaluée.

En matière d'animation régionale, le CESER :

- constate que la gestion des fonds FEAMP régionalisés suscitera une mobilisation importante des services ;
- souhaite que le maintien de l'appui aux structures professionnelles confrontées aux défis environnementaux et à la planification spatiale maritime reste une priorité régionale ;
- considère que la poursuite du programme Breizh'alg doit être assurée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture.

L'indicateur laisse penser qu'aucune aide n'a été accordée à ce titre en 2015, ce qui est dommage, le Conseil régional ayant tout de même distribué quelques aides sur fonds régionaux en l'absence de FEAMP. Le CESER rappelle toutefois que les sommes mises en jeu apparaissent modestes eu égard aux besoins.

Indicateur n°2 : Soutien à la performance des ports de pêche

Aucune aide n'a été accordée à ce titre en 2015.

Indicateur n°3 : Soutien aux projets collectifs accompagnés

Cet indicateur traduit l'effort réalisé en 2015 sur ces réalisations (coefficient 2,25) par rapport à 2014. Le détail sommaire des actions menées aide à saisir leur contenu.

242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Les contributions du Conseil régional s'inscrivent dans la continuité des actions précédemment identifiées.

Le rapport indique « à ce stade des démarches de gestion intégrée de la zone côtière, les projets présentés par les territoires concernent essentiellement le fonctionnement ». Faut-il y voir une difficulté à mobiliser d'autres types de financement (du côté du Conseil régional) ou à proposer la mise en œuvre d'action éligibles à un soutien en investissement (du côté des territoires) ? De manière générale, il serait intéressant que le RAP, qui rend bien compte des efforts de mobilisation des acteurs déployés par le Conseil régional, renseigne mieux sur les effets de cette politique, en donnant des indications sur le contenu et l'état d'avancement des projets portés par les territoires.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Contribuer à une nouvelle gouvernance.

L'ensemble des territoires concernés s'étant engagé dans la Charte des espaces côtiers bretons, il a été indiqué l'an dernier que l'indicateur serait complété par la mesure de la fréquentation des groupes de travail.

Le CESER rappelle sa suggestion en retour de mesurer l'intensité des actions à travers deux indicateurs :

- le nombre de réunions de groupes de travail ;
- le nombre de territoires participants.

Mission N° III - Pour une formation tout au long de vie permettant la sécurisation des parcours professionnels

311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de de M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER confirme son soutien à la politique du Conseil régional pour l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des salariés par des aides individuelles de formation et de qualification.

Il apprécie que les moyens mobilisés pour les dispositifs *Chèque formation*, *Chèque validation*, *Chèque force* aient permis, en 2015, une croissance du nombre de bénéficiaires.

En revanche, le CESER s'étonne de l'impact des règles du Compte personnel de formation (CPF) sur le *Chèque Reconversion* qui a conduit à une baisse, en 2015, de plus de la moitié du nombre de bénéficiaires (1 402 bénéficiaires en 2014 et 653 en 2015). Il souhaiterait comprendre les raisons de cette baisse qui est très importante et dont il ne trouve pas les raisons dans le RAP.

Enfin, il rappelle la nécessaire vigilance quant à la cohérence de ces différents dispositifs régionaux avec les actions des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

312 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

Sur proposition de de M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Les dispositifs proposés par le Conseil régional paraissent démontrer une diversité d'actions accessibles selon les besoins des publics mais aussi les besoins des territoires et des branches.

Dans un contexte de tension du marché du travail, la question de l'agilité dans l'utilisation des dispositifs peut conduire à s'interroger sur un rééquilibrage en faveur du Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP) ou des Actions territoriales expérimentales (ATE) qui permet de répondre aux enjeux d'accès à l'emploi et des besoins sur du court terme tandis que le Programme Bretagne formation (PBF) s'inscrit dans une logique de besoin de compétence à plus long terme.

Des réflexions doivent pouvoir être conduites – certaines sont sans doute déjà engagées - pour assurer une complémentarité plus importante entre les financeurs et pour mieux identifier les besoins de compétences avec les branches en vue des déploiements territoriaux des dispositifs.

Le CESER souhaiterait avoir des indicateurs plus qualitatifs et/ou plus de précisions au sujet des ATE réalisées.

313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Mme Pauline PAOLI et Mme Gaëlle URVOAS
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER estime que la hausse du chômage amplifie l'importance que chacun puisse se former pendant cette période. Le Conseil régional accompagne effectivement par une rémunération une large proportion de stagiaires.

Le CESER rappelle une nouvelle fois que la formation doit être réellement accessible à tous et que la sécurisation financière des stagiaires est un levier puissant pour assurer cette égalité à celles et ceux qui sont qui n'ont plus de droits au chômage. La baisse du nombre de bénéficiaires de rémunération en formation interroge. Le budget indique par ailleurs que la somme dépensée a augmenté ; il manque à l'évidence un commentaire pour rendre compte de ce qui s'est passé.

Par ailleurs, la baisse du nombre de bourses versées pour les Prestations d'orientation professionnelle (POP) remplaçant une vraie rémunération montre que l'inquiétude du CESER était justifiée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 : Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration

5 880 personnes ont bénéficié de l'aide à la restauration, pour une prévision de 8 500. Le CESER regrette que les stagiaires boursiers ne bénéficient pas de cette aide.

314 - Faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la formation

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

En 2015, le CESER a constaté que le Conseil régional de Bretagne continuait difficilement la mise en œuvre des usages numériques dans le domaine de la formation, avec une autorisation d'engagement diminuant de 200 k€ par an (soit 25 %) depuis 2012. Cela a abouti à la suppression de ce programme dans le BP 2016.
En 2016, l'aide du Conseil régional à l'ingénierie de formation n'est plus visible en tant que telle. L'action qui était portée par le programme 314 n'est plus clairement identifiée ; on la retrouve pour partie dans le

nouveau programme 103.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur 1 relatif à l'accompagnement des pratiques innovantes des organismes de formation s'arrête donc en 2014 avec deux dossiers seulement. Le CESER estime qu'une réelle réflexion doit être engagée par le Conseil régional sur la capacité d'innovation pédagogique des organismes de formation en Bretagne, et cela d'autant plus que cette capacité est à renforcer dans le cadre de l'accompagnement des transitions numérique et énergétique.

Indicateur n°2 : Plan de formation des formateurs dans le cadre du Plan bâtiment durable breton.

Le CESER considère que la progression de l'indicateur tend à montrer l'utilité du programme de perfectionnement des acteurs de la formation et la nécessité de l'étendre à d'autres thématiques.

331 - Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER suggère qu'un premier bilan d'étape de cette première phase de mise en œuvre soit réalisée fin 2016 avec l'utilisation d'un questionnaire à destination des têtes de réseau signataires de la charte.

Le CESER souligne l'obligation de produire des données sexuées et des indicateurs de suivi concernant les jeunes filles et garçons concerné.e .s.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER propose de remplacer l'indicateur 2 intitulé « niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés » par « niveau d'accueil des jeunes d'un niveau infra IV (équivalant au bac) », en supprimant donc les termes « moins qualifiés », et en distinguant les niveaux VI, V bis et V. Il constate que le nombre de jeunes d'un niveau infra IV accueillis dans les Missions locales reste constant depuis 2012 (autour de 49 000 personnes).

En ce qui concerne l'indicateur 3, l'accès à la qualification, le CESER souhaiterait connaître les raisons de la baisse d'environ 13 % pour l'accès à la formation qualifiante des jeunes suivis par les Missions locales. On constate que le Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) est un dispositif qui favorise l'accès à la qualification des jeunes.

332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU et Mme Chantal BEVILLON
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Ce programme concerne essentiellement le financement du GREF pour son fonctionnement et les études qu'il engage et qui sont utiles pour le suivi des parcours d'insertion et l'accompagnement des documents de programmation dans le champ de la formation (CPRDFOP, Carte des formations professionnelles, préparation du PBF...). Il concerne également les modalités de concertation et d'association des acteurs, à travers le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) et les contrats d'objectifs emploi-formation.

Le CESER souligne l'importance de l'observation de la relation emploi/formation réalisée par le GREF Bretagne ; importance qui s'illustre notamment dans le contexte de la mise en œuvre du Plan 500 000.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaite que les indicateurs des enquêtes IROISE rapportés dans le RAP soient sexués.

Mission N° IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde

411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER constate cette année encore que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif *Karta* continue sa progression.
Comme l'année précédente, près de 50 % des actions et des subventions votées concernent l'axe « Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques ». En revanche, les actions relatives à l'égalité filles/garçons ne représentent que 5 % des initiatives.

Bien que le RAP ne le mentionne pas explicitement les crédits d'investissement consacrés à la démarche *Qualycée* paraissent encore moins mobilisés par les établissements que l'an passé puisque le taux de réalisation des crédits de paiements votés n'est cette année que de 3,3 % alors qu'il était de 18,7 % en 2014. Le CESER souhaite avoir des explications à ce sujet et il aurait aimé disposer d'éléments sur la réflexion menée par le Conseil régional sur l'optimisation des crédits disponibles au titre de cette démarche *Qualycée*.

Dans ses observations sur le RAP 2014, le CESER s'était étonné que le pourcentage de jeunes présents aux réunions du Conseil régional des jeunes (CRJ) ne soit que de 58 %. Il constate avec satisfaction que le taux de présence s'est nettement amélioré en 2015 avec 78 % des délégués présents. Par ailleurs, le nombre de lycées et CFA dont les jeunes sont élus est maintenant de 91 % (72 % sur le dernier mandat), ce qui est également une évolution positive. Ce taux important témoigne d'une très bonne représentativité du CRJ.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations de l'an passé d'un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* déposés par rapport au nombre de projets retenus, ainsi qu'une indication sur les types de refus.
Il souhaite aussi un indicateur sur les déplacements à l'étranger plus précis que la seule variation relative par rapport à l'an passé (+ 25 %).

412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Globalement, le montant des crédits mandatés reste au même modeste niveau qu'en 2014 (2,2 M€). L'analyse par sous-programme montre que l'appui à la mobilité collective continue de s'éroder au profit de la montée en charge du dispositif « jeunes à l'international » que les établissements s'approprient de mieux en mieux. Les comparaisons s'avèrent cependant difficiles à établir car les publics de chacun des dispositifs évoluent sans que celles-ci soient explicitées. Ainsi, le Conseil régional réserve désormais la mobilité collective aux apprenants de niveau V et IV, ce qui est souhaitable. Par ailleurs, les publics des formations sanitaires et sociales peuvent désormais bénéficier pour leur mobilité individuelle du dispositif « jeunes à l'international ». Les données présentées dans le RAP ne permettent pas de se faire une idée juste de la finalité de ces dispositifs (quels publics ? pourquoi ? comment?) et encore moins de leurs évolutions. Le CESER en déduit qu'il existe un manque de visibilité sur la mise en œuvre de cette politique.

Enfin, le CESER approuve l'effort d'animation entrepris par la collectivité régionale, notamment à travers le projet « B-MOUV » qui encourage les étudiants des établissements en formations sanitaires et sociales à bénéficier du programme européen de mobilité ERASMUS+.

413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY, Mme Joëlle DEGUILLAUME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »
et de M. Jean-Emile GOMBERT, M. Hervé LATIMIER
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER se félicite de la continuité du programme 413 depuis le vote de la politique linguistique par le Conseil régional et son actualisation en 2012. La signature avec l'État et les Universités en décembre 2015 d'une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015/2020 est, malgré ses insuffisances, un élément positif. Il constate que les crédits de fonctionnement du programme 413 restent à un très bon niveau de consommation : 96,1 % pour 97,06 % en 2014. La consommation des crédits d'investissement est meilleure qu'en 2014 (99,2 % au lieu 90,8 % en 2014).

1. Sur la transmission des langues de Bretagne

Pour ce qui concerne l'intervention en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note la légère diminution du nombre de demandes d'aides *« Skoazell »* et *« Desk enseignement »*. S'agissant de *« Skoazell »* le CESER recommande de vérifier l'impact possible de la baisse du montant de l'aide proposée. Pour les aides *« Desk enseignement »*, il conviendrait d'avoir un indicateur sur la part des lauréats de concours en report de stage parmi les demandes, un nombre croissant de demandes émanant d'enseignants-stagiaires monolingues. Le CESER rappelle sa demande de données sur l'enseignement optionnel qui regroupe, dans le public, quatre fois plus d'élèves que le bilingue.

2. Sur le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

L'aide à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne reste stable et s'ouvre aux fictions radiophoniques. Cette ouverture est la seule conséquence évoquée de l'adaptation en 2014 du dispositif de soutien aux radios associatives brittophones ou bilingues. On aurait aimé en savoir plus. Le soutien au développement de la présence de la langue bretonne et du gallo dans la vie publique et la politique de soutien à l'édition en breton et en gallo ainsi qu'à la traduction littéraire en breton se poursuivent avec des résultats satisfaisants. La transversalité de la politique linguistique ne semble toujours concerner que la signalétique dans les lycées et bâtiments. La complémentarité du fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne (programme 413) et du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (programme 714) est évoquée. Les retombées éventuelles en 2016 du nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions bretonnes sur les langues de Bretagne mériteront une mention le moment venu. L'objectif I-3 *Favoriser le transmission familiale* ne donne toujours lieu à aucun développement malgré son importance.

2. Observations sur les indicateurs

1. Sur la transmission des langues de Bretagne

Pour le dispositif *« Desk-enseignement »*, il est souhaitable de faire apparaître la répartition des dossiers par départements et la part des lauréats de concours en report de stage. Par ailleurs, un indicateur sur la part des bénéficiaires de *« Desk enseignement »* n'intégrant pas les filières bilingues dans un délai de trois années serait utile. Enfin, le CESER propose des indicateurs supplémentaires, à savoir :

- un indicateur du nombre d'élèves concernés par la subvention forfaitaire de la Région à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues et les niveaux concernés ;
- un indicateur de suivi du dispositif « *Desk-petite enfance* ».

2. Sur le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

Comme beaucoup d'autres, les indicateurs fournis souffrent toujours d'être des constats de gestion.

421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycées

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

La nouvelle autorisation de programme (AP) pluriannuelle ouverte en 2015 pour un montant de 83,2 M€ a été affectée à près de 63 %. Le BP 2016 a prévu d'abonder celle-ci de 30 M€. En 2015, les dépenses d'investissement ont été de 35,5 M€ soit 66 % des crédits de paiement en investissements votés. Un éclairage sur les motifs de cet écart serait utile.

L'objectif « Construire de nouveaux lycées » acte la phase finale des travaux pour le lycée maritime de Saint-Malo et mentionne la poursuite des échanges en vue de l'implantation du lycée de Ploërmel ainsi que le lancement du concours pour le premier des prochains lycées du bassin rennais après le choix d'implantation à Liffré. Le CESER suggère de mettre ces deux derniers projets au regard de prévisions d'évolutions démographiques sur les bassins concernés.

Les actions de restructuration qui visent à accroître les capacités d'accueil des locaux existants sont détaillées. Mais il serait utile d'accompagner la description de ces réalisations d'un échéancier de livraison pour chaque projet.

Ces opérations ne sont toujours pas mises au regard du nombre de lycéen. ne.s supplémentaires effectivement accueilli.e.s, ce que le CESER a déjà suggéré de faire. Un indicateur sur l'évolution du nombre de structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine pour l'accueil des élèves serait aussi souhaitable.

Pour l'amélioration des conditions d'accueil, l'essentiel des réalisations a porté sur des restructurations de services de restauration auxquelles s'ajoute un chantier d'internat.

L'extension ou la mise en conformité des réseaux informatiques des établissements s'est poursuivie avec deux réalisations. Une information sur le nombre d'interventions restant à faire serait la bienvenue.

S'agissant de « Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS », les travaux réalisés par le Conseil régional ont porté principalement sur le patrimoine des lycées. Aucun indicateur chiffré n'est présenté ; il serait pourtant utile de connaître le nombre de chantiers programmés ou en cours de réalisation, ainsi que le montant global de ces interventions, en distinguant ce qui relève des travaux réalisés sur le patrimoine propre des lycées, des subventions aux communes mettant de nouveaux équipements sportifs à disposition des lycées.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Capacités d'accueil

L'indicateur sur les surfaces construites, peu parlant, a disparu, mais n'a pas été remplacé par l'indicateur demandé portant sur le nombre d'élèves supplémentaires effectivement accueillis. Celui-ci reste nécessaire.

Indicateur n°2 : Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

Cet indicateur mentionne le nombre de lits dans les internats rénovés ou construits. Le CESER souhaiterait connaître le nombre total de lits disponibles à l'issue de ces opérations.

Indicateur n°3 : Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique

Les dépenses réalisées pour l'amélioration de l'accès aux ressources numériques s'élèvent à 1,1M € en 2015. Il manque un indicateur concernant les chantiers restants à engager ou de prévision de réalisations.

422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Des subventions sont accordées, après signature de conventions, avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et la Fédération régionale des maisons familiales et rurales (FRMFR). L'objectif est d'adapter le cadre bâti des lycées privés au regard des actions prioritaires définies dans l'éco-référentiel de la Région.

Il est à noter que le Conseil régional prend en compte l'amélioration de la qualité de vie des élèves en participant financièrement d'une façon plus conséquente à l'innovation et la modernisation pédagogique.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Montants des investissements directement liés à la sécurité et santé des usagers et l'accessibilité des locaux

Une baisse de 0,6 M€ est constatée par rapport à 2014. Le CESER s'interroge car cet indicateur concerne la sécurité et la mise en accessibilité des établissements, et aucune explication n'est donnée.

Les indicateurs n°1 et n°3 sont en baisse, alors qu'en 2014 l'accent était mis sur les travaux de sécurité et de conformité des bâtiments. Il serait intéressant d'en connaître les raisons. Les chefs d'établissements des trois réseaux ont-ils déposé moins de dossiers à la Région ?

423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Comme les années précédentes, le CESER s'inquiète de la réduction importante des budgets consacrés à la sécurité des personnes sur les 3 dernières années, même s'il y a une légère augmentation en 2015 par rapport à 2014 (10,7 M€ en 2013, 2,7 M€ en 2014 et 4,5 M€ en 2015) alors que l'objectif de 100 % d'établissements sous avis favorable des commissions de sécurité (objectif de 2012) n'est toujours pas atteint.

Des baisses importantes des budgets consacrés à l'isolation thermique des lycées (de 26,7 M€ en 2013 à 9,3 M€ en 2015) sont constatées, alors que l'annexe 2 des orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics montre que 91 % des sites ont une isolation légère ou même absente (pour 15 % d'entre eux). Cela semble très éloigné des objectifs du développement durable.

Le CESER constate également que l'augmentation déjà soulignée l'an dernier des moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles continue (4,5 M€ en 2015 contre 3,9 M€ en 2014 et 3,3 M€ en 2013) sachant qu'il s'agit de moyens qui sont le plus souvent utilisés dans l'urgence en l'attente de travaux correctifs.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER s'étonne de n'avoir aucun indicateur sur l'avancée des travaux de mise aux normes d'accessibilité en 2015. Comme il l'a déjà exprimé dans les avis sur les RAP 2013 et 2014, il souhaiterait avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui sont aux normes d'accessibilité.

Il souhaiterait également avoir des indicateurs sur l'évolution de l'état du bâti : pourcentage de bâtiments correspondant aux critères de la réglementation thermique actuelle (actuellement moins de 9 %).

Plus généralement, le CESER souhaiterait que dans le Programme pluriannuel des investissements (PPI), les objectifs retenus soient traduits en cibles visées. Le RAP pourrait indiquer alors le taux atteint pour ces cibles, en complément des sommes d'argent dépensées.

431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et M. Michel CLECH
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le rapport mentionne l'arrêt des autorisations d'engagement (AE) sur ce programme indiquant que depuis 2015 les frais de publicité liés aux marchés lancés par le Conseil régional sont intégrés dans chaque consultation.

Le CESER attire l'attention sur la baisse significative des autorisation de programme (AP) en 2015 (-1,8 M€), à mettre au regard du niveau remarquablement stable des dépenses d'investissements sur les trois derniers exercices (autour de 13 M€), dépenses réalisées à plus de 90 %.

Pour la maintenance informatique, l'expérimentation menée depuis 2013 dans les lycées est à nouveau mentionnée. Le CESER redit sa satisfaction de la voir enfin déboucher à partir de 2016 sur la généralisation en 5 ans de la prise en charge directe de la maintenance informatique pour les lycées publics.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés.

La « dépense par élève hors informatique » (76 €) est un ratio dont le dénominateur est le total des lycéens du secteur public. Cet indicateur est biaisé dans la mesure où le plus gros montant de ces dépenses est concentré sur un nombre limité d'établissements. Il serait souhaitable de distinguer les dépenses consacrées aux élèves des formations professionnelles et technologiques, d'une part, de celles pour les séries générales d'autre part.

Le CESER a déjà souligné qu'il faudrait pondérer le nombre d'ordinateurs mis à disposition, par le nombre d'ordinateurs obsolètes mis au rebut. En outre, pour mieux évaluer la réalité de l'équipement en ordinateurs, il serait utile d'avoir une indication de l'évolution du nombre moyen d'élèves par poste.

432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER note qu'un effort particulier a été consenti par le Conseil régional pour supporter la baisse subie par les établissements technologiques et professionnels des recettes liées à la taxe d'apprentissage alors que les recettes liées à cette taxe permettaient d'investir dans des matériels pédagogiques.

433 - Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le Conseil régional s'est engagé à assurer la promotion des technologies de l'information et la communication

pour l'enseignement (TICE) dans les établissements scolaires. Le CESER soutient cet engagement qui s'inscrit dans la stratégie numérique régionale.

Ceci étant, le CESER s'interroge sur l'absence de données relatives à l'accessibilité de certains établissements au haut débit numérique.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Accès aux TICE des établissements scolaires

Il ne s'agit pas réellement d'un indicateur puisqu'il n'informe que sur le montant des financements alloués sans faire référence à un objectif chiffré.

Indicateur n°2 : Répartition des engagements prévisionnels du projet entre le Rectorat et la Région

Cet indicateur démontre que l'engagement financier du Conseil régional aux côtés du Rectorat est constant. Ceci étant, cet indicateur ne permet pas de connaître le degré de réalisation de l'objectif fixé qui est « d*e permettre à tous les élèves des lycées bretons l'accès aux dernières évolutions technologiques et de faire découvrir aux équipes éducatives des équipements innovants et les usages possibles en cours* ». Le CESER demande donc que cet indicateur soit complété de données qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs.

441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER note la stabilité des crédits de paiement mandatés sur ce programme par rapport à 2014, malgré quelques variations dans la ventilation des dépenses. Les dotations annuelles de fonctionnement attribuées aux établissements scolaires publics sont stables avec des dotations complémentaires de fonctionnement très nettement à la baisse, ce qui témoigne d'une meilleure appréhension et anticipation des dépenses.

Il observe et encourage la mise en place et la montée en puissance du programme d'introduction de produits locaux biologiques (dépenses en augmentation de + 100% entre 2014 et 2015) dans les restaurants scolaires, tous engagés dans la démarche depuis 2014, mais perçoit les difficultés et limites de l'exercice, amenant à réinterroger et réorganiser les dispositifs et modalités d'approvisionnement.

En ce qui concerne la tarification des repas, le CESER préconise à nouveau une politique d'harmonisation et de modération des tarifs applicables aux élèves sur tout le territoire breton quelle que soit leur filière et note le relatif resserrement du prix du repas entre 2,30 et 3,39 € (2,27 à 3,39 € en 2014), hors lycées maritimes.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Nombre de lycées engagés dans la démarche d'introduction de produits locaux et biologiques.

Cet indicateur a permis de montrer l'implication du Conseil régional dans la démarche mais n'a plus d'intérêt car tous les établissements sont maintenant parties prenantes. Il pourrait être remplacé par l'évolution de la proportion de produits locaux biologiques servis dans les établissements.

442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

La contribution du Conseil régional attribuée aux lycées privés se fait suivant un principe d'égalité de traitement des établissements privés et publics. De ce fait, les crédits de fonctionnement dont bénéficient les établissements privés augmentent dans les mêmes proportions que pour les établissements publics.

2. Observations sur les indicateurs

Comme tous établissements, les lycées privés produisent des déchets toxiques liés à la diversité de leurs activités pédagogiques. Le dispositif de collecte engagé par le Conseil régional porte ses fruits et l'indicateur 2 permet de constater que le tonnage collecté est en constante augmentation. C'est donc un indicateur intéressant.

Même si le nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires organisées par l'Union générale de l'enseignement libre (UGSEL) accuse une légère baisse en 2015, le CESER apprécie la participation financière du Conseil régional pour les déplacements de 3 533 jeunes. Il souhaiterait connaître les raisons de cette baisse car il n'y a pas d'explication dans le RAP.

443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

L'expérimentation engagée en 2012 auprès de 14 établissements scolaires et visant à atteindre l'objectif de gratuité des manuels a été poursuivie en 2015. Les dépenses d'investissement en manuels avaient en effet été réalisées en 2012 avec un ajustement en 2013. Ceci montre bien, qu'en plus de son intérêt incontestable pour les familles, la généralisation de la démarche visant à atteindre l'objectif de gratuité aurait certainement pu permettre de réaliser des économies budgétaires.

Concernant ce programme, le CESER renvoie à la lecture de son avis sur la Décision modificative présentée lors de cette même session. Il s'y inquiète des choix opérés par le Conseil régional pour le budget 2016, n'étant pas certain que la dotation attribuée aux établissements ou aux associations et coopératives scolaires soit de nature à satisfaire à l'objectif de gratuité de l'enseignement, ni à garantir l'équité entre tous les élèves.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur 1 du RAP 2014 relatif au nombre de bénéficiaires et au taux d'utilisation des chèques-livres et des chéquiers a disparu du RAP 2015. Le CESER le regrette car il mettait en évidence une très bonne appropriation de ce dispositif par les lycéens et lycéennes.

451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

En 2015, les CFA et leurs personnels se sont fortement impliqués pour s'adapter aux attentes des jeunes et des entreprises et adopter la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage ». Au cours de l'année, le Conseil régional a initié une procédure d'auto-évaluation des CFA et a mené une réflexion avec eux afin de produire des indicateurs d'activités. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'il devra veiller à ce que ces démarches de suivi et d'évaluation ne représentent pas pour les CFA une charge de travail supplémentaire trop lourde en termes de gestion. Il réitère sa remarque faite l'année passée concernant son interrogation quant à la capacité des CFA à répondre à ces objectifs avec des moyens qui sont au mieux constants.
Prenant en compte la nouvelle donne en matière d'affectation de la taxe d'apprentissage, le CESER aurait souhaité trouver dans le RAP des précisions sur l'évolution des sources de financement des CFA sur les trois derniers exercices et sur la façon dont les organismes se sont réorganisés pour faire face à cette nouvelle donne.

Au regard de la réforme relative à la répartition de la taxe d'apprentissage, il aurait également aimé trouver dans ce rapport des informations sur les concertations en cours avec les Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), dans le souci d'une répartition équilibrée dans les financements. Il espère que le Conseil régional pourra faire figurer de tels éléments de rendu compte de son action dans le prochain RAP.

2. Observations sur les indicateurs

Les effectifs d'apprentis sont relativement stables en 2015 par rapport à 2014. Ne pourrait-on compléter ces indicateurs par l'évolution des effectifs par grands secteurs d'activité ?

Indicateur n°3 : Auto-évaluation des CFA – 1er volet de Bretagne Qualité Apprentissage

Comme l'an passé, le CESER aurait souhaité avoir des éléments plus qualitatifs concernant l'accompagnement des jeunes dans leur parcours et des pratiques d'individualisation ainsi que de l'implication des maîtres d'apprentissage et des moyens mis à leur disposition pour se former.

452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER se félicite de constater que l'apprentissage dans notre Région, en se focalisant sur les niveaux IV et V de formation, contribue à offrir une chance d'insertion professionnelle aux jeunes breton.ne.s.
Il souhaite toutefois rappeler plusieurs des préconisations qu'il a formulées par le passé, à savoir qu'il serait souhaitable de se doter :

- d'une meilleure mesure de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- d'une réflexion approfondie sur l'adaptation du système ARGOAT à la réalité des déplacements des apprenti.e.s, préalable indispensable à l'élaboration de la carte des formations ;
- d'une campagne de promotion qui réintroduise clarté et lisibilité pour l'employeur vis-à-vis des aides financières relative à l'accueil de l'apprenti-e et son accompagnement.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Répartition du nombre de contrat par niveau de formation

Le CESER se félicite que l'évolution du nombre de contrats et leur répartition par niveau de formation soit toujours indiqué ainsi qu'il l'avait demandé dans les avis sur les RAP 2012 et 2014.

Indicateur n°4 : Evolution du nombre de premier versement de l'aide ARGOAT

L'indicateur 4 portant sur l'évolution du nombre de versements du premier dispositif ARGOAT en fonction de l'âge et du genre des apprenti.e.s est peu lisible. Le CESER réitère sa demande de détails concernant le dispositif ARGOAT et rappelle qu'il avait demandé que soit ajouté un indicateur relatif au taux d'occupation (en précisant les filières qui connaissent les plus faibles taux d'occupation).

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, M. Pascal OLIVARD
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur » et de M. Antoine DOSDAT
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

D'une manière générale, le Conseil régional manifeste son désir de continuité (poursuite et extension des dispositifs de soutien aux bourses doctorales et post-doctorales, aide à l'intégration dans les projets européens, réhabilitation du bâti universitaire, mise en perspective pluri-annuelle des dispositifs liés à la culture scientifique et technique, déploiement du Campus numérique).

La principale innovation est représentée par la signature de conventions entre le Conseil régional et de grands

organismes de recherche, mais ni les contenus ni les signataires ne sont précisés. Le CESER apprécierait d'en connaître les motivations et les objectifs généraux. De ce point de vue, la signature en juillet 2015 de la convention État - Région - Département du Finistère - Brest Métropole encadrant la localisation du siège de l'Ifremer à Brest mérite en effet d'être signalée.

Pour autant, le CESER recommande que continuité ne soit pas pour l'enseignement supérieur et la recherche assimilable à immobilisme et qu'il soit tiré le plus de bénéfice possible de la création de la COMUE UBL qui a débuté ses activités en janvier 2016. Ces évolutions ne devront toutefois pas conduire à complexifier des protocoles techniques de plus en plus lourds (exemple de la gestion du dispositif ARED).

Dans un contexte difficile, le CESER note avec satisfaction la consolidation des crédits de paiement mandatés (30,8 M€ en 2015 après 29 en 2014), ainsi qu'une petite reprise des efforts d'investissement (10,4 M€) après une baisse dramatique de ceux-ci en 2014 (9,1 M€ contre 16,9 en 2013).

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER approuve les diverses réalisations soutenues par le Conseil régional en 2015 dans la continuité de 2014 : opérations immobilières lourdes (indicateur 1), soutien aux projets de recherche (indicateur 2), fin de déploiement du campus numérique (indicateur 3). Au delà d'aspects strictement quantitatifs, une mesure de l'efficacité des dispositifs mis en place serait bienvenue.

462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Marie-Christine CARPENTIER et Mme Véronique LE FAUCHEUR
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER note favorablement le maintien de la gratuité des formations de niveau V. De même, il salue l'engagement fort du Conseil régional dans la veille et l'analyse des évolutions des secteurs et des métiers.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaiterait que les données présentées dans le RAP soient sexuées afin qu'il soit possible de suivre les évolutions en termes de mixité. Il souhaite aussi que les données puissent être plus précises quant aux métiers concernées.

Mission N°V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Outre la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures, le CESER note que la Région maintient son effort pour le fonctionnement du TER qui conforte son rôle de train du quotidien avec une forte affluence aux heures de pointe.

Le CESER observe que la mise en service de Bretagne à grande vitesse (BGV) en 2017 offre de nouvelles perspectives pour la desserte tant TGV que TER des territoires. Il tient également à souligner le déploiement de KorriGo.

Le CESER sera particulièrement vigilant sur la prise en compte des besoins des usagers et des territoires lors des présentations des nouvelles grilles horaires pour 2017.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Fréquentation et qualité du service TER

Comme en 2014, la diminution de la fréquentation TER résulte d'éléments prévisibles comme les travaux de modernisation, et la conjoncture économique. Par ailleurs, dans l'attente de l'arrivée de la grande vitesse en 2017 l'offre est stabilisée. Comme souligné les années précédentes dans ses avis, le CESER note que la qualité du service n'est étayée par aucun élément.

Indicateur n°2 : Evolution de l'offre de transports

Le CESER observe que dans l'attente de l'arrivée de la grande vitesse en 2017, l'offre n'a guère évolué. Comme il l'a déjà souligné, les indicateurs semblent pertinents mais il faut relativiser leur portée dans cette phase d'attente de l'arrivée de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.

Indicateur n°3 : Déploiement de l'offre KorriGo

Cette carte multimodale de déplacement et d'accès aux services répond aux besoins de la population en Bretagne. Le CESER souhaite être destinataire du travail effectué par la Région et Rennes métropole sur le volet « service » de cette carte.

512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Dans la continuité des années précédentes, le CESER note qu'il s'agit pour ce programme de poursuivre plusieurs objectifs essentiels pour répondre au positionnement périphérique et péninsulaire de la Bretagne à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le projet BGV, programme pluriannuel sont la réalisation se poursuit en 2015 ;
- La mise en œuvre d'une offre TGV/TER complémentaire ;
- Le déploiement opérationnel du Plan régional d'actions logistiques (PRAL).

2. Observations sur les indicateurs

S'agissant de l'indicateur n°1 concernant la Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL), le CESER note que l'achèvement des travaux réalisés est conforme au calendrier prévu.

S'agissant de l'indicateur n°2 concernant la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (la phase II étant désormais couplée au projet LNOBPL), le CESER note que le taux de réalisation pour cet indicateur est conforme aux objectifs.

S'agissant de l'indicateur n°3 qui renseigne sur le programme de modernisation des gares TER, le CESER apprécie la mise en place d'un indicateur renseignant sur l'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite. Pour ce dernier point, le CESER observe que l'objectif n'a pas tout à fait été atteint en 2015.

Comme souligné à maintes reprises dans les avis du CESER, le développement du fret ferroviaire ne bénéficie pas d'indicateur spécifique, pourtant intéressant notamment dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PRAL entré depuis 2014 dans sa phase opérationnelle. Cela permettrait entres autre d'apprécier objectivement la réalisation de ce plan.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'achèvement futur des travaux de réalisation de la LGV BPL ;
- L'étape complémentaire au débat public en cours de préparation concernant le projet LNOBPL ;
- La mise en œuvre du PRAL ainsi que les actions de redynamisation du fret ferroviaire ;
- La modernisation des lignes du maillage régional.

513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER rappelle, comme il l'avait fait l'an dernier, son attachement au maintien de toutes les lignes ferroviaires du maillage régional, complémentaire à l'offre par autocar.

Le CESER sera vigilant sur l'évolution annoncée en matière de desserte et de tarification avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, pour que cela ne se traduise pas par une dégradation de l'offre et/ou une augmentation des tarifs.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 concernant l'accès au Mont-Saint-Michel révèle une forte baisse de fréquentation de la ligne fréquentée par des touristes étrangers à 90 % en 2015.

L'indicateur n°2 montre que les deux lignes desservant le Centre Bretagne sont aussi en baisse de fréquentation.

Malgré les améliorations matérielles et le nombre d'abonnés en augmentation sur la ligne dite Nord-Sud, il semble que les travaux en gare de Rennes pénalisent la fréquentation des voyageurs occasionnels avec des correspondances parfois dégradées.

Le CESER estime que la vigilance est de mise sur ce point et qu'il serait souhaitable de solliciter l'avis des usagers sur leurs réels besoins.

521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER rappelle que le volet *Infrastructures routières* du nouveau CPER 2015-2020 porte sur deux objectifs, le désenclavement routier du centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164 ainsi que la modernisation et la sécurisation du réseau routier national. (Avec respectivement 237 M€ contractualisés dans le nouveau Contrat de plan État-Région (CPER) dont 118,4 M€ à la charge de la Région, et 34,55 M€ dont 4,2 M€ pour la Région pour des opérations de sécurisation.) Il note l'engagement réaffirmé du Conseil régional en faveur de l'aménagement de la RN164, avec 118,4 M€ soit 96,4 % de la participation régionale au volet *Infrastructures routières.*

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Avancement du CPER 2015-2020

Le CESER note que les travaux sont engagés sur l'ensemble des sites identifiés en dehors de Mûr-de-Bretagne.

Indicateur n°2 : Avancement de la mise en 2x2 voies de la RN164

Le CESER note qu'après une stagnation du linéaire traité entre 2012 et 2014, la reprise des travaux est effective en 2015.
Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la poursuite de l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN164 ;
- le rythme d'avancement de la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell.

531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER prend note du bilan d'activité proposé par le Conseil régional. Il note l'engagement financier important dédié à ces infrastructures essentielles à l'activité économique en Bretagne. Les efforts consentis par la collectivité régionale au maintien et au développement des conditions d'accueil des navires (aménagement portuaire, plan de dragage, etc.) sont à souligner, tant elles sont nécessaires au bon fonctionnement et plus largement à la compétitivité des équipements.

En termes d'activités, le soutien à la filière réparation navale, notamment sur le port de Brest est essentiel pour les entreprises et l'emploi sur ce bassin de vie, et plus largement pour le développement d'une filière d'envergure régionale. Il en est de même pour le plan de développement du port.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note la baisse tendancielle des tonnages de marchandises et des flux de passagers sur les trois ports de commerce régionaux sur cinq exercices. Les prévisions pour 2016 semblent plus optimistes.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution des tonnages de marchandises et des flux de passagers sur les trois ports de commerce régionaux.

532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER prend acte du bilan d'activité régional sur la gestion aéroportuaire. Si l'enveloppe totale des Crédits de paiements (CP) 2015 reste modeste au regard du poids des infrastructures, le CESER note que les deux contrats de concession n'anticipaient pas d'intervention financière du Conseil régional sur cet exercice.

Le CESER indique que l'absence de subvention d'investissement versée au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes pour 2015 est légitime du fait des nombreuses incertitudes pesant sur ce projet.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souligne la croissance quasi-continue des flux de passagers sur les plates-formes bretonnes, malgré les difficultés rencontrées à Quimper. Dans cette perspective, le CESER note avec satisfaction la décision régionale d'associer dans un cadre unique l'exploitation des deux pistes finistériennes, traduisant une volonté de mise en cohérence positive pour un développement équilibré du territoire.

533 - Moderniser les voies navigables

Sur proposition de M. Jean KERHOAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle qu'il s'est donné pour mission d'assurer l'entretien, la réparation et l'aménagement, dans un objectif de valorisation touristique et environnementale, d'un domaine représentant 559 km de voies navigables, 308 écluses et 156 maisons éclusières.

Le CESER souligne qu'avec les réalisations 2015, le Conseil régional poursuit son objectif de faire des voies navigables, l'axe majeur du développement touristique du Centre Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate que malgré l'importance des investissements réalisés, il y a eu une baisse progressive du trafic aux écluses entre 2011 et 2014 avec 16 651 passages en 2011 et 15 487 en 2014, soit une baisse de 7 %. En 2015, le CESER note une légère reprise avec 311 passages supplémentaires.

Le CESER s'interroge sur les raisons de cette baisse de fréquentation entre 2011 et 2014 et si l'augmentation constatée en 2015 est liée à la prise en compte par le Conseil régional, dans ses choix d'investissement, des résultats de l'enquête menée en 2014 par le Comité régional du tourisme (CRT).

Pour rappel, cette enquête a été menée sur la base de 1 261 questionnaires distribués auprès des plaisanciers fréquentant le canal dont l'objectif affiché était de « compléter, moderniser et adapter les services de bases essentiels à une mise en tourisme de qualité des voies d'eau de Bretagne ». Si elle montrait une satisfaction globale des utilisateurs, elle faisait aussi ressortir des pistes d'améliorations prioritaires souhaitées autour d'aménagements liés à la présence de toilettes, de points d'eaux et d'électricité, de commerce, de points de ravitaillement etc.

Enfin, le CESER se félicite du lancement et du succès du 2ème appel à projet de gestion et de réhabilitation des maisons éclusières.

Mission N°VI - Pour une exemplarité environnementale

611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER constate que ce programme, visant essentiellement à l'amélioration de la qualité des eaux en Bretagne, s'inscrit dans le prolongement des années précédentes, aussi bien en termes de projets que de financements. En fonctionnement, le soutien nécessaire aux opérations locales de bassins versants représente 63 % du budget (3,3 millions d'euros). En investissement, le Conseil régional a accompagné directement 82 projets visant un impact sur la qualité de l'eau (3,8 millions d'euros affectés).
Le CESER note avec satisfaction, la poursuite des études, des animations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) (1,7 millions d'euros au total) qui sont les ingrédients nécessaires à la poursuite des actions en faveur de l'amélioration souhaitée de la qualité des eaux pour atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) en 2027 dernier délai.

2. Observations sur les indicateurs

Les 3 indicateurs chiffrés inscrits dans le document sont de plusieurs niveaux :

- 38 % des masses d'eau bretonnes en bon état. Le CESER note les améliorations mais rappelle aussi que ce chiffre demeure insuffisant ;
- 60 % des agriculteurs engagés dans des changements de pratiques sur les bassins versants à algues vertes. Le CESER note que c'est le signe d'une bonne mobilisation, en-deçà encore des objectifs néanmoins ;
- 100 % de la Bretagne couverte par des SAGE. Le CESER s'en félicite.

Le CESER constate cependant un manque d'indicateurs chiffrés en matière d'objectifs atteints sur les nombreuses opérations de bassins versants ou les projets spécifiques et ceci concernant tous les paramètres ciblés (nitrates, bactéries, phosphore, pesticides, morphologie, etc.). Concernant l'eau, il rappelle que les indicateurs de résultats sont aussi importants que les indicateurs de moyens.

612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Dans le contexte de la loi pour la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et de l'accord de Paris obtenu à l'issue de la COP 21, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de Bretagne 2013-2018 fixe les objectifs à 2020 et 2050 nécessaires pour engager une politique mobilisatrice pour le climat. Le CESER se félicite donc que la démarche de transition bas-carbone soit engagée en Bretagne.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) a été approuvé en avril 2015. Le RADD précise que la procédure de consultation du public n'a fait l'objet d'aucune observation. Tout en considérant que le sujet est particulièrement complexe, la non-implication des citoyens dans l'enquête publique interroge. Pour tenter d'y remédier, le CESER qui, par deux fois, a rendu des avis sur le PRPGDD, réitère sa demande de mieux faire apparaître le volet déchets dans la politique régionale même si la nouvelle nomenclature l'intègre un peu plus clairement dans le programme 503 en parlant « d'approche circulaire de l'usage des ressources ». A ce titre, il tient à souligner que comprendre que les déchets sont potentiellement des ressources est loin d'être acquis pour beaucoup des citoyens.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 sur les réalisations en matière d'énergies renouvelables indique que le développement de l'éolien en Bretagne reste inchangé en MW instruits par rapport à 2014, pour un objectif de 1 800 MW en 2020. Le CESER, regrettant l'annulation du Schéma éolien breton en octobre 2015, rappelle que celui-ci prévoyait l'implantation, d'ici à 2020, sur le territoire breton, de 2 500 éoliennes pour atteindre une production de 2 500 MW, soit environ un dixième de la consommation annuelle d'électricité de la région Bretagne.

Pour ce qui concerne la réalisation de puissance cumulée de chaufferie bois énergie installées, celle-ci est en progression avec 114,9 MW réalisés. Le CESER souligne que la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne, est un élément-clé du déploiement des politiques énergétiques à l'échelle des territoires et un maillon indispensable du développement des énergies renouvelables.

Aujourd'hui 12 territoires sont engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales. Pour le CESER, il faut continuer les initiatives pour arriver à minima à l'objectif cible de 20 territoires d'ici 2020.

Le CESER approuve la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte électrique breton (PEB) sur la problématique du stockage de l'énergie et la mise en œuvre de réseaux intelligents. Suite à la COP 21, le CESER propose au Conseil régional d'être encore plus offensif en augmentant ses objectifs de valeur cible d'énergie renouvelable dans le PEB.

Concernant les Crédits de paiement, le CESER aurait souhaité que ceux-ci soient plus importants pour la Bretagne étant donné les enjeux et les objectifs de mise en place d'une « COP régionale ».

En vue du RADD 2016, le CESER préconise que soient également retenus les indicateurs suivants :

- Recensement des actions conduites en direction du public en lien avec l'Enjeu 1 du PRPGDD

« Améliorer et diffuser la connaissance » ;
- Évolution des taux de recyclage et/ou valorisation des déchets dangereux en Bretagne et hors Bretagne en lien avec l'Enjeu 3 « Optimiser le tri, la collecte, le recyclage et la valorisation ».

613 - Favoriser les aménagements durables

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Le CESER prend acte de la forte évolution de ce programme en 2015 du fait de l'intégration des critères du dispositif *Eco-FAUR* dans la nouvelle politique territoriale (Mission I). Néanmoins, il souhaiterait que ce dispositif très apprécié par les différents acteurs dans les territoires fasse l'objet d'une évaluation. Il propose également qu'une lisibilité et un suivi de l'intégration des critères de ce dispositif dans la politique territoriale soient proposés dans les prochains RADD.

2. Observations sur les indicateurs

Ce rapport fait un point d'étape de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire, tel que demandé dans l'avis du CESER à l'occasion du dernier Rapport d'activité et de développement durable 2014. Le nombre de 8 lauréats sur 35 dossiers de candidature révèle le caractère expérimental de la démarche, pour laquelle le CESER souhaiterait avoir des perspectives plus précises en termes d'objectifs de déploiement.

L'élaboration d'une feuille de route en faveur du développement des éco-matériaux en Bretagne montre que le Plan bâtiment durable breton (PBDB) est un outil dont l'appropriation par les parties prenantes est en cours et qui demandera du temps pour produire son plein effet, alors que les besoins en matière de transitions énergétique et économique de la filière sont massifs. Le CESER souhaiterait que le rapport offre une lisibilité budgétaire des efforts engagés par la Conseil régional de Bretagne en ce sens.

Concernant Bretagne Qualiparc, l'augmentation du nombre de parcs d'activités labellisés souligne la pertinence du repositionnement progressif du dispositif sur la requalification de parcs, en lien avec le soutien associatif de l'Association PALME avec qui la Région a souhaité intensifier son partenariat. Le CESER note avec intérêt que l'apport de services nouveaux aux collectivités et partenaires de Bretagne Qualiparc permet de maintenir une dynamique positive.
Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :
- le ratio entre parcs nouveaux et parcs requalifiés labellisés Bretagne Qualiparc ;
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs de déploiement de la démarche en faveur de l'économie circulaire ;
- la traduction budgétaire des actions et engagements figurant au PBDB.

621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Alors qu'au plan national le vote de la loi relative à la biodiversité est imminent, soulignant l'importance de cette question, le CESER note favorablement qu'au sein du GIP Bretagne-Environnement, l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel a lancé en 2015 une démarche d'élaboration d'indicateurs sur la situation de la biodiversité en Bretagne.

Le RADD rappelle, fort justement, la nécessité d'une prise en compte globale de cette biodiversité, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire. Comme en 2014, il évoque les nouvelles perspectives offertes en la matière par la prise de compétences de la Région sur la gestion des fonds structurels FEADER et FEDER.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet paysage, le CESER suggère que le bilan annuel de Breizh Bocage figure dans les indicateurs 2016 de ce programme même si, sous un angle financier, ce programme d'action est intégré au bilan du FEADER. Plus globalement, il conviendrait de réfléchir à une présentation mieux croisée entre le programme « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » et l'objectif 3 du FEADER « Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes ».

Le CESER exprime le souhait que soient proposés sans tarder des indicateurs éclairant les effets de ces politiques sur la biodiversité.

A propos de l'objectif 3, le CESER s'interroge sur les causes de l'absence d'engagements financiers sur le sous-objectif « réserves naturelles et continuités écologiques » par rapport à la maquette prévue.

Mission N° VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Selon le Rapport financier 2015, les dépenses de la mission VII diminuent en 2015 de 8 % par rapport à 2014.

Cette baisse liée, d'une part, au fait que la Région a finalisé en 2014 ses engagements financiers en faveur des équipements sportifs d'intérêt national, d'autre part, au Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA).

Les crédits de paiement mandatés en fonctionnement pour le programme 711, sont en légère hausse (+0,5 %) par rapport à 2014. Dans un contexte général de resserrement des crédits publics d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, le CESER apprécie le maintien par le Conseil régional des moyens financiers permettant d'accompagner les équipes artistiques, les manifestations culturelles, les structures de production et de diffusion.

Les crédits de paiement mandatés en investissement pour le programme 711 sont en forte baisse (-28 %) par rapport à 2014. Le RADD 2015 ne donne pas d'explication sur ce point.

714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER relève avec satisfaction le haut niveau atteint par le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), qui en 2015 représentait 80% des autorisations de programme.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateurs 1 et 2 : Œuvres soutenues de façon significative et tournage sur le territoire

Seules les actions I et II de l'objectif I, visant à soutenir la création dans le cinéma et l'audiovisuel et à mesurer le nombre de tournages réalisés sur le territoire font l'objet d'indicateurs.

Le CESER souhaiterait, tout comme les années précédentes, que les actions engagées dans le domaine du livre soient également valorisées par des indicateurs qui pourraient refléter l'impact des aides du Conseil régional, notamment en direction des librairies indépendantes et des manifestations littéraires.

Alors que le nombre d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles aidées progresse, celui des jours de tournage diminue fortement par rapport à 2014, avec ses conséquences en termes d'emploi, notamment pour les artistes et techniciens résidant en Bretagne.

Qu'en est-il de l'indicateur n° 3 qui portait sur les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des cinémas aux personnes à mobilité réduite ?

751 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le sport, maintenu comme compétence partagée entre les différents niveaux de territoires depuis la loi NOTRe, subit une baisse régulière des crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) destinés à la Bretagne. Le Conseil régional a souhaité conforter son rôle d'acteur majeur du financement ; néanmoins son budget « sport », cumulant l'ensemble des interventions régionales, a baissé de 14 % entre 2014 et 2015.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Équipements sportifs mis en chantier

Ce premier indicateur montre une baisse de 20 % en 2015 du nombre de projets soutenus, sans doute plus ciblés. Le diagnostic des équipements a permis d'établir une hiérarchisation des besoins et d'identifier les maîtres d'ouvrage en charge de leur réalisation, ces éléments étant une base pour l'élaboration du futur schéma d'intervention en investissement.

Indicateur n°2 : Evolution du dispositif Chèque sport

Pour la première fois depuis le lancement du Chèque sport, le CESER constate la diminution du nombre de bénéficiaires mais également celui des clubs partenaires. Si les données fournies ne permettent pas de connaître précisément les disciplines les plus touchées, on observe néanmoins que les sports collectifs bénéficient en priorité du dispositif (plus de 50 %). Même si les garçons restent majoritaires parmi les bénéficiaires, il est toutefois encourageant de constater que le nombre de jeunes filles augmente. La territorialisation de cette information aurait été intéressante à connaître.

Indicateur n°3 : Compétitions sportives organisées en Bretagne

Le Conseil régional soutient financièrement l'organisation de manifestations sportives. Si depuis 5 ans le nombre de celles ayant bénéficié du partenariat du Conseil régional n'a cessé de baissé, il s'est enfin stabilisé. Les manifestations sportives les plus soutenues financièrement demeurent le cyclisme, l'équitation et le tennis qui nécessitent des infrastructures et une logistique conséquentes. De même, le nombre de championnats d'Europe ou du monde organisés en Bretagne est en nette diminution par rapport à 2015. Toutefois, cet indicateur ne permet pas de savoir si celle-ci résulte d'un manque d'attractivité de la Bretagne par rapport aux infrastructures (nombre, qualité) ou de tout autre facteur explicatif.

Mission N° VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines

811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER a, depuis plusieurs années, regretté la diminution continue des crédits consacrés à ce programme. La consommation à 100 % des crédits d'investissement comme en 2014 conforte ce regret en illustrant la pression qui pèse sur le programme.

La baisse du taux de consommation des crédits de fonctionnement (78,2 % en 2015 contre 88 % en 2014 et 92,9 % en 2013) demanderait une explication dans ce contexte. Si cela est dû à la logique de la méthode d'appels à projets pourquoi ne pas le dire ? Une baisse du soutien aux « Musées de France » est mentionnée et expliquée mais semble porter sur des investissements.

Les objectifs et les actions se situent dans la continuité et paraissent toujours très pertinents. Le maintien à un niveau constant des opérations *Skoaz ouzh skoaz* (23 pour 24 en 2014, 22 en 2013) en est l'illustration. Les appels à projets *Archipel du patrimoine breton* (patrimoine breton hors de Bretagne) et *Héritages littoraux* confirment leur succès. L'accent mis sur la participation des habitants ou du public pour de nombreuses actions est toujours à souligner positivement.

Le passage de l'outil *Glad* à *l'outil patrimoine breton.bzh* donne un résultat chiffré à la baisse mais expliqué. La tendance lourde est à une bonne utilisation de l'outil par les bretonnes et le bretons.

2. Observations sur les indicateurs

Les trois indicateurs donnés demeurent intéressants. Le rapport qu'établit l'indicateur n°3 entre le nombre d'opérations de conservation liées à une démarche de valorisation et le nombre total d'opérations de restauration reste une forme de modèle quand on le compare aux simples constats qu'on voit assez souvent.

812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le CESER apprécie cette présentation enrichie, claire et cohérente. Il constate que certaines de ses propositions ont été prises en compte, notamment la carte des « Destinations touristiques » et la part faite à l'information sur le Comité régional du tourisme dans le RAP. Ce document exprime ainsi clairement le rôle du

Conseil régional et de chacun des partenaires dans la mise en œuvre de la politique touristique.

Les évolutions budgétaires sont, pour l'essentiel, explicitées. Le CESER apprécie les chiffres de la réalisation budgétaire. La présentation des principales réalisations de l'année, articulée avec les propositions du Schéma régional du tourisme, facilite le suivi de l'action conduite.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER juge les deux indicateurs pertinents. En complément, il lui semblerait utile et cohérent de faire apparaître un indicateur sur les écolabels pour mettre en évidence cet aspect de la qualité.

Enfin, le CESER continue de penser que la connaissance du volume de la consommation touristique plus qu'un pourcentage du PIB, exprimerait mieux, avec les emplois, l'importance économique de l'activité touristique.

Mission N° IX - Pour le développement des actions européennes et internationales

901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Observations générales

Si l'affectation des autorisations d'engagement (AE) pour 2015 est en cohérence avec les objectifs, celle des autorisations de programme (AP) est très faible, en grande partie pour des raisons de retard dans la mise en œuvre des actions prévues ou de changements du côté des partenaires ayant empêché cette mise en œuvre.

Le CESER note que les actions de coopération ou de partenariat avec des régions européennes ou hors Europe sont concentrées sur un nombre de régions assez restreint et ne semblent pas connaître d'élargissement, au vu des indicateurs proposés. Il souligne également que les actions relèvent de plus en plus des domaines économiques, en particulier l'agriculture et l'agroalimentaire. Outre le développement économique, le CESER apprécierait d'avoir des précisions sur les autres secteurs d'activité concernés par les différentes coopérations.

En ce qui concerne la coopération territoriale européenne, la programmation 2014-2020 a été approuvée en 2015. Le CESER se réjouit que des appels à projets aient été lancés par anticipation pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs restent peu précis et ne permettent pas de mesurer la dimension effective et les impacts des coopérations et partenariats. Les partenaires concernés ne sont pas qualifiés et leur seul nombre ne fournit pas d'éléments tels que le renouvellement des partenaires, la durée de leur implication, ou encore le nombre

de personnes concernées.

Si le CESER se félicite de l'accompagnement mis en place auprès des porteurs de projet dans le cadre de la Coopération territoriale européenne, le nombre de réunions organisées et leur audience ne sont pas indiqués, ce qui rend difficile la mesure de leur l'impact.

902 - Développer les solidarités internationales

Sur proposition de M. Pierre BARBIER
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Si le total des crédits de la mission IX votés en 2015 était en diminution de 19 % par rapport à 2014, le taux de réalisation global de la mission IX est seulement de 67 % . En ce qui concerne le seul programme 902, le taux de réalisation est de 51 %, taux identique à celui de 2014, mais toujours très faible comparativement à celui de l'ensemble des programmes régionaux (moyenne de 89 %).

De plus, la séparation entre l'action de partenariat de la collectivité avec des régions de pays en développement, qui figure au programme 901, et les actions de solidarités internationales du programme 902 ne permet pas d'apprécier l'effort global du Conseil régional envers les pays du Sud et plus précisément le respect ou non de l'engagement déjà ancien du 1 pour mille vers la solidarité internationale, engagement rappelé lors du rapport sur l'action internationale de la Région présenté à l'automne 2014. Une première approche des montants diffusés dans ce RAP conduirait à douter du respect de cet engagement.

2. Observations sur les indicateurs

Au vu des observations ci-dessus, le CESER estime très souhaitable, comme lors de ses observations sur les RAP 2013 et 2014, que le Conseil régional développe une réflexion sur son engagement vis-à-vis des pays du Sud en allant au-delà des indicateurs présentés dans ce rapport. Le lancement fin 2015 d'une réflexion sur la plate-forme régionale multi-acteurs ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et la solidarité) peut y contribuer.

Mission N° X - Relations avec les citoyens

1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Le CESER relève l'ajout en 2015 d'un nouvel objectif, l'amélioration de la qualité de la relation avec les

citoyens, en complément des actions déjà inscrites (information des citoyens et promotion de l'image et de la notoriété de la Bretagne).

La part du budget régional consacrée au programme est restée stable à 4,990 M€, avec un taux de réalisation supérieur à 2014. 53 % du budget ont été consacrés au renforcement de la notoriété et de l'image de la Bretagne, 44 % à l'information des citoyens sur les politiques publiques et 3 % au renforcement de la conscience européenne. Pour le CESER, ce dernier point mériterait un effort supplémentaire.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n° 1 : « Performance des outils éditoriaux »

Le Conseil régional poursuivant sa stratégie digitale, le CESER constate le léger redressement de l'audience des deux portails de la Région (1 097 574 visiteurs *vs* 1 027 115 visiteurs en 2014). Le nombre de *followers* Twitter connaît une nouvelle forte progression (44 461 en 2015 *vs* 28 818 en 2014), confirmant l'appétence du public pour ce support. Il serait d'autant plus utile de s'intéresser au profil des utilisateurs.

Indicateur n°2 : « Développement Fête de la Bretagne »

Le CESER relève que la mise en place des 4 valeurs « portes d'entrée » a fortement réduit le nombre d'événements (160 *vs* 240). Mais en proposant une programmation plus festive et cohérente, et surtout en rallongeant la durée de la Fête de 4 à 10 jours, l'édition 2015 a doublé le nombre des participants pour atteindre le niveau record de 400 000. Il resterait intéressant de disposer d'informations plus détaillées sur le budget dédié et les principaux événements soutenus par le Conseil régional.

Indicateur n° 3 : « Information européenne »

La fin de la mission des animateurs Europe et l'absence de communication en période pré-électorale expliquent la chute du nombre de personnes touchées, revenant de 31 205 en 2014 à 4 500 en 2015. Les variations constatées chaque année interpellent. Un éclairage complémentaire serait donc bienvenu.

1003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Après la diminution du nombre de dossiers en 2014, le CESER constate que le fonds d'intervention régional s'est vu davantage sollicité en 2015 avec 466 dossiers *vs* 436 l'année précédente, pour un montant global porté de 900 k€ à 1 M€.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 : « Analyse de l'accompagnement social de la formation »

Avec 47 dossiers contre 34, ce soutien a été davantage sollicité en 2015. Le montant moyen alloué est passé

de 1 588 € à 2 126 €.

Indicateur n° 3 : « Analyse des soutiens aux projets en investissement »

Après le très faible nombre de dossiers soutenus en 2014, l'année 2015 connaît un sursaut en nombre (21 *vs* 18), mais surtout en capitaux, avec une moyenne de 2 802 € contre 880 € en 2014. Une information sur les principaux bénéficiaires éclairerait cette évolution.

Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens

En préalable, le CESER constate l'absence du programme 1130 dans le RAP. Celle-ci est probablement liée au retard pris sur le FEAMP. Au vu des enjeux pour les secteurs concernés, il est néanmoins dommage de ne pas rendre compte de cette partie de l'action régionale, ne serait-ce que pour rappeler qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre les actions annoncées, en expliquant les raisons de ce retard.

Sur plusieurs des programmes de la mission XI, le RAP ne propose pas d'indicateurs. Le CESER ne peut que le regretter, d'autant plus que ces indicateurs existent par ailleurs, en réponse aux obligations européennes. De manière générale, ce point témoigne de la nécessité d'envisager de nouvelles manières de rendre compte des politiques partenariales. Outre l'ajout d'indicateurs dans les pages concernant la mission XI, peut-être faut-il également indiquer systématiquement, pour les autres programmes, la part des financements européens.

1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Observations générales

La mise en œuvre du programme opérationnel (PO) est guidée par une approche de développement durable (soutien du FEDER aux énergies renouvelables, transports durables, efficacité énergétique du bâti) et par une approche territoriale, avec en particulier pour le FEDER les Investissements territoriaux intégrés dont pourront bénéficier les deux métropoles régionales ainsi que les 21 Pays.

Comme 2015 a été une année de mise en place des instances de gouvernance, des critères de sélection des dispositifs et de lancement d'appels à projets, le démarrage de la nouvelle programmation apparaît relativement lent. Les autorisations d'engagement et de paiement ne sont alors pas conformes aux prévisions.

Il apparaît que les axes 1 et 3 du PO n'ont, pour 2015, pas ou peu donné lieu à la programmation de fonds (un seul dossier pour l'axe 3). Le CESER constate que seul les axes 2 (en particulier les objectifs centrés sur l'innovation et la recherche) et 4 ont réellement commencé à apporter un soutien notable à des projets du territoire.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre et l'organisation à construire au sein des services du Conseil régional n'ont pas favorisé un démarrage rapide et le CESER craint que le retard pris ralentisse une dynamique de participation des acteurs régionaux. Il constate d'ailleurs que certains acteurs diffèrent leurs projets. Aussi,

le CESER sera attentif à la consommation des crédits pour éviter un risque de dégagement d'office en 2017.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER déplore l'absence d'indicateurs dans le RAP pour le suivi de ce programme, d'autant plus que ceux-ci existent par ailleurs.

1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Observations générales

Le Conseil régional est autorité de gestion du FEADER doté de 368 M€. Cinq grands types d'opérations structurent ce programme opérationnel qui a été validé en août 2015 et qui, pour 45 % du budget, s'intègre dans un socle commun national d'opérations. L'Agence de services et de paiement est l'organisme payeur et le dispositif est déployé via des appels à projets.

Le CESER note le démarrage dynamique du FEADER dès 2015 sur certaines mesures de l'objectif 3 : Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et dans une moindre mesure sur les aides à la modernisation des exploitations et des industries agroalimentaires. Cette consommation importante des crédits montre une attente forte des bénéficiaires. Le CESER s'interroge toutefois sur les moyens qui pourront être apportés une fois la maquette consommée. Il s'inquiète également des délais de versement des aides.

A l'inverse, le dispositif LEADER n'a pas encore été actionné en 2015. Le CESER note que les conventionnements avec les Pays et le travail préparatoire avec l'Agence des services de paiement (ASP) ont retardé sa mise en œuvre. On peut craindre qu'un certain nombre d'acteurs diffèrent le dépôt de demandes ou les annulent étant donnés les délais de démarrage.

Le CESER constate également que sur certains axes de l'objectif 3, les montants programmés sont très faibles, voire nuls dans le cas des réserves naturelles et continuités écologiques. Il aurait été intéressant que les explications accompagnant le tableau apportent des éclairages sur ces points.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER déplore l'absence d'indicateurs dans le RAP pour le suivi de ce programme, d'autant plus que ceux-ci existent par ailleurs.

1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Observations générales

Le CESER constate que les missions du Conseil régional se sont considérablement élargies en matière de gestions des fonds européens. Autorité de gestion principale, il doit accompagner les bénéficiaires, assurer la gestion et le contrôle, pour sécuriser et garantir la bonne mise en œuvre des programmes. De ce point de vue, il apparaît que de réels progrès restent possibles en Bretagne, notamment pour réduire les délais de traitement de certains dossiers.

Le CESER note que les dispositifs de gestion et de contrôle pour chacun des fonds ont été créés et qu'un programme de formation des services sera décliné tout au long de la période. De même, les instances de gouvernance ont été installées et le déploiement des outils d'information et de communication a commencé.

Le CESER s'étonne, dans une période de mise en place et de forts besoins de communication et d'information, du faible niveau de consommation des fonds dédiés sur la période 2015. S'il a bien noté que ce faible niveau de consommation semblait cohérent avec les calendriers de réalisation des opérations en début de programmation, le CESER sera attentif au déploiement des actions en question, qui lui semblent tout à fait stratégiques. La validation en 2015 de la stratégie de communication n'a pas permis de décliner les actions plus en amont.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note la volonté du Conseil régional de favoriser au mieux l'accès des bénéficiaires aux fonds européens en Bretagne et de mettre à disposition des citoyens les outils *ad hoc*. Cependant, les indicateurs fournis restent limités quant à l'impact réel de la communication (nombre de personnes touchées, diffusion des outils et supports de communication) et plus encore de l'accompagnement (nombre de bénéficiaires concernés, nombre de demandes ayant permis le dépôt d'un dossier). Essentiel pour les bénéficiaires potentiels, celui-ci se limite pas à la communication mais reste difficile à mesurer. Le CESER suggère donc l'intégration d'indicateurs relatifs à l'assistance technique aux porteurs de projets.

L'évaluation sera réalisée à l'aide de plans d'évaluation spécifiques pour chacun des programmes. Cette demande forte de la Commission européenne rejoint une attente exprimée régulièrement par le CESER et devra permettre de nourrir le rendu-compte de l'action régionale (voir plus haut).

Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens

8000 – Subvention globale FEDER 2007-2013

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Observations générales

Le CESER se réjouit que l'intégralité de l'enveloppe FEDER sur la programmation 2007-2013 ait été consommée et la maquette originelle respectée.

Il note que les mesures d'accompagnement des bénéficiaires ont été importantes pour assurer la remontée des justificatifs de dépenses.

2. Observations sur les indicateurs

En parallèle, des actions de communication et de valorisation des projets ont été conduites. Le CESER s'interroge cependant sur leur audience et leur impact car il ne dispose pas d'éléments de suivi à ce sujet. Au vu de cette dernière remarque, il pourrait être pertinent d'ajouter, par exemple au sein du programme 1140, un indicateur relatif au nombre de participants aux événements ou, plus généralement, tout indicateur relatif à l'audience et la diffusion des supports. De tels indicateurs existent probablement déjà, dans le cadre de la stratégie de communication adoptée en comité de suivi.

Mission N° XII - Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Globalement, le CESER constate que les dépenses de fonctionnement demeurent relativement stables, bénéficiant de la baisse des dépenses de gaz, alors que les taxes foncières sont en hausse, ainsi que les loyers supportés par la Région en raison de la prise d'un nouveau bail à Brest.

Le CESER relève la bonne tenue des charges de fonctionnement du patrimoine, avec des dépenses de maintenance en nette baisse (-17,6 %, d'importants travaux de mise en accessibilité ayant été réalisés en 2014). Ainsi, le coût moyen au m^2 revient de 34 € à 28 €. En revanche, le coût moyen des dépenses de fonctionnement courant augmente de 17,9 %, du fait des honoraires de négociation pour le nouveau site de Beaulieu.

De façon positive, la consommation de papier et de fournitures de bureau poursuit le mouvement à la baisse engagé depuis plusieurs années (-10,65 %, soit -13 k€). Pourtant, le poids de papier commandé indique une progression contradictoire de 55 à 69 tonnes, sans explication. Les investissements en mobiliers et équipements connaissent une hausse ponctuelle du fait de l'équipement des nouveaux locaux (+23,13 %, soit +34 k€). Il faut également noter que la consommation de produits « verts » représente désormais plus de 36 % des achats *vs* 29 % en 2014, tandis que la consommation de papier 100 % recyclé reste stable à 96 %.

Le parc de véhicules augmente très légèrement en fin d'année (266, soit +7), des véhicules remplacés n'ayant pas encore été cédés fin 2015. Il est appréciable que le coût de fonctionnement du parc automobile diminue globalement de 13,1 %, grâce à plusieurs facteurs favorables : -8 % sur le renouvellement du parc, baisse du coût du carburant (-11 %), plus faible kilométrage enregistré en 2015 (moyenne de 14 624 km *vs* 15 444 km en 2014), dépenses de réparations plus faibles (- 12 k€).

Par ailleurs, le CESER note les efforts poursuivis sur les dépenses de transports en commun (-8,88 %), notamment par la réduction du coût des déplacements en avion (-31 % soit -41 k€). En contrepartie, celui des déplacements ferroviaires reste stable (307 k€ *vs* 305 en 2014), avec la poursuite de la baisse des déplacements en 1ère classe.

La démarche de dématérialisation du courrier continue à produire ses effets au niveau des courriers papier sortants, quand curieusement le nombre de courriers papier entrants, qui avait régulièrement baissé au cours des derniers exercices, repart à la hausse (202 000 *vs* 195 000 en 2014). Comme au moment du BP, le CESER souhaite ici rappeler que la dématérialisation des dossiers de session doit s'accompagner du déploiement d'outils permettant à ses membres de travailler dans de bonnes conditions.

Le CESER est satisfait de voir le Conseil régional utiliser la commande publique pour réduire l'impact environnemental de son action, tout en prolongeant sa démarche en vue de maîtriser les différentes lignes de dépenses de ce programme. A ce sujet, il serait intéressant de recevoir l'information concernant la prise en compte des aspects environnementaux au moment où a été choisi un nouveau contrat de gaz.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Le CESER relève que la collectivité a poursuivi la migration vers de nouvelles versions et des adaptations de logiciels de gestion. Par ailleurs, les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires ont été poursuivies. Enfin, le Conseil régional continue de privilégier le recours aux logiciels libres pour réduire ses charges.

Il est dommage que les possibilités de visioconférence ne soient pas abordées.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : « Evolution du parc informatique »

L'indicateur enregistre pour 2015 la sortie des matériels obsolètes sans précision quant aux volumes, ce qui

rend la comparaison impossible avec les exercices précédents. Le nombre d'applications développées par le Conseil régional lui-même progresse (73 *vs* 61 en 2014). Il serait intéressant de connaître le contenu de ces dernières.

Indicateur n°2 : « Support informatique – traitement des incidents »

L'intégration des interventions de maintenance dans les lycées empêche la comparaison avec les années antérieures.

Indicateur n° 3 : « Projets informatiques au service de la politique numérique »

Le recours à la sous-traitance a été fortement sollicité en 2015 : 1 490 jours, contre 569 en 2014. Cet écart s'explique par les besoins spécifiques d'interventions dans les lycées, qui à elles seules ont représenté 980 jours.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Pour le CESER, il est important que le Conseil régional ait poursuivi en 2015 sa démarche sous plusieurs formes.

Ainsi en est-il de la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou de la poursuite de la démarche d'amélioration des conditions de travail, avec la validation d'un plan d'une vingtaine d'actions prioritaires qui seront déployées sur trois ans. En accompagnement de ce plan d'actions, la responsabilité sociale de l'employeur demeure une priorité, avec les volets handicap ou égalité professionnelle. Un Plan de communication interne destiné à mieux faire connaître les politiques de ressources humaines a été déployé pour la première fois en année pleine.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Comme l'an dernier, le CESER observe la stabilité des effectifs. La masse salariale a évolué en application des mesures catégorielles prises au niveau national, de l'incidence du glissement vieillissement technicité (GVT), et de l'augmentation des taux des cotisations retraite.

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences prend toute son importance pour apporter les meilleures solutions.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Le CESER relève favorablement la place progressivement plus importante réservée à l'évaluation des politiques ou dispositifs du Conseil régional. En 2015, le Conseil régional a mené deux évaluations en interne, l'une concernant la rémunération publique de stage versée aux demandeurs d'emploi, l'autre concernant le Comité régional du tourisme. Le CESER apprécierait de disposer d'une information sur les conclusions de ces démarches.

Dans ce cadre, il paraît intéressant que le Conseil régional participe aux travaux des réseaux nationaux d'évaluation (Société française de l'évaluation et Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales). Il participe également aux travaux de l'Association des régions de France concernant particulièrement le contrôle de gestion, ainsi qu'aux travaux de l'association La 27ème Région, ce qui lui permet d'apporter son expertise et d'échanger sur les bonnes pratiques. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à aller plus loin encore dans le domaine de l'évaluation, afin de profiter d'une vision plus large et de plus long terme que celle normalement apportée par le contrôle de gestion.

Après avoir bénéficié d'une note *« AA stable »* initialement délivrée par l'agence de notation Fitch ratings en 2013 à l'occasion de la mise en place de son programme d'emprunts obligataires, la Région a vu cette note revenir à *« AA perspectives négatives »* en mai 2015. Pour le CESER, cette évolution semble d'abord liée à la diminution de la dotation globale de fonctionnement prévue jusqu'en 2017.

Un point positif mérite d'être souligné : la notation de court terme a permis en 2015 à la Région de lancer son programme de billets de trésorerie.

9021 - Service de la dette

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Le CESER relève les nouveaux emprunts réalisés par la Région en 2015, dans le respect du programme prévu, et dans un contexte de taux particulièrement favorable. Cette année encore, une gestion active de la dette et de la trésorerie a été menée, permettant d'alléger l'impact des frais financiers supportés par la Région (11,8 M€ en 2015, soit +15 % en raison de l'augmentation de l'encours).

Les conditions exceptionnelles de marché, avec des indices financiers négatifs, ont conduit avec raison le Conseil régional à abandonner l'objectif de trésorerie zéro pour s'appuyer sur un nouveau programme de billets de trésorerie, dont les premières émissions négociées à taux négatif, sont source de produits financiers.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : « Marge moyenne et/ou taux fixe moyen consolidé sur l'exercice »

Le CESER constate avec satisfaction que la marge moyenne obtenue par la Région sur les nouveaux contrats mobilisés en 2015 (0,34 %) s'avère nettement plus favorable que celle obtenue par l'ensemble des collectivités (0,90 %).

Indicateur n°2 : « Limiter le risque de taux »

Dans ce contexte de taux favorable pour l'emprunteur et, de façon avisée, la part des concours à taux fixe a été portée de 44 % en 2014 à 48 % en 2015.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Observations générales

Le CESER est pleinement satisfait de constater que les mesures prises fin 2013 pour remédier aux délais de mandatement anormaux constatés en 2012 et 2013 (plus de 30 jours en moyenne), qui avaient déjà porté leurs fruits sur les délais 2014 (19,2 jours), se sont montrées pleinement efficaces en 2015 avec un délai moyen revenu à 17,8 jours, soit nettement sous la cible des 20 jours. L'amélioration également constatée au niveau du comptable public a permis de réduire le délai global moyen à 21,3 jours. Il en résulte une nouvelle baisse des intérêts moratoires supportés par la Région, ramenés à 86 k€, contre 178 k€ en 2014 et 760 k€ en 2013. En parallèle, il est plaisant de souligner la très bonne qualité du mandatement, comme l'atteste le faible nombre d'incidents : 145 rejets pour 45 130 mandats émis en 2015, soit 0,32 %.

Missions transversales

Rapport transversal mer

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT et M. Jean-Yves LABBE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le rapport transversal mer souligne le poids économique et social de l'économie maritime en Bretagne et la volonté affichée du Conseil régional d'être proactif sur tous les registres liés au maritime. Le CESER se réjouit cette année encore de ce positionnement et de la prise en compte de la mer et du littoral comme enjeux primordiaux de développement.

L'ayant appelé de ses vœux depuis plusieurs années, il enregistre positivement le rôle majeur de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) et les synergies trouvées avec les services de l'État pour définir la

Stratégie régionale de la mer et du littoral (SRML) en concertation avec les acteurs et en intégrant de façon équilibrée les trois enjeux du développement durable. Il souhaite que la réponse du CESER à la phase 1 de consultation sur l'ambition générale et les axes stratégiques de la SRML, adressée au Président du Conseil régional le 30 mai 2016 et qui reprend les propositions faites par le CESER dans son rapport *« Bâtir une stratégie maritime en Bretagne »* (septembre 2015), puisse servir de colonne vertébrale aux orientations stratégiques qui seront retenues par le Conseil régional.

En outre, il sera particulièrement attentif à l'articulation mise en œuvre entre la SRML, le SRDEII et le SRADDET. Il souhaite à cet effet que soit mis en avant l'intérêt d'un outil qualifié de portail cartographique de la planification du territoire marin et renouvelle son souhait de voir réaliser un véritable Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture, de la Pêche et de la Conchyliculture.

Comme les années passées, le CESER rappelle qu'un tableau général des dépenses annuelles consolidées engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral illustrerait positivement ses efforts.

Au vu de son importance dans les priorités du Conseil régional, le CESER regrette que l'enjeu de l'emploi ne soit pas cité en tant que tel dans ce rapport transversal.

Objectif n°1 : Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Actions Mission I : le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les risques de voir le développement économique des îles s'orienter inéluctablement vers l'activité du tourisme et s'éloigner des segments historiques de production.

Actions Mission II : les actions multiformes du Conseil régional en faveur de l'économie maritime sont évoquées, mais ici aussi, un tableau quantitatif récapitulatif aurait été utile pour mesurer plus précisément cet engagement.

Actions Mission V : l'inscription des ports bretons dans les chaînes de transport nationales et internationales est importante pour le transfert des produits frais de la mer. L'optimisation des circuits nécessitera à terme de reconsidérer les ports de débarquements et ceux de vente. D'autre part, le transfert de la propriété et de la gestion des ports nécessitera une approche concertée indispensable à la bonne fin de l'opération. A ce titre, le CESER souligne sa satisfaction de voir le Conseil régional s'appuyer sur une vision « *systémique* » des infrastructures portuaires dans le bordereau « *Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional* » présenté à cette même session. Le CESER sera attentif à ce qu'il permette aux ports d'accompagner les transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands.

Objectif n°2 : Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Actions Investissements d'avenir : le CESER rappelle que la production de macro algues doit s'intégrer dans un schéma de gestion durable encadrée tenant compte des besoins de l'industrie. D'autre part, il souhaiterait savoir si l'internalisation de l'ex-GIP de partenariat scientifique/professionnels au sein de la Région est toujours d'actualité.

Actions Mission V : attentif à la question du dragage portuaire, le CESER suivra avec attention les travaux du groupe de travail « dragage portuaire » créé au sein de la CRML.

Actions Mission VI : la qualité des eaux littorales et les activités qui en dépendent (pêche, conchyliculture, pêche à pied, baignade) doivent demeurer une priorité pour le Conseil régional. Un effort particulier doit être porté sur la réhabilitation de stations d'épuration et des dispositifs d'assainissement non collectif.

Actions Mission VIII : le CESER approuve la diversification de l'offre de la filière nautique qui constitue un vecteur important du développement touristique.

Objectif n° 3 : Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Actions Mission IV : il est utile de conforter cette année encore l'effort du Conseil régional sur l'orientation vers des brevets utiles, comme par exemple le brevet de mécanicien 750 KW, l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » et la revalidation des brevets pour STCW FISH. D'autre part une promotion efficace des formations maritimes doit continuer à être assurée partout où cela paraîtra utile, comme le CESER l'a rappelé dans son rapport *« Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »* (septembre 2015).

Objectif n° 4 : Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral

Le CESER se réjouit de constater que, cette année encore, l'enjeu du foncier littoral a it été pris en compte dans plusieurs politiques régionales. Il invite aujourd'hui le Conseil régional a adopter une approche plus intégrée encore, en cohérence avec le constat posé par l'Association des CESER de l'Atlantique : *« un changement de modèle de gestion foncière s'impose [...] et passe par une mobilisation plus ambitieuse et plus concertée de l'ensemble des acteurs et des outils existants »*. L'étude *« Population et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance, avec quels outils ? »* (juin 2013) fait de multiples propositions en ce sens.

Objectif n° 5 : Améliorer la sécurité maritime.

Ce point n'appelle pas de remarques particulières.

Objectif n° 6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Le CESER se réjouit de l'investissement du Conseil régional au titre de cet objectif, mais il aurait souhaité avoir une approche valorisée de ses engagements.

Objectif n° 7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional poursuit son implication dans de multiples projets et groupes de travail interrégionaux et/ou internationaux. Défendue par le CESER dans de multiples domaines, cette approche apparaît en effet particulièrement pertinente pour les questions maritimes.

Rapport transversal jeunesse

Sur proposition de M. Norbert HELLUY
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »
et de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le CESER apprécie la présentation d'un rapport transversal sur la politique jeunesse. Cette politique jeunesse régionale est affirmée dans le RAP 2015 comme volontariste, intégrée à l'ensemble des politiques régionales, ce qui va dans le sens des travaux et avis du CESER. Cette politique régionale veille à l'association systématique des jeunes. L'amélioration des conditions de vie, de l'information, de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle et du bien-être des jeunes doit rester une priorité de l'action publique en Bretagne. Le CESER encourage donc fortement le Conseil régional à poursuivre la mise en œuvre partenariale de l'ensemble des actions inscrites dans la « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » de 2011, actualisée en 2013. Il souligne qu'une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des jeunes, notamment en matière d'orientation, en permettant aux acteurs du Service public régional de l'orientation (SPRO) de développer rapidement le conseil en évolution professionnelle.

Le CESER soutient l'action engagée par le Conseil régional pour une meilleure connaissance de la situation des jeunes au travers de la Chaire jeunesse à l'École des Hautes études en santé publique, de son renforcement par la convention d'objectifs et de moyens qui permet de poursuivre clairement les recherches. Il estime que la Chaire jeunesse mériterait une communication plus active et une meilleure diffusion de ses travaux. Les actions sur l'accès à l'information, au logement de qualité en lien avec des partenaires (Union régionale pour l'habitat des jeunes, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), le soutien au dispositif de Caution locative étudiante (CLE), à la mobilité, à l'amélioration de la santé sont à souligner. Le CESER souhaite en particulier que l'actualisation de l'enquête sur la santé des collégien.ne.s et des lycéen.ne.s soit étendue aux jeunes en insertion et que soient mieux pris en compte les nouveaux modes d'habiter des jeunes.

Il serait intéressant d'avoir une approche chiffrée des jeunes bénéficiaires selon le type d'actions. De même il serait intéressant de connaître la part des jeunes parmi les personnes ayant bénéficié du conseil en évolution professionnelle ainsi qu'une indication du niveau d'appropriation par les jeunes de ce nouveau dispositif.

Annexe 2 : Rapport égalité femmes·hommes : rapport des commissions

Introduction

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »
et de Mme Viviane SERRANO
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Aujourd'hui, en intégrant pour la première fois le Rapport égalité femmes·hommes 2015 dans son Rapport d'activité et de développement durable (RADD), le Conseil régional de Bretagne franchit un pas supplémentaire dont le CESER se félicite. C'est un signal politique fort qui indique que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes – avec ses multiples dimensions que sont l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences, les droits, la parité – est inscrite durablement dans toutes les dimensions des politiques du Conseil régional.

La requête systématique des données sexuées au sujet des bénéficiaires des actions et dispositifs régionaux est le socle préalable et incontournable sur lequel le Conseil régional s'appuie, à juste titre, pour avoir une vision objectivée de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Le Conseil régional de Bretagne doit encourager également ses partenaires à systématiser le caractère sexué des données en en faisant une clause indispensable dans tous ses conventionnements.

La mesure de l'efficacité et de l'efficience de la politique conduite par la collectivité passera par la prise en compte, en amont de l'action, de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à des indicateurs de suivi dans tous les programmes. Le CESER de Bretagne encourage le Conseil régional dans cette voie.

Partie 1 – Région responsable

1.1 - 1.2 - La responsabilité démocratique et la représentation politique

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »
et de Mme Viviane SERRANO
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

L'ambition politique d'inscrire durablement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes rime avec la question de la responsabilité démocratique d'un pays, de la représentation politique et donc de la parité effective.

La réforme constitutionnelle de 1999, complétée en 2008 par le principe de parité au cœur des institutions, et

la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont permis de faire progresser le principe de parité.

La parité est acquise dans les Conseils départementaux qui comptent aujourd'hui 50 % de femmes contre 13 % auparavant, et le Conseil régional est en bonne position avec 40 femmes et 43 hommes, même si une baisse de la représentation féminine est à noter par rapport à la mandature précédente.

En application de la loi NOTRe, les EPCI vont jouer un rôle important dans les territoires en dialogue avec le Conseil régional mais la parité y est en berne avec seulement 7 % de Présidentes et 20 % de présence féminine dans les exécutifs. Le CESER encourage le Conseil régional à développer la culture de l'égalité dans les EPCI.

Le Conseil régional devrait avoir une exigence de parité dans les structures qui gravitent autour de lui où pour certaines la représentation entre les femmes et les hommes est loin d'être égalitaire, alors que ces structures contribuent pour beaucoup à développer des projets de territoires qui doivent servir aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

1.4 - La communication

1. Observations générales

Le CESER se félicite de toute l'attention portée par le Conseil régional à la lutte contre les stéréotypes sexués véhiculés par les médias et du souci qu'il a d'une communication publique sans stéréotype de genre, notamment à partir du rapport du Haut Conseil de l'Égalité (dont le guide pratique a été également largement diffusé au CESER et auprès des services internes à la Région Bretagne).

Malgré toute la vigilance, il peut encore y avoir des ratés dont celui-ci : « *La Région Bretagne et le Rectorat s'engagent pour la réussite des lycéens bretons* » (Déclaration commune d'engagement signée entre le Conseil régional et le Rectorat le 27 mai 2016). On aurait aimé : « *La Région Bretagne et le Rectorat s'engagent pour la réussite des lycéennes et lycéens de la région Bretagne* »

Le CESER de Bretagne suggère la mise en place d'une commission lecture mixte entre Conseil régional et Rectorat qui serait chargée de promouvoir la communication sans stéréotype de genre.

Partie 2 – Éducation et formation

2.1 - L'orientation

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME, M. Thierry LENEVEU, Mme Chantal BEVILLON
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le CESER de Bretagne se félicite des initiatives prises par le Conseil régional, dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO), pour diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau des référents des réseaux régionaux, par des temps de formation et au moyen d'outils pédagogiques adaptés.

L'orientation, bien comprise et bien menée, avec en ligne de mire la diversification des choix professionnels, est une étape fondamentale pour dépasser les déterminismes sociaux pour les jeunes, filles et garçons, ainsi que leurs familles.

2.2 - La formation initiale

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, Mme Claudine CORNIL et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Dans ce chapitre Formation initiale, il est à lire une sorte d'inventaire à la Prévert de données chiffrées sur les jeunes breton.ne.s qui illustre parfaitement les différences dans les parcours scolaires observés chez les filles et les garçons au niveau national. La Bretagne fait ici encore figure de bonne élève avec des résultats scolaires assez proches pour les deux sexes, en particulier en ce qui concerne les résultats au baccalauréat, mais la différence reste importante sur une classe d'âge en faveur des filles au plan national (87 et 72 % en 2015). Il serait sans doute intéressant d'apparier et de comparer les données nationales et régionales et de les croiser également avec les répartitions par filières et diplômes dans l'enseignement supérieur de façon à pouvoir trouver des pistes et mieux cibler les efforts du Conseil régional pour tenter de briser le fameux « plafond de verre » qui fait que les filles réussissent plus et mieux jusqu'au baccalauréat (et même semble-t-il jusqu'à bac +2, bac +3) et « disparaissent » ensuite en grand nombre dans les formations les plus « prestigieuses » et/ou les plus longues : doctorats, grandes écoles, où elles sont très minoritaires, à quelques exceptions près (santé, social...).

Le CESER soutient l'intégration, depuis 2011, de l'axe « Égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations » dans le dispositif *Karta* mais il observe que la proportion de ces projets est faible par rapport aux projets relevant des autres thématiques proposées, aussi bien en proportion (5 %) qu'en termes de montants engagés.

2. Observations sur les indicateurs

S'agissant de l'indicateur « résultats bretons du baccalauréat général par série et par sexe », les effectifs concernés, et non seulement les pourcentages, apporteraient des informations complémentaires intéressantes.

Par ailleurs, alors que les données présentées ne portent que sur le baccalauréat général, le CESER souhaite que soient ajoutées des données sur la mixité dans les formations professionnelles et technologiques.

S'agissant des indicateurs relatifs à la répartition des projets *Karta* entre les différentes thématiques, un comparatif avec l'(les) année(s) antérieure(s) aurait l'avantage de permettre d'observer s'il existe, ou non, une tendance à l'appropriation de cette thématique dans les projets lycéens.

2.3 - L'apprentissage

Sur proposition de Mme Véronique LEFAUCHEUR, Mme Claudine CORNIL
MM. Emmanuel THAUNIER et Louis NOEL
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le rapport met en évidence le fait que l'apprentissage est toujours une voie de formation traditionnellement masculine. La part des apprenties n'est que de 29 % en Bretagne. Ce taux est stable et légèrement inférieur à la moyenne nationale. C'est au niveau II que l'on retrouve la proportion la plus importante de filles avec 47 % du nombre d'apprenti.e.s. Elles ne sont que 26 % au niveau V.

La répartition des apprenti.e.s par secteur en Bretagne en 2015 fait apparaître une forte concentration des filles dans trois secteurs où elles représentent plus de 80 % des effectifs. Les garçons sont représentés à plus de 80 % dans un éventail beaucoup plus ouvert puisque celui-ci représente 12 secteurs professionnels. Or cette tendance tend à s'aggraver.

Le CESER note avec inquiétude ces tendances qu'il suivra avec attention. Il préconise qu'une réflexion d'ampleur soit menée par l'ensemble des institutions et partenaires concernés sur les questions de mixité des formations et des métiers. Manifestement les outils et démarches mobilisés actuellement (dispositif MégalitE, prime à la mixité) ne sont pas suffisants ou insuffisamment opérants pour remédier aux inégalités d'accès aux formations et aux métiers.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont tout à faits pertinents et permettent d'avoir une vision globale de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans la voie de formation par l'apprentissage.

2.4 - La formation continue

Sur proposition de Mme Gaëlle URVOAS, Mme Pauline PAOLI, M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le Rapport égalité concentre ses comparatifs sur les dispositifs *Chèques (Formation, Validation, Force, Reconversion*). Le *Chèque formation* est le seul qui puisse éventuellement couvrir une rémunération versée à 797 bénéficiaires dont 69 % de femmes. Or le RAP précisait que que les femmes n'étaient que 44 % des salariés bénéficiant d'une rémunération alors qu'elles étaient plus de 52 % des bénéficiaires de simples bourses. Le déséquilibre entre ces données n'est pas expliqué.

Il convient de souligner que les femmes sont majoritairement bénéficiaires des dispositifs d'aides individuelles de formation (sauf pour le *Chèque Reconversion* : 42 %). Il est probable que ces femmes soient

majoritairement cadres ou exercent dans les professions intermédiaires. Le CESER souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour examiner les conditions à créer pour toucher un nombre plus important d'ouvrières et employées.

La formation continue n'échappe malheureusement pas aux phénomènes sexués liés à la nature des métiers avec les extrêmes de la métallurgie et de la mécanique (8 % de femmes) et les services d'aide à la personne (88 % de femmes).

Le CESER suivra avec attention les résultats de la louable formation-action MégalitE du Conseil régional qui devraient ouvrir la voie, par leur exploitation, à des actions correctives auprès des publics accueillis en formation.

2.5 - L'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et M. Pascal OLIVARD
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

Le constat du Conseil régional est sans surprise : au niveau national comme au niveau régional, on est très loin de la mixité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur. L'écart est encore plus frappant en Bretagne puisque les femmes, notamment les plus jeunes, y sont nettement plus diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes (elles représentent 58 % des diplômés chez les 25-34 ans), alors que leur présence parmi les doctorants (cf. 1er indicateur), les enseignants-chercheurs et les divers responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche y est aussi faible qu'ailleurs en France. A titre illustratif, les quatre présidents d'université sont des hommes et seulement deux directeurs de grandes écoles sur vingt sont des femmes.

Le Conseil régional dispose de peu de moyens pour faire évoluer une telle situation qui relève de comportements socio-culturels très ancrés au niveau national (le « plafond de verre »). C'est la raison pour laquelle le CESER regrette la trop faible implication de l'ensemble de la communauté éducative.

2.6 - Les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et Mme Joëlle DEGUILLAUME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Observations générales

En matière de communication, le rapport souligne l'intérêt d'un travail sur la langue bretonne pour améliorer la visibilité de l'usage du féminin.

S'agissant des deux types d'aides accordées par la Région en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note que s'atténue la surreprésentation des femmes dans les bénéficiaires des aides « *Skoazell* », essentiellement destinées aux étudiants se préparant aux concours du premier degré. Il serait utile de mettre

cette donnée au regard d'un indicateur sur la répartition globale par sexe des étudiants au niveau Master.

De même, des données distinguant la répartition par sexe des enseignant.e.s du premier et du second degrés, monolingues et bilingues, seraient éclairantes.

Il serait intéressant de détailler exactement la composition de la commission Skoazell et de préciser les règles qui déterminent celle-ci.

Partie 3 – Développement économique et emploi

3.1 - L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le CESER note que le Conseil régional s'engage dans le soutien à des projets visant une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel. Cependant, pour 2015 les actions mises en œuvre restent limitées.

Pour favoriser l'accès au financement des femmes créatrices d'entreprises, le plafond du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) a été relevé, ce dont le CESER se réjouit.

Des mesures incitatives auprès des structures d'aides à la création seront proposées par le Conseil régional. Le CESER suivra avec attention leur mise en œuvre et leur évaluation.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur *« Aide à la création d'entreprise »* prend en compte le nombre de femmes accompagnées par certaines structures et leur pourcentage par rapport aux hommes. Cet indicateur reste très imparfait car les structures recensées ont des fonctions diverses (mise à disposition de locaux, prêt, accompagnement au projets, etc.), qui devraient être analysées de manière plus précise. Le Conseil régional reconnaît d'ailleurs la nécessité de disposer d'outils statistiques plus fins.

3.2 - L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »
et de Mme Sylvie GUILBAUD
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) se caractérisent par une féminisation forte de l'emploi en particulier dans certains secteurs (action sociale, santé) et par une faible proportion de femmes cadres. L'accord en faveur de l'égalité professionnelle dans l'ESS ayant été signé en 2015, ses effets ne peuvent être visibles cette même année. Le CESER sera attentif à sa mise en œuvre et à ses effets réels.

Le Conseil régional a soutenu des emplois associatifs, qui pour 67 % concernent des femmes, tandis que les jeunes bénéficiant d'une prime de service civique sont pour 73 % des jeunes femmes. Le CESER regrette toutefois une approche restrictive de l'action du Conseil régional : les structures concernées par les emplois associatifs et la prime de service civique (les associations) ne représentent qu'une part de l'ESS. Dans un certain nombre d'entreprises de l'ESS (mutuelles, banques, coopératives), des actions pourraient être soutenues ou développées en matière d'innovation sociale en relation avec les problématiques d'égalité femmes-hommes. Des démarches sont menées par d'autres collectivités locales qui pourraient converger pour plus d'efficacité.

3.3 - L'agriculture

Sur proposition de M. Henri DAUCE et M. Didier LUCAS
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Il aurait été intéressant de pousser plus avant l'analyse afin d'évaluer le taux de féminisation des installations hors cadre familial, et ce afin d'identifier le degré d'entrée d'un nouveau public féminin dans l'agriculture.

Plus que la différenciation des aides à l'installation en fonction du sexe de la personne qui s'installe, c'est le projet et sa viabilité qui doivent déterminer les aides. A ce sujet le plus faible taux d'installations féminines aidées par rapport au taux global, interroge et pourrait faire l'objet d'une action spécifique.

Contrairement à ce que précise le rapport, il n'y a pas eu de baisse de la proportion du nombre de femmes qui se sont installées avec des aides entre 2014 et 2015, mais une baisse globale des installations aidées hommes et femmes de 20 %.

3.4 - L'économie maritime

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT et M. Jean-Yves LABBE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

La présentation graphique des taux de féminisation des différents secteurs maritimes gagnerait à être explicitée, car elle apparaît soit incomplète, soit insuffisamment différenciée. Le secteur poissonnerie-mareyage et celui de la transformation du poisson ont-ils été oubliés ou intégrés à la filière pêche et cultures marines, ce qui constituerait une erreur d'appréciation ?

D'autre part l'étude *« Économie Maritime en Bretagne : changeons de regard »* (octobre 2014) ouvrait le champ des métiers liés au maritime à de nombreuses activités. Une prise en compte plus large de ces derniers dans le rapport modifierait vraisemblablement le taux de féminisation (21 % en moyenne pour la filière mer, soit un taux nettement inférieur à la moyenne nationale des actifs (49 %).

Par ailleurs, affirmer que la mer s'est ouverte aux femmes il y a cinquante ans (1966) est une contre-vérité historique : rappelons « l'âge d'or » des conserveries bretonnes de poisson dans la première moitié du 20ème siècle ou le travail des femmes dans la gestion ou la commercialisation des produits de la pêche des armements artisans.

Le CESER se réjouit de constater que des actions ont été mises en place pour favoriser la mixité dans l'enseignement professionnel maritime, après avoir écrit qu'il *« considère que la mixité doit être développée dans ces filières, comme dans les autres filières professionnelles, pour respecter le principe d'égalité femmes-hommes, pour casser les stéréotypes, renforcer l'attractivité et moderniser les métiers et les formations »* (*« Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »,* septembre 2015).

Pour finir, le CESER rappelle qu'il avait identifié 7 pistes d'actions au titre de l'enjeu n° 5 *« l'égalité femmes-hommes »* dans son rapport sur les formations aux métiers de la mer :

- veiller à féminiser les dénominations des métiers de la mer et du littoral dans les différents guides qui font la promotion de ces métiers ;
- introduire plus de mixité dans le corps enseignant des lycées maritimes et sensibiliser les enseignants à l'égalité dans les métiers du maritime ;
- communiquer largement sur les exemples de carrières considérées aujourd'hui comme atypiques au regard du sexe ;
- être attentif à ne pas véhiculer des stéréotypes dans la communication des institutions ;
- veiller aux conditions d'accueil et de soutien de celles qui s'orientent dans des formations où elles sont encore peu représentées ;
- sexuer les données statistiques relatives aux parcours éducatifs, aux trajectoires professionnelles, aux taux d'insertion, à l'accès aux métiers stratégiques, aux niveaux de salaires ;
- inscrire des objectifs de montée en mixité dans Contrat d'objectif emploi-formation.

Partie 4 - Équilibre des territoires

4.1. - L'observation et la planification

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Malgré les orientations politiques mises en œuvre par le Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes depuis plusieurs années, les outils disponibles en matière d'observation et de connaissance des territoires restent trop généralistes pour permettre une analyse plus approfondie des données relatives aux femmes et aux hommes sur les territoires.

4.2. - La contractualisation territoriale

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

La mise en œuvre concrète des Contrats de partenariat Europe/Région/Pays se traduit par la tenue de *Comités uniques de programmation* (CUP) installés à l'échelle de chaque Pays, co-présidés par le.la Président.e du Pays et le.la conseiller.e régional.e référent.e pour le Pays et composés pour moitié de représentant.e.s des EPCI et d'acteurs.trices privé.e.s issu.e.s des Conseils de développement.

Comme dit plus haut, le CESER regrette que la gouvernance des EPCI soit fortement masculine (37 % des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins en Bretagne) en raison d'une sous-représentation des femmes dans leurs instances exécutives.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER ne peut que regretter avec le Conseil régional la faible représentation des femmes dans les Comités uniques de programmation (CUP) (24 % seulement) et estime qu'il aurait été intéressant de connaître la part de femmes issues de la représentation des Conseils de développement au sein des CUP.

Le CESER note que dans les conseils citoyens l'application de la règle des habitants tirés au sort et du principe paritaire permet une représentation égalitaire des femmes dans le collège « habitants ».

Partie 5 - Connexion des territoires et des populations

5.1. - Le numérique

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Observations générales

Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) M@rsouin a produit un certain nombre d'études du contexte régional sur le sujet et il semble pertinent au CESER que ces études soient régulièrement actualisées pour examiner si de nouveaux écarts apparaissent. Il semble en effet au CESER que des analyses plus fines pourraient être poussées en lien avec les catégories socio-professionnelles (CSP), la situation familiale, les zones géographiques etc.

2. Observations sur les indicateurs

Le rapport mentionne qu'il n'existe pas d'indicateur sexué agrégé global concernant les Visas internet Bretagne délivrés par le Conseil régional et qui permettent aux habitants d'acquérir les connaissances de base sur l'utilisation d'Internet et d'un ordinateur (2 000 Visas internet délivrés en 2015). Cependant, certains organismes de formation – effectuant cette requête – témoignent d'un plus grand nombre de débutants que de débutantes, dans un ratio néanmoins peu probant (60/40). Le CESER estime qu'il serait intéressant que le Conseil régional se dote d'un tel indicateur.

5.2. - Les mobilités et transports

Sur proposition de MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Observations générales

Si le Conseil régional rappelle qu'en France, 2/3 des voyageur.se.s empruntant les transports en commun sont des femmes, le CESER remarque aussi que celles-ci sont plus nombreuses sur les distances courtes et moyennes (56 % de femmes dans le périurbain de Rennes). Il prend également note que dans les transports en commun 2/3 des victimes d'injures et d'insultes sont des femmes, tout comme l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles.

Enfin, le CESER prend acte qu'à la suite de l'avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, une campagne nationale d'action pour dire « stop sur toute la ligne » a été lancée en 2015 et relayée dans le métro rennais.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER se félicite que le Conseil régional ait pris contact en décembre 2015 avec la SNCF pour travailler à « un diagnostic qui devra répondre aux questions suivantes :

- quels modes de déplacement des femmes et des hommes en Bretagne ?
- quels accès différenciés aux transports en commun entre femmes et hommes ?
- quels usages et pratiques sur le territoire ? »

Pour le CESER, à un moment où la Région voit sa compétence transport renforcée, ce travail doit être conduit avec les collectivités et les opérateurs présents sur l'ensemble territoire.

Le CESER exprime le souhait que cette démarche qui n'en est qu'à son début, débouche sur un plan d'action coordonné avec des moyens dédiés.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'état d'avancement de cette démarche.

Partie 6 – Rayonnement et vitalité

6.1 - Le sport

Sur proposition de Mme Catherine TANVET
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités

1. Observations générales

La Bretagne est la deuxième région sportive de France par son nombre de licencié.e.s. Toutefois, les femmes ne représentent que 16 % des dirigeant.e.s des instances dirigeantes sportives régionales. Le renouvellement de ces instances en 2017 devra permettre un meilleur équilibre.

La Bretagne a de fortes spécificités sportives en raison de son aspect littoral. On peut ainsi y pratiquer diverses activités nautiques telles que le surf, la voile, le canoë-kayak, l'aviron, etc. Celles-ci favorisent la mixité des équipes. De plus, certaines pratiques et manifestations sportives ont des effets bénéfiques sur la santé des pratiquantes tel que l'illustre par exemple la participation de femmes atteintes ou en rémission de cancer à la course d'aviron, la « *Vogalonga* », à Venise en 2015 avec le soutien de la Région. De même, le taux de féminisation de certains sports, parfois extrêmes, est en constante augmentation (exemple : vol libre, dont le *kite surf*).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : le Chèque sport

Bien qu'il y ait une nette augmentation du nombre de filles bénéficiaires du Chèque sport en 2015, leur représentation dans les disciplines sportives reste néanmoins nettement inférieure à celle des garçons. Il aurait été intéressant de citer les disciplines dans lesquelles leur nombre est le plus important.

Indicateur n°2 : les aides régionales

Le CESER constate une certaine équité dans le soutien financier du Conseil régional aux différentes disciplines sportives au regard de la proportion des femmes, et des financements parfois conséquents.

6.2 - La culture

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Tout comme au niveau national, notre région doit encore améliorer ses dispositifs pour permettre aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans le domaine de la culture. Si toutes disciplines confondues, 65 % des projets aidés sont portés par des hommes, il est à noter que le domaine de la danse bénéficie d'une plus grande représentativité féminine puisque 54 % des projets soutenus concernent des structures dirigées par des femmes. Une meilleure connaissance sexuée de la composition des différent.e.s acteur.rice.s sollicitant des aides du Conseil régional dans le domaine culturel permettra de mieux orienter l'attribution des fonds publics régionaux dans le but de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

6.3 - La santé

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

En Bretagne, l'espérance de vie des hommes est de 77,3 ans et celle des femmes de 84,4 ans. Le CESER propose que le Conseil régional porte donc une attention particulière à la santé des hommes en particulier chez les actifs et les apprentis.

Concernant la santé féminine, le rappel des 11 886 décès par cancer du sein, du recours à l'IVG, de la surmortalité des femmes par suicide de + 66 % (relativement au taux moyen national), du recours plus important aux médicaments psychotropes, souligne également les efforts à fournir sur le plan du suivi de la santé des femmes, tant au niveau national que régional. A noter l'usage par seulement 42 % des femmes de 20 à 44 ans de la pilule comme méthode contraceptive à associer à la pénurie de gynécologues et de sag es-femmes ainsi qu'à l'éloignement des centres de planification.

L'étude réalisée en 2015 par l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) sur la santé des apprenti.e.s montre que « l*es comportements de santé sont étroitement liés au sexe* ». Ces différences sexuées devraient être prises en considération par tous les dispositifs mis en place dans les territoires mais également par tous les professionnels de santé, de l'éducation et de l'enseignement. Le CESER considère qu'il est indispensable de renforcer la lutte contre toutes les addictions, chez les femmes comme chez les hommes : l'alcool, le tabac, les substances psychoactives, etc. Là encore, l'ensemble des professionnel.le.s de terrain en lien direct avec les jeunes est à mobiliser.

6.4 - Les politiques de coopération et solidarité internationale

Sur proposition de M. Pierre BARBIER
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Le regard porté sur la coopération et la solidarité internationale en référence à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*, est important même si les moyens d'apprécier cette égalité dans l'action régionale s'y rapportant apparaissent limités.

2. Observations sur les indicateurs

Pour mieux appréhender cette promotion de l'égalité, la Région Bretagne pourrait ajouter ce principe dans les grilles de présentation et d'analyse des dossiers que déposent les associations bretonnes de solidarité internationale.

6.5 - La promotion de tous les droits

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »
et de Mme Viviane SERRANO
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Observations générales

Faire la promotion de tous les droits acquis mais non réels dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations est tout à l'honneur du Conseil régional et fait partie d'une démarche intégrée. Il agit et soutient en particulier les réseaux associatifs qui informent, préviennent et réparent dans des domaines pluriels (accès aux droits, violences dont les violences conjugales et l' exploitation sexuelle).

Certaines discriminations sont encore taboues (ex. homophobie, harcèlement sexiste et sexuel, transgenre).

Cette promotion des droits est d'autant plus importante que le Conseil régional, par son soutien aux réseaux associatifs et ses actions de promotion des droits et de leur respect, permet d'avoir un rôle pédagogique auprès du public jeune notamment les lycéennes et les lycéens ainsi que les apprenti.e .s.
La Région Bretagne en présentant en session en octobre 2015, son rapport « *Pour une politique intégrée de l'égalité des droits* » a été la première Région a appliquer ses obligations conformément à l'article 61 de la loi 2014.

On ne peut qu'encourager le Conseil régional à entraîner les autres collectivités qui ne sont pas déjà dans la démarche à s'engager sur cette voie.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport d'activité et de développement durable

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 102
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Annie GUILLERME
Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

La Région Bretagne fut précurseure avant la loi du 4 août 2014 pour assumer sa responsabilité publique en faisant de l'égalité des droits une de ses priorités dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La diffusion en octobre 2015, de son rapport « Pour une politique intégrée de l'égalité des droits, la Région dans ma mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » maintenant intégré dans le RAD en est la démonstration.

Mais le Conseil régional ne peut pas tout car comme le constate le Haut Conseil à l'Egalité relatif à la lutte contre les stéréotypes, malgré 30 ans de politique spécifique, « A l'école les stéréotypes sont partout » malgré les efforts de équipes.

Le Conseil régional ne peut donc qu'encourager ses partenaires à combattre sans relâche les stéréotypes de sexes et avoir un effet d'entraînement également sur les autres collectivités territoriales à partir de son exemple et dans les autres Régions dans le cadre de l'Association des Régions de France.
La veille sur la communication institutionnelle qu'il a installé déjà au niveau par exemple des photos utilisées dans sa communication doit être renforcée en particulier au niveau des discours publics.

Intervention de Mme Béatrice COCHARD

Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous notons avec satisfaction dans le rapport d'analyse de la Mission III, la dynamique en faveur de la formation initiale et continue, dans le cadre des compétences renforcées du Conseil régional, et de la gouvernance quadripartite prévues par la loi du 5 mars 2014. L'accompagnement des demandeurs d'emploi de l'orientation à la formation, est aujourd'hui appuyé par de nombreux dispositifs, individuels et collectifs.

Chacun des acteurs du quadripartisme s'y engage, tant pour le financement que pour l'identification des besoins en compétences des entreprises bretonnes.

A ce titre, nous tenons à rappeler que la politique de la Région en faveur de la formation a été largement accompagnée par les partenaires sociaux, via le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). En effet, la convention signée en 2015 entre la Région et le FPSPP, à hauteur de 4,5 millions d'euros, a permis de financer les heures du compte personnel de formation (CPF) utilisées par les demandeurs d'emploi, en complément des financements régionaux. Cela a permis d'ouvrir 230 places supplémentaires pour les formations collectives et 180 places supplémentaires pour les parcours individuels.

En 2016, l'accompagnement financier des partenaires sociaux sur le CPF des demandeurs d'emploi se renforce largement, pour permettre un financement de 9,2 millions d'euros.

Cet effort collectif au service du retour à l'emploi et de la compétitivité des entreprises est conforme à l'esprit de la loi du 5 mars 2014, et nous nous en félicitons.

Par ailleurs, le rapport présente l'évolution des Actions Territoriales Expérimentales (ATE), qui appuient « *des projets de formation impulsés par les territoires ou portés par des branches professionnelles* ». Les ATE interviennent en réponse à des besoins en recrutement dans le cadre de partenariats financiers.

Nous sommes favorables au développement de ce dispositif qui permet une concertation entre les branches et les territoires, au service d'un parcours de formation adapté. Les ATE du Conseil régional sont un appui important pour les actions de Préparation Opérationnelles à l'Emploi (POE) financés par les OPCA et Pôle Emploi, avec des résultats d'insertion professionnelle supérieurs aux autres dispositifs.

Enfin, le rapport souligne, je cite, le renforcement de « *la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation* ». La Région Bretagne a su, dès le début de l'année 2015, engager avec les partenaires sociaux et l'État, la déclinaison de la loi du 5 mars 2014 : réunions régulières du CREFOP et de son Bureau, consultations sur la carte des formations professionnelles initiales, sur les listes du CPPF, le Service Public Régional de l'Orientation, etc.

Cependant, il faut poursuivre et amplifier cette volonté de concertation et de construction quadripartite d'une stratégie régionale de formation et d'apprentissage. De cette concertation régulière avec les acteurs économiques dépendent la pérennité et l'efficacité à la politique régionale, dont nous partagerons les objectifs.
Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire public, telle qu'il est convenu de l'appeler ou, plus simplement, les lycées professionnels (LP) du public, semblent être toujours les grands absents de la politique régionale. Dans les différents programmes des Missions III et IV consacrées à l'éducation et à la formation professionnelle, le rôle des LP publics ne s'y lit guère qu'en creux, dans les quelques espaces laissés par la politique régionale de soutien à l'apprentissage - politique pour laquelle la région a annoncé avoir consacré 100M€ en 2015.

Depuis la loi d'orientation et de programmation pour l'école de juillet 2013, la région a pourtant une responsabilité nouvelle dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, en lien avec la construction de l'offre de formation régionale. Or, dans la *carte des formations 2015*, première carte arrêtée par la région, au regard des 13 ouvertures de sections et 4 augmentations de capacité d'accueil en faveur de l'apprentissage, c'est à peine si on trouve 5 ouvertures pour les LP publics ; la *carte 2016*, quant à elle, n'a proposé qu'une seule ouverture nouvelle au niveau Bac Pro pour le public.

Dans la déclaration commune rectorat-région du 27 mai dernier, lorsqu'il est fait mention des LP publics, c'est pour les placer sous un titre consacrant *« le développement de l'apprentissage dans les établissements »*, et pour promouvoir la mixité des publics et des parcours. Comme si le seul avenir pour les LP passait par le rapprochement avec l'apprentissage, ce qui revient peu ou prou à remettre en question la qualité de la formation produite par les LP.

Pourtant la part des LP publics en Bretagne est loin d'être marginale : ils regroupent près de 18 000 élèves tous niveaux confondus pour les établissements de l'Éducation nationale - auxquels il faut ajouter quelques centaines d'élèves pour les filières professionnelles des lycées maritimes et agricoles publics. C'est plus que le nombre total d'apprentis actuellement formés en Bretagne. Chaque année, un peu plus de 4000 bacheliers professionnels bretons sont issus des LP publics, une part croissante d'entre eux poursuivant leurs études dans les sections de techniciens supérieurs (STS), mais une grande partie d'entre eux s'insèrent également dans l'emploi ; leur insertion professionnelle au-delà de trois ans étant d'ailleurs tout à fait comparable à celle des apprentis.

Les LP publics implantés dans nos territoires cultivent des liens étroits avec l'environnement professionnel ; les élèves effectuent d'importantes périodes de stage en entreprises (PFMP), d'une durée allant de 16 à 22 semaines. Les LP sont fortement impliqués dans les politiques de lutte contre toutes les formes de discriminations et de déterminismes - priorités auxquelles la région Bretagne est très attachée.

Le développement de formations professionnelles diversifiées de proximité dans les territoires joue également un rôle déterminant dans une orientation réussie pour les jeunes et du même coup contre le décrochage scolaire.

A un moment où l'enseignement professionnel public subit des attaques de toutes parts, et alors que la politique de soutien à l'apprentissage est une nouvelle fois relancée au plan national et en régions à l'occasion du *« Plan 500 0000 »*, les rapports 2015 du CNEFOP et de la DEPP sont venus fort utilement rappeler que la dépense publique en 2012-2013 représente 18 700€ pour un apprenti, contre 12 210€ seulement pour un élève de LP.

Voie de réussite et d'intégration sociale ouverte à tous les jeunes, notamment ceux issus des milieux populaires, l'enseignement professionnel public devrait faire l'objet d'un engagement de l'Éducation nationale à la hauteur des enjeux qu'il représente. Pour notre région il représente un investissement d'avenir essentiel pour le développement des compétences et de l'emploi par la qualification des travailleurs. Il devrait donc occuper dans la politique régionale une place au moins égale à celle accordée aujourd'hui à l'apprentissage.

Intervention de M. Yannick HERVÉ
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Programme 225

Monsieur le Président, Cher.e.s Collègues,

Je m'exprime au nom des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

La présentation du rapport sur le RADD et les interventions de ce matin sur le RASE nous incitent à pointer du doigt la question de l'engagement des jeunes Bretons au service de l'intérêt collectif, et notamment par le Service Civique.

En accord avec les analyses de la commission Qualité de vie, nous souhaitons ici alerter la Région, alerter les services de l'Etat mais aussi les collectivités locales et enfin nous alerter collectivement suite aux débats ayant eu lieu autour de ce dispositif du Service Civique.

Nous comprenons que le contexte actuel avec la loi Travail, contexte d'opposition forte sur des questions d'emploi, de statuts des salariés ne favorise pas la prise de recul sur la question des parcours de jeunes pour l'entrée dans la vie adulte.

Nous pensons que le prisme de la lutte des classes ou celui de l'opposition structurelle entre " salariés exploités et patrons exploiteurs " n'est pas opérant pour envisager la question de l'engagement des jeunes au service de l'intérêt général.

Nous pensons également que traiter de la question de l'engagement des jeunes dans la rubrique " Développement économique et emploi " en rajoute sur les confusions et engendre des amalgames préjudiciables.

Le bonne focale, selon nous, est celle du Vivre ensemble sur les territoires de Bretagne, territoires sérieusement abîmés ces dernières années : des territoires sur lesquels se développent, élection après élection, ou bien un désintérêt et une défiance à l'égard de la chose publique ou bien, pire encore, une adhésion aux idées nauséabondes du repli égoïste et du rejet de l'autre.

La bonne focale, selon nous, est celle de l'opposition entre d'une part individualisme exacerbé et consommation excessive et d'autre part intérêt général et engagement individuel au service du collectif.

Bien entendu, nous savons que le Vivre Ensemble nécessite que chacune et chacun aient des conditions de vie acceptables pour regarder l'autre et le monde d'un oeil bienveillant.

Oui nous faisons nôtre la parole de Jaurès rappelant que " la République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale ".

La question sociale est donc première pour créer les conditions du Vivre Ensemble.

Le Vivre ensemble ne peut cependant se réduire à cette seule dimension.

Comme le Service Civique ne peut pas se réduire à l'utilisation abusive de ce dispositif afin de remplacer des emplois par des missions de service civique.

Nous affirmons avec force que ce phénomène -certes inacceptable- est très minoritaire. Utilisé au sein de quelques administrations peut-être, au sein de quelques associations ultra-minoritaires sans doute.

Il relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'une part, des acteurs de la société civile d'autre part, de veiller à ne pas laisser pervertir cet outil de l'engagement des jeunes dans un parcours éducatif. Oui, nous le proclamons, il s'agit bien là d'une période indemnisée du parcours du Jeune dans son cursus de formation d'adulte épanoui et ouvert sur le monde qui l'entoure.

Regardons avec un peu de recul ce que signifie, pour les jeunes concernés, leur vécu du service civique. Ils ont une opinion favorable à 89 % de leur passage en SC. Ils sont 91 % à avoir eu le sentiment d'être utiles et à le recommander à leurs amis.

Agissons ensemble pour que les conditions d'accueil des jeunes dans des missions de SC soient conformes à l'esprit du SC.

Poursuivons la réorientation par le Conseil régional de sa politique de soutien à l'engagement des jeunes par le service civique.

Et enfin, au sein de cette assemblée, au-delà de ce qui peut nous diviser sur d'autres questions également importantes, travaillons ensemble à privilégier cet engagement au service du collectif, travaillons ensemble à privilégier ce passage par l'éducation non-formelle pour permettre au Jeune de poursuivre sa construction d'une identité heureuse en conformité avec la Fraternité et plus généralement avec les valeurs de notre République.

Pour conclure, je vais faire appel au petit Nicolas.

Nicolas est l'un des 5 jeunes qui terminaient la semaine dernière leur Service civique au sein d'une association bretonne.

Au cours d'un temps convivial organisé par ces jeunes pour nous remercier de les avoir accueillis pendant 8 mois sur des missions diverses, Nicolas nous a dit, sous les yeux émus de ses nouvelles amies Camille, Manaïsha, Pauline et Hélène :

" Pendant ces 8 mois, j'ai grandi. Pendant ces 8 mois j'ai appris à me faire confiance et à faire confiance aux autres. Pour tout cela, je vous remercie. Vraiment. "

Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de Mme Élisabeth HERVÉ

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord entre la FRCIVAM et Interbio Bretagne (IBB)

Mission N°I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale

Nous soutenons les programmes engagés en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, axés sur la cohésion des territoires, l'observation des dynamiques territoriales afin d'anticiper les mutations, et promouvoir la santé publique sur l'ensemble du territoire. Une politique territoriale de l'alimentation répond à des objectifs plébiscités par les consommateurs et les producteurs, ce sont des approches où le travail s'oriente vers la captation maximale de la valeur ajoutée par le producteur et non les intermédiaires, différemment de ce qui existe dans les filières.

Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité

Nous appuyons l'intérêt du **programme 231** construit pour soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural.

La mobilisation de tous les dispositifs est nécessaire pour accompagner chaque acteur à partir de ses besoins et son état d'avancement. Un certain nombre de structures, dont celle que nous représentons, ont pendant longtemps été précurseurs sur ce type d'approche, tâtonnant, expérimentant, travaillant en lien étroit avec les acteurs du territoire. Ces structures sont désormais reconnues dans l'efficacité et l'efficience des accompagnements initiés, de par la globalité dans l'approche proposée : ce sont des résultats techniques obtenus, une manière de travailler innovante, une cohérence d'analyse et d'accompagnement au niveau de la ferme, du système d'exploitation, de l'impact sur le territoire. Des structures qui participent pleinement à l'aménagement rural dans la durée, dans la mesure où l'on ne met pas en péril financier leur fonctionnement.

Mission N° VI - Pour une exemplarité environnementale

Accompagner les actions de structuration, de mutation économique, de développement de la valeur ajoutée, nécessite travail de fond, collaboration, animation, pour une exemplarité environnementale dont l'efficacité entraîne souvent une coopération et une socialisation entre acteurs. Le critère principal pour une réussite de cette approche réside dans le temps passé à l'échange de pratiques. Un temps qui reste paradoxalement difficile à être pris en compte, dans notre société cartésienne.

Programme 611

Nous prenons en compte l'amélioration souhaitée de la qualité de l'eau par la promotion d'avancées collectives. Elle contribue effectivement à atteindre les objectifs fixés par la directive Cadre sur l'Eau, la DCE, avec l'exigence de 2017.

Nous tenons à saluer les différentes approches qui tendent à favoriser ces avancées collectives sur la qualité de l'eau, en particulier le programme engagé par « Eau du Bassin Rennais », où la démarche vise à faire évoluer les modes de productions agricoles en utilisant le levier économique, en complément des autres actions (formations, démonstrations, conseils techniques individuels et collectifs, contrat de Mesures Agri-Environnementales). Cette valorisation est engagée sous l'angle des marchés publics pour la restauration collective, et une autre par le marché grand public avec le développement d'un signe de qualité.

Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens

1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

La consommation de l'enveloppe FEADER, démarrée fortement dès 2015, a été le fait d'agriculteurs déjà sensibilisés à la problématique MAEC. L'enjeu est important pour l'année en cours et surtout en 2017 : de nouveaux signataires contracteront ces mesures, nécessitant un accompagnement de fond ainsi qu'une diversité d'accompagnement. Des équipes nombreuses, avec les moyens adéquats pour leur fonctionnement, sont nécessaires pour garantir l'efficacité et le suivi de ce travail.

Intervention de Mme Françoise LE LOARER
Comité régional CGT de Bretagne

Tout comme le CESER, la CGT se félicite que le Conseil régional dans son Rapport d'Activité et de Développement Durable intègre un rapport spécifique sur l'égalité femmes-hommes.

Ceci souligne la politique volontariste menée ces dernières années par le Conseil régional sur cette question majeure et transversale. La CGT a particulièrement apprécié tout le travail d'organisation et de préparation des Biennales de l'Égalité et y a activement participé.

La CGT souhaite que cette dynamique soit maintenue et soutenue car les besoins et les marges de progrès sont immenses et ce dans quasiment tous les champs de la vie sociale, économique, politique et culturelle.

Rappelons pour ne citer que quelques chiffres que la rémunération des femmes est toujours inférieure de 24 à 30 % à celle des hommes, que le montant des pensions des femmes est de 42 % plus faible que celui des hommes etc.

L'avis du CESER le souligne, une réelle politique en faveur de l'égalité réelle ne peut être menée qu'en articulant de manière cohérente l'intervention des différentes institutions, administrations, collectivités et acteurs privés et publics. Or, si l'action de la région est volontariste, on ne peut que déplorer le décalage entre le dire et le faire du gouvernement sur ces questions.

Que penser du recul de l'Éducation Nationale qui a cédé à la pression de lobbies rétrogrades en annulant purement et simplement le projet pédagogique à destination des jeunes autour des ABC de l'Égalité il y a deux ans ?

Que penser de la réelle volonté d'atteindre l'Égalité réelle quand un projet de Loi très controversé veut donner la possibilité aux employeurs de pouvoir faire varier avec des délais de prévenance très courts, les horaires de travail des salariés-es, rendant ainsi l'articulation vie-familiale/vie professionnelle très difficile, ce dont on sait que ce sont les femmes qui pâtissent le plus ?
Seule une politique volontariste, concertée et transversale menée à tous les niveaux, garantie par un socle juridique qui protège et non qui fragilise, pourra permettre de tendre vers l'égalité réelle qui est l'objectif auquel toute société humaniste et de progrès doit aspirer.

Intervention de M. François HERVIEUX
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Par accord entre CLCV et l'UFC – Que Choisir

Nous souhaitons remercier la région Bretagne pour l'élaboration de ce document au combien instructif sur son action au regard des enjeux démocratiques de participation, des enjeux économiques et d'équilibre des territoires ainsi que des enjeux environnementaux afin de préserver les capacités de renouvellement des ressources pour les générations futures.

Plusieurs points ont attirés notre attention :

Au regard des enjeux démocratique, la place faite aux acteurs de la société civile est importante que ce soit le CESER, les Conseil de développement et bien d'autres espaces de concertation comme le plan breton pour l'eau au travers de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques.

Au regard des enjeux économique, nous apprécions le développement du haut débit dans une volonté de le répartir sur tout le territoire, mais aussi, le développement des transports ferroviaires et la volonté d'y associer les différents acteurs autour des gares afin que chacune devienne à sa mesure un point de transports multimodal.

Au regard des enjeux environnementaux, nous apprécions l'engagement de la Bretagne sur le domaine de l'énergie, sur sa volonté de porter un plan déchet exemplaire mettant la priorité sur leur réduction et la volonté de mettre tous les acteurs de l'eau autour de la résolution d'un problème qui handicap depuis longtemps la Bretagne.

Néanmoins la CLCV souhaiterait attirer l'attention sur quelques points qui nécessiteront dans l'avenir des changements de pratique.

Le premier concerne l'engagement dans la recherche sur l'eau, nous l'avons bien vu dans la préparation du programme Régional santé environnement. Le doute existe chez les habitants et d'autres acteurs concernant la transparence des données et la volonté réelles d'agir sur des leviers efficaces remettant en cause des richesses économiques porteuses d'emplois. Quand la santé nécessite la prise en compte de l'ammoniac dans l'air, la prise en compte du radon dans la construction, un regard sur les pesticides ou les antibiotiques de la médecine pharmaceutique ou vétérinaire dans l'eau, nous devons rechercher la vérité et y mettre les moyens.

Le deuxième concerne la transition de notre agriculture, nous reconnaissons l'action de la région dans l'accompagnement de la production biologique en Bretagne, mais si la région a pris des mesures, les résultats ne sont pas à la hauteur de la progression de la demande des consommateurs. De plus, il nous faut accompagner la nécessaire baisse de consommation de viande par individu, c'est une nécessité pour notre santé mais également pour que chacun puisse se nourrir sur cette planète. La région Bretagne se doit de trouver des leviers supplémentaires en ce domaine.

Le troisième point concerne la jeunesse, elle est une priorité du conseil régional depuis plusieurs années et de nombreux outils ont permis des améliorations notables. Nous voulons néanmoins attirer l'attention des élus régionaux sur les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelles actuellement rémunéré à hauteur de 330 € mensuel quand ceux qui perçoivent la garantie jeune touche 460 € par mois pendant 1an pour chercher du travail et faire des stages en entreprises. Est-ce normal pour un jeune de 22 ans sortit du

système scolaire et s'activant 40 h par semaine pour acquérir des compétences de vivre avec aussi peu ? Les consommateurs que nous sommes tous connaissent la réponse, c'est très difficile et cette différence avec la garantie jeune nous semble incohérente.

Le développement durable est forcément soutenable et demande des efforts supplémentaires et donc des ressources qu'il nous faudra trouver.

Intervention de M. David RIOU
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie le Conseil Régional pour ce rapport d'activité important et intéressant et qui évolue positivement au fil des années. Ce document contribuera et sera utile au CESER pour exercer sa nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques, qui concerne non seulement les activités du Conseil Régional mais aussi celles de l'État et des autres collectivités.

Il est donc regrettable qu'à la date d'une session plénière du CESER soient programmées une réunion du CREFOP et une CTAP, ce qui oblige certains membres du CESER à des choix très difficiles et les empêche de partager nos travaux notamment sur ce bilan d'activité.

Concernant les indicateurs, nous constatons que des informations et des données diffusées dans les différentes conférences et comités régionaux thématiques ou sectoriels n'apparaissent pas dans le RADD. La CFDT regrette de ne pas y retrouver ces informations également dans le RADD.

La CFDT regrette le retard pris dans la mise en place de l'observatoire des territoires qui se limite pour l'instant à la simple création d'une base de données. Cet observatoire, ainsi que l'avait souligné le CESER dans son rapport sur les « dynamiques territoriales » permettrait d'avoir une vision précise du développement économique et social des territoires mais également une vision globale de l'action publique sur les territoires. Un tel observatoire devient encore plus important à l'heure où la loi Notre va bouleverser le paysage politico-administratif de notre région et la répartition des compétences entre collectivités.

Concernant les politiques emploi formation, le RADD fait la preuve dans ses indicateurs que trop de changements dans la réglementation nuit à l'efficacité des mesures mises en place. Dans la période, stabiliser les dispositifs pour les rendre cohérents, justes et lisibles pour tous les acteurs, constitue un réel enjeu. La CFDT sera également attentive à l'évolution des indicateurs concernant la politique envers les Lycées en lien avec le PPI. En effet, faute d'objectifs ciblés, il est difficile de mesurer l'impact de la politique régionale sur l'état des lycées alors que manifestement des problèmes perdurent à la fois sur la sécurité, l'efficacité énergétique et l'état des bâtiments, l'accessibilité, les réseaux informatique, l'accès au haut débit et l'accueil des lycéens en particulier sur le bassin rennais.

Concernant la politique territoriale, pour la CFDT il est très important que les conseils de développement et le CESER contribuent à la construction des indicateurs. La CFDT s'interroge d'ailleurs sur l'évolution du rôle des conseils de développement compte tenu des modifications en cours des périmètres des EPCI et de l'impact sur les Pays. Nous craignons une dilution des lieux de décisions et une moindre association de la société civile aux prises de décisions sur les territoires.

Pour la CFDT le CESER doit être associé à l'évolution de la politique territoriale du Conseil Régional et aux choix qui seront faits pour la contractualisation lors de la révision des contrats en 2017.
Nous avons également des craintes sur les conséquences de ce redécoupage territorial sur les fonds européens contractualisés avec les Pays et donc, sur le risque de remise en cause de certains financements.

Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE

Bretagne Vivante - SEPNB

Le rapport d'activité et de développement durable a pour but de « mieux faire partager les politiques publiques, rendre compte des stratégies, des actions que la Région met en œuvre avec les moyens qui leur sont alloués au cours de l'année, et au final, conforter la qualité de l'action publique régionale ». Aujourd'hui des politiques régionales majeures sont développées pour une part non négligeable dans un cadre de contractualisation avec l'État et l'Union Européenne. Ceci s'est accentué particulièrement depuis que la Région est devenue délégataire de la gestion d'une part importante des fonds européens. Aussi il nous semble qu'il serait utile de repenser la présentation de chaque politique régionale de façon claire et complète, quelques soient les sources de financement, quitte ensuite à faire des tableaux récapitulatifs généraux par source.

A titre d'exemples :

- en agriculture les objectifs des programmes 231 et 232 et une bonne partie des objectifs du FEADER sont très proches, et c'est très bien ainsi. Pour quoi faut-il les traiter séparément ? On voit que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui représentent une action majeure en politique agricole apparaissent dans le programme 231 et dans le FEADER sans y prendre toute leur place. De même on trouve dans l'objectif 3 du FEADER des éléments de la mission VI, et avoir une vue, et une seule, sur le bocage, élément fort de paysage et participant à la trame verte et bleue, ou bien compter les espaces Natura 2000 dans le maillage régional des espaces naturels, apporteraient cohérence.

On peut trouver autant d'exemples pour ce qui concerne le FEDER et la mission II.
Nous sommes bien conscients que l'exercice à réaliser n'est pas simple et demande une petite révolution.
Pour nous, ceci devrait accompagner les petites révolutions actuelles que représentent la délégation à la Région d'une partie significative des fonds européens ainsi que les lois NOTRe et MAPTAM. Il nous semble que c'est maintenant qu'il faut franchir le pas pour aller vers plus de cohérence et de clarté !

Intervention de M. Jean-Yves PIRIOU
Association Eau et Rivières de Bretagne

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Comme l'a dénoncé notre représentant au comité de suivi des fonds européens, certaines associations de protection de l'environnement qui pourraient et voudraient prétendre à candidater sur certains de ces programmes européens, en fait ne le peuvent pas. Les raisons sont essentiellement financières. En effet il faut financer en régie au moins 20% du projet et il faut faire une avance de trésorerie pour un remboursement par l'Europe seulement une ou plusieurs années plus tard. Les associations comme beaucoup d'autres petites structures, sont porteuses de dynamique et de projets sur le territoire mais ne peuvent donc pas participer à ces programmes européens à cause de ces problèmes de coûts, de délais de remboursement et de complexité tant dans l'établissement des dossiers que dans leur gestion. Elles souhaiteraient que la Région réfléchisse à une aide aux associations au montage de ces dossiers européens ainsi qu'à une résolution du problème d'avance budgétaire.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur le fait que rien ne soit programmé dans le cadre de la rubrique « réserves naturelles et continuité écologique » de l'objectif 3 du FEADER.

Intervention de M. Alain THOMAS
Bretagne Vivante - SEPNB

Mission VI - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

L'évolution récente du cadre législatif fait de la Région la collectivité territoriale cheffe de file en matière de biodiversité et cette nouvelle responsabilité doit en particulier s'affirmer au travers du futur outil de planification, le SRADDET, outil intégrateur de plusieurs plans thématiques ou sectoriels comme le SRCE adopté en 2015 à l'issue d'une concertation approfondie.

Le SRCE entre dans sa phase opérationnelle, un plan d'actions stratégique détaillé, ambitieux sur les principes, a été présenté le 20 mai dernier à Loudéac et, dans ce RADD 2015, la Région le place au cœur de sa politique en faveur de la biodiversité.

A ce stade, nos associations s'interrogent sur les points suivants. :

La portée du SCRE intégré au SRADDET :

La préservation comme la restauration des continuités écologiques au travers du concept de la Trame Verte et Bleue que définit à l'échelle régionale chaque SCRE a été considérée comme un objectif prioritaire, dès le Grenelle de l'Environnement, pour enrayer l'érosion de la biodiversité sur le territoire national. Nous observons qu'à l'échelon régional, le programme d'actions stratégique du SRCE breton parle de montée en puissance de la séquence « Éviter, réduire, compenser » et en fait un des 10 chantiers prioritaires du dispositif. Nous espérons voir là le signe d'une volonté du Conseil régional de donner toute sa place à notre SRCE dans le futur SRADDET, plan auquel les associations de protection de l'environnement pourraient participer, ce qui ne semble pas acquis à ce jour.

Le croisement des politiques en faveur de la biodiversité et leur évaluation :

Les actions en faveur de la biodiversité et des paysages ne se limitent pas à celles du programme 621 du RADD et pour lesquelles la Région est l'opérateur direct. Cette question est fondamentalement transversale comme le montre le SRCE qui intègre des volets Territoires agricoles, Milieux forestiers, Nature en Ville pour la mise en œuvre de la TVB. Dans une logique de complémentarité, les projets territoriaux en faveur de cette TVB soutenus par la Région pourront bénéficier de fonds FEADER Continuités écologiques à partir du second semestre 2016.

Se pose donc la question des conditions d'une évaluation croisée, continue et fiable des résultats de ces différents dispositifs ainsi que de leur présentation dans un RADD adapté.

Connaissance, recueil des données sur le terrain et la place des associations naturalistes :
Le SRCE devant dorénavant se décliner aux échelles infra-régionales, la Région s'engage en conséquence à apporter animation régionale, cadres méthodologiques et divers soutiens financiers. Parmi les besoins des porteurs de projets va sûrement apparaître la mise à jour des connaissances sur la répartition des espèces et l'état des milieux au plus près des territoires. La collecte des données de terrain va devoir s'amplifier. Dans cette perspective, la Région pourra s'appuyer sur les réseaux associatifs spécialisés et favoriser les collaborations entre elles et les collectivités locales.

Intervention de Mme Anne LE MENN
Personnalité qualifiée

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes démontre la volonté de la région d'une transparence sur les progrès et les axes d'amélioration à réaliser pour que l'Égalité soit réelle. On ne peut que saluer la qualité et l'exhaustivité de ce rapport.

Il reste effectivement des progrès à faire, par exemple sur la qualité de l'emploi : en effet si les femmes représentent 56 % des effectifs de la région Bretagne, elles sont surtout représentées sur les catégories les plus basses et un écart de rémunération de 12 % demeure, principalement sur les catégories A écart qui atteint alors 18 %. En tout état de cause, la Région est fortement mobilisée et les inégalités sont moins prégnantes que sur le plan national.

Sur l'accès à l'emploi, les femmes de + plus de 50 ans sont les plus touchées par le chômage avec une augmentation de 12,4 % pour les femmes contre 11,4 pour les hommes, l'ensemble de cette population de + de 50 ans représentant **25,1 %** des demandeurs d'emploi.

Sur l'âge, il faut maintenant faire la distinction entre les plus de 50 ans et les plus de 55 ans. En effet les femmes âgées de 55 à 69 ans sont très touchées par l'augmentation du chômage du chômage (+ 29 %). En effet, on constate une augmentation très sensible des femmes recherchant un emploi alimentaire après 60 ou 65 ans (sur une population de 300 personnes suivies, augmentation de 66 % de femmes n'ayant pas encore leur droit à la retraite ou ayant une retraite inférieure à 800 €/mois.

Au vu du vieillissement de la population, de la retraite plus tardive et des préjugés empêchant l'embauche des seniors, on peut parler de grande précarité s'accentuant inexorablement pour tous les seniors, mais principalement pour les femmes.

Je pense qu'il est urgent de mener des actions volontaristes en faveur des seniors qui doivent travailler plus longtemps mais qui peine à retrouver un emploi, car les à-priori en France sur la capacité des seniors est très forte.
J'émets le vœu aujourd'hui que ce travail volontariste de la région en matière d'Égalité Femmes-Hommes permettent de réduire les inégalités sociales et traversent ainsi l'ensemble de la société qui sera demain celle d'un plus grand partage ou sera celle du chaos.

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport financier 2015 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport financier 2015 se présente en cinq parties :

- la présentation des comptes de l'année écoulée ;
- l'évolution de la situation financière entre 2010 et 2015 ;
- une analyse synthétique du bilan comptable ;
- un bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2015 ;
- le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2015.

Les comptes montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2015, un résultat cumulé de 42,43 M€, contre 22,12 M€ à fin 2014. En valeur relative, ce fonds de roulement représente 12 jours de dépenses réelles.

L'analyse financière démontre que les marges de manœuvre dégagées depuis 2005 ont positionné favorablement la collectivité au moment de la montée en puissance de ses investissements à partir de 2012. L'exercice 2015 témoigne d'une transition qui s'opère dans les équilibres budgétaires de la Région. Cette transition est caractérisée par :

- une diminution des dépenses d'investissement (-61 M€, soit -11,5 %), après le pic de financement de Bretagne à grande vitesse enregistré en 2014 ;
- la baisse des dépenses de fonctionnement courant (-6 M€, soit -0,6 %), conformément à l'objectif fixé lors des orientations budgétaires pour 2015 ;
- des recettes de fonctionnement en recul pour la deuxième année consécutive (-13 M€, soit -1,3 %), du fait de la contribution de la Région à l'effort de redressement des comptes publics (-21 M€) ;
- un recours important à l'emprunt pour le financement des investissements, ce qui fait progresser de manière significative l'encours de dette (835 M€ *vs* 653 M€) ;
- des indicateurs de solvabilité toujours satisfaisants, bien qu'en hausse.

L'analyse du bilan comptable illustre par sa présentation pédagogique la démarche de qualité comptable dans laquelle s'est engagée la collectivité.

Le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2015 et le compte rendu des opérations d'emprunts et de gestion de la dette de l'exercice 2015 sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations accordées.

Enfin, dans le cadre de la démarche performance engagée par le Conseil régional depuis 2004, un rapport d'analyse par programme est présenté au même moment que le rapport financier pour la huitième année consécutive (voir l'avis du CESER présenté lors de cette même session).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que le Conseil régional a poursuivi en 2015 ses efforts d'investissement et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en assurant une gestion de la dette prudente quant aux dispositifs retenus pour les nouveaux emprunts, et dynamique dans la gestion de l'encours.

Il est important de noter que, pour la première fois, les dépenses d'investissement diminuent, ceci principalement du fait du pic du financement de Bretagne à grande vitesse atteint en 2014, et aussi en raison d'un taux de réalisation revenu à 83,7 % contre 91 % en 2014.

Le CESER souligne que le Conseil régional a par ailleurs réduit pour la première fois le poids de ses dépenses de fonctionnement (-0,4 %, mais -2 % après retraitement des effets de périmètre pour un objectif de -0,75 %). Les seules dépenses de fonctionnement courant affichent un recul de 0,8 % (-6 M€). Un taux de réalisation en retrait (93,7 % contre 96,5 % en 2014), la réforme des aides aux employeurs d'apprentis, des dépenses de personnel contenues (+1,1 %) avec un effectif stabilisé intégrant l'impact réglementaire du glissement vieillesse technicité (+1,6 %) et des autres mesures nationales, ont contribué à cette réalisation.

Cet effort doit être relativisé, le CESER relevant que sa portée représente moins de la moitié de la diminution des recettes constatée à hauteur de 13 M€. A ce titre, le Conseil régional a enregistré un nouveau recul des dotations de l'État pour presque 21 M€ (avec une dotation globale de fonctionnement s'élevant à 209 M€, contre 230 M€ en 2014).

De ce fait, et avec la progression de l'ordre de 15 % de l'annuité de la dette (48 M€), le CESER relève la baisse de 10,6 % de l'épargne nette (198 M€ *vs* 221 M€). A ce niveau, elle permet encore d'autofinancer 42 % des investissements et de limiter le recours à l'emprunt à 230 M€, montant nettement inférieur à l'autorisation initiale (313 M€).

Fin 2015, l'encours de la dette atteint 835 M€, contre 653 M€ en 2014 et 434 M€ en 2013. Cette évolution était toutefois programmée au gré des grands travaux entrepris en Bretagne.

Le CESER n'émet pas de remarque particulière concernant l'affectation prévue du résultat de 2015 (77,11 M€) au besoin de financement (34,68 M€). L'affectation du solde de 42,43 M€ sera décidée par le Conseil régional.

Enfin, le CESER relève que la solvabilité de la Région, certes moins confortable mais ceci sans surprise, reste satisfaisante au vu des indicateurs, dont la capacité de désendettement (3,4 ans, contre 2,5 ans précédemment, pour une moyenne des Régions de 4,4 ans en 2014).

- Concernant le bilan 2015

Le total du bilan 2015 s'élève à 4 088 M€, en augmentation de 277 M€ par rapport à 2014 (+7,3 %). Comme précédemment, les principales variations reflètent les investissements réalisés à l'actif (dont 98 % sont représentés par les immobilisations) et leur financement au passif (où l'on retrouve la progression des emprunts à long et moyen termes, de 653 M€ à 835 M€). Le CESER souligne la solidité de la structure financière, avec une part des capitaux propres représentant 79 % du total bilan (3 221 M€/4 088 M€). Dans le détail, le CESER relève à nouveau le poids relativement important des provisions pour créances compromises qui représente 12 % du total (5,3 M€ /43,9 M€).

- Concernant le bilan de la gestion pluriannuelle

Le taux des crédits affectés aux autorisations de programme revient à 39,3 % après 51,4 % en 2014, reflétant

l'impact du projet de développement du port de Brest et de la gestion des fonds européens faisant l'objet d'autorisations pluriannelles.

De même, le taux d'affectation des autorisations d'engagement revient de 94,8 % à 86,6 % sous l'effet des crédits liés aux fonds européens, et après un exercice 2014 marqué par le niveau exceptionnel de la convention TER.

Le CESER relève avec satisfaction que les niveaux d'autorisations rapportés aux montants des crédits mandatés en 2015 restent très proches des ratios enregistrés en 2014.

- Concernant le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette

Face à la conjoncture financière très compliquée de 2015, le Conseil régional a poursuivi sa politique de gestion : 230 M€ mobilisés répartis entre les tirages sur les enveloppes ouvertes par la Caisse des dépôts (30 M€) et la Banque européenne d'investissements (110 M€), quatre émissions obligataires réalisées entre mars et septembre pour 80 M€ et un recours aux prêts bancaires classiques pour 10 M€. Tous financements confondus, le CESER se félicite que la Région ait obtenu une marge moyenne pondérée de 0,34 % sur l'indice Euribor 3 mois, contre 0,9 % en moyenne pour les autres collectivités pour des durées de 15 ou 20 ans.

En ce qui concerne l'encours de crédit, deux prêts pour 70 M€ ont été arbitrés de variable en fixe dans de bonnes conditions de taux. Au niveau du court terme, l'évolution de la trésorerie et un marché qui offre ponctuellement des taux d'intérêts négatifs, ont amené logiquement la collectivité à abandonner la recherche d'une trésorerie zéro. Une émission de billets de trésorerie à hauteur de 300 M€ a ainsi été réalisée, complétée par deux lignes de trésorerie pour 70 M€ souscrites auprès des banques. Dans ce contexte très exceptionnel, le CESER constate que la Région a perçu des produits financiers en émettant des billets à taux négatif, avec une marge moyenne de -0,078 %.

Le CESER salue une nouvelle fois la qualité de la gestion assurée au titre des nouveaux emprunts comme de la gestion de la dette. Dans une conjoncture favorable pour les emprunteurs, et alors qu'il doit assumer son pic d'investissement avec les annuités qui en découlent, le Conseil régional s'emploie à sécuriser et alléger le poids de ses charges financières.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport financier 2015

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 94
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5
Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité

Rapp ge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2016 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette première décision modificative vise principalement à prendre en compte le Prêt participatif de développement à destination des très petites entreprises (TPE) en partenariat avec bpifrance (+2 M€), le plan d'accompagnement de la filière bovine en Bretagne (+7 M€), l'ajustement des dépenses liées au fonctionnement du nouveau dispositif de soutien aux familles pour les manuels scolaires (+5 M€), ainsi que certaines écritures liées à des mouvements financiers.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes à la hausse, principalement pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'inscrire quelques participations extérieures en cofinancement de politiques régionales (culture, coopération). La conjonction d'une dynamique de la CVAE plus importante que prévue (+2,4 % par rapport à 2015) et d'un niveau de réalisation moindre qu'anticipé en 2015 permet l'inscription de dépenses supplémentaires, sans que ces ajustements soient de nature à modifier les grands équilibres financiers de la collectivité et la trajectoire financière fixée.

Les ressources disponibles pour financer le projet de décision modificative sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2015 soit 42,433 M€ et, d'autre part, des ajustements des prévisions de recettes du budget 2016. A ce titre, la Région enregistre une augmentation des recettes d'intervention à hauteur de 1,4 M€, ainsi que des notifications de l'Etat supérieures aux prévisions pour 5,789 M€.

Dans ce cadre, l'autorisation d'emprunt votée au budget est revue à la baisse (-41 M€). La révision à la hausse des recettes et l'affectation du résultat permettent à la fois de financer des dépenses supplémentaires et d'ajuster l'autofinancement prévisionnel de la collectivité (-33,8 M€).

L'impact du projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016 s'élève à 8,620 M€, soit 0,65 % des crédits de paiement de l'exercice.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER considère que les variations positives qui affectent le budget 2016 reflètent la prudence des prévisions établies, tout en constatant que les ajustements proposés au final se limitent à 0,65 % du budget prévu.

Face aux faibles marges de manœuvre dont dispose le Conseil régional et à sa forte dépendance vis-à-vis de l'État, le CESER souligne que l'évolution la plus significative, supérieure à 5 M€, trouve sa source dans la CVAE, ce qui laisserait supposer, après les premiers signes enregistrés en 2014, un redémarrage durable de l'activité des entreprises.

Pour le CESER, il apparaît pertinent que les principales dépenses supplémentaires ainsi permises viennent en soutien de l'agriculture au travers du *« Plan pour l'avenir de la filière bovine »*, de l'aide à l'acquisition de

manuels scolaires, ou encore des TPE dans le cadre du Prêt participatif de développement en partenariat avec bpifrance.

Comme les années précédentes, le CESER apprécie que l'affectation du résultat de l'exercice 2015 vienne réduire l'autorisation d'emprunt.

Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mmes Isabelle AMAUGER et Marie-Christine LE GAL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative vise à apporter un soutien complémentaire à la création, au développement et à la transmission d'entreprises avec pour objectif la création d'emplois durables, et ce avec une autorisation de programme complémentaire de 2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de financer le Prêt participatif de développement à destination des TPE en partenariat avec bpifrance, et ce dans le renforcement de son rôle moteur défini dans la loi NOTRe, palliant ainsi l'arrêt des aides directes des Départements en faveur des entreprises.

Alors que les Départements soutenaient fortement les très petites entreprises du commerce et de l'artisanat, le Conseil régional affirme son souhait de continuer à soutenir ces secteurs en améliorant leur structure financière et en facilitant tant leur création, que leur développement et leur transmission. Au vu de l'enjeu en termes d'emploi et d'équilibre territorial, le CESER ne peut que s'en réjouir.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les indicateurs permettant de mesurer le nombre de projets soutenus par ce dispositif, les branches d'activité bénéficiaires, et le nombre d'emplois créés ou maintenus.

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande) est soumis au Conseil régional et au CESER pour cette session. Ce plan a pour objet de renforcer la compétitivité des filières, de différencier l'offre, de créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières, ainsi que de saisir les opportunités à l'exportation. Cette première décision modificative au budget permet alors de dégager des moyens financiers supplémentaires pour soutenir ces actions en 2016.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La prise en compte de la nécessité de renforcer la compétitivité et la résilience des filières bovines (viande et lait) par un abondement du budget, est un point positif à souligner. Pour conforter l'avenir de ces filières dans une région dans laquelle leur potentiel est important, la mobilisation du Conseil régional est essentielle.

Il est toutefois nécessaire de mettre ces financements en perspective par rapport aux difficultés économiques actuelles de ces filières. Pour le CESER, le second pilier de la Politique agricole commune doit être utilisé de manière à construire une réelle stratégie de filière, en plus d'orienter les agriculteurs individuellement. C'est pourquoi l'appui à une organisation transversale des producteurs apparaît comme essentiel et méritera sans doute d'être revu à la hausse en fonction de la pertinence des actions mises en œuvre. Le CESER regrette par ailleurs l'absence d'un volet de gestion de crise qui semble être, au regard de la dérégulation des marchés, un point aujourd'hui incontournable. Ce volet est pourtant autorisé par le cadrage national validé par l'Union européenne.

209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional précise que l'offre des « Recycleurs Bretons » a été retenue dans la procédure de vente du navire Captain Tsarev, immobilisé sur le port de Brest. Ce choix implique un abondement budgétaire de 600 000 €, non prévu lors de l'élaboration du budget primitif.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette proposition. Il note sa satisfaction qu'une issue soit trouvée pour le démantèlement du navire. Le fait que l'offre d'une entreprise bretonne ait été retenue est positif, tant pour l'emploi que pour le développement de la filière en Bretagne.

Mission N° III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence alimentaire

302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et de Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil Régional propose d'abonder de 5 M€ l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement de fonctionnement destinés à renforcer le soutien aux familles pour les manuels scolaires et le premier équipement professionnel *« afin d'aboutir à un système permettant une réelle équité de traitement pour l'ensemble des des lycéen.ne.s breton.ne.s avec la gratuité de ces manuels et équipements »*.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER, qui avait émis des réserves sur la suppression du dispositif individuel chèques-livres dans son avis sur la présentation du budget primitif 2016, se félicite de la prise en compte de la nécessité de l'aide à l'ensemble des lycéen.ne.s de Bretagne et de l'objectif affiché de gratuité des manuels et des équipements. Il approuve également l'orientation prise vers des modes collectifs de gestion de prêt. Il approuve donc la décision modificative et la réaffectation de moyens complémentaires à hauteur de 5 M€ au titre des autorisations d'engagement et de crédit de fonctionnement sur le programme 302.

Cependant, il s'interroge sur les modalités d'application du nouveau dispositif qui ont été validées en Commission permanente le 6 juin et qui ne sont pas explicitées dans le document communiqué au CESER.

Il semblerait qu'il s'agisse d'un dispositif multiple, avec des variantes en fonction des particularités locales, attribuant une subvention régionale aux lycées qui accepteraient de signer une convention avec le Conseil régional, ou aux associations et coopératives scolaires lorsqu'elles existent dans l'établissement, ou attribuant une aide partielle aux seuls élèves boursiers en cas de carence.

Le montant de cette aide pour les manuels scolaires serait d'un maximum de 100 € par lycéen.ne entrant dans une filière en série générale ou technologique pour la durée de son cursus et de 50 € pour la voie professionnelle, donc inférieure au montant de 60 € par an et par lycéen des chéquiers-livres.

Dans l'attente d'informations plus précises sur ces modalités d'application, le CESER s'interroge sur la capacité de ce dispositif à assurer la gratuité attendue et sur la notion d'équité de traitement des jeunes bretonnes et bretons.

Fonds de gestion des crédits européens

8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
rapporteure générale en charge des questions européennes

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour la période 2007-2013, le Conseil régional était organisme de gestion pour une partie du FEDER. Des travaux de vérification et de clôture sont prévus sur le premier trimestre 2016. Compte tenu de ce décalage,

un besoin de crédits supplémentaires est exprimé à hauteur de 250 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend note de cette inscription de crédits de paiement d'investissement supplémentaire nécessaire au paiement des derniers dossiers.

Autres dépenses

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général en charge du budget

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 70 000 € les crédits relatifs au remboursement des rémunérations d'agents mis à disposition du Conseil régional et de diminuer d'autant la ligne dédiée au remboursement des frais de déplacements des agents (Suite à des décalages de facturation de l'exercice 2015) ;
- d'inscrire 770 000 € afin de prendre en compte les nouvelles modalités de commande et de règlement à l'Association nationale pour les chèques-vacances ;
- d'augmenter de 13 290 € les crédits inscrits, suite au vote par le Conseil régional sur les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des groupes d'élus.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER n'émet pas de remarque particulière sur ces points, d'autant plus que les deux premières propositions seront neutres sur le plan budgétaire, tandis que la troisième vise à ajuster le budget pour ce qui concerne les frais de fonctionnement des groupes d'élus, conformément aux décisions votées.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose plusieurs aménagements touchant d'une part à la rémunération des collaborateurs de groupes, d'autre part, à la création de plusieurs nouveaux supports budgétaires :

- six supports en réponse à la prise de compétence en matière de fonds européens ;
- dans le cadre des transferts issus de la loi NOTRe, dix supports temporaires destinés à mener des travaux d'études et à renforcer les directions en fonction des besoins ;
- dans le cadre de la nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique, quatre supports concernant la politique économique.

Ces créations n'ont pas d'impact budgétaire immédiat, car ces recrutements n'interviendront qu'au cours du

second semestre, en fonction des accroissements d'activité qui seront alors constatés dans les services. En interne, les mobilités de personnels conduisent à libérer des postes, qui à défaut d'être pourvus de façon concomitante aux départs des agents, permettent de compenser certains recrutements temporaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces dispositions, de faible portée en 2016, constatant que le Conseil régional est conduit à envisager le renforcement des dispositifs en place pour répondre à ses nouvelles compétences.

9023 - Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2015, d'inscrire un crédit de 160 M€ en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'AP et d'AE restant à mandater.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, le CESER approuve le montant de l'abondement proposé pour augmenter la provision pour gestion de la dette, cette provision devant permettre de poursuivre la bonne gestion des encours reconnue par ailleurs.

Il donne acte de l'information portant sur les stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à mandater.

Le CESER reste toutefois intéressé par une information détaillée sur les pertes enregistrées au titre de concours non remboursés par leurs bénéficiaires en 2015, comme sur les éventuelles provisions constituées au titre des créances compromises.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Projet de décision modificative du budget n°1

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 92
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6
Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Nadia LAPORTE (FCPE)

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU ne peut que s'associer à l'appréciation du CESER concernant la décision d'abonder de 5M€ l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement, destinés essentiellement à l'achat des manuels scolaires des lycéens à la rentrée 2016. Notre très vive réaction dès l'examen du Budget primitif au mois de mars et les mobilisations qui s'en sont suivies avec les parents d'élèves et les personnels dans les établissements n'ont sans doute pas compté pour rien dans le changement d'orientation de l'exécutif régional sur ce dossier.

Difficile donc de dire que la politique régionale en la matière n'a pas varié, puisque les 5M€ qui abondent aujourd'hui le budget 2016 correspondent, peu ou prou, à la baisse constatée en mars dernier dans le nouveau programme 302 regroupant désormais les programmes antérieurs 411, 412 et 443 dévolu à l'achat des manuels… Mais ce n'est pas la FSU qui se plaindra, surtout en ce moment, qu'un exécutif soit capable d'entendre la demande des citoyens et d'abandonner une décision très impopulaire.

Loin de toute polémique, seul compte l'intérêt des élèves et de leur familles. La FSU se félicite donc que la gratuité de fait pour les familles, *via* un financement direct à l'achat de collections pour le prêt aux lycéens - objectif qu'elle a défendu dès 2004 - soit aujourd'hui celui affiché par la Région.

Reste maintenant à s'assurer que cette décision soit effective dès la rentrée 2016. Or aujourd'hui, il demeure bien des incertitudes sur la mise en œuvre concrète du dispositif à la rentrée et les explications données aux établissements manquent de clarté s'agissant de l'organisation et de la prise en charge financière. Ce flou en cette veille de fin d'année scolaire est regrettable car il engendre des crispations sur le terrain.
La FSU souhaite qu'au-delà de la rentrée 2016, la Région soutienne plus clairement l'achat des collections par les établissements, cela en les accompagnant comme il convient dans cette organisation nouvelle.

Intervention de M. Thierry LENEVEU
Comité régional CGT de Bretagne

Lors de la présentation du Budget Primitif 2016, la CGT avait formulé son désaccord sur la suppression du budget consacré au dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires pour les lycéens.

Elle se satisfait donc de voir, concernant le programme 302 que dans le cadre de la Décision Modificative n°1, le Conseil régional de Bretagne propose une révision de son budget intégrant maintenant la prise en charge des manuels scolaires pour les lycéens avec un abondement de 5 M€.

Ce montant correspond à 100 € pour chaque lycéen sur l'ensemble des trois années du cursus. La CGT constate que la somme attribuée est nettement inférieure aux 60 € par an de chèques-livres attribués jusque-là et dont l'utilisation même totale ne couvrait pas l'ensemble des dépenses en manuels scolaires pour les formations générales.

Rappelons que le coût estimé des manuels scolaires pour une année de lycée en filière générale est de 150 €.

La CGT partage sans réserve les inquiétudes de notre Assemblée sur les modalités de gestion des sommes imparties et de l'attribution aux familles. Envisager de s'en remettre pour ce travail important et complexe, aux associations, inaugure une nouvelle forme de prise en charge de l'action publique qui n'est pas sans poser de nombreuses questions en termes de responsabilités et d'éthique.
La CGT rappelle son attachement aux valeurs républicaines d'égalité et d'accès de tous à une éducation publique réellement gratuite et de qualité.

Intervention de Mme Nadia LAPORTE

Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'union des Conseils Départementaux de parents d'élèves FCPE sur la décision modificative du budget 2016 concernant l'axe III du programme 302 "Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles"

Après avoir appris la suppression du dispositif chèques-livres peu satisfaisant contre lequel nous nous sommes toujours positionnés mais avoir constaté amèrement également l'amputation de la ligne budgétaire affectée à l'aide aux familles concernant l'acquisition des manuels scolaires et des premiers équipements professionnels lors de la présentation du Budget primitif 2016, la FCPE ne peut qu'approuver la décision budgétaire modificative qui nous est présentée de réaffectation de la somme de 5 Millions d'euros au titre d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour le programme 302.

Cependant nous regrettons fortement le choix politique d'un dispositif à trois options, dont les modalités ne sont pas détaillées dans le bordereau:

- La première option s'appuie sur le bon vouloir des établissements auxquels serait attribuée une dotation. Elle a peu de chances d'aboutir devant une présentation très peu incitative et sous prétexte d'une charge de travail que les établissements ne seraient pas à même d'assurer.

- Par la deuxième option, le dispositif s'appuie sur les associations de parents d'élèves et coopératives, lorsqu'elles existent et qu'elles proposent ce service; ces associations fonctionnent le plus souvent avec quelques parents bénévoles qui assument les risques financiers et les incertitudes (réformes et changements de programmes, changement des orientations de la Région glissement vers le numérique ou pérennisation des versions papier...) et fournissent le temps homme nécessaire sur leur temps de repos et congés... De plus, la dotation de 100 ou 50 euros en fonction des filières attribuée aux seuls élèves entrants pour la totalité de leur cursus d'au moins 3 ans paraît bien dérisoire au regard du montant des collections. Il s'agira en fait dans ce cas d'une officialisation d'une externalisation du service vers les associations qui seront chargées d'assurer une gratuité toute relative compte tenu des moyens attribués.

- La dernière option est encore plus regrettable car quand ni les établissements, ni les associations ne pourront assurer ce service, seuls les élèves boursiers recevront une aide partielle d'aide à l'acquisition.

Nous nous élevons fortement contre ces dispositions discriminantes vis à vis des jeunes et de leur famille en fonction du lycée qu'ils fréquentent, pouvant même être à l'origine de stratégies d'évitement de certains établissements.

En conclusion où est la gratuité? Où est l'équité? Nous sommes devant un dispositif qui se révèlera sans aucun doute inefficace quant aux objectifs affichés et partagés, dispositif qui semble aussi coûteux que le précédent auquel il était pourtant reproché son coût, et de plus profondément inégalitaire.

Nous réaffirmons que la dotation aux établissements que nous défendons est la seule qui soit à même d'assurer l'objectif de gratuité réelle des manuels scolaires et des équipements professionnels et l'équité pour

tous les lycéennes et lycéens de la région Bretagne avec une meilleure efficience de l'utilisation des fonds publics.

La FCPE attend beaucoup de la concrétisation de la déclaration d'engagement entre les services de l'Etat et la Région signée le 27 mai dernier, réclame le choix d'une véritable politique éducative et sociale en faveur des jeunes bretonnes et bretons qui méritent mieux que des revirements et ce qui ressemble à des bricolages de dernière minute et exhortent le Conseil Régional et le Rectorat à assumer enfin leurs responsabilités afin d'assurer la gratuité de l'enseignement public pour l'avenir de nos jeunes, de tous nos jeunes…

Je vous remercie.

Intervention de Mme Guylaine ROBERT
Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes

Vous demandez à l'assemblée régionale de se prononcer sur une Décision Modificative de 5 000 000€ au bénéfice du dispositif de financement des manuels scolaires. Nous sommes favorables à ce vote car il permettra simplement de **rétablir le montant d'aide qui était octroyé jusqu'à présent aux familles.** Toutefois, nous ne pouvons que déplorer **le manque de concertation** en amont de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Si l'objectif de gratuité à terme pour toutes les familles est louable, **le manque de concertation en amont** risque de retarder sa mise en œuvre, voire de la mettre à mal dans certains établissements en créant des incompréhensions.

Le Conseil Régional, **a fortiori s'il veut compter sur le soutien de ses partenaires pour mettre en œuvre sa politique se doit d'écouter en amont et à prendre en compte les contraintes et les conseils de ses partenaires de terrain** : que ce soit les associations de parents d'élèves comme les établissements.

Comment expliquer aux familles que dans les lycées qui jusqu'à présent distribuaient individuellement les chèques livres et qui n'ont pas pu anticiper le changement vers une gestion collective à la prochaine rentrée : seuls les élèves boursiers seront aidés ?

Cela va à l'encontre des convictions portées et défendues par l'enseignement catholique et l'Apel : **l'accueil et le service de toutes les familles**.

Comment pour des chefs d'établissement mobiliser leurs personnels de gestion et les enseignants qui n'ont pu être préparés à ce changement de budget et de méthode ?

C'est dommage car en anticipant, nous aurions pu collectivement faire mieux pour les familles à cette rentrée.

Je forme le vœu que ce dossier ne soit pas fermé et que nous puissions collectivement poursuivre les travaux et se donner les moyens financiers et humains nécessaires pour qu'il aboutisse.

Que chacun, établissement et association, puisse dans le respect de son rôle et de ses responsabilités et en fonction de son histoire, sereinement apporter sa pierre à l'édifice.

Nous demandons que l'on prenne le temps de bien comprendre nos modes de fonctionnement et que l'on se donne les moyens d'aboutir effectivement à cet objectif de gratuité dans des délais raisonnables pour tous.

A ce sujet, en fonction des évaluations financières faites pour l'enseignement catholique, nous considérons à l'Apel **que les montants consacrés cette année à ce dispositif auront certainement besoin d'être reconduits encore au moins une année supplémentaire.**

Sinon, malgré l'engagement de nombreux bénévoles, l'objectif de gratuité ne pourra pas être pas atteint.
Et c'est sans compter la réforme du lycée qui approche à grands pas et nécessitera certainement de racheter des collections entières par niveau, dans des budgets qui n'ont pas encore été estimés.

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité régional du Tourisme (CRT) – Exercice 2015 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional présente les rapports relatifs aux Sociétés d'économie mixte dans lesquelles la Région est partie prenante, et au Comité régional du tourisme.

La Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB) a poursuivi en 2015 ses missions de développement du territoire. Elle a aussi prolongé sa restructuration en créant un pôle Études, énergie et environnement. Une augmentation de capital a été réalisée, dédiée à la constitution d'une société de portage immobilier pour les entreprises.

La Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) porte les navires exploités par la société BAI (Brittany Ferries). Celle-ci connaît une nouvelle progression de l'activité passagers nettement supérieure au marché (+7,7 % pour +0,4 %). L'activité fret, en recul de 0,9 % en 2014, s'est fortement redressée (+6,6 %), profitant du dynamisme de l'économie britannique.

Le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a étendu son activité en 2015 avec la mise en œuvre du conseil technologique aux entreprises, une démarche d'information et promotion des algues, ainsi que des journées de formation. Il a développé sa participation aux travaux d'autres structures.

Le Comité régional du tourisme est resté actif dans le cadre de ses missions de marketing, de promotion de la Bretagne, d'animation des grands chantiers, et d'observation. En 2015, la région a enregistré une hausse de fréquentation (+2,5 %), avec la création des 10 Destinations touristiques visant à présenter une offre mieux structurée. Les sites web ont connu une fréquentation en hausse, de nouveaux partenariats ont été développés et 72 films ont été tournés en région. Les grands chantiers se sont prolongés, en vue de valoriser les différentes formes d'itinérances, de s'interroger sur les aménagements offerts aux usagers des canaux, d'inscrire davantage le développement durable dans l'offre touristique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Après avoir pris connaissance des différents rapports, ceux concernant la SEMAEB, la SABEMEN et le Comité régional du tourisme n'appellent pas d'observations particulières au vu des informations fournies.

En ce qui concerne le CEVA, le CESER avait souligné l'an dernier la question posée par les fonds propres négatifs. Il relève au 31 décembre 2015 une amélioration du bilan, dont les capitaux propres redeviennent heureusement positifs, ceci grâce aux résultats de l'exercice et à une opération de réévaluation, sans pour autant reconstituer le capital. Comme il est indiqué dans le rapport, la situation reste fragile, les bénéfices constatés résultant d'éléments exceptionnels, alors que les charges excèdent largement les produits d'exploitation.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte et au Comité Régional du Tourisme (CRT) – Exercice 2015

Nombre de votants : 101

Ont voté pour l'avis du CESER : 96
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5
Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Jean-Yves PIRIOU
Association Eau et Rivières de Bretagne

Je m'exprime sur ce sujet au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et le réseau Cohérence.

La note sur le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA) fait apparaître une situation financière tendue : le résultat d'exploitation qui est négatif en 2015 est juste rééquilibré par un apport exceptionnel. Ceci fait dire au Conseil régional que « la situation du CEVA reste fragile ».

Pour nos associations, le CEVA, avec ses 25 salariés basés à Pleubian en Côtes d'Armor, est un pilier indispensable à la recherche et au développement de la filière « Algues » bretonne dans son ensemble, ainsi qu'aux études et suivis sur les marées vertes. Aussi il faut absolument éviter que le CEVA ne disparaisse faute de soutien financier. Cet organisme de recherche appliquée apparaît comme étant de niveau régional, et dans le cadre de la loi NOTRe la place de la Région est à reconsidérer pour l'orientation des missions du CEVA en apportant un soutien ferme tant en capital qu'en financement des missions.

Pour nous c'est dans le cadre de la politique régionale de la filière « Algues » qu'il y a lieu de repenser la place des acteurs et du soutien à leur apporter. C'est ainsi qu'il y aurait lieu de positionner au niveau régional le port de Lanildut, premier port de débarquement d'algues en Europe avec 30 000 tonnes par an, ainsi que les goémoniers de la Mer d'Iroise et enfin aider à une reprise de l'usine Cargill de transformation des algues laminaires basée à Lannilis dans le nord-Finistère, qui est actuellement en recherche de repreneur. L'arrêt éventuel de cette usine de transformation des algues laminaires, outre les 65 emplois directs qui sont menacés, fragiliserait très sérieusement la filière « Algues » bretonne.
En conclusion nous demandons au Conseil régional que la réflexion sur la filière « Algues » soit relancée le plus rapidement possible en prenant en compte les éléments ci-dessus et proposant un développement durable tenant compte des contraintes sanitaires, environnementales, sociales et économiques.

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteur : M. Jean-François LE TALLEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La candidature du Conseil régional pour la gestion des 83 ports de Bretagne, déposée dans le cadre de la loi NOTRe et présentée lors de la session plénière de mars 2016, s'articulait autour de trois axes :

- poursuivre l'intégration du système des ports de commerce au service d'une stratégie régionale ;
- mettre en place une coopération forte des autorités portuaires compétentes dans le domaine de la pêche, pour agir de manière collective et coordonnée dans l'objectif de développer toutes les synergies pertinentes entre les ports de pêche ;
- agir en cohérence avec la compétence régionale sur la desserte des îles au 1er janvier prochain ;
- conforter le développement des synergies aux échelles territoriales pertinentes.

A la suite de cette candidature, le Conseil régional propose l'élaboration d'un « nouveau panorama portuaire au service de l'économie régionale » concrétisé par un accord de coopération portuaire entre le Conseil régional et les Conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor. Cet accord prévoit la définition d'un périmètre plus restreint de ports (19) pour lesquels candidate in fine le Conseil régional, avec notamment le projet de mise en réseau de 6 ports de commerces bretons. Il propose la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Pêche de Bretagne », complétée d'une redéfinition des structures de gouvernance locale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A l'issue du dépôt de candidature du Conseil régional, le CESER avait souligné sa satisfaction de voir la Région s'appuyer sur une vision « systémique » des infrastructures portuaires. Le CESER sera attentif à ce que ce nouveau panorama portuaire permette aux ports d'accompagner les transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands. Moteurs de développement économique, ils ont en effet des cartes à jouer : leur grande diversité et leur taille, qui leur confèrent une grande flexibilité et des capacités d'adaptation rapide qu'ils doivent mettre à profit pour continuer à saisir de nouvelles opportunités.

Le CESER avait néanmoins exprimé quelques motifs de vigilance sur le bon déroulement du transfert de compétence, relatifs à la concertation. Sur ce point, le CESER note avec satisfaction la tenue d'échanges entre collectivités candidates et la répartition d'un commun accord de la gestion des différents ports. Il souligne particulièrement le souci de cohérence dans la stratégie partenariale adoptée sur les ports de commerce et les ports de pêche. Il prend acte des premières missions dévolues à « Pêche de Bretagne » et sera attentif à la bonne intégration des acteurs de la filière au sein de la structure, qu'il s'agisse des concessionnaires, des représentant des entreprises et des salariés.

Par ailleurs, s'agissant des ports de plaisance, le CESER souligne que leur gestion n'est pas homogène entre les territoires et exprime son souhait de voir la Région renforcer son action en faveur d'une plus grande coordination et mutualisation dans le domaine de la plaisance, par exemple via son soutien à l'Association des ports de plaisance de Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission d'informations relatives aux modalités du transfert de compétence, notamment en matière budgétaire ;
- la transmission d'éléments relatifs à l'association des titulaires actuels des concessions et des professionnels concernés, pour lesquels le CESER ne note pas d'éléments nouveaux.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Nombre de votants : 101

Ont voté pour l'avis du CESER : 101
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Gilles POUPARD
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le Conseil Régional propose d'élaborer un nouveau panorama portuaire au service de l'économie bretonne. Il candidate pour un périmètre plus restreint de ports (19) et propose notamment la mise en réseau de six ports de commerce et la création d'un GIP Pêche de Bretagne.

Pour la CFDT, l'économie maritime constitue un des leviers majeurs pour la construction de l'économie bretonne de demain. Elle est un des piliers de la « glaz économie » portée par le Conseil régional. L'économie maritime bretonne est vulnérable et n'échappe pas aux transitions économiques et écologiques en cours. Mais elle est aussi porteuse d'innovation et de créations d'emplois. Ce potentiel concerne bien sûr les énergies marines renouvelables pour lesquelles le Conseil Régional vient de définir une feuille de route. Ce potentiel de développement concerne aussi la filière algale, les biotechnologies marines, les produits de la mer, le navire du futur ou le numérique.

La CFDT a soutenu l'appel lancé par le CESER en septembre 2015 à bâtir et mettre en œuvre une stratégie maritime en Bretagne. Ce rapport préconisait en particulier de faire de la stratégie portuaire le pivot de la politique maritime régionale. Le nouveau panorama portuaire présenté aujourd'hui constitue une 1ère étape de cette stratégie portuaire à définir.

En effet, les ports de commerce, les ports de pêche ou de plaisance en plus de leurs fonctions classiques ont également dans les espaces proches des quais une fonction d'accueil de l'économie maritime productive. La construction et la réparation navale civile et militaire, les industries nautiques, la transformation des produits de la mer ont dans la plupart des cas la nécessité d'être localisés bord à quai ou à proximité de la mer. Par ailleurs, les ports sont aussi des espaces stratégiques pour développer l'intermodalité. Une articulation est à trouver avec le Plan Régional d'Action Logistique.

Le littoral breton et notamment ses ports ont-ils aujourd'hui la capacité d'accueil suffisante pour concrétiser la croissance bleue? C'est l'objet de l'autosaisine du CESER en cours de la section mer et littoral intitulée « produire et/ou résider sur le littoral breton ». Il est bien entendu prématuré de conclure sur cette question tant que l'étude n'est pas achevée.

Mais, on peut d'ores et déjà, souligner que compte tenu des besoins d'investissements et de modernisation dans les espaces portuaires et du contexte de ressources publiques limitées, il est indispensable d'éviter les concurrences stériles entre les ports dont les vocations sont proches, de favoriser les synergies mais aussi de soutenir un développement équilibré de tous les territoires maritimes bretons.
C'est pourquoi la CFDT approuve la volonté du Conseil Régional de favoriser la mise en réseau des ports de commerce et des ports de pêche au service du développement de l'économie maritime bretonne. En ce qui concerne la définition des politiques à venir, elle sera attentive à l'association de tous les acteurs de cette économie y compris les salariés et leurs représentants.

Intervention de M. Dominique LECOMTE
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Dans le cadre des options ouvertes par la Loi NOTRe, le Conseil régional s'est porté candidat à la propriété et à la gestion des 83 ports départementaux recensés sur le littoral breton. Nous avions fait part de notre avis favorable à cette démarche, concourant à la mise en place d'une stratégie portuaire englobante et à la rationalisation de la gestion de ces infrastructures. La volonté de réorganiser le « *système de gouvernance portuaire breton, afin d'améliorer la performance des équipements.* » en constituait le principal objectif à nos yeux.

Des départements ont souhaité conserver un rôle fort dans la gouvernance des ports, en particulier des ports de pêche, afin que ceux-ci jouent pleinement leur fonction de moteur du développement économique du littoral et de la filière pêche.

La feuille de route qui nous est communiquée aujourd'hui intègre ces préoccupations et répond en partie aux attentes de clarification sur la déclinaison opérationnelle du projet régional. Elle marque aussi la capacité des différentes collectivités impliquées dans l'accord à travailler ensemble au service des territoires.

Sur les ports de commerce, nous partageons les orientations promues par la Région de renforcer les synergies entre les infrastructures. Elles doivent être guidées par un souci de bonne gestion économique et financière en lien avec les concessionnaires, qui pourront d'autant plus facilement mettre en œuvre leurs propres mutualisations de moyens et d'outils. La logique de « système portuaire commerce » inscrite dans le rapport traduit bien à nos yeux la volonté de maintenir une activité économique dynamique pour chaque hinterland, en lien étroit avec les infrastructures de transport.

Sur la filière pêche, l'outil de Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne » nous paraît pertinent. Il sera à même d'associer dans un cadre élargi l'ensemble des acteurs de la filière en vue d'actions cohérentes. La commission d'orientation intégrant, outre les collectivités territoriales, les concessionnaires et les acteurs privés, constituera le lieu de réflexion stratégique collective sur le développement de la filière.
Le CESER a très largement travaillé sur l'économie maritime, en soulignant l'enjeu pour la Bretagne. Le collège 1 souhaite vivement que cette rénovation de la gouvernance et de la gestion des ports s'inscrivent d'abord au service des acteurs économiques et de l'emploi.

Intervention de M. Jean-Luc PELTIER
Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'ambition du conseil régional consistant à mettre en œuvre une stratégie portuaire cohérente visant le développement économique et in fine de l'emploi dans nos territoires. En effet l'activité portuaire tient toute sa place en Bretagne qu'il s'agisse des ports de commerce, des activités des ports de pêche, de l'offre touristique régionale, des activités industrielles avec le développement d'une filière EMR, des activités tertiaires ou de services et enfin de l'industrie navale avec ses activités de construction et de réparation.

La CGT se félicite que le processus de concertation entres les collectivités aboutisse à la mise en œuvre de ce nouveau panorama portuaire et les quatre axes majeurs retenus reflètent bien la réalité des activités économiques des ports de Bretagne.

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises au sein de cette instance, l'État a trop longtemps négligé l'atout que constitue les activités portuaires tout comme leurs débouchés terrestres qui doit faire l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs tant institutionnels qu'économiques. En ce sens, la CGT rappelle que les Ports de Brest, Lorient, St Malo, Le Legué constituent des plates-formes multimodales qui peuvent prendre toutes leurs places dans le trafic maritime international.

Dans un contexte économique voué aux gémonies de la mondialisation, la CGT réaffirme que cette stratégie doit d'abord s'appuyer sur des synergies fortes et jouer la carte de la complémentarité entre les différents ports de Bretagne. Toute tentative de mise en concurrence des différentes places portuaires, quel qu'en soit l'activité principale, serait totalement contre-productive. Pour la CGT, ce nouveau panorama portuaire doit porter aussi sur des mesures immédiates en faveur de l'industrie et d'emplois nouveaux, ce qui supposent des actes concrets notamment dans le secteur de la réparation et de la construction navale où s'opère actuellement un dépeçage des activités de l'opérateur public avec un paradoxe flagrant entre le volume de charge et les destructions d'emplois dans nos territoires. La situation actuelle consistant à financer le développement économique des quelques acteurs privés du secteur avec de l'argent public trouve ses limites eu égard au bilan emplois et au regard du nombre de salariés détachés employés par ces mêmes acteurs.

Il conviendrait pour la CGT de faire un bilan socio-économique des dispositions de soutiens financiers apportés par l'Etat et les collectivités avant de décider de toutes nouvelles mesures de même nature.

Il est aussi nécessaire de diversifier les activités industrielles portuaires et la CGT reste force de propositions autour de la mise en place d'une filière de déconstruction navale.

Concernant l'activité touristique et notamment la desserte des îles, la baisse des dotations publiques aux collectivités ne peuvent être un prétexte pour mettre en œuvre une offre « bas-coûts » à l'occasion du renouvellement des DSP, ce qui s'est d'ailleurs traduit dans le Morbihan par une hausse significative des tarifs tant pour les îliens que pour les touristes.

La CGT en appelle au sens commun de tous les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie portuaire pour que celle-ci profite au développement régional.

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteur : M. David RIOU
Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M. Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après un état des lieux du développement des énergies marines renouvelables (EMR) dans le monde, en France et en Bretagne, le Président du Conseil régional propose une feuille de route sur le sujet, axée autour de 5 enjeux prioritaires :

- la coordination et la planification énergétiques et maritimes ;
- le soutien aux projets d'exploitation de la ressource ;
- le soutien à l'activité économique et industrielle de la filière ;
- la réalisation des infrastructures indispensables à l'accueil des EMR ;
- l'attractivité et l'influence de la Bretagne, l'information du public.

Sont également identifiées trois priorités stratégiques :

- le développement de l'éolien offshore flottant ;
- la mobilisation des acteurs et le développement des compétences industrielles ;
- la recherche de solutions énergétiques pour les îles et les zones non interconnectées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A de nombreuses reprises dans ses avis et dans ses études, le CESER a formulé des préconisations pour la mise en œuvre coordonnée du déploiement des énergies marines renouvelables (EMR). En conclusion de son étude *« Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière »* (octobre 2012), il concluait à la nécessité de définir une feuille de route réaffirmant le rôle du niveau régional dans le pilotage du développement des EMR. Dans ces conditions, le CESER se satisfait de la présentation de cette *« feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables »* qui permet de définir une vision des orientations stratégiques de la collectivité, et ce d'autant plus qu'elle est relativement complète et présentée avec beaucoup de pédagogie.

Comme il l'avait démontré dans son premier rapport, en 2009, le CESER juge essentiel de considérer deux volets complémentaires dans le déploiement des EMR : les EMR sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région.

Faire de la mer une source d'énergie, combinant tant les aspects économiques, sociaux qu'environnementaux, doit ainsi permettre à la Bretagne de se distinguer alors que ce déploiement est ralenti, pour diverses raisons,

au niveau national. La première raison reste certainement l'appropriation collective des enjeux. Faut-il s'en étonner ? Rien n'est plus complexe que l'appropriation collective quand celles et ceux qui, concernés par les réels enjeux, les citoyens, restent dans une relative méconnaissance des enjeux comme des projets en cours de développement.

La promotion d'un mix énergétique suppose d'en avoir mesuré les contours. Or ces contours peuvent fluctuer lorsqu'ils se retrouvent confrontés à certains aléas, politiques notamment. L'ambition commune de la majeure partie des pays dans le monde, comme cela est rappelé dans la feuille de route, porte la volonté de permettre aux générations futures de vivre dans un environnement de qualité.

Dans cette optique, les objectifs de la conciliation climat-énergie sont actualisés dans cette feuille de route pour prendre en compte les derniers événements intervenus tant du point de vue international que national. Le CESER constate l'accent mis sur la situation péninsulaire de la Bretagne, l'historique régional aussi, qui traduisent pour le moins un engagement régional à innover, trouver des solutions à cette situation tout en promouvant la sécurisation de l'approvisionnement énergétique des habitants à travers le pacte énergétique Breton.

La feuille de route présentée, qui n'a pas encore été discutée en groupe de travail EMR de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), s'appuie sur les conclusions d'une étude conduite par le Conseil régional, avec le soutien de Bretagne développement innovation (BDI). Celle-ci visait à scénariser la planification des EMR par filière en fonction des contraintes techniques et économiques. Le Président du Conseil régional précise ainsi que l'ensemble des filières a été étudié sachant que la filière de l'éolien posé a été traitée auparavant. Le CESER regrette toutefois que les résultats de cette étude n'aient pas été davantage partagés, notamment au sein du groupe EMR de la CRML.

Le CESER apprécie que soit pleinement reconnue dans cette feuille de route la contribution essentielle des différentes politiques publiques régionales au développement des EMR. Après avoir souligné ce point dans ses différentes études, le CESER ne peut que s'en féliciter. Il regrette néanmoins que le bordereau n'apporte pas davantage de précisions quant aux solutions mises en œuvre pour renforcer l'articulation des différentes politiques régionales autour de cet enjeu et pour favoriser l'articulation entre l'action du Conseil régional, celle de BDI et celle des autres acteurs, notamment ceux qui participent au groupe de travail EMR de la CRML.

Le CESER s'interroge également sur le fait que la politique de l'emploi liée au déploiement des EMR n'apparaisse pas comme priorité. En effet, il est très peu fait référence à la question de l'emploi, sa quantité, sa qualité, sa durabilité. Certes, la question de la formation est traitée, mais de façon insuffisante concernant les formations aux métiers dits de production. Le CESER regrette ainsi que la notion même de l'emploi n'apparaisse pas dans les conclusions de la feuille de route et les cinq enjeux identifiés. Au regard des moyens mobilisés par la Région dans les projets EMR, le CESER est donc demandeur de précisons sur les sujets de la formation et des retombées en matière d'emploi. Il souhaite au final que l'ensemble *« industrialisation, emploi, aménagement du territoire, énergie et environnement »* intègre les dimensions économique, sociale et environnementale en faveur de l'intérêt général.

Le CESER réaffirme aujourd'hui que les EMR sont une opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel en Bretagne. Il souhaiterait que le Conseil régional s'assure auprès des industriels, porteurs de ces projets, que les prototypes, les fermes pilotes et les futures fermes commerciales ayant fait l'objet d'un soutien financier de la collectivité donnent lieu à la création d'emplois durables en Bretagne. Cela pose également la question de la conditionnalité des aides apportées aux différents industriels porteurs de projets.

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur la question des outils d'accompagnement financier des projets qui reste une question particulièrement sensible. Le CESER se félicite que le Conseil régional engage une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds d'investissement dans les EMR. Il sera particulièrement attentif

au fait que les aspects sociaux soient pour le moins pris en compte dans ce type d'investissements et notamment la responsabilisation de l'ancrage de l'emploi en territoires.

Il n'est pas fait référence dans ce document aux objectifs de développement des EMR que vient de valider la Commission Arc Atlantique, dans sa déclaration finale du 2 juin 2016 et qui rappelle que le développement des EMR sur toute la façade atlantique européenne constitue une priorité :

- *« leur développement et installation doivent être à tout moment compatibles avec les activités déjà existantes, en particulier la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture » ;*
- *« l'importance de soutenir l'innovation tout au long de toute la chaîne de valeur et pour les différents types d'énergie » ;*
- *« la Commission Arc Atlantique demande que la réglementation en matière d'aides d'État ne constitue pas un frein au développement des projets d'énergies marines renouvelables » ;*
- *« la Commission suggère que l'Union européenne facilite et accompagne le processus de dérisquage nécessaire à l'installation des énergies marines renouvelables via un soutien financier spécifique »*.

En conclusion, le CESER se félicite de la présentation de cette feuille de route, qui résume bien la situation actuelle ainsi que les enjeux.

Ce document est toutefois à considérer comme une première étape plus que comme une feuille de route à part entière, telle que le CESER l'a proposée dans son rapport, au vu de l'absence de calendrier, d'objectifs concrets et de précisions quant à sa gouvernance. Le CESER appelle donc de ses vœux la poursuite de la dynamique collective engagée en Bretagne, et notamment en Conférence régionale de la mer et du littoral, pour la planification et le déploiement des EMR.

Comme au cours des années passées, le CESER continuera à suivre le dossier et à s'investir dans les différentes instances de travail, afin de contribuer à la déclinaison opérationnelle de cette feuille de route.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 100
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théatre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Danièle KERJAN

Comité régional CGT de Bretagne

Le Conseil Régional, dans le cadre de son ambition de soumettre pour avis les grandes politiques publiques de la Région, a saisi notre assemblée pour l'examen "d'une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables".

Cette feuille de route est construite autour de 5 enjeux et 3 priorités comme cela est indiqué fort justement dans l'avis du CESER en rappel des propositions.

Arrêtons-nous alors à certains domaines clés et analysons-les.

Il est fait état de suite que la Région planifie et coordonne, elle est effectivement pleinement dans son rôle de stratège et de pilotage des politiques publiques.

La Région est aussi dans le soutien à l'activité économique de la filière, et l'avis du CESER complète la notion économique par l'aspect industriel. C'est essentiel et nous y revenons.

Quant à la réalisation des infrastructures, c'est particulièrement le volet du développement du port de Brest qui est avancé.

Enfin, pour le dernier enjeu, il s'agit de l'image de la Bretagne et de la pédagogie au titre de l'information du public qui sont mis en avant. Souhaitons que ce ne soit pas cela qui prime puisque dans les temps actuels, la mode et les efforts de communication prennent plus le pas que les enjeux de fond, en l'occurrence ici les schémas industriels ancrés dans les territoires et les emplois durables associés.

Souhaitons donc que la promotion "d'une forme de marque déposée" associant les EMR...B, "B" pour « Bretagne », ne soit pas « le » fil conducteur de la stratégie.

Ce n'est pas la première fois, mais de nouveau la CGT en appelle au concret.

C'est vrai pour les schémas industriels, vrai pour le nombre d'emplois durables que doit générer cette filière adossée à celle de la construction et réparation navale civile. La navale militaire est dans une seconde complémentarité.

Là encore la CGT est persévérante : la fusion des domaines entretient la confusion prémices de la disparition.

Ceci est d'autant plus vrai que le spectre de choix stratégiques en terme de créneau est visé en premier point des priorités: l'éolien offshore flottant, soit la technique la moins mâture.

La seconde priorité est la mobilisation des acteurs et le développement des compétences industrielles d'où le positionnement récurrent du CESER partagé par la CGT: il faut ancrer les bases industrielles en Bretagne avec les emplois qui vont avec et donc durables. Nous n'osons croire que le recours au travail détaché est d'ores et déjà envisagé tout comme la délocalisation des activités, traditionnelles ou non.

Nous demandons, comme le CESER invite la Région à le faire, que des éclaircissements soient apportés et que les industriels dévoilent un peu les choses, dans le respect des règles des communications des plans stratégiques d'entreprises bien évidemment.

La CGT le dit et le dira, c'est à dire qu'elle ne lâchera jamais sur cette question: A toute politique industrielle doit être associé un volet social.

D'autre part, comme nous l'entendons maintenant régulièrement, ce n'est pas vrai que dans l'information qui a été faite au public depuis le début de "aventure EMR", c'est avant tout le kilowattheure vendu qui aurait été promotionné avant l'emploi. C'est l'inverse qui a fait l'objet de la promotion de la filière : l'emploi et la formation.

Quand au tout dernier point, la CGT partage tout à fait la préoccupation de la continuité territoriale en se penchant sur les cas des îles et des zones isolées.
La CGT enfonce à nouveau le clou et souhaite des réponses qui pourraient intervenir soit dans une réunion spécifique emploi/industrialisation autour des EMR de la Conférence Régionale Mer Littoral, soit dans une première réunion de la Conférence Régionale de l'économie.

Intervention de Mme Valérie FRIBOLLE

Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La feuille de route relative au développement des énergies marines renouvelables qui nous est proposée constitue à la fois une synthèse documentée et complète de la situation de cette industrie et des projets qu'elle porte en Bretagne et un document de cadrage pour la suite des actions à mener.

Les enjeux, cruciaux à plus d'un titre pour notre territoire, sont précisément rappelés. Il en va de nos emplois, de nos savoir-faire, de notre compétitivité et de notre pleine participation aux engagements nationaux et européens en matière environnementale.

A la lecture du document, il faut faire le désagréable constat du calendrier particulièrement long du déploiement de ces activités.

Ils sont, disons-le clairement, déconnectés de la capacité des entreprises bretonnes, petites et moyennes, à s'investir dans le suivi des opportunités qui pourraient découler de ces grands projets. Pour celles spécialisées sur ces activités, ces délais conduisent à menacer la survie même de l'entreprise. Nous perdons collectivement du temps et nous le perdons aussi face à nos concurrents étrangers. Les délais des différentes procédures favorisent les changements d'avis des acteurs de tous types, concernés, de près ou de loin, par les projets. Ils éloignent ou découragent les chefs d'entreprise potentiellement intégrés dans cette filière.

En outre, la Bretagne, sur ce sujet, est très largement dépendante des décisions prises à l'échelle nationale en matière de politique énergétique, notamment par les objectifs de volume ou la gestion des appels d'offre. Mais elle l'est aussi dans sa relation aux grands donneurs d'ordres, très peu présents sur son sol et positionnés, « d'entrée de jeu », à l'international.

Concrètement, des interrogations existent aujourd'hui quant à l'avenir industriel de la société ADWEN, face à des projets de rachats par Siemens ou General Electric. Des questions sont donc désormais posées sur la réalisation des turbines concernant le champ éolien offshore AILES MARINES à Saint-Brieuc. Là aussi, les projets prendront certainement encore du retard.

Pour autant, la Bretagne se bat avec ses armes. Et la dynamique engendrée a permis l'éclosion de projets et la mise en route de démonstrateurs.

Le projet d'un fonds de co-investissement à horizon 2017, doté d'une enveloppe FEDER comprise entre 8 et 12 millions d'euros, est une initiative importante pour répondre au besoin de sécurisation et de financement des projets de fermes pilotes pré-commerciales. Il contribuera à porter les projets bretons.

Aussi, cette dynamique doit se poursuivre, avec une gouvernance que nous constatons dorénavant plus resserrée autour d'un couple pilote/opérateurs associant BDI d'une part et clusters/CCI Bretagne d'autre part. Il faudra dans ce cadre être vigilant à conserver un lien étroit avec le tissu de PME breton pour optimiser sa relation avec les donneurs d'ordre et avec les gestionnaires d'infrastructures, particulièrement sur le port de Brest.

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteurs : Mmes Isabelle AMAUGER, Marie-Christine LE GAL et M. Thierry LEMETAYER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne»

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A la demande de l'État, chaque Conseil régional doit recenser annuellement les aides économiques accordées par les collectivités et leurs groupements et transmettre les données à la Préfecture de région. Ces données sont ensuite compilées par l'État, qui les transmet à la Commission européenne. Ce rapport est rendu public pour la première fois, la loi NOTRe prévoyant qu'il donne lieu à un débat devant le Conseil régional.

Une méthodologie et des outils communs ont été mis à disposition de la Région pour faciliter l'élaboration de cet état des lieux qui concerne, outre le Conseil régional, les 4 Départements et 101 EPCI.

Il apparaît qu'en 2015, 114,7 M€ ont été mobilisés pour 14 385 bénéficiaires. Le Conseil régional intervient à hauteur de 74,1 %, les Départements pour 18,9 % et les EPCI pour 6,9 %. Treize secteurs d'activité ont été identifiés comme concernés. Exceptées les aides à l'apprentissage, le développement économique bénéficie le plus des différentes aides.

Cinq types d'aides ont été identifiées selon le mode de régime concerné : régime notifié, régime exempté dont les aides en faveur des œuvres audiovisuelles, aide individuelle, aide de minimis dans et hors agriculture.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne l'intérêt de la démarche, qui permet de disposer d'un outil de lecture et d'analyse des aides apportées par les collectivités en Bretagne. Il faut noter que seuls 6 EPCI sur 101 n'ont pas répondu à l'enquête. Celle-ci est donc quasi exhaustive. Cette information est précieuse pour apprécier le poids et les spécificités de l'intervention de chaque niveau de collectivité, un enjeu qui prend une acuité particulière alors que les Départements se retirent de ce domaine et que les EPCI sont appelés à intervenir davantage.

Le rapport apporte des informations intéressantes même si très globales. Ainsi, si la moyenne des aides semble relativement faible au vu du nombre de bénéficiaires, il est possible qu'une grande disparité existe, laquelle est toutefois difficile à mesurer. Par exemple, le document ne permet pas d'apprécier les différences existant d'un département à un autre. Par ailleurs, si l'on exclut les aides aux employeurs d'apprentis (9 720 bénéficiaires), le nombre de bénéficiaires des aides est souvent faible : s'agit-il d'une impression liée à la manière dont les tableaux sont présentés ? Faut-il y voir le signe que les aides économiques sont faites « sur-mesure » ? N'est-ce pas au contraire le révélateur d'un système trop complexe (avec le double risque de saupoudrage et de manque de lisibilité) ? Alors que le CESER écrivait dans son rapport *« Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne »* (juin 2015) *« il est donc particulièrement difficile de juger de l'efficacité globale des aides aux entreprises »*, ce bordereau ne permet malheureusement pas de répondre à ces questions.

Selon le secteur concerné et le périmètre d'intervention, certaines aides sont apportées de manière conjointe par les 3 types de collectivités : Région, Département et EPCI. A l'opposé, d'autres sont exclusivement prises en charge par un seul type de collectivité. Dans le premier cas, un certain chevauchement et un manque de lisibilité sont possibles, mais aussi un risque limité en cas de retrait d'un des partenaires. Dans le second cas, le portage par un seul type de collectivité est affirmé mais en cas de défection, le secteur peut être déstabilisé.

Le Conseil régional se distingue par l'importance des montants qu'il consacre à ces aides (74,1 % du total), ainsi que par le nombre de bénéficiaires (76,6 % du total), ce qui reflète bien son rôle de chef de file en matière de développement économique.

Toutefois les aides des Départements sont encore significatives, tant en termes de montants (18,9 % du total) que de nombre de bénéficiaires (18,6 % du total), mais également du fait de la diversité des régimes d'aides concernés (emploi, infrastructures, aides aux PME, recherche, environnement, artisanat, économie sociale et solidaire, agriculture, etc.). Leur arrêt parfois brutal dès 2016 représente un risque fort pour des entreprises, des structures d'accompagnement et des associations.

Le CESER note enfin qu'avec seulement 6,9 % des aides attribuées, les EPCI sont des acteurs encore peu présents dans le champ des aides directes aux entreprises. De plus, les annexes semblent montrer que leur intervention passe par des dispositifs nombreux mais touchant peu de bénéficiaires, ce qui peut faire peser les risques d'une dispersion des fonds, d'une importante disparité territoriale ou d'une faible lisibilité pour les bénéficiaires. Le dialogue entamé par le Conseil régional avec les EPCI est donc indispensable.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 97
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Commission « Formation - enseignement supérieur »
Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD, M. Jean-Marc CLERY et Mme Nadia LAPORTE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les nécessités d'intervention sur le patrimoine immobilier des lycées sont multiples et le Conseil régional y consacre en moyenne 80 M€ chaque année. Le schéma directeur immobilier des lycées publics sera le cadre stratégique de référence qui fixe les orientations fondamentales d'aménagement et de développement de ce patrimoine pour les prochaines années. Il traduit la vision à 10 ans de la stratégie immobilière et complète les plans à 2 ans des opérations à initier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER partage les objectifs affichés par le Président du Conseil régional :

- offrir les meilleures conditions pour la réussite des jeunes breton.ne.s et les meilleures conditions de travail pour les différents personnels ;
- adapter les interventions aux évolutions substantielles concernant en particulier le numérique, la réglementation sur les aspects énergétiques et sur l'accessibilité et les exigences de confort d'usage et de maintenance, notamment pour les agents.

Cependant, s'agissant de ces évolutions, il souligne qu'il ne faut pas oublier ce qui concerne la mise en sécurité des établissements et que les exigences de confort d'usage et de maintenance concernent tous les usagers. Il s'étonne par ailleurs que l'évolution de la démographie lycéenne ne soit pas mentionnée ici au titre des évolutions substantielles, alors que celle-ci doit être au cœur de la programmation pour le bâti.

Le CESER approuve la mise en place d'une vision propective à 10 ans de l'évolution du patrimoine immobilier afin de permettre une vision claire de la stratégie poursuivie et des priorités retenues. Cette vision traduite dans un schéma directeur permettra d'inscrire les opérations à court et moyen termes dans un cadre discuté et validé collectivement.

Le schéma a été mentionné dans le bordereau d'octobre 2015 sur le PPI et le Plan d'action 2015-2016. Le CESER avait remarqué alors que si la programmation à moyen-long terme des actions est nécessaire, il faudra s'assurer de sa réalisation effective au fur et à mesure des différents plans d'action. Ce schéma devra faire l'articulation entre, d'une part, ce qui relève de l'entretien-rénovation du cadre bâti, et, d'autre part, ce qui relève des adaptations rendues nécessaires par l'évolution des formations et/ou de la population lycéenne. Sur ce dernier point le CESER encourage une nouvelle fois le Conseil régional à anticiper la poussée démographique. Le bordereau d'octobre 2015 avait souligné à juste titre le besoin de quatre nouveaux lycées d'ici 10 ans et notamment la nécessité de construire un deuxième lycée d'ici 2025 dans le bassin rennais.

Concernant le « comité de pilotage », le CESER souhaiterait en connaître la composition, et avoir des précisions en particulier au sujet de la place réservée aux représentant des personnels, des parents et des élèves. Il se demande également quelle sera la place des parents et des enseignants dans les champs de consultation et de concertation

ouverts ? Il rappelle la nécessaire cohérence du programme d'investissement du Conseil régional avec les programmes d'investissement des Conseils départementaux.

Il se félicite de voir mis en place un travail d'inventaire des données récoltées depuis des années au cours des nombreuses enquêtes menées par le Conseil régional. Les graphiques présentés en annexe montrent qu'il y a urgence à mettre en place une politique ambitieuse pour les lycées bretons sur les aspects de conformité réglementaire, d'isolation, de rénovation et de développement du bâti. En matière de capacités d'accueil (Cf. l'annexe 2), le CESER observe que si seule une dizaine d'établissements est effectivement repérée « en tension » en raison de surfaces disponibles insuffisantes pour satisfaire aux besoins pédagogiques actuels, il faut ajouter plus d'une vingtaine d'établissements (dits de « Classe2 ») qui ne seraient pas en capacité d'accueillir des effectifs supplémentaires. Au vu de l'écart admis par l'annexe 2 entre les excédents de surfaces disponibles théoriques et la réalité des établissements, le CESER engage le Conseil régional à entreprendre rapidement une vérification exhaustive des surfaces effectivement disponibles pour les besoins pédagogiques.

S'il est conscient de la nécessité de définir des priorités et d'optimiser les dépenses, il se demande cependant si le budget prévu, vu l'état actuel du patrimoine immobilier, les nécessaires adaptations des capacités d'accueil et les évolutions des formations, n'est pas sous-dimensionné par rapport aux objectifs affichés.

Il s'étonne qu'aucun diagnostic n'existe en ce qui concerne l'état des réseaux informatiques des établissements. Le bon fonctionnement de ces réseaux est pourtant une condition indispensable pour la réussite de l'ambition affichée et partagée par le CESER de développer la culture numérique. Dans les travaux réalisés en 2015 et 2016 seulement deux établissements ont été concernés par des opérations sur les réseaux globaux d'établissement.

Le CESER s'étonne également que les données sur les disciplines optionnelles, les enseignements d'exploration ou de spécialité proposés par les établissement ne soient pas disponibles. En effet, ces données sont connues du Rectorat. En tout état de cause, les travaux dans le cadre des groupes de travail prévus devront permettre le recueil de ces informations, ainsi que l'identification des besoins au plus près de la réalité des établissements.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la constitution du comité de pilotage
- les priorités retenues et le niveau d'atteinte des objectifs affichés

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 101
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1
Guylaine ROBERT (APEL)

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Gaëlle URVOAS
Comité régional CGT de Bretagne

L'ampleur des travaux à réaliser par le Conseil régional concernant les lycées publics justifie pleinement l'élaboration d'un schéma directeur. Rappelons que plusieurs défis sont à relever dans les années à venir dont la construction de deux nouveaux lycées (Liffré et Ploërmel), la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des établissements.

Tout comme le CESER, la CGT partage les orientations définies par le Conseil régional. Elle tient à dire combien elle apprécie l'objectif du Conseil régional de garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail aux élèves et aux différentes catégories de personnel.

Elle rappelle que le personnel TOS (Techniciens/nes Ouvriers/ières de services) est indispensable au bon fonctionnement des établissements scolaires et que ces personnels doivent être en nombre suffisant pour remplir leurs missions.

Le CESER l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses avis. Il souhaiterait que le Conseil Régional anticipe autant que possible les évolutions démographiques. La dynamique de croissance de population autour du bassin rennais laisse en effet penser qu'un nouveau lycée sera nécessaire à l'horizon 2025.
La CGT partage les interrogations du CESER sur la composition du Comité de Pilotage et demande que les représentants des personnels Éducation nationale et de la Région y soient représentés ainsi que les associations de parents d'élèves et les représentants élus des lycéens.

Intervention de M. Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis du CESER, avec toutefois un scepticisme plus marqué s'agissant de la capacité de réalisation des objectifs affichés par la région. En effet, si on ne peut que saluer l'annonce d'une stratégie « repensée », reste que les problématiques comme les démarches envisagées pour y répondre, sont peu ou prou les mêmes que celles qui ont déjà été présentées à maintes reprises. Quant à l'état des lieux des établissements, là encore, si le travail d'inventaire des différentes données de terrain recueillies est le bienvenu, on en déduit cependant avec une certaine inquiétude que cela n'avait encore pas été le cas durant toutes ces années alors qu'on n'avait cessé de nous en parler !

Or c'est peu de dire que l'impatience des acteurs sur le terrain est grande, à la fois du fait des objectifs non atteints et des projets d'interventions régulièrement reportés tandis que la qualité du bâti se dégrade - mais aussi parce que de nombreux lycées publics constatent l'insuffisance de leurs capacités d'accueil pour répondre aux évolutions démographiques, cela dans un contexte qui, une fois de plus n'est pas celui d'une *complémentarité* avec le réseau privé confessionnel, mais d'une concurrence des plus inamicales.

Aussi n'est-on guère rassuré pour la suite lorsqu'on constate que des lycées de dimension conséquente, comme par exemple La Fontaine des Eaux à Dinan, n'apparaissent pas dans le document Annexe censé répertorier les « établissements en tension » - celui-ci déclarant, un peu vite, qu'il ne s'agit *« que de petits établissements »*. Or, dans ce secteur des Côtes d'Armor, les prévisions annoncent une montée d'effectifs jusqu'en 2020 et une croissance démographique de +1,6% comparable au pays de Rennes - l'arrivée de migrants, ici comme ailleurs, n'étant, au passage, jamais envisagée, alors qu'aujourd'hui c'est une perspective qui doit être très sérieusement prise en compte.

Dans un secteur comme le pays de Vannes où la poussée des effectifs est et sera aussi particulièrement forte, le sous-dimensionnement des établissements publics et l'écart persistant entre leurs capacités d'accueil réelles et théoriques placent de fait le réseau public en situation de faiblesse face au réseau privé confessionnel qui, lui anticipe fort bien ces évolutions en se réorganisant - comme c'est actuellement le cas semble-t-il entre le lycée N-D le Ménimur et le collège de St Avé.

Quels seront concrètement les engagements de la région pour le développement des lycées publics dans ce secteur de l'est-Morbihan où, depuis des années, la politique du département est de favoriser l'implantation de collèges privés catholiques, à St Avé, à Theix - l'enseignement public s'étant vu, quant à lui, refuser plusieurs fois la construction d'un collège ? En une décennie, la part relative du réseau privé en collèges a ainsi augmenté de plus de 3pts dans ce département, alors que là où les deux réseaux sont présents, comme dans le secteur lorientais, ou à Plescop, l'enseignement public enregistre, comme dans les autres départements, une bonne dynamique.

La politique régionale des lycées ne peut donc pas se borner à gérer uniquement le volet matériel du bâti. Et de ce point de vue, les programmes de construction des deux futurs lycées bretons permettent déjà de saisir les enjeux. Ainsi lors du comité de pilotage pour le futur lycée public de Ploërmel qui a eu lieu le 14 juin dernier, on a pu voir comment le réseau privé local a argué de la *« complémentarité des réseaux »* pour tenter de limiter l'éventail des formations que devra proposer le futur lycée public, alors que l'attente des familles va vers un service public d'éducation en capacité de répondre aux besoins des élèves par une offre de formation diversifiée.

Présent à ce comité, le rectorat a souligné un déficit de plus de 6pts au regard de la moyenne académique pour l'orientation vers les filières générales et technologiques dans le bassin de Ploërmel. Cet écart renvoie aux politiques menées par l'enseignement privé confessionnel.

Deux éléments de conclusion pour la FSU : premièrement la question des évolutions démographiques en Bretagne ne peut pas se borner au seul bassin rennais et il convient d'avoir une perspective régionale ; deuxièmement cette perspective doit certes prendre en compte les constats d'évolution et les prévisions démographiques à l'horizon des deux prochaines décennies, mais aussi, les « variables politiques » telles que les choix faits ou à faire, en matière d'évolution des formations, d'élévation des qualifications, d'égalité territoriale - ou encore la priorité, accordée ou non, au développement du service public d'éducation dans nos territoires.

Au-delà de toute programmation technique, si nécessaire soit-elle, il s'agit de donner une orientation politique. Sur ce plan, notre fédération a des propositions à faire, aujourd'hui étayées par les résultats d'un travail mené durant deux ans en partenariat avec le laboratoire de géographie *« Espaces & Sociétés »* (ESO) de l'université de Rennes 2, travail de prospective sur la démographie scolaire en Bretagne. Cette étude est aujourd'hui achevée et donnera lieu à deux publications à la rentrée 2016. Le CESER ainsi que l'exécutif régional seront conviés à leur présentation.

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M. Jean LE TRAON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite au vote de la loi NOTRe, ce document a pour objectifs :

- de faire un point d'étape sur l'ensemble des réflexions, des concertations et démarches en cours pour prendre en compte l'évolution du contexte législatif et réglementaire ;
- de proposer des orientations, des objectifs, un calendrier et une méthode pour adapter la stratégie du Conseil régional en matière de développement économique, hors champ agricole, son positionnement au regard de ses nouvelles responsabilités, ses outils, ainsi que ses relations avec ses partenaires et l'écosystème ;
- de proposer d'ores et déjà la mise en œuvre de nouveaux dispositifs opérationnels, en réponse à la situation nouvelle créée par le retrait, induit par la loi, des Départements.

Le présent rapport sera, dans le même calendrier que celui de la session de juin 2016, proposé au débat de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Ces étapes s'inscrivent dans un échéancier qui doit conduire la Région à valider ses orientations au début de l'année 2017, afin que l'ensemble de ce nouveau dispositif soit au plus vite pleinement opérationnel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme le souligne le Président du Conseil régional, la loi NOTRe mène le Conseil régional à conduire – ou à faire face à – d'importants changements dans le domaine du développement économique. Et il y a urgence, puisque les Conseils départementaux auront quasiment cessé d'intervenir dans ce domaine à la fin de l'année, tandis que le Conseil régional doit décider avant juin s'il prolonge la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ou s'il se lance dans l'élaboration d'un nouveau document. Dans les deux cas, la stratégie (LA SDREII) devra devenir un schéma (LE SRDEII), avec une dimension prescriptive.

Le CESER constate toutefois que le sens et les contours de cette « prescriptivité » ne sont pas précisés dans le bordereau. Sa rédaction laisse d'ailleurs penser que le positionnement du Conseil régional à ce sujet n'est pas encore arrêté, entre volonté d'évoluer vers un schéma plus contraignant (*« il convient que l'ensemble de l'écosystème régional se mette « en ligne » avec les priorités identifiées dans ces stratégies »*) et attitude prudente dans le cadre d'un dialogue avec les collectivités infrarégionales qui, souvent, débute à peine (voir plus bas).

Quoi qu'il en soit, le bordereau tout entier témoigne d'un important changement de posture, le Conseil régional ayant pleinement pris la mesure du caractère désormais incontournable d'un travail avec l'ensemble des acteurs, y compris les EPCI, dans un contexte budgétaire tendu (amenant par exemple à réduire le budget de BDI de 5 % par an ou aux évolutions importantes de la MEITO), accentué par le retrait programmé des interventions des Conseils départementaux.

Le CESER souligne que ce document est ambitieux et marque un repositionnement fort de la Région au centre du jeu, le Conseil régional étant disposé à *« exercer pleinement sa responsabilité centrale en matière de développement économique »*, laquelle était jusqu'alors déléguée en partie à Bretagne Développement Innovation, avec une répartition des tâches qui n'était pas toujours lisible. Après avoir déploré ce fait dans son étude *« Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne »* (juin 2015) et après avoir appelé le Conseil régional a jouer un rôle central dans la mise en cohérence de l'action des collectivités dans *« La réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité »* (février 2016), le CESER ne peut que s'en réjouir.

Le Président du Conseil régional semble faire le constat d'un certain échec de BDI, notamment lorsqu'il signale qu'il faut « opérationnaliser » la SRDEII (pourtant adoptée en décembre 2013, soit il y a 30 mois) avec deux dimensions : sa déclinaison dans les territoires et au sein des acteurs de l'accompagnement des entreprises. Ce constat interroge : comment ces acteurs ont-ils été associés depuis décembre 2013 ?

Par ailleurs, ce document soulève également de grandes interrogations, notamment parce que les échéances qu'il fixe sont parfois peu précises.

2.1. La validation des orientations stratégiques de la Glaz économie, et l'identification des compléments devant y être apportés

- Sur le point d'étape d'octobre 2015

Cette partie commence par une synthèse du point d'étape de la SRDEII, dont le CESER avait regretté qu'il s'apparente à un inventaire à la Prévert. C'est pourtant ce point d'étape que le Président du Conseil régional prend comme base pour justifier la prolongation de la SRDEII et sa transformation en Schéma. S'il ne conteste pas ce choix, qui est légitime au vu du travail de concertation ayant été mené en amont de cette Stratégie, le CESER constate que cela témoigne d'une difficulté persistante à évaluer précisément cette Stratégie.

- Sur les chantiers complémentaires

Pour le CESER, les chantiers complémentaires identifiés par le Président du Conseil régional sont parfaitement cohérents avec les enjeux du développement régional :

- une étroite articulation entre Région et métropoles est devenue incontournable. Le Conseil régional prévoit la mise en œuvre de volets métropolitains de la SRDEII pour le début de l'année 2017 ;
- le CESER jugeait insuffisante la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans la SRDEII. Celle-ci fera désormais l'objet d'un volet spécifique ;
- la volonté de mieux coordonner les acteurs œuvrant pour l'attractivité régionale, saluée par le CESER dans ses avis sur les documents budgétaires, est ici confirmée ;
- le constat d'une difficulté à évaluer la SRDEII par manque d'objectifs clairement définis, ainsi que la volonté affichée d'améliorer les dispositifs de suivi et d'évaluation, témoignent d'une diffusion de la culture de l'évaluation que le CESER appelle de ses vœux depuis de nombreuses années, notamment pour ce qui relève des aides au développement économique ;
- la territorialisation de la SRDEII est une piste importante pour renforcer son caractère opérationnel, même si le CESER est ici surpris par l'imprécision de certaines formules, qui tendent à faire de *« la Bretagne »* ou *« des territoires »* des sujets agissants ;
- la volonté d'associer l'ensemble de l'écosystème d'accompagnement des entreprises à l'objectif *« d'opérationnalisation »* de la SRDEII est à saluer, le CESER ayant à plusieurs reprises souligné la complexité de cet écosystème.

Pour le CESER, le lancement de nouveaux chantiers pourrait également être l'occasion d'envisager l'intégration d'un volet social au SRDEII, portant notamment sur les effets des politiques économiques en termes d'emploi, tant

du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif (à ce sujet, il renvoie à l'approche de l'emploi durable développée dans son étude *« Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne »*).

2.2. La nécessaire évolution des modalités d'exercice de sa compétence de développement économique par la Région

Le CESER prend note de l'annonce de la création d'une Conférence régionale de l'économie, laquelle fait écho à sa demande de création d'une Conférence permanente sur l'industrie (se référer à l'étude citée ci-dessus). Pour autant, les premiers éléments à son sujet suscitent des réserves : au vu de sa composition pléthorique, le risque est de voir le rôle de cette instance réduit à une communication descendante.

Le CESER juge très positif le fait que le rôle de BDI soit clarifié. Il est précisé que BDI devient une agence de moyens, concentrée sur *« l'anticipation et la préparation de l'économie de demain »*, avec une gouvernance resserrée sur les chefs d'entreprises. Ce dernier point interroge toutefois : comment les représentants des salariés, les acteurs de la formation et le monde de la recherche et de l'innovation seront-ils associés, sachant que tous ces acteurs ont une contribution à apporter sur les enjeux d'avenir de l'économie ?

BDI sera également chargée de piloter et mettre en œuvre de grands projets structurants (GPS). Si certains de ces projets sont clairement identifiés, d'autres soulèvent des interrogations. Dans le domaine de la cyber sécurité, par exemple, les projets sont déjà avancés. Comment l'action de BDI s'articulera-t-elle avec celle des acteurs déjà impliqués ? La question est la même pour le projet SMILE, avec une difficulté supplémentaire : le projet étant interrégional, BDI ne pourra en assumer seule le pilotage. Enfin, le projet de *« programme transversal de diffusion des technologies du numérique dans les filières de la Glaz économie (valorisation des opportunités de l'internet des objets) et structuration d'un pôle électronique »,* demeure flou , mais également restrictif (l'internet des objets n'étant que l'un des multiples enjeux). Le CESER espère que son étude sur la transformation numérique des entreprises, à paraître fin 2016, permettra d'éclairer ces enjeux.

Il est annoncé que pour faire face à un niveau d'activité qui pourra varier en fonction des projets, BDI aura besoin d'*« une organisation des ressources humaines souples »*. S'agira-t-il de contrats courts, ou de recours à des prestataires extérieurs ?

Concernant l'innovation, le CESER s'est déjà interrogé sur les leviers dont disposait le Conseil régional pour amener les structures d'initiative étatique (pôles de compétitivité, SATT Ouest valorisation, IRT b<>com ou France énergie marines, PEPITE, etc.) à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Il constate aujourd'hui que ces dernières sont quasiment absentes du panorama relatif à la *« nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique ».* Cela ne porte-t-il pas le risque d'un isolement ? De même, il n'est pas fait référence à la dimension interrégionale des projets en la matière. Il ne faudrait pas que l'ouverture de l'action régionale vers les EPCI se traduise par une fermeture du territoire régional sur lui-même. Le CESER sera donc attentif à la clarification annoncée quant au positionnement du Conseil régional vis-à-vis des pôles de compétitivité (tous interrégionaux) suite à la publication de leur évaluation nationale, ou encore vis-à-vis de la ComUE Université Bretagne Loire. Il rappelle que d'autres éléments auraient d'ores et déjà pu être mobilisés pour étayer la position régionale vis-à-vis des acteurs de l'innovation, à commencer par le diagnostic de la politique régionale d'innovation réalisé en 2013, et dont les résultats ne sont pas repris ici.

Le CESER soutient fortement la volonté de bâtir un *« service public du développement économique et de l'accompagnement des entreprises »,* tant il est nécessaire que la multiplicité des opérateurs (CCI, technopôles, agences locales, collectivités, réseaux, ou clusters, etc.) devienne transparente pour les entreprises. A ce jour, la réflexion n'est pas aboutie, ce qui pourrait faire craindre une mise en œuvre tardive. Le CESER considère néanmoins que la priorité au premier accompagnement des TPE est un bon début.

2.3. La nécessité de travailler à la construction d'une nouvelle relation avec les partenaires territoriaux du Conseil régional, à commencer par les EPCI

Cette partie du document témoigne d'un choix très net du Conseil régional : celui de se mettre en position d'assumer son rôle de chef de file sans renoncer à être à l'écoute de ses partenaires. Cette posture est illustrée par la restitution sans langue de bois du dialogue ouvert avec les EPCI (par exemple lorsqu'il est écrit que de ce point de vue de ces derniers *« émerge une vision assez floue de la Glaz économie et de ce qu'elle dit aux territoires et de comment ils peuvent s'y intégrer. Un relatif scepticisme des EPCI à l'encontre des schémas. Une attente de réponses très opérationnelles »*).

Dans le même temps, il apparaît que ce dialogue n'est pas allé beaucoup plus loin qu'un premier diagnostic (il est d'ailleurs dommage que la cartographie en cours de réalisation, appuyée sur un questionnaire aux EPCI, n'ait pas pu être terminée à temps pour venir en appui à ce bordereau). Et la citation ci-dessus confirme qu'un long chemin reste à parcourir pour que les deux niveaux de collectivités apprennent à travailler ensemble.

Pour autant, le CESER juge positive la démarche du Conseil régional, qui lui semble totalement cohérente avec un contexte dans lequel la mise en cohérence des collectivités ne viendra plus de la loi mais de leur capacité à dialoguer (voir *« Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité »*).

2.4. Des réponses à apporter aux conséquences du retrait des compétences des Départements en matière de développement économique

Les inquiétudes créées par le retrait des Conseils départementaux restent entières, notamment pour ce qui est de l'accompagnement des TPE/PME ou de l'avenir de certaines structures de soutien à l'innovation. Si le Conseil régional annonce qu'il ne prendra pas totalement le relais des Conseils départementaux, il n'en doit pas moins modifier ses modes d'action en conséquence, et de manière importante. Il lui faudra notamment inventer une nouvelle forme de présence territoriale. Pour le CESER, ces évolutions devront constituer une opportunité pour lutter contre les inégalités territoriales, la vision régionale se substituant à des actions départementales parfois très disparates. Par ailleurs, le CESER salue la réactivité du Conseil régional : convention avec les Conseils départementaux et certains EPCI pour sécuriser provisoirement les dispositifs, déploiement rapide d'une solution pour l'accompagnement des TPE (plusieurs centaines de bénéficiaires attendus).

2.5. Conclusion

Ce bordereau est le fruit d'un travail de réflexion approfondie et permet d'engager un repositionnement du Conseil régional au centre de la compétence développement économique, que le CESER juge très positif. Malgré tout, le CESER retire de sa lecture une certaine frustration, due aux délais de réalisation du document fortement contraints par la loi :

- si le document introduit un certain nombre de clarifications, il est dommage que celles-ci ne puissent pas davantage s'appuyer sur des éléments tangibles, les évaluations et diagnostics nécessaires n'ayant souvent pas pu être finalisés ou mis en œuvre ;
- le travail qui reste à accomplir semble gigantesque, tant pour préciser la portée réelle du nouveau SRDEII à dimension prescriptive que pour le rendre plus opérationnel.

Au cours des prochains mois, le CESER continuera donc à suivre l'avancée de ces travaux, en espérant y apporter sa contribution, que ce soit par le biais de ses avis ou par celui de ses études.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Vers une nouvelle organisation pour l'action publique régionale en matière de développement économique

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 92
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Patrick CARÉ

Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Dans son document de 18 pages intitulé « Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique », le Conseil régional présente les adaptations, consultations, réflexions qu'il compte mettre en œuvre pour tenir compte notamment de la promulgation en janvier 2015 et août 2015 des lois Maptam et NOTRe définissant les nouvelles répartitions de compétence des collectivités locales en matière de soutien au développement économique.

Au travers de ce long document, riche en informations, le Conseil régional exprime son volontarisme en matière de développement économique et souligne notamment les adaptations du Schéma régional de développement économique d'Innovation et d'Internationalisation qu'il va devoir engager, notamment en insérant des volets métropolitains.

Le Conseil régional exprime également sa volonté d'améliorer les dispositifs d'évaluation et de suivi des objectifs. Il exprime en la matière une ambition forte, sans concession afin d'évaluer réellement les dispositifs et politiques mises en œuvre. Nous y souscrivons pleinement. Nous attirons toutefois l'attention du Conseil régional sur la nécessité de concrétiser cette ambition par des critères d'évaluation pertinents, qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer sans concession, les résultats.

Le Conseil régional exprime également son ambition d'améliorer la SRDE2I pour, je cite, « offrir un service plus lisible et plus efficace ». Nous y souscrivons d'autant que le Conseil régional souligne la nécessité d'une adaptation permanente des outils régionaux de développement économique, citant la réinvention de dispositifs nouveaux et aussi « la fin d'actions obsolètes ».

Dans une seconde partie, le Conseil régional présente l'adaptation de son modèle d'organisation en reprenant en son sein une partie des attributions dévolues jusqu'à présent à Bretagne développement innovation. Il ressort de ce texte la volonté du Conseil régional de recenser les pratiques actuelles, les moyens mis en œuvre par les EPCI et les Départements. Il ressort de ce texte l'idée qu'une multiplicité d'acteurs conduisent de nombreuses actions et qu'il est nécessaire, compte tenu des contraintes qui pèsent sur nos finances publiques, de rationaliser tous ces moyens mis en œuvre.

Intervention de M. Stéphane CREACH

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT n'a cessé d'attirer l'attention des pouvoirs publics, mais aussi plus largement de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques sur les modifications et changements réels qui sont traduits dans les récentes lois et plus particulièrement la loi NOTRe.

Le bordereau qui est soumis à l'appréciation de notre assemblée marque bien les changements de paradigme en matière de pilotage du développement économique dévolu à présent aux régions en atomisant au passage les départements, ce qui a pour le moins 2 conséquences : le recul de la proximité et un retrait de financement dans le sens l'intérêt général.

Dans la démarche du législateur, il est aussi tout à fait mesurable de constater un certain effacement de l'État dans ses prérogatives d'opérateur stratégique sur les grands enjeux économiques.

La CGT ne se résout pas à ces orientations pas plus qu'elle ne juge positif que nombre d'arbitrages sur les questions économiques, industrielles et sociales se fassent sans mesure réelle sur l'efficacité des aides apportées aux entreprises au nom de l'emploi.

Une fois encore nous attirons l'attention sur le fait que l'inversion des priorités de l'économie face à l'aménagement du territoire puisse discriminer la cohésion sociale pour favoriser des intérêts particuliers.

En repositionnant le Conseil régional au centre des dispositifs stratégiques en lieu et place d'une agence économique, qui ne peut être qu'un outil, " le " politique reprend du service ce qui n'est pas pour nous déplaire.

Le rôle de BDI ainsi clarifié permet de distinguer l'épicentre des pouvoirs politiques.

Il n'est pas possible en effet de gouverner sur le principe " de la patate chaude " alors qu'à tout moment les choix sont politiques, l'art de faire croire l'inverse l'est tout autant.

En optant pour une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique, le Conseil régional annonce la création d'une Conférence régionale de l'économie.

Nous partageons la rédaction de l'avis du CESER, notamment quand il souligne que cette disposition trouve certainement une partie de son origine au travers une préconisation qu'il avait avancé pour la création d'une Conférence permanente sur l'industrie.

La CGT partage et appuie également la proposition du CESER sur « l'intégration d'un volet social au SRDEII, portant notamment sur les effets des politiques économiques en termes d'emploi, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif ».

Mobiliser l'exécutif régional sur les paramètres économiques doit se conjuguer avec une autre appréciation de ce que l'on entend par " l'économie ".

Il serait d'ailleurs appréciable que le CESER lui-même identifie bien le terme pour remettre de l'humain dans

cette notion. Il va sans dire que cela demanderait aussi du coup un réel débat sur ce que chacun définit derrière le mot " entreprise " par exemple.

Est-ce d'ailleurs pour cette raison qu'en créant la Conférence régionale de l'économie, le Conseil régional confie " les clés du camion " *-non éco taxé-*, à un chef d'entreprise ?

Cela ne se traduit-il pas par de la confusion ? Le Conseil régional reprendrait la main sur les questions économiques pour la reperdre aussitôt.

Notre étonnement n'est pas de circonstance mais pose au contraire la question de qui fait quoi et qui pilote véritablement les institutions de la République, elle-même malmenée justement par confusion des genres.

La CGT insiste de nouveau sur la façon dont on articule politique et démocratie, dont la démocratie sociale.

Ainsi, non pour confirmer ses connaissances en notre histoire commune mais pour désembuer certaines convictions erronées, nous citerons une des phrases du préambule de la constitution française :

" ***Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ".***

La CGT revendique que redimensionner l'architecture des pouvoirs pour rendre aux citoyens leurs réels arbitrages serait certainement une des meilleures réponses à apporter dans une crise qui de fait n'en est pas une mais affiche surtout l'organisation de la désorganisation, ce qui est une forme de politique privant le débat sur les véritables enjeux.

Dans ce débat, la question essentielle des services publics, de l'aménagement du territoire, de la réponse aux besoins sociaux se confond avec une réelle redéfinition de la fiscalité, source évidente de réels déséquilibres.
Plus que jamais, dans cette nouvelle étape de redistribution des pouvoirs, régionalisant celui de l'économie, ce qui n'est pas en soi contraire par ailleurs à la constitution française qui appelait à une certaine forme de décentralisation, la CGT sera particulièrement force de contestation sur certains choix tournant le dos aux intérêts des salariés tout en avançant avec une même force, des propositions, pour remettre l'humain au centre des préoccupations.

Intervention de Mme Evelyne LUCAS
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'adoption d'une nouvelle législation relative aux compétences économiques des collectivités territoriales en 2014 et 2015 conduit le Conseil régional à proposer une réorganisation de l'action publique territoriale dans ce domaine. Il s'agit d'une démarche majeure, les interventions croisées des uns et des autres, illisibles, sont fort justement décriées par les premiers acteurs de l'économie que sont les entreprises.

Ces nouvelles lois s'inscrivent dans un contexte budgétaire et financier contraint qui commande la réduction de la dépense publique. L'action publique se doit de rechercher des modalités d'organisation apte à répondre à ce besoin d'économie, tout en recherchant davantage d'efficacité.

Aussi**, nous exprimons ici une conviction. Cette nouvelle organisation régionale doit reposer sur un triptyque : Région, EPCI y compris métropoles, et Chambres de Commerce et d'Industrie.** Cette conviction, nous l'avons déjà partagée avec la Région. Nous travaillons déjà conjointement sur ces questions. Mais force est de constater que dans le rapport qui nous est présenté, le compte n'y est pas.

Commençons par le cadre d'intervention posé par la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Ce document a été largement discuté il y a trois ans. Nous avons pour notre part régulièrement appelé dans ces murs à une concrétisation plus rapide de ses orientations stratégiques sans les remettre en cause. **Nous ne pouvons en conséquence que souscrire au souhait de la Région de ne pas remettre aujourd'hui l'ensemble de l'ouvrage sur le métier.**

Néanmoins, le nombre de filières et de domaines d'innovation stratégique reste conséquent, et un **premier travail de priorisation doit être mené au plus vite**, à l'occasion de cette initiative d'adaptation et de complément du schéma régional. En outre, parmi les six chantiers ouverts par la Région pour enrichir le document, trois d'entre eux appellent des remarques de notre part :

1. Tout d'abord, l'enjeu de l'attractivité du territoire est justement souligné, et Bretagne Commerce International, porté par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et la Région y joue tout son rôle. Aussi, sur ce point, il nous semble essentiel que **les organismes consulaires soient pleinement associés à la future Conférence régionale de l'attractivité** proposée par la Région.

2. **Par ailleurs, l'objectif d'améliorer les dispositifs d'évaluation et de suivi de la Glaz économie pose question.** Les ambitions portées par le texte qui nous est soumis sont à notre sens encore trop floues et la volonté de **réinterroger l'ensemble de l'animation de la Glaz économie doit reposer sur des orientations plus précises que ce qui nous est proposé aujourd'hui. L'insuffisante définition des cibles, évoquée dans le document, est certainement une piste de travail urgente** pour que les entreprises bénéficient pleinement de la politique économique régionale.

3. Cette remarque est à mettre en parallèle avec les chantiers numéro 5 et 6 de prise en compte des enjeux territoriaux et d'opérationnalisation de la stratégie.

N'oublions pas que les premiers acteurs des territoires concernés sont les entreprises. En ce sens, **nous ne comprenons pas que ces articles n'intègrent pas pleinement les réseaux consulaires** de l'agriculture, des métiers et de l'artisanat, et du commerce et de l'industrie dans ce dispositif, seuls à même de faire le relais entre les besoins des entreprises et l'action publique.

Vient ensuite la question de la clarification de l'intervention du Conseil régional.

La proposition de création d'une conférence régionale de l'économie constitue un nouvel outil au service d'une plus grande coordination des acteurs institutionnels intervenant sur le champ du développement économique en Bretagne.

Nous nous associons à cette démarche et proposons, afin de bénéficier d'éclairages et d'approches diverses, **qu'elle puisse s'appuyer sur les travaux menés par l'ensemble des structures membres**, en complément de ce que réalisera Bretagne Développement Innovation, qui ne dispose pas de la totalité des outils pour mener l'intégralité de cette mission. L'agence n'est en effet pas au contact direct des entreprises.

A l'instar des pratiques de gouvernance observées sur les autres Conférences régionales, et pour en conserver toute la force de mobilisation, **la présidence de la conférence régionale de l'économie doit être assurée par un représentant du Conseil régional**. Pour éviter l'écueil d'une instance à l'assemblée trop élargie, il sera en outre nécessaire de s'appuyer sur les organismes de représentation des entreprises existants.

En parallèle, les nouvelles lignes directrices retenues pour l'action des services régionaux doivent servir une plus grande cohérence de l'action de la collectivité. Dans cette perspective, **le repositionnement de l'agence Bretagne Développement Innovation sur un périmètre d'intervention en prise directe avec les orientations données par la Région paraît pertinent.** Le fonctionnement par Grands Programmes Structurants, appuyé sur des conventions d'objectifs et de moyens, permettra davantage de lisibilité de l'action de l'agence et un suivi plus fin de son action. Nous notons cependant que BDI n'est pas la seule structure à être en capacité de porter des actions d'envergure et que, dans l'objectif de favoriser la diversité des approches, **d'autres acteurs devront être associés à ces programmes et à leur initiative.**

Par ailleurs, nous constatons que le périmètre de la mission d'observation et de veille économique et les fonctions de coordinations associées que le texte propose d'attribuer à BDI **ne correspondent pas aux modes de travail actuels.** Ces missions sont pour une large partie assurées par des acteurs d'ores et déjà présents aux échelons territoriaux et régionaux, au premiers rang desquels les réseaux consulaires, qui sont amenés à collaborer régulièrement avec les services du Conseil régional. Il faut à notre sens privilégier l'amélioration de ces pratiques souples et qui se basent d'abord sur les priorités et les besoins des acteurs des territoires. **Un rôle de coordonnateur de l'agence sur cette thématique est trop ambitieux car envisagé sans aucune concertation préalable. A ce stade, cela ne nous paraît ni pertinent ni souhaitable**.

Notre questionnement est à mettre en relation avec le projet d'observatoire des territoires, initié par le Conseil régional en 2013, qui repose sur les mêmes principes mais pour lequel le fonctionnement et les objectifs restent également à préciser.

Sur le chapitre de l'innovation, nous appuyons la volonté du Conseil régional de rationaliser et d'accroître la cohérence de l'éco-système breton. Nous partageons ces orientations et, sur ce thème, **nous soulignons l'importance à nos yeux du projet porté par le réseau des CCI de Bretagne, mené en lien avec le Conseil régional. S'il ne figure pas dans le texte qui nous est proposé, compte tenu de son état d'avancement, ce projet partenarial s'inscrit pleinement dans les orientations** qui structurent ce document, avec le souci d'une plus grande efficacité dans les services proposés sur le territoire breton.

Arrive enfin la question de l'action dans les territoires, et tout particulièrement du lien aux entreprises.

Le Conseil régional souhaite mettre en place, en concertation avec les EPCI et les acteurs locaux, une approche renouvelée au cours du prochain semestre. Les premières pistes de travail évoquées dans ce document appellent là aussi plusieurs remarques, fondées sur la conviction que nous vous avons exposée en préambule :

- **Il est indispensable de s'appuyer sur les outils existants, au premier rang desquels les CCI de Bretagne,** et d'améliorer la concertation entre les acteurs à l'occasion de cette démarche. C'est tout le sens des échanges que le réseau breton entretient avec le Conseil régional. L'heure n'est plus à la création de structures ou de nouveaux postes, mais bien à travailler plus étroitement à donner corps à cette relation efficace et de confiance entre le Conseil régional, les EPCI et les CCI. **Un calendrier de travail est précisé ainsi que des modalités de partenariat. Le réseau des CCI entend s'y inscrire pleinement et assumer ses responsabilités. A cette fin, il doit, de fait, être associé à la démarche de conventionnement envisagée.**

- **Aussi, les trois réseaux consulaires peuvent et doivent prendre toute leur part dans l'objectif de « guichet unique » pour les entreprises.** Ils sont et restent les premiers contacts des entreprises et des porteurs de projets, depuis les démarches de création jusque dans leur phase de développement. Par ailleurs, par leur capacité à mobiliser des conseillers-experts, un réseau de partenaires externes, ou des institutions auxquelles elles sont parties prenantes, telle BCI, les chambres consulaires constituent indubitablement les bases d'une telle organisation.

- Enfin, les projets de fichiers clients doivent être menés dans le respect des prérogatives des acteurs et des droits de propriétés et d'usages associés.

Nous souhaitons conclure en apportant cependant notre soutien à la proposition du Conseil régional de mobiliser une autorisation de programme de 2 millions d'euros en direction des TPE du territoire, pour faire face aux urgences qu'elles rencontrent. Ce montant reste tout de même à relativiser, les Conseil départementaux ayant investi près de 5 millions d'euros au titre de l'exercice 2015 en direction des TPE.

Intervention de Mme Catherine LONEUX
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT s'étonne qu'il ne soit pas fait état, dans ce rapport, de la charte sur la qualité de l'emploi signée, au niveau régional, par les partenaires sociaux. La CFDT demande d'autant plus son application que le périmètre des compétences du Conseil Régional en matière économique va s'étendre.

La CFDT sera vigilante à ce que la conférence régionale de l'économie qui va être mise en place, ne devienne pas une simple grande réunion annuelle de tous les partenaires qui fixerait les orientations structurantes en matière d'économie régionale laissant seulement le Conseil Régional se charger de la mise en œuvre de ces orientations.

Lors du Conseil de Surveillance de BDI, la CFDT a noté avec satisfaction que les partenaires sociaux seront partie prenante de la nouvelle gouvernance de cette instance. En effet l'innovation est un sujet suivi de très près par la CFDT car,d'une part, elle met en place les emplois de demain, et ,d'autre part, elle suppose le déploiement de formations en direction des salariés afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à ces emplois nouveaux. De façon plus générale la politique de formation doit être conçue en étroite relation avec la politique de développement économique.De même, les compétences des salariés et les politiques de ressources humaines constituent un des facteurs clé de la performance des entreprises.

Le texte qui nous est présenté ne précise pas ce que le Conseil Régional envisage de faire figurer dans les conventions qui seront passées avec les EPCI. Nous souhaitons attirer son attention pour que tous les EPCI aient les mêmes moyens d'ingénierie, condition nécessaire au maintien d'une équité sur tout le territoire.

La CFDT souhaite que le Conseil Régional apporte aux chambres consulaires, partenaires privilégiés des TPE le même appui que leur apportaient les départements. Par ailleurs, le Conseil Régional fait apparaître dans le document un volet sur l'économie sociale, mais la Chambre Régionale de l'Économie sociale n'apparaît pas dans les opérateurs. Elle est pourtant le relais du secteur associatif.
La CFDT est très préoccupée par le devenir des salariés des agences économiques des départements. Le Conseil Régional et les Conseils Départementaux doivent porter une attention particulière au reclassement de ces salariés même si il n'y a pas de transfert de moyens vers le Conseil Régional pour la prise de cette nouvelle compétence.

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteur : M. Alain THOMAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi NOTRe a confié aux Régions la compétence de planification en matière de déchets avec la mission de bâtir, d'ici 2017, un Plan de prévention et de gestion couvrant toutes les catégories de déchets. Ce plan prendra, à terme, le relais des huit plans portés par les Départements (déchets ménagers non dangereux et déchets du bâtiment et des travaux publics) et du plan régional dédié aux déchets dangereux adopté en avril 2016. Il s'agit d'une démarche de simplification qui s'engage et qui s'inscrit dans le cadre plus global d'une politique d'économie circulaire et d'économie des ressources à l'échelle de la Bretagne.

Ce transfert de compétence arrive dans un contexte favorable et maîtrisé grâce au travail déjà conduit par le Conseil régional et les Conseils départementaux en lien avec l'ADEME et les partenaires concernés. Même si le besoin de poursuivre et de conforter la connaissance reste un enjeu, la Région dispose d'un panorama complet de la situation des gisements et des filières grâce au travail de synthèse du GIP Bretagne-Environnement.

Le bordereau rappelle quelques caractéristiques essentielles de la production et de la valorisation des déchets en Bretagne tout en les replaçant en perspective avec les objectifs de réduction et/ou de valorisation au niveau européen et au niveau national au travers de ceux -ambitieux- fixés par la loi relative à la Transition écologique pour une croissance verte (TECV).

Les ambitions du Conseil régional s'articulent autour de neuf axes stratégiques destinés à donner à la gestion des déchets une approche nouvelle autour de la gestion de ressources réelles et du développement de filières à valeur ajoutée s'intégrant dans le tissu économique breton. L'approche économie circulaire sera renforcée avec le soutien de l'ADEME et par la mise en place d'un Contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODREC). La communication du Président du Conseil régional évoque en conclusion la question d'un Schéma régional « biomasse » et fait le lien, en termes de calendrier et de contenu, entre ce travail à mener et les mesures de la Commission européenne en matière d'économie circulaire (Paquet économie circulaire).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans son étude « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* », le CESER concluait à la nécessité de faire évoluer le cadre général de la gestion des déchets en Bretagne par une planification portée à l'échelle régionale de l'ensemble des types de déchets. La loi NOTRe d'août 2015 en faisant une obligation, le processus est donc engagé sous l'autorité de la Région même s'il reste à attendre, prochainement, le décret précisant la méthodologie, le contenu et la procédure encadrant l'élaboration et le suivi de ces nouveaux plans régionaux des déchets.

Le CESER observe de très nombreuses convergences entre les préconisations de sa récente étude et les neuf axes stratégiques présentés succinctement dans ce bordereau. Il souhaite pouvoir en faire part au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi de ce futur plan. Sans entrer dans le détail, le CESER saisit l'occasion de cette communication du Président du Conseil régional pour rappeler quelques points forts de ses propres préconisations :

- La consolidation des connaissances et le partage des données relatives aux déchets doivent être un souci permanent. Les notables progrès en cours sont à amplifier notamment pour ce qui concerne les déchets des activités économiques et les déchets dangereux émergents.

- Tendre vers le « zéro déchet » implique de mettre toujours plus fortement l'accent sur la prévention et tout particulièrement le développement du réemploi (avec objectifs quantitatifs, développement d'un réseau de seconde vie des produits).

- La transformation, la valorisation des déchets à travers de nouvelles activités économiques portées par la pluralité des professionnels, des grands groupes aux structures de l'économie sociale et solidaire, doit également s'appuyer sur une promotion des métiers du recyclage et un appui aux formations dédiées.

- L'application volontariste du principe de proximité permet de limiter les transports et favorise la valorisation locale des ressources. Ce principe justifie plus encore la recherche de mutualisation des équipements de tri et de valorisation pour, notamment, renforcer les solidarités entre territoires (urbains, périurbains, ruraux) et collectivités gestionnaires.

- Au delà des aspects budgétaires et financiers de la gestion des déchets (coût et contributions financières diverses à l'échelle de chaque territoire), une information des citoyens doit être faite sur les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus en matière d'avancées environnementales, économiques et sociales.

Le Conseil régional inscrit l'élaboration de ce nouveau plan dans une démarche de développement de l'économie circulaire et d'économie des ressources. Le CESER y souscrit pleinement tout en rappelant le paradoxe suivant : des déchets considérés dorénavant comme une ressource d'avenir mais dont on doit, parallèlement, réduire drastiquement le volume. Paradoxe soutenable autant du point de vue de l'économie que de l'environnement. Il tient également à souligner que pour beaucoup des citoyens, comprendre que les déchets sont potentiellement des ressources est loin d'être acquis.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource

Nombre de votants : 88

Ont voté pour l'avis du CESER : 88
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Mme Evelyne LUCAS
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La prise de compétence « planification et gestion des déchets » par le Conseil régional de Bretagne constitue à nos yeux une triple opportunité : changer de regard sur la problématique des déchets, accroître les travaux et les relations menés en partenariat et intégrer plus avant les besoins et les impacts du traitement des déchets pour les entreprises.

Nous saluons l'orientation qui consiste à voir les déchets comme une ressource pouvant servir au développement de nouvelles activités économiques.

Cette orientation est bénéfique pour le territoire, par la création de valeur et d'emplois qu'elle pourra permettre et la limitation des quantités de matières première non renouvelables prélevées. L'association étroite promue par la Région entre gestion des déchets et modèle d'économie circulaire illustre ce changement de paradigme, qu'il nous paraît essentiel de voir traduit dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires.

En Bretagne, la dimension partenariale doit perdurer et même être consolidée pour décliner concrètement dans les territoires les ambitions portées par le texte. Nous rappelons ici la contribution majeure du réseau consulaire breton à une meilleure connaissance des gisements de déchets des activités économiques. Nous notons que le travail d'observation menée par les réseaux CCI et CMA conjointement avec l'ADEME et plus généralement l'ensemble des membres de l'ORDB est d'ailleurs largement intégré dans le document « chiffres clés des déchets en Bretagne », édité par le Groupement d'Intérêt Public « Bretagne Environnement » au mois d'avril dernier.

Le relais des CCI est et continuera d'être un levier précieux pour répondre aux objectifs portés par le texte, sur lesquels un travail de définition plus fin pourra être mené collégialement. Les Chambres interviennent ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME :

- Au niveau des entreprises, avec la réalisation de diagnostics Déchets visant à augmenter le tri et les taux de valorisation, à favoriser la prévention des déchets et à respecter la réglementation.

- Au niveau inter-entreprises, avec l'implication du réseau CCI dans des programmes d'économie circulaire tels le Programme National des Synergies Inter-Entreprises ou le déploiement d'Act'if,

- Au niveau territorial, avec la participation du réseau CCI dans les actions menées par les territoires labellisées « Zéro Déchets, Zéro gaspillage ».

En effet, nous constatons sur le terrain l'influence croissante des plans de gestion des déchets sur la gestion et la performance des entreprises, qui légitime une attention particulière.
Enfin, à l'occasion de l'élaboration de ce plan, une réflexion sera nécessaire sur l'articulation à trouver entre un « service public de collecte et de gestion des déchets » et un « service de collecte et de gestion des déchets proposé par le secteur privé ». Il nous faudra privilégier un principe de subsidiarité favorable au secteur privé pour s'assurer de la pleine efficacité de l'organisation de la gestion des déchets.

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M.Dominique LECOMTE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin d'accompagner les filières bovines (lait et viande), dont les perspectives de moyen et long termes restent encourageantes, le Conseil régional s'engage et appelle à la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers :

- renforcer la compétitivité des filières de production bovine ;
- différencier l'offre produit, créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières de production ;
- saisir les opportunités à l'exportation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En préalable à ses observations, le CESER tient à rappeler que la crise que traversent les filières bovines, viande et lait, relève de plusieurs niveaux. Au plan européen, la réduction significative des outils d'intervention publique est à l'origine d'une dérégulation forte, se traduisant notamment par une surproduction en lait à l'échelle mondiale. Dans la mesure où il est difficile d'agir sur l'autre volet de la crise (la baisse de la demande mondiale), le CESER considère comme indispensable le rétablissement d'outils de régulation de marché à l'échelle européenne.

De même, la question de la compétitivité des entreprises agricoles reste posée, au regard de certaines distorsions fiscales, sociales et normatives qui impactent les coûts de production. Face à des perspectives préoccupantes pour 2016 et 2017, il est indispensable que les mesures de désendettement et de soutien à la trésorerie interviennent de façon rapide et efficace pour aider le plus grand nombre d'éleveurs à passer ce cap très difficile.

Ces préalables aux plans communautaire et national conditionneront la réussite du plan pour l'avenir de la filière bovine.

Ceci étant dit, le CESER se félicite de la reconnaissance du rôle des filières bovines comme outil essentiel de la dynamique économique et sociale des territoires, de leur aménagement et de la structuration des paysages, et par conséquent de la mobilisation en faveur de la préservation de cet atout socio-économique pour notre région.

Comme précédemment (plan pour la filière porcine), le CESER considère néanmoins que les situations individuelles nécessitant une réponse d'urgence sont insuffisamment traitées dans ce plan. Avec des mesures individualisées appropriées, de nombreux emplois pourraient pourtant être préservés et des sorties et reconversions humainement acceptables pourraient être envisagées.

Le document indique que *« les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) sont un outil majeur*

permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale ». Pour le CESER, l'accès des agriculteurs à ces mesures sur l'ensemble du territoire est une avancée, dès lors que le choix de contractualiser une MAEC est cohérent avec le système d'exploitation et que leur mise en œuvre est bien maîtrisée techniquement et réglementairement. Il sera donc nécessaire que les agriculteurs soient accompagnés, à la fois individuellement sur leur projet d'entreprise et collectivement, à travers des groupes de progrès. Enfin, et surtout, il est indispensable de rappeler que les MAEC sont une brique dans un plan d'accompagnement global, dont le renforcement de l'organisation de la filière doit constituer une pièce maîtresse.

Le plan propose par ailleurs d'encourager la différenciation de l'offre et la création de valeur ajoutée. Pour le CESER, ce volet est à la fois nécessaire et très cohérent par rapport au soutien aux MAEC. Il vise l'ensemble du spectre des marchés, en captant mieux le marché intérieur français (grande distribution et restauration hors foyer) et en reconnaissant la capacité exportatrice de la Bretagne et son ambition de croissance par le développement du chiffre d'affaires à l'international.

Cette ambition de valoriser l'ensemble des segments de marché rend nécessaire une organisation forte des producteurs bretons. La mise en place d'une association d'organisations de producteurs régionale transversale est une réponse importante. Il conviendra de préciser rapidement ses objectifs précis, et surtout les conditions de réussite d'un progrès sensible en faveur d'un rapport de force plus favorable aux producteurs pour un juste retour de la création et de la captation de valeur ajoutée auxquelles ils participent. Seul un progrès tangible et durable sur cette question permettra d'encourager un renouvellement des générations de producteurs et de renforcer l'attractivité des métiers des filières lait et viande.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Nombre de votants : 81

Ont voté pour l'avis du CESER : 80
René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Michel CARADEC (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1
Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL)

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Henri DAUCÉ

Confédération paysanne de l'Ouest

Tout d'abord il faut souligner, ainsi que le note l'avis du CESER, que concernant la production laitière on se trouve face à une crise de surproduction mondiale. L'union européenne a participé pour une large part à cette situation, depuis la fin des quotas laitiers. Après une année 2014 très positive on a pu entendre dans la bouche de certains producteurs ou acteurs de la filière ces propos : « enfin libres » ! Pour la première année post quotas l'Europe a augmenté sa production de plus de 4 %. (18 % en Irlande, 12 % au Pays Bas, 2 à 3 % en Allemagne et 1,3 % en France. Sur un marché mondial de 66 millions de tonnes l'Europe depuis 2013 a augmenté son apport de 10 millions de tonnes. Face à cela, selon l'Institut de l'élevage les importations russes ont diminué de 38 % en deux ans et la Chine brille par l'inconstance de ses importations. Le déséquilibre s'est installé durablement, les cours mondiaux du beurre et de la poudre de lait se sont effondrés, les prix payés aux producteurs également et pas seulement en France. Ainsi en Nouvelle Zélande 80 % des producteurs ont aujourd'hui un excédent brut d'exploitation négatif, ne parlons pas de revenu !

Face à cette situation les solutions sont pour une grande part européennes via à minima des outils de régulation temporaires, quand le marché est déséquilibré. De grands pays producteurs (France, Allemagne, Pologne) semblent vouloir faire des propositions dans ce sens. C'est urgent. L'environnement s'invite aussi dans le débat puisque les Pays Bas par exemple envisagent la mise en place de quotas environnementaux pour résorber les 100 000 vaches laitières excédentaires qui menacent la qualité des eaux de leur pays. Quant à l'Allemagne elle est aujourd'hui en contentieux avec l'Europe, sa situation se dégradant sur le volet nitrates et pesticides.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le plan pour la filière bovine du Conseil régional. Une brique modeste vu l'ampleur des enjeux, mais qui peut s'avérer à moyen terme déterminante pour aider les éleveurs à survivre et la filière à conserver son dynamisme.

Il s'agit, est-il souligné dans le plan régional d'améliorer à la fois la compétitivité et la résilience des exploitations laitières. Certains n'imaginent la compétitivité que par l'augmentation des volumes produits par exploitation et par actif, pour diluer les charges de structures quand les prix baissent. Cela a été la réaction Irlandaise en 2015. Les exploitants ont limité leur baisse de revenu dans un premier temps, mais ils ont aujourd'hui les prix les plus bas d'Europe. La somme des comportements individuels peut s'avérer collectivement suicidaire.

Faut-il parler de ce projet d'installation en production laitière, quelque part en Bretagne qui est passé récemment en commission dans le cadre des demandes d'aides à l'installation : un couple avec une production d'un million de litres de laits, un investissement de 1,5 millions d'euros et un revenu prévisionnel annuel de 20 000 euros pour deux actifs. Si ce projet était présenté, c'est qu'il y avait une banque et une entreprise laitière partenaire à qui ça ne devait pas poser de problème.

Peut-on accepter la précarité comme modèle de développement pour nos exploitations agricoles ? Le plan filière bovine du Conseil régional s'inscrit dans une autre logique et nous nous en réjouissons.

Nous avons vu et le programme 232 en fait état, que le soutien à la modernisation des exploitations est effectif et que la région participe financièrement au plan de compétitivité des exploitations agricoles. Dès lors, la volonté du Conseil régional d'inciter via un abondement du budget des MAEC (mesures agro

environnementales et climatiques du Feader) à une meilleure maîtrise des coûts de production en élevage, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux est à saluer. Toutes les exploitations bretonnes pourront y souscrire ce qui renforce l'équité territoriale de ces aides et peut participer à créer une dynamique régionale bénéfique pour tous.

Le Conseil régional souligne que ces mesures aident à l'émergence de systèmes d'exploitations qui allient autonomie, performances économiques et environnementales. Il s'agit en l'occurrence, notamment de systèmes plus herbagers aidés proportionnellement à l'importance des engagements souscrits (réduire à 12, 18 ou 28 % la part de maïs dans l'assolement pour les éleveurs laitiers).

L'intérêt environnemental des systèmes herbagers n'est plus à démontrer. Leur intérêt économique a fait aussi l'objet de nombreuses études. L'hebdomadaire «Terra » des chambres d'agricultures de Bretagne fait état dans son dernier numéro de résultats estimant jusqu'à 35 euros par 1 000 litres de lait l'économie potentielle sur les coûts de production pour les exploitations faisant pâturer leurs vaches de mi-mars à fin septembre. Pour une exploitation produisant 300 000 litres de lait cela représente la bagatelle de 10 000 euros annuels.

Mais changer de système peut être difficile en cas notamment de charges de structures mal maîtrisées, de parcellaire plus ou moins adapté, d'habitudes anciennes maximisant les volumes au dépens de l'autonomie.

Les aides environnementales s'inscrivent dans ce cadre afin d'inciter au changement en minimisant les risques pour l'éleveur et d'encourager ensuite le maintien de ces pratiques.

Ces aides supposent comme le souligne l'avis du CESER une cohérence qui ne pourra s'acquérir que par un accompagnement fort, individuel et collectif, qui suppose aussi le soutien réaffirmé du Conseil régional aux structures d'accompagnement œuvrant depuis longtemps à l'émergence de systèmes plus autonomes et résilients.

Il faut souligner aussi qu'une telle évolution pourrait s'avérer un atout non négligeable dans la volonté affichée de mieux différencier l'offre produit, de valoriser la qualité du lait breton et de créer davantage de valeur ajoutée, sans oublier des opportunités d'export.

Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine. Le Conseil régional souligne « qu'une réflexion est déjà engagée avec l'ensemble des acteurs de la filière sur la mise en place d'un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons ». Nous ne pouvons qu'encourager à la poursuite de cette démarche. Il faut noter cependant que plusieurs opérateurs de la filière laitière, de dimension internationale, ont leur centre de décision hors Bretagne. Cela rend d'autant plus nécessaire une organisation forte et transversale des producteurs bretons qui leur permettra s'ils en ont la volonté, de peser davantage dans les choix de filière : volumes, prix, mais aussi renouvellement des générations et stratégie régionale de valorisation en lien avec un mieux disant environnemental. En fonction des ambitions affichées par cette future organisation et des retombées bénéfiques qui pourraient en résulter, un renforcement de l'aide à une meilleure structuration des filières pourra s'avérer nécessaire.

N'oublions pas non plus et le CESER l'a souvent souligné, la nécessité de définir une stratégie régionale interfilière concertée, concernant notamment la problématique foncière et l'utilisation optimale de ce foncier breton (épandage, culture de protéines ou énergétiques etc). C'est un débat global qu'il est urgent d'avoir au niveau régional.

Enfin et l'avis du CESER le souligne, de la même façon que le plan porcs, le plan bovin et laitier semble ignorer les situations individuelles nécessitant un traitement d'urgence, quelles qu'en soient les causes (endettement excessif, surinvestissement, coûts de production non maîtrisés). Beaucoup d'exploitations doivent résoudre leurs problèmes à court terme avant d'envisager une évolution pouvant les consolider à moyen terme. Avec

des mesures appropriées individualisées ce sont de nombreux emplois qui peuvent encore être préservés. Il est regrettable que le Conseil régional n'aborde pas cet aspect des choses.

Nous voterons l’avis du CESER.

Intervention de M. Pierre EUZENES

Union régionale CFTC de Bretagne

Nous souhaitons tous collectivement sortir de ce que nous appelons « une nouvelle crise agricole des prix ».

Pour la CFTC , nous sommes plutôt dans une profonde crise adaptation à un nouveau contexte mondial.

L'économie, aujourd'hui mondialisée, conditionnée par la loi du marché, entraîne une fluctuation des prix.

Evitons donc un nouveau repli frileux au sein de l'Europe avec de nouveaux outils régulateurs qui brimeront la volonté et la liberté d'entreprendre d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Les quotas laitiers, instaurés en 1984 en France et en Europe (avec 10 membres à l'époque) avaient pour but de faire diminuer les stocks de lait en poudre et les montagnes de beurre résultat de plusieurs politiques d'intervention.

Ce système, s'il a eu l'avantage de maintenir un prix stable du lait, a néanmoins diminué considérablement, les perspectives de la filière. Ainsi de nombreux emplois dans le secteur de l'agroalimentaire lié au lait, que ce soit au niveau de la collecte, de transformation, les services à l'élevage, ont disparu.

La fin des quotas laitiers n'implique d'ailleurs pas l'absence totale d'outils régulateurs. En effet le lait livré est contractualisé avec les laiteries :

- un volume A correspondant aux quotas initiaux de l'exploitation et
- un volume B correspondant à un volume de développement.

A quoi s'ajoute un calcul d'unité d'azote à l'hectare : 170 unité pour l'azote organique « qui limite le chargement en bovin sur l'élevage , l'azote minéral est lié aux performances de l'entreprise »

La principale concurrence émane , aujourd'hui, des bassins producteurs Européens mais aussi mondiaux.

Les 5 dernières années de quotas, le prix du lait grimpe régulièrement suivant un niveau de production progressant de 1 % par an.

La Chine a alors acheté des quantités considérables de lait sur le marché Australien et Néozélandais, elle ré-injecte, aujourd'hui, cette poudre de lait sur le marché mondial induisant une chute artificielle du prix de la tonne. Cette manœuvre lui permet d'acquérir à bas coût des élevages et du foncier dans ces deux pays.

En Europe, comptant 28 membres aujourd'hui, 2 blocs de producteurs s'affrontent dans leur vision de la mise en place d'une nouvelle réglementation.

Ainsi Irlande, Hollande, et Grande Bretagne s'opposent au trio France, Allemagne, Pologne.

Le lait breton compte 34600 emplois directs, 13500 producteurs dont les 750 000 vaches produisent 5,5 milliards de litres de lait. Il risque de ne plus trouver sa place dans cette bataille entre bassins. La Bretagne

produit en quantité un lait standard de grande qualité.

En France beaucoup de laiteries réalisent de fortes plus values sur la fabrication de fromages en AOC ou d'autres produits en AOP qui ne sont pas traditionnellement nos modes de production.

La filière de lait bretonne possède pourtant de nombreux atouts pour se maintenir et surtout de se développer dans un nouveau contexte radicalement différent du précédent que nous refusons d'admettre, celui de l'ouverture à la mondialisation, la fin de la gestion publique des marchés et donc l'arrivée normale d'une volatilité des prix.

Nous avons en Bretagne des conditions pédo-climatiques pour produire en qualité et quantité, les exploitations maillent et structurent notre territoire, elles sont présentent sur la quasi totalité des communes, avec des éleveurs ou des industries agroalimentaires, maîtrisant et valorisant la production. Un cheptel laitier dont la qualité et le niveau de performances sont reconnues au delà des frontières européennes. Une matière première dont la qualité entraîne des capitaux étrangers à venir investir en Bretagne.

La production laitière Bretonne dans sa diversité a le potentiel pour répondre aux défis se présentant à elle. Cela doit inciter à penser différemment ces métiers et de retrouver confiance en l'avenir en sortant de l'immobilisme collectif lie à cette longue période des quotas laitiers.Il s'agira donc pour la filière de vivre une véritable révolution, voire une triple révolution, à la fois agro-écologique, agro-économique, agro-sociologique, agro-écologique : en modifiant certaines pratiques culturales, en limitant l'usage des phytos qui pourraient être compensé par la reconstitution d'un linéaire bocagé, des pâtures avec une grande variété é d'espèces de graminée associées à des légumineuses fixant l'azote de l'air.

En diminuant l'utilisation médicamenteuse avec de nouvelles pratiques : prévention, homéopathie,obtention génétique d'animaux résistant , valoriser les recherches sur la santé de la mamelle, du pied, sous l'égide du Pôle de compétence Volorial, démarches s'inscrivant en cohérence avec les MAEC

Agro-économique : on observe ds différences importantes de performances financières entre les élevages, néanmoins le potentiel existe pour répondre aux défis d'une agriculture mondiale. Il n'y a pas de modèle unique d'exploitation, les différents systèmes de production se complètent, et ne s'opposent pas. Ils correspondent aux choix stratégiques des exploitants, à la recherche de volume dans un mode de production intensif, de prix en sécurisant les dépenses et investissements ou d'autonomie en limitant les intrants dans un système plus extensif.

Agro-sociologique : aujourd'hui un tiers des exploitants ont plus de 55 ans, les structures seront amenées à grandir et évoluer, la nouvelle génération n'aspire plus aux modes de vies de leur prédécesseurs

Les exploitations laitières seront inévitablement amenée à grandir avec un minimum de 3 UTH on maintiendra les contraintes à un seuil acceptable qui ne sera pas nécessaire gage de qualité de vie

Avec toute sa diversité l'agriculture bretonne est à même de répondre aux nouveaux défis d'une mondialisation incontournable, inévitable à long terme. Vouloir gérer à tout prix le risque peut nous disqualifier dans cette guerre à laquelle se livre les bassins laitiers mondiaux. Actuellement la baisse de la collecte reste significative en Australie et surtout en Nouvelle Zélande, le prix devrait donc de nouveau augmenter, des aides aux trésoreries sont toutefois nécessaires pour passer le cap. Il faut cependant plus de souplesse dans la réglementation et élargir le droit à expérimentation pour la Bretagne. L'installation de SYNOTRA à Carhaix doit être une locomotive pour les producteurs
Nous devons retrouver la liberté de produire et d'inscrire la Bretagne dans le top des grands bassins laitiers mondiaux nous avons le potentiel nécessaire pour relever ce nouveau défi.

Intervention de Mme Élisabeth HERVÉ

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord entre la FRCIVAM et Interbio Bretagne (IBB)

Nous notons avec intérêt l'élargissement des MAEC à l'ensemble du territoire. Pour que ces mesures soient contractualisées dans la perspective d'une durée et d'une orientation différente des systèmes d'exploitation, l'accompagnement sur le terrain est fondamental, tant en termes de technicité que d'échanges et de suivi.

La DRAAF vient de compiler récemment les chiffres des différents modes de production sur la Bretagne, balayant les données économiques, techniques et sociétales des exploitations travaillant de façon « conventionnelle » et celles travaillant en bio et sur des concepts diversifiés, avec la comparaison jusqu'aux débouchés en filière longue ou en circuit court. Le résultat le plus significatif est la résilience nettement supérieure notée sur les exploitations pratiquant une agriculture durable, avec des mesures systèmes, orientées vers des circuits de proximité.

La pérennité des modalités de travail, avec des engagements financiers modérés, résiste grâce à une technicité de pointe, avec, en ligne de mire, la recherche de la valeur ajoutée plutôt que les volumes. Ces modes de fonctionnement sont reconnus grâce à la ténacité et la perspicacité d'éleveurs engagés et accompagnés par des équipes d'animateurs en recherche et expérimentation de techniques économiquement rentables, à la fois pour les exploitations et pour les territoires.

Ces types d'orientation ont tout intérêt à être encouragés, par des moyens de fonctionnement en rapport avec la plus-value sur le territoire : meilleure résilience des exploitations, bonne dynamique économique, sociale et environnementale sur le territoire.
L'appui de la région auprès des éleveurs est intéressant dans la mesure où ces engagements sont inscrits dans la durée et en équilibre avec les autres projets. L'enveloppe budgétaire annoncée pour ces redéploiements ne doit pas se faire au détriment de ce qui se fait dans le sens de la durabilité, en particulier les enveloppes de formation dédiées à la progression des exploitations vers des systèmes durables, des travaux d'installation et de transmission menées par ailleurs. Pour mémoire, en 2009, les mesures éco-phyto, certiphyto, importantes dans l'évolution des pratiques, n'ont pas permis de maintenir toues les autres formations qui étaient déjà programmées au long de l'année, alors qu'elles allaient elles aussi dans le sens de la durabilité et la préservation et la dynamique des territoires. Nous demandons des précisions quant au déploiement de l'enveloppe budgétaire annoncée, pour le plan de la filière bovine.

Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
Bretagne Vivante - SEPNB

Le présent plan s'articule autour du renforcement de la résilience des exploitations, de la création de plus de valeur ajoutée dans toute la filière, de la structuration des acteurs de la production, de l'accroissement des débouchés. Nos associations n'ont pas à se prononcer sur la structuration des acteurs, mais nous intervenons ci-après sur les 3 autres axes du présent plan.

I. Améliorer la résilience des exploitations.

Dans cette perspective plusieurs facteurs sont à prendre en compte. La diversification des approvisionnements et des productions est un facteur important et interroge au passage la notion de taille des exploitations car trop de concentration et trop de spécialisation vont à l'encontre de la résilience. De même, si les volumes sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'alimentation et de la transformation, leur accroissement n'est pas une bonne réponse pour plus de résilience et, au contraire, joue à contre emploi dans cette crise de surproduction globale.

La modernisation des outils de production et du renouvellement des exploitations sont traités dans le cadre du programme de développement rural breton (PDRB). A l'occasion du présent plan il y a lieu de veiller à ce qu le niveau d'endettement soit raisonné et permette a minima aux exploitants une rémunération décente de leur travail.

La maîtrise des coûts de production est bien entendu essentielle. Elle passe notamment par la recherche d'une certaine autonomie. Nos associations ont proposé depuis longtemps la réduction des intrants tant pour l'équilibre économique que pour la diminution des impacts de la production sur l'environnement. C'était l'objet de la certification de l'agriculture à haute valeur environnementale. Sans doute y aurait-il lieu de s'en inspirer.

La proposition principale du plan concerne une extension des territoires ouverts à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que le renfort des moyens qui y sont alloués. Ceci doit permettre une évolution dans la conduite des exploitations pour atteindre une meilleure performance économique et environnementale, les aides financières apportées par les MAEC permettant de faire face aux éventuels surcoûts ou pertes de rendement liés temporairement à la transition. La notion de Pass permettant un accompagnement technique de la démarche est à saluer.

II. La création de valeur ajoutée.

Nos associations prônent depuis longtemps la mise en valeur des qualités et spécificités des produits bruts ou transformés, comme meilleur moyen de créer de la valeur ajoutée et maîtriser la production en volume. Le consommateur peut accepter de payer le prix de la qualité ou de spécificités qu'il reconnaît comme positives. Pour cela il faut qu'il en soit informé. A cette fin un cahier des charges et des indications sur les modalités de production telles que : « sans pesticides », « sans OGM », « rapport omega 3/omega 6 », ou bien vantant le pâturage et le bocage qui l'accompagne, peuvent être entendues et soutenues par le consommateur final. La production agricole biologique illustre bien une telle démarche, et son soutien est pleinement justifié.

On voit que la démarche doit toucher largement les industries agro-alimentaires (IAA) tant dans la qualité des fournitures en amont de la production qu'en aval pour la transformation qui doit aller vers des produits de marque/labels et innovants. Un tel mouvement doit s'accompagner également d'une montée en gamme du point de vue social et le partage du surplus de valeur ajoutée bien réparti entre producteurs et transformateurs, permettant là encore de ne pas miser exclusivement sur les volumes. Le cadre des circuits courts, notamment pour la restauration collective, permet d'établir un dialogue entre producteurs, transformateurs et consommateurs pouvant faire émerger les produits nouveaux et bâtir la notoriété nécessaire pour l'appréciation de l'accroissement de valeur ajoutée.

III. Accroissement des débouchés.

Sans doute reste-t-il encore bien des marchés intérieurs à conquérir, car si en valeur la France exporte pour 8,4 Mds d'€ de produits laitiers, elle en importe également pour près de 4 Mds. Notamment la production de lait bio en France n'est encore qu'à 2,2 % de la production totale, et ce marché reste déficitaire, alors qu'il est valorisé de plus de 50 % au producteur.

Pour l'exportation s'il faut améliorer les conditions permettant aux entreprises de faire connaître leurs produits, il ne faut pas oublier que la meilleure façon d'être connu et reconnu à l'extérieur est d'être d'abord reconnu chez soi ; la Bretagne doit continuer à bâtir sa marque « produit en Bretagne » en élevant celle-ci dans l'excellence, et il nous faut développer encore les signes de qualité explicites (AOP, etc …) et des marques bretonnes à forte notoriété, affirmant qualité gustative, innovation, promotion du territoire, respect de l'environnement et de la santé de tous (producteurs et consommateurs).
En conclusion nous apprécions et approuvons donc ce plan qui se positionne dans une perspective de moyen et long terme, même s'il est clair que la présente crise du lait appelle aussi des mesures aux niveaux européen et national. Nous espérons que les remarques complémentaires ci-dessus trouveront un écho.

Intervention de M. Jacques JAOUEN
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le CESER rappelle à juste titre que la crise que traversent les filières bovines, viande et lait, relève effectivement de plusieurs niveaux : du niveau européen, avec la réduction significative des outils d'intervention, du niveau national, où la compétitivité des entreprise agricoles est mise à mal par le poids de charges, un système fiscal peu adapté à la volatilité des prix, et encore trop de lourdeur normative. L'impact de la mobilisation du Conseil régional en faveur de la filière bovine sera donc d'autant plus efficace si les lignes bougent à ces niveaux également.

Nous rappelons en outre que face à des perspectives préoccupantes pour 2016 et 2017, il est indispensable que les mesures de désendettement et de soutien à la trésorerie interviennent de façon rapide et efficace pour aider le plus grand nombre d'éleveurs à passer ce cap très difficile.

A l'instar de la filière porcine, les situations individuelles nécessitant un traitement d'urgence sont insuffisamment traitées dans ce plan. Avec des mesures appropriées individualisées, de nombreux emplois pourraient être préservés. Des modalités d'accompagnement vers des formations et reconversions humainement acceptables pourraient être envisagées.

Ces préalables au plan communautaire et national conditionneront en effet, la réussite du plan pour l'avenir des filières bovines, lait et viande.

Nous nous félicitons de la reconnaissance du rôle de ces dernières comme outil essentiel de la dynamique économique et sociale des territoires, de leur aménagement et de la structuration des paysages, et par conséquent de la mobilisation en faveur de la préservation de cet atout socio-économique pour notre région.

Concernant le plan proposé :

- Le document indique « les MAEC sont un outil majeur permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale ». L'accès aux agriculteurs sur l'ensemble du territoire est une avancée, dès lors que le choix de contractualiser une MAEC est cohérent avec le système d'exploitation, bien maîtrisé techniquement, bien appréhendé réglementairement sur l'ensemble de la durée du contrat. Mais il nous parait important de préciser que les MAEC ne concourent pas à la réduction des coûts de production. La contractualisation vise au contraire à compenser un surcoût ou un manque à gagner. Cette contractualisation peut permettre de faire évoluer progressivement les systèmes de production vers plus d'autonomie, plus de robustesse, ainsi qu'une réduction des intrants. C'est donc une démarche de progrès, une mesure dans un plan qui lui doit être plus global pour la filière et les territoires. A ce titre, nous attirons également votre attention sur la question de la gestion du foncier dans notre région d'élevage et de production légumière. En effet, l'évolution vers des systèmes fourragers plus autonomes repose sur une assise foncière suffisante. Mais cette question se pose pour l'ensemble des élevages, bovins lait, bovins viande, porc, volaille. Dans une région agricole qui s'est développée en maîtrisant la gestion du foncier, pour en assurer l'accès au plus grand nombre, des évolutions trop marquées vers des systèmes plus extensifs pourraient créer d'autres déséquilibres et une concurrence exacerbée sur l'accès au foncier. Nous devrons collectivement porter

une attention particulière à ce risque.

- Les MAEC sont donc pour nous une brique dans un plan d'accompagnement global, dont le renforcement de l'organisation de la filière doit constituer une pièce maîtresse.

- Le plan propose d'encourager la différenciation de l'offre, la création de valeur ajoutée et la structuration des filières de production et vise l'ensemble du spectre des marchés, d'une part, en captant mieux le marché intérieur français (Grande Distribution et Restauration Hors Foyer), en reconnaissant la vocation exportatrice de la Bretagne et son ambition de croissance par le développement du chiffre d'affaire à l'international. Le soutien aux conversions à l'agriculture biologique doit être poursuivi et la valeur ajoutée sur ce segment de marché revenir aux producteurs. Ce développement doit donc se faire dans une logique de filière et à la vitesse où se développe le marché. Dans le cas contraire, les risques d'une baisse des prix sur ce segment seraient désastreux pour les producteurs en système biologique.
- L'ambition de valoriser l'ensemble des segments de marché rend nécessaire une organisation forte des producteurs. La mise en place d'une enveloppe régionale spécifique pour appuyer la création d'une association d'organisations de producteurs (AOP) peut constituer un premier levier. Il conviendra de préciser rapidement ses objectifs précis, et surtout les conditions de réussite d'un progrès sensible en faveur d'un rapport de force plus favorable aux producteurs pour un juste retour de la création et de la captation de valeur ajoutée auxquelles ils participent. Cette initiative aurait dû trouver sa place dès le début de la mise en œuvre du plan de compétitivité, avec des fonds européens et des co-financements à la hauteur des enjeux. Seul, un progrès tangible et durable sur cette question permettra d'encourager un renouvellement des générations de producteurs et une attractivité pour les métiers des filières laitières et viande en Bretagne.

Intervention de M. Sylvère QUILLEROU
Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Nous avons eu déjà l'occasion de prendre la parole dans cette enceinte à de trop nombreuses reprises pour sensibiliser la Région et les acteurs du territoire sur les complexes et profondes difficultés rencontrées par nos agriculteurs et notre industrie de transformation alimentaire. Après les mesures proposées pour la filière porc, soutenues en majorité par notre collège lors de la dernière session, les actions envisagées pour la filière bovine, lait et viande s'appuient sur les mêmes orientations stratégiques.

Pour la filière lait, la fin du contingentement de la production conduit et va conduire nos agriculteurs à de complexes remises en cause de leur modèle économique : entre quête de rentabilité au travers d'inévitable expansion ou recherche d'opportunités fines et de créneaux de niches. L'impact sur le nombre d'exploitations s'en ressentira indubitablement avec un effet certain sur la vie économique et sociale de nos territoires ruraux et sur leur aménagement.

En ce qui concerne la filière bovine, il est nécessaire d'intégrer les spécificités économiques de ce type de production dans l'intervention régionale. Celle-ci est en effet particulièrement mobilisatrice de capitaux et de trésorerie qui accentuent les difficultés de gestion, notamment en matière de fonds de roulement, et le besoin en formation technique de nos agriculteurs. Ce dernier point, précisé dans le projet régional, recueille notre soutien.

Plus largement, les axes d'interventions décrits dans le plan régional, certes classiques, sont néanmoins nécessaires pour accompagner les mutations en cours. En ce sens, nous soutenons l'économie globale du document structurée autour de :

- La montée en gamme et l'aboutissement de démarches marketing incombant à l'ensemble de la chaîne de valeur,

- la recherche de davantage de compétitivité des productions,

- Le soutien à l'export. Sur ce point, notre industrie agro-alimentaire doit bénéficier d'un appui important pour valoriser la qualité de nos productions. Les pays dits « émergents », ont des besoins conséquents à satisfaire en termes de production de qualité. Ils représentent autant de débouchés pour l'activité de nos producteurs et de nos transformateurs.
- Enfin, nous souhaitons voir se développer les actions de lobbying pour réduire les distorsions de concurrence à l'intérieur de la zone Euro, qui constituent des entraves majeures pour nos activités.

Intervention de M. Thierry MERRET

Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL)

Par accord entre le CERAFEL, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Comme d'autres l'ont dit, nous tenons à souligner l'importance de l'intervention de la Région, en complément des interventions de l'État au niveau français et européen, afin de soutenir la filière bovine. C'est une filière essentielle à l'économie bretonne et pour laquelle il faut mobiliser tous les leviers disponibles en vue de lui offrir une plus grande compétitivité.

L'essentiel de ce plan est constitué de fonds supplémentaires pour l'accès à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Mais, ce ne sont pas des MAEC qui sauveront les éleveurs, qui leur apporteront de la trésorerie, du revenu et de la compétitivité. Le financement perçu par un agriculteur pour une MAEC compense le changement de pratiques impliqué par ce contrat et donc des charges supplémentaires.

Par ailleurs, le second pilier de la PAC devrait avant tout servir à une meilleure structuration des marchés et à faire de la gestion de crise, dans l'intérêt collectif des producteurs, afin d'appuyer une ambition forte en faveur de notre grande région agricole.

Une aide à l'AOP – association d'organisation de producteurs – est certes évoquée par le biais d'une enveloppe financière spécifique. Mais, nous regrettons que, malgré nos demandes répétées, le soutien à l'organisation des producteurs n'ait pas été retenu par le Conseil Régional dans sa mise en œuvre du plan de compétitivité (et encore moins dans le second pilier), financé via les fonds européens et les cofinancements. Ce levier, qui est légalement possible, aurait montré la volonté de la Région d'appuyer réellement l'organisation des producteurs, tant dans le cadre d'aides au démarrage, que de cofinancement d'outils de prévention des crises. Face à la volatilité des marchés, de tels outils sont en effet indispensables.

Sur l'idée de faire un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons, nous insistons sur le fait de valoriser les démarches existantes. Les producteurs ont déjà faits beaucoup d'efforts pour offrir des produits irréprochables sur le plan sanitaire, respecter l'environnement, le bien-être animal et remplir leurs obligations sociales. Il ne faut pas ajouter des contraintes qui seraient de nouvelles distorsions de concurrence avec les autres pays producteurs en Europe.

Enfin, le soutien aux conversions en agriculture biologique doit se poursuivre tout en s'assurant que les marchés répondent bien à une offre plus abondante. La plus-value issue de la production bio doit bien revenir aux exploitants. Une surabondance de produits bio, déconnectée des besoins des marchés, auraient un effet désastreux sur les producteurs.

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M. Daniel PIQUET-PELLORCE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Renouvellement des membres et des statuts du CCRRDT »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit de renouveler la composition et le fonctionnement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique, en réaffirmant les champs d'intervention. Le comité sera l'instance privilégiée de suivi de mise en œuvre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La composition du comité est élargie à 105 membres répartis en trois collèges (représentants des secteurs de la recherche et de la formation, du développement technologique et du secteur concurrentiel ; représentants des acteurs consulaires régionaux et des organisations syndicales salariales et patronales ; représentants du Conseil régional, du CESER, des métropoles et des autres collectivités locales, de personnes qualifiées). On note pour la première fois l'accueil de représentants du CROUS et des étudiants, de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies. Sont également précisées la composition du bureau ainsi que les principales modalités de réunions et d'élections.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'élargissement de la composition comme des champs d'intervention (le CCRRDT semblant désormais appelé à se prononcer sur des questions concernant la formation) nécessitera vraisemblablement de fonctionner en groupes de travail comme évoqué dans le règlement. Le CESER note que les champs d'intervention du Comité semblent plus larges que ceux du bureau, ce dernier demeurant centré essentiellement sur la recherche et le développement technologique.

Au delà de ces aspects formels, l'évolution proposée demande à bien préciser l'articulation du rôle de ce Comité avec celui du CESER. En effet, ces deux organismes sont appelés à donner des avis sur des domaines communs concernant recherche, développement technologique et, désormais, enseignement supérieur. La même question se pose pour ce qui est de l'articulation entre le CCRRDT et le conseil territorial prévu par les statuts de l'Université Bretagne Loire.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Nouvelles conditions de nomination et de fonctionnement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique

Nombre de votants : 68

Ont voté pour l'avis du CESER : 68
René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Michel CARADEC (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteurs : MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'ambition de l'offre nouvelle TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse (BGV) en 2017 vise à répondre à une situation d'enclavement de la Bretagne, enjeu important pour l'économie et l'attractivité de tous les territoires et à assurer la diffusion de la grande vitesse au cœur de ceux-ci pour permettre un développement régional équilibré et répondre aux besoins de mobilité de la population.

La Région réaffirme ses deux priorités :

- rapprocher toute la Bretagne de Paris et de l'Europe ;
- améliorer les transports du quotidien.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de faire en sorte que les effets de la grande vitesse soient bonifiés à l'ouest de Rennes grâce à des circulations sans arrêt entre Rennes et Paris, ce qui est cohérent avec l'objectif de mettre la pointe du Finistère à 3h de Paris.

Dans cet objectif, l'ensemble des gares continueront à être desservies, et pour cela une offre supplémentaire en TGV a été créée. Le CESER note que cela n'a été possible que grâce à une contribution annuelle supplémentaire du Conseil régional de 10 millions d'euros. Comme cela a déjà été souligné, le CESER s'interroge sur l'engagement de l'État qui au regard de son rôle d'aménageur du territoire reste le garant d'une accessibilité équilibrée et solidaire du territoire. Le CESER exprime le souhait de voir celui-ci donner des gages financiers sur le long terme aux collectivités locales fortement engagées dans ce projet.

Le CESER tient à réaffirmer que la volonté du Conseil régional de connecter la Bretagne aux autres régions européennes se trouve toujours entravée du fait des atermoiements concernant le financement du contournement sud de Paris, à court terme sur l'amélioration du tronçon Massy/Valenton comme à plus long terme sur la création du barreau d'interconnexion sud TGV.

Concernant l'amélioration des transports du quotidien, le CESER se félicite que l'offre TER soit conçue en complémentarité avec l'offre TGV intégrant les autocars régionaux qui prennent toute leur place dans les projets de desserte, notamment pour ce qui est des relations avec le centre Bretagne.

Comme il l'a à plusieurs reprises exprimé, le CESER estime que la desserte TER doit rester celle du quotidien, en s'appuyant sur les besoins exprimés dans les comités de ligne. A ce titre, il réaffirme ses inquiétudes

concernant l'avenir des lignes du maillage régional conformément à son vœu intitulé : « *Inquiétude du CESER sur les futurs financements alloués aux infrastructures de transport terrestres en Bretagne* ».

Enfin, le CESER souligne que la loi NOTRe d'août 2015 donne de nouvelles compétences à la Région en matière de transports inter-urbains. Cette nouvelle compétence doit être l'occasion de réfléchir à une meilleure coordination des modes de transports tant au niveau des horaires que des correspondances, des tarifs etc. Cette démarche est indispensable pour atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 intervenu à la suite de la COP21.
Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les conséquences de la loi NOTRe sur l'offre de transports régionale ;
- Le déploiement de la nouvelle offre TGV et TER dans le cadre de la mise en service de BGV en 2017.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Communication sur l'offre TGV et TER pour 2017
(info à l'assemblée des nouvelles perspectives de desserte des territoire)

Nombre de votants : 61

Ont voté pour l'avis du CESER : 61
René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Michel CARADEC (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Patrice BOUDET
Comité régional CGT de Bretagne

La CGT a exprimé à plusieurs reprises son soutien au projet BGV car celui-ci constitue un levier important tant pour le développement économique et social que pour favoriser le nécessaire report modal et donc répondre notamment aux enjeux climatiques réaffirmés lors de la COP21.

La CGT est bien évidemment en accord avec la Région lorsqu'elle réaffirme la nécessaire liberté de se déplacer de toute la population de Bretagne. Dans sa communication, le Président du Conseil régional souligne que ce projet doit profiter à tous les territoires, que toutes les gares actuellement desservies le seront encore à la mise en service de la LGV et enfin, que la complémentarité entre TER et TGV constitue une forme de leitmotiv de la future desserte.

La CGT ne peut que s'en féliciter même si, comme le souligne justement l'avis du CESER, cela n'a été rendu possible que par une contribution financière supplémentaire de la Région. Cette situation est bien la conséquence du désengagement de l'État en dépit d'ailleurs d'une réforme ferroviaire qui devait, entre autres, résoudre la problématique de son financement.

La CGT conteste d'ailleurs les choix récents de l'État qui opère sur la question des transports un véritable retour au tout routier malgré les engagements pris lors de la COP21. En effet d'année en année, l'État baisse les dotations aux collectivités pour financer les multiples cadeaux fiscaux et opte pour une politique des transports qui fragilisent toujours plus l'activité ferroviaire. La Bretagne n'est d'ailleurs pas épargnée avec son réseau de lignes du maillage régional et ce sont de nombreux territoires de notre région qui, à terme, ne seront plus desservis par le ferroviaire en l'état actuel.

La communication du Président réaffirme la nécessité de connecter la Bretagne avec Paris et les autres régions de européennes ce que soutien la CGT, mais force est de constater que la disparition des derniers TET (Trains d'équilibre des territoires) en Bretagne, sonne le glas de sa connexion avec les autres régions françaises, ce qui est pour le moins contradictoire.

En outre, il convient d'ajouter que la libéralisation des relations de plus de 100 km par autocar fait peser de réelles menaces sur l'équilibre économique des dessertes ferroviaires actuellement assumées par le Conseil régional. La CGT alerte sur cette situation et se fait aussi porteuse des inquiétudes de l'ensemble des salariés du secteur déjà fortement mis à contribution avec une baisse sensible de leurs conditions de vie et de travail; pour la CGT, la concurrence qui est en train de s'opérer entre mode routier et mode ferroviaire est totalement contre-productive tant d'un point de vue économique que social et environnemental.

Face à ces constats, d'aucun ne contestera que la question prégnante demeure la question du financement des activités ferroviaires avec notamment la mise en place d'une fiscalité permettant de financer durablement les modes de transports les plus vertueux.

Enfin cette expression du Président rappelle que le projet BGV vise aussi à améliorer les transports du quotidien ce qui pour la CGT doit être une priorité, les transports étant le quotidien de milliers de femmes et d'hommes en Bretagne. Dans ce cadre, la question de la tarification ne peut être éludée et c'est pourquoi la CGT demande le retour à une TVA réduite dans les transports en commun.
La CGT votera l'avis.

Intervention de Mme Béatrice COCHARD

Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

L'accessibilité de la Bretagne est un facteur déterminant de son attractivité économique, non seulement pour le tourisme mais également pour tous les autres secteurs pour lesquels l'éloignement peut constituer un handicap pour leur développement.

La mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse constitue de ce point de vue l'aboutissement d'un investissement majeur porté par les pouvoirs publics et les acteurs économiques.

Elle doit donc contribuer de façon significative au développement économique et pour cela répondre au mieux aux besoins des entreprises bretonnes.

Les objectifs sont multiples : attirer de nouvelles entreprises, des activités aujourd'hui situées en Ile de France, faciliter le recrutement et l'implantation de jeunes cadres, développer les écoles et universités bretonnes, intensifier les relations commerciales ou encore répondre à des nouveaux marchés hors Bretagne...

Si les relations directes avec Paris sont importantes il faut aussi s'intéresser aux relations avec les autres villes accessibles par le réseau à grande vitesse ainsi qu'avec l'aéroport de Roissy.

Pour optimiser ce projet de plus de 3 milliards d'euros, la prise en compte des attentes, des besoins des entreprises bretonnes doit se poursuivre de façon très concrète, tant sur les dessertes que sur les services à bord et en gare, y compris les parkings dont la disponibilité et l'accessibilité seront déterminants dans le gain de temps réalisé par l'usager.

Les chefs d'entreprise ont déjà exprimé leurs attentes ou participé à des travaux (clubs TGV, rapports CCI, etc..) et continueront à contribuer à faire de ce projet un véritable facteur de réussite du développement économique de la Bretagne.

Arrêtés

ARRETE
portant liste d'aptitude au grade d'Attaché territorial
par la voie de la promotion interne au choix

REÇU LE
24 JUIN 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Direction générale des services
Direction des ressources humaines
Service de gestion des ressources humaines
GP N°16 - 4244

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 39 relatif à la promotion interne;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et notamment l'article 5 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A réunie le 16 juin 2016 ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion ;

Sur proposition du directeur général des services de la Région ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude en vue de la promotion interne au grade d'attaché territorial est dressée comme suit à compter du 1er juillet 2016 :

Annaïg LOZACHMEUR

ARTICLE 2 - Le directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, au Centre de gestion du Département d'Ille-et-Vilaine, à la Préfecture d'Ille et Vilaine et publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne. Il sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Rennes, le 23 JUIN 2016
Le Président du Conseil régional,

Le Président du Conseil régional
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le .....

Signature de l'agent :

La directrice
des ressources humaines
Karine ANDRÉ

Région Bretagne

Direction des ports, aéroports et du fret

ARRETE modificatif n°2016/01-BREST

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet du Finistère et du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 24 mars 2014 approuvant le règlement particulier de police du port de Brest,

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 7 avril 2014 portant règlement d'exploitation du port de Brest,

Vu l'arrêté du Préfet Maritime de l'Atlantique, du Préfet du Finistère, du Commandant de la base navale de Brest et du Président du Conseil régional de Bretagne portant sur le règlement particulier de police de la fête maritime de « Brest 2016 » ,

Vu l'organisation à Brest de la fête maritime « Brest 2016 » du 13 au 19 juillet 2016 et la demande de l'Association « Brest Evénements Nautiques » en date du 3 mars 2016, sollicitant à cette fin l'occupation du port de commerce,

Considérant la nécessité pour l'Autorité Portuaire de prescrire des dispositions adaptées au plan de l'exploitation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la fête maritime Brest 2016, du 12 juillet 2016 (0h00) au 20 juillet 2016 (12h00), le port de Brest est organisé pour son exploitation en deux zones comme indiqué sur le plan joint au présent arrêté.

- Zone 1 : les accès et l'utilisation des plans d'eau des bassins n°1, 2, 3 et 5 ainsi que les quais Commandant Malbert, 1er éperon, 2ème éperon, 3ème éperon, 5ème bassin (quais ouest, nord et est) et le long de la digue sud sont réservés aux bateaux inscrits auprès de l'association « Brest événements nautiques », ainsi qu'aux navires de servitude, de secours et de transport de passagers, du mardi 12 juillet 2016 à 0 heure au mercredi 20 juillet 2016 à 12 heures.
- Zone 2 : depuis le quai ouest du 6ème bassin jusqu'au quai hydrocarbures (quai n°5) l'exploitation portuaire normale se poursuit et est prioritaire.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté particulier de police de Brest 2016, l'officier de liaison de la capitainerie confie la coordination des activités portuaires relevant de sa responsabilité, à l'exception des compétences de police de grande voirie, à l'organisateur de la manifestation nautique. Il vise en début de journée les prévisions des plans d'amarrage pour les 24 heures suivantes et pour l'ensemble des mouvements portuaires, que ceux-ci soient planifiés ou non, et peut les faire suspendre ou annuler en cas de nécessité.

Article 3 :
Toutes les dispositions du règlement particulier d'exploitation du port de Brest contraires aux présentes dispositions ne sont pas applicables du 12 juillet 2016 (0h00) au 20 juillet 2016 (12h00) sur la zone 1 définie sur le plan joint.

Article 4 :
Le port de plaisance du Château fait l'objet d'un transfert de gestion au profit de Brest Métropole, il est exclu des dispositions du présent arrêté.

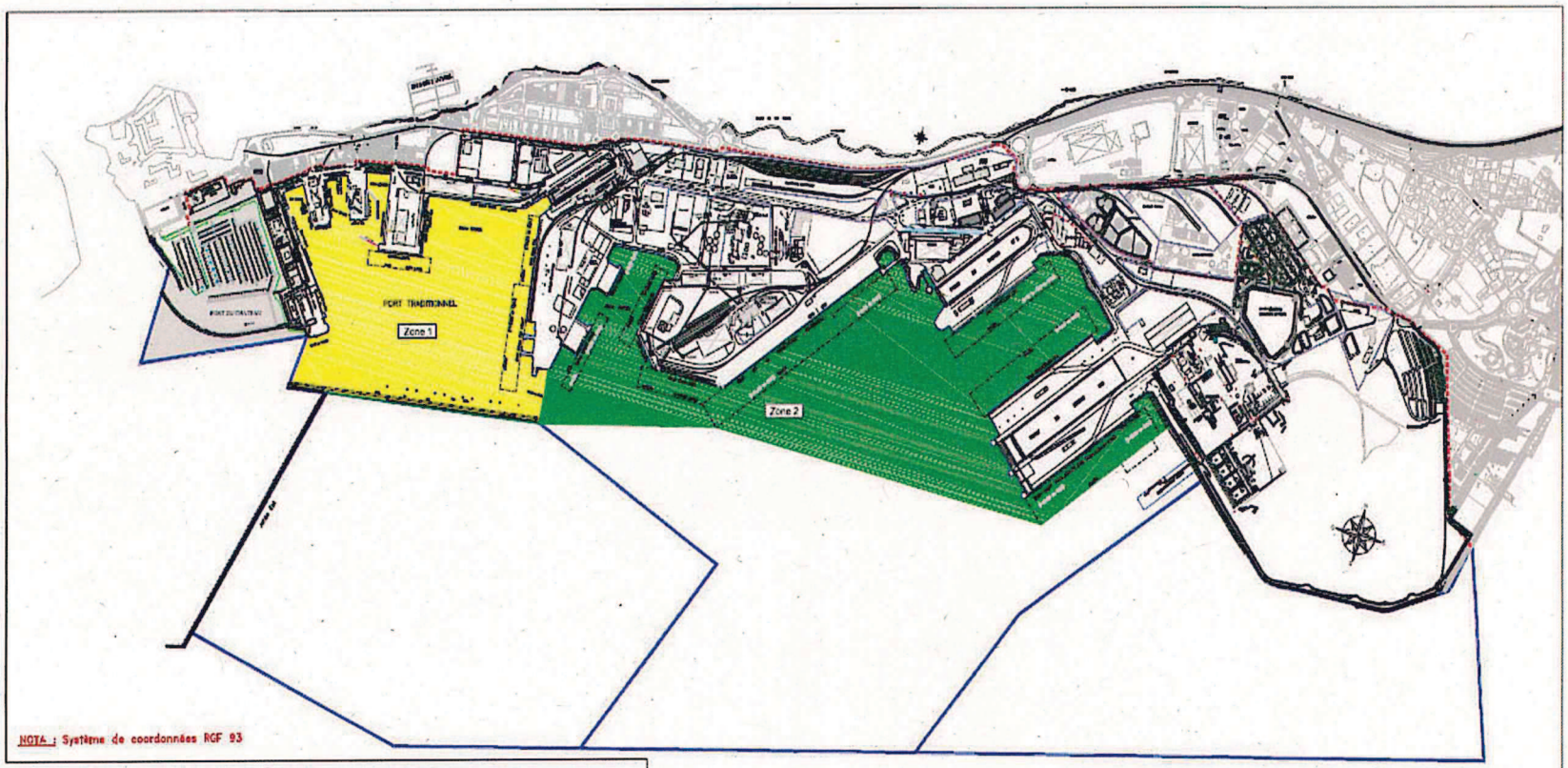
Article 5 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Article 6 :
Monsieur le Sous préfet de Brest, Monsieur le Président de Brest Evénements Nautiques, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Brest, Monsieur le Directeur départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Commandant du port de Brest, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 20 JUIN 2016

Pour le président et par délégation
le 1er vice-président

Loïg CHESNAIS-GIRARD
Le Président du Conseil Régional,



NOTA : Système de coordonnées RGF 93

LEGENDE

- Limite du Domaine Public Maritime
- Limites administratives du port : côté Mer
- Zone 1
- Zone 2

Région Bretagne

Fêtes maritimes "Brest 2016"

Règlement d'exploitation du Port de Brest du 12 juillet au 20 juillet 2016

1592

REGION BRETAGNE
283 AVENUE DU GENERAL PATTON
CS21101
35031 RENNES CEDEX 7
TEL. 02 99 27 10 10

Direction du du climat, de l'environnement de l'eau et de la biodiversité
Service du patrimoine naturel et biodiversité

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne »

Vu la délibération du Conseil régional de Bretagne n°13_DCEEB_SPANAB_06 des 17 et 18 octobre 2013 approuvant le classement des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon en réserve naturelle régionale ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 13 mai 2014 désignant la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, gestionnaire de la réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 4 avril 2014 instaurant le comité consultatif de la réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 23 février 2015 instaurant le comité scientifique de la réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon ;

Vu la demande datée du 22 avril 2016 déposée par la Société « *Mille et Une Films* », représentée par son directeur de production Fréderic LE GALL, pour le tournage de scènes du téléfilm allemand « Brettonische Stolz & Flut » du 10 au 13 mai à la Pointe de Raguenez située dans la réserve naturelle régionale ;

Vu l'étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 datée du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique de la réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon consulté du 25 au 27 avril concernant la demande d'autorisation de tournage déposée par la Société Mille et Une Films ;

Vu l'avis favorable du Comité consultatif de gestion de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon consulté du 27 avril au 2 mai concernant la demande d'autorisation de tournage déposée par la Société Mille et Une Films ;

Vu l'arrêté SPANAB_2_2016_ERB CROZON en date du 10 mai autorisant la société «.Mille et Une Films » de tourner un téléfilm du 10 au 13 mai 2016 sur la pointe de Raguenez.

CONSIDERANT QUE :

Conformément au code de l'environnement, une réserve naturelle régionale est un espace naturel à forte valeur patrimoniale qui nécessite une protection adaptée. Le classement en réserve naturelle régionale est pris par délibération du Conseil régional. Cette délibération définit le périmètre de la réserve et son règlement qui précise la nature des activités autorisées.

La réserve naturelle régionale (RNR) des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon a été créée en octobre 2013 par le Conseil régional. Cette réserve dispose d'un règlement qui stipule dans son article 4.3. que les « Les territoires classés en ERB ne peuvent ni être détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale du Conseil régional de Bretagne [...] ».

Après consultation du conseil scientifique et du comité consultatif de la réserve, la Société « Mille et Une Films » a été autorisée le 10 mai par arrêté de la la Région à tourner une scène du téléfilm « Brettonische Stolz & Flut » à la Pointe de Raguenez pour le compte de la télévision allemande ARD du 10 au 13 mai. Le lieu est situé dans la réserve naturelle régionale.

Les conditions de tournage entre le 10 et 13 mai n'étant pas satisfaisantes, la Société « Mille et Une Films » sollicite une nouvelle autorisation pour tourner à nouveau les 15 et 20 juin 2016 selon les mêmes dispositions que lors du premier tournage.

ARRETE

ARTICLE 1 :
La société « Mille et Une Films » est autorisée à tourner des séquences du téléfilm « Brettonische Stolz & Flut » du 15 au 20 juin à la Pointe de Raguenez.

Cette autorisation est délivrée pour le compte de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon et n'est valable que sous réserve d'obtention des accords formels des propriétaires des parcelles cadastrées section EO n°0091, 0092, 0093, 0094, 0095 et 0096 , de la Commune de Crozon et des autres gestionnaires d'espaces concernés par le site.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est conditionnée au respect des dispositions suivantes :

- l'interdiction de travaux d'affouillement pour l'installation du matériel de tournage et des décors,
- l'interdiction de prélever des roches, minéraux, fossile ou tout autre matériau,
- l'interdiction de réaliser des signes ou des inscriptions sur les roches par quelque moyen que ce soit (peinture, craie...)
- l'interdiction de modifier l'état ou l'aspect du site,
- une attention toute particulière sera apportée à la préservation des habitats naturels,
- afin de préserver le site d'une fréquentation excessive, l'accès à la pointe de Raguenez est interdit au public lors du tournage des séquences du Film. La société « Mille et Une Films » s'engage à prendre les dispositions nécessaires de balisage et de signalisation autour des zones définies
- la société « Mille et Une Films »est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le tournage n'entraîne aucune dégradation du site. A l'issue du tournage, il fera procéder au nettoyage du site,
- la conservatrice de la réserve naturelle régionale sera présente lors du tournage et pourra prendre des dispositions auprès de la Société « Mille et Une Films» visant à limiter les risques de dégradation du site.

Ces dispositions sont identiques à celles mentionnées dans l'arrêté initial du 10 mai.

ARTICLE 3 :

La responsabilité du Conseil régional de Bretagne, autorité de classement de la réserve naturelle régionale, et de la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon dans sa mission de gestionnaire de la réserve naturelle régionale est entièrement dégagée. Les risques aux tiers et à l'encadrement ainsi que les dommages au site, doivent être couverts par un contrat d'assurance.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera mis au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Rennes, le 13 JUIN 2016

Le Président du Conseil régional,
Par délégation Aude Witten,
Adjointe à la Directrice

REGION BRETAGNE
283 AVENUE DU GENERAL PATTON
CS21101
35031 RENNES CEDEX 7
TEL. 02 99 27 10 10

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles ;

Vu l'ordonnance n° 2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 des 27 et 28 juin 2013 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne » ;

Vu le Contrat de plan Etat - Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu la délibération n°08-CRNR/2 des 18,19 et 20 décembre 2008 approuvant le classement des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Pen vern en réserve naturelle régionale ;

Vu la délibération n° 16_DCEEB_ SPANAB_03 des 24 et 25 mars 2016 du Conseil régional de Bretagne portant renouvellement de classement de la réserve des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar- Penvern en réserve naturelle régionale pour une durée de 10 ans ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 20 avril 2009 désignant l'association de Mise en valeur de Lan Bern et Magoar, gestionnaire de la réserve naturelle régionale des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Pen vern ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 25 mai 2009 instituant le comité consultatif de la réserve naturelle régionale des landes, des tourbières et des bas-marais de Lan Bern et Magoar-Pen vern ;

Vu l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 22 mars 2016 pour la demande de changement de nom de la réserve naturelle régionale ;

Vu la demande officielle datée du 5 avril 2016 de l'Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel, gestionnaire de la réserve naturelle régionale, sollicitant le Conseil régional pour le changement de nom de la réserve naturelle régionale,

Vu la délibération n° 16_502-02 de la Commission permanente du 9 mai 2016 approuvant le changement de nom de la « réserve naturelle régional des Landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar Penvern » en « Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel » ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La *« Réserve naturelle régionale des landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar Penvern »* change de nom et devient la *« Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel »*.

Cette réserve bénéficie également du label « Espace remarquable de Bretagne ».

ARTICLE 2 :

L' association AMV, gestionnaire de la réserve naturelle, et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, propriétaire foncier du site, seront informés de cette modification par la Région .

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera mis au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Rennes, le 29 JUIN 2016

Pour le Président du Conseil régional,
Aude WITTEN, l'Adjointe à la Directrice de l'Environnement